



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

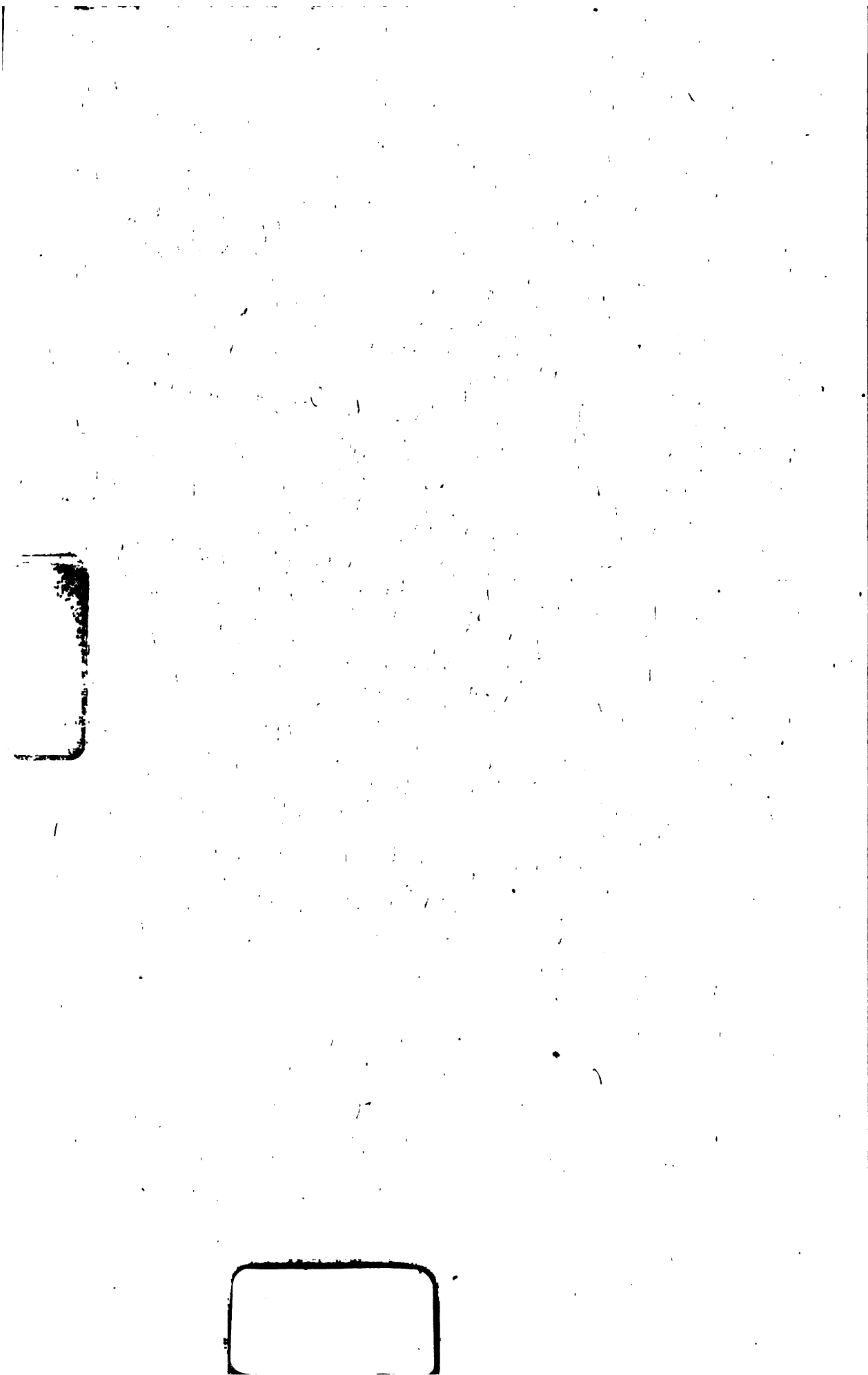
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



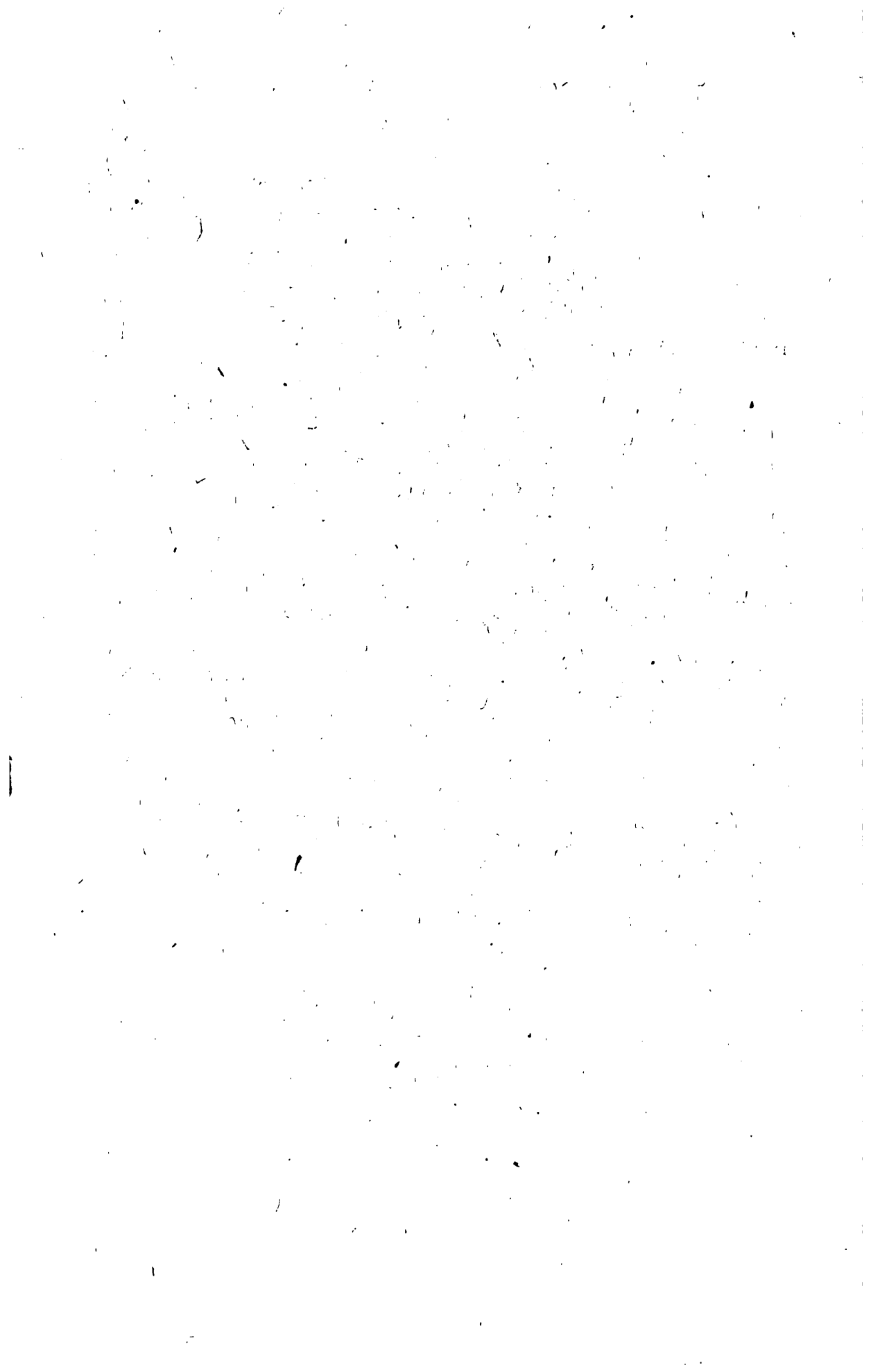
3 3433 07137506 1

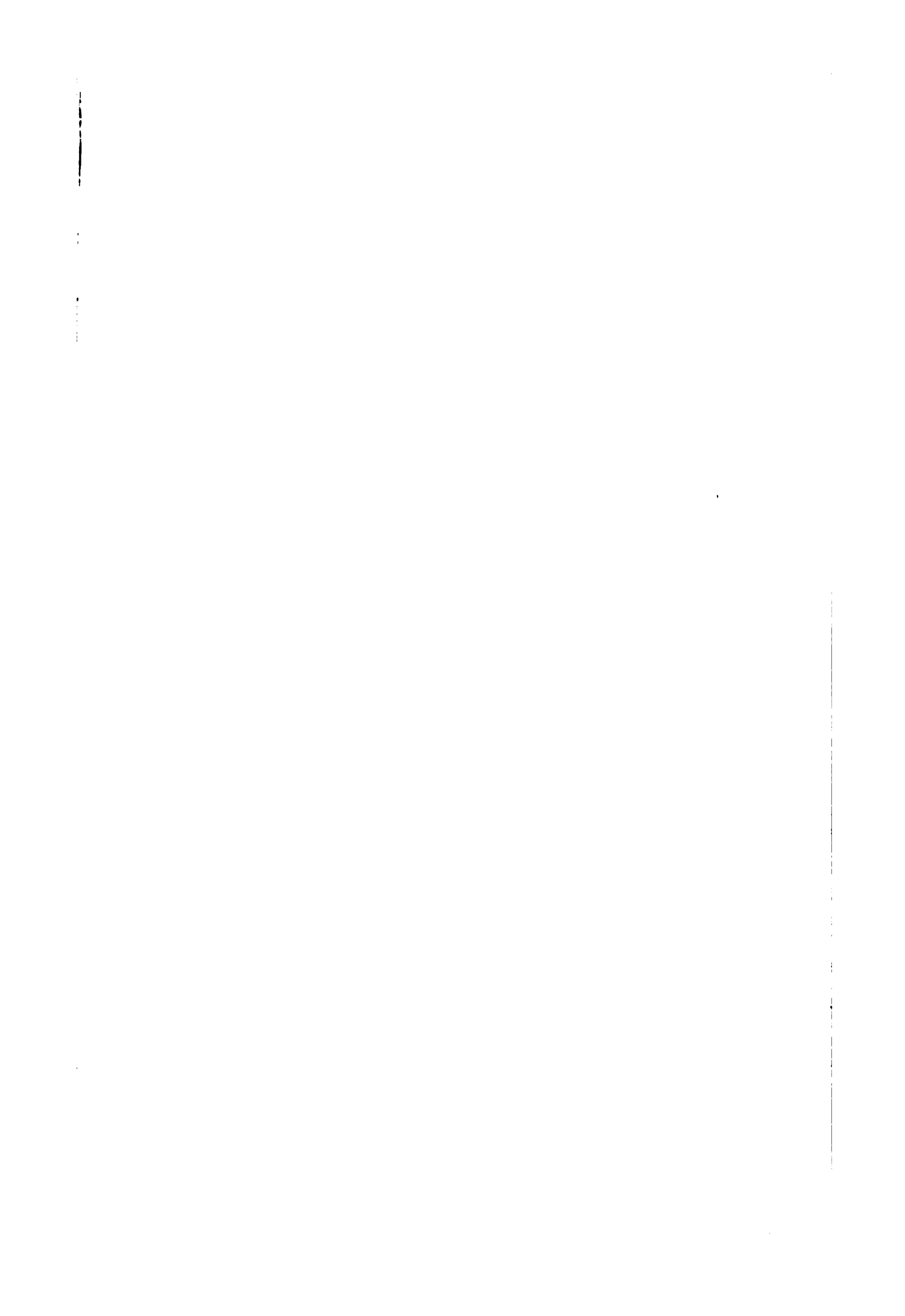




1

④







V

LE LIVRE D'OR FRANÇAIS

LA MISSION

DE

JEANNE D'ARC

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

Lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres.

OUVRAGE ILLUSTRÉ

D'UN PORTRAIT INÉDIT DE LA PUCELLE EN CHROMOLITHOGRAPHIE

TIRÉ D'UN MANUSCRIT DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

DE QUATORZE ENCADREMENTS SUR TEINTE

DE FRISES, ORNEMENTS ET CULS-DE-LAMPE DE LA MÊME ÉPOQUE

ET DE QUATORZE COMPOSITIONS ORIGINALES IMPRIMÉES EN CAMAÏEU

DE CLAUDIUS CIAPPORI-PUCHE

---

*L'Académie française a décerné à cet ouvrage le prix Monthyon.*

---



ANCIENNE MAISON BRIDAY  
Delhomme et Briguet, Éditeurs

PARIS  
13, rue de l'Abbaye, 13

LYON  
3, avenue de l'Archevêché, 3

1. 7/10/81

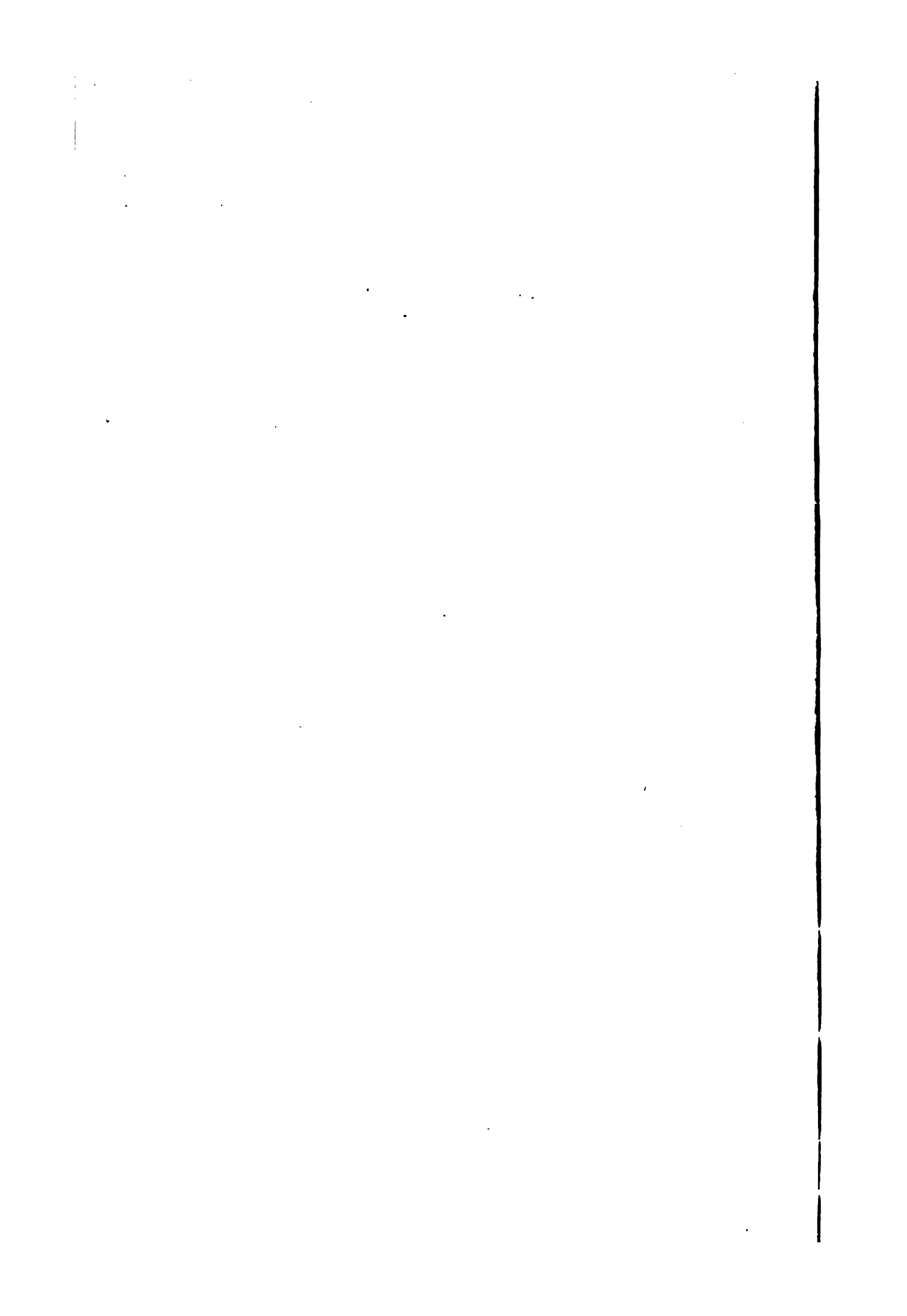






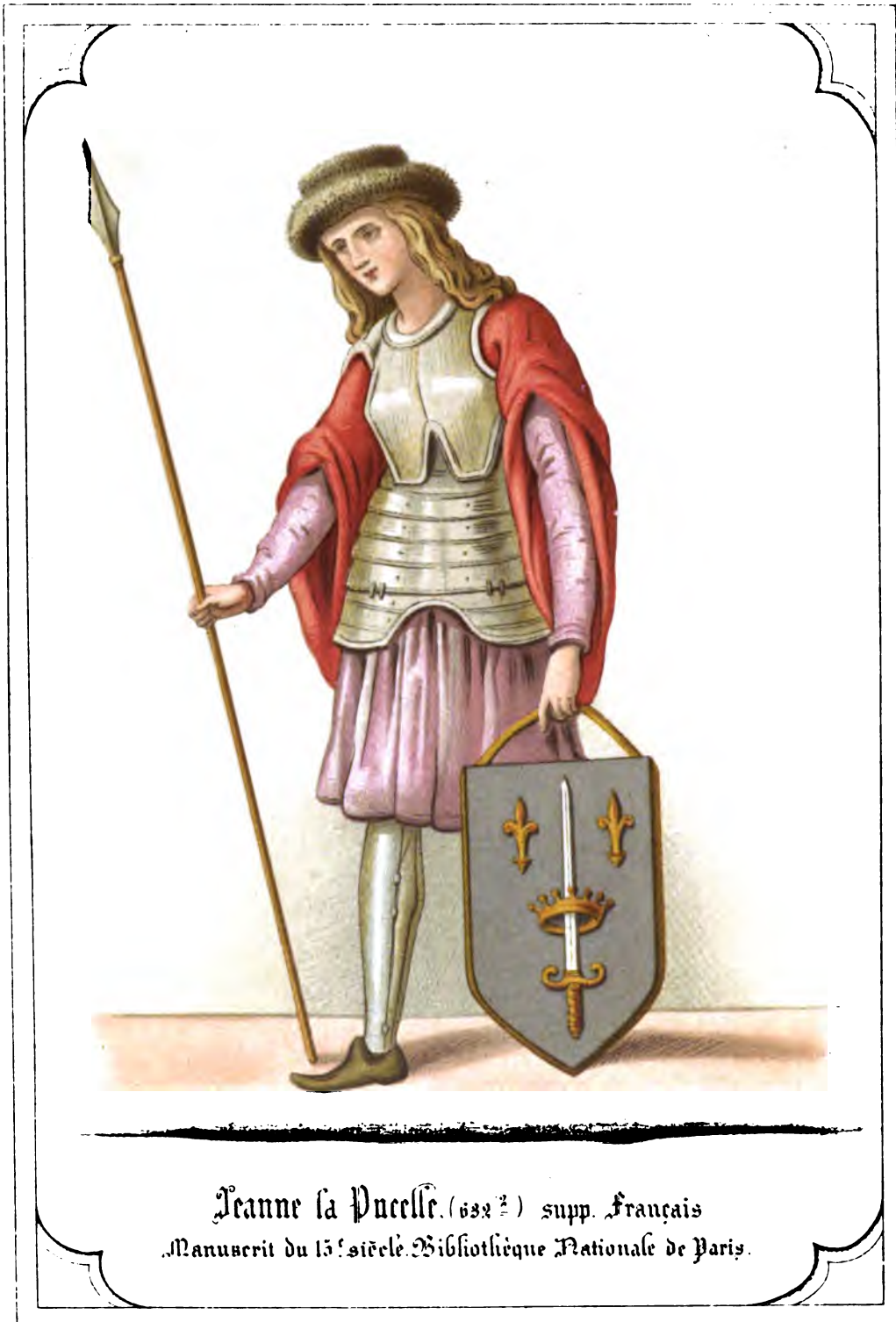
LE LIVRE D'OR FRANÇAIS

LA MISSION DE JEANNE D'ARC



4

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



Jeanne la Pucelle. (632 2) supp. Français.  
Manuscrit du 15<sup>e</sup> siècle. Bibliothèque Nationale de Paris.

Joumont chromolith

Imp. Lemercier et C<sup>ie</sup> Paris

Kistler, Editeur

LE LIVRE D'OR FRANÇAIS  
—  
LA MISSION  
DE  
JEANNE D'ARC

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

Lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres

OUVRAGE ILLUSTRÉ

D'UN PORTRAIT INÉDIT DE LA PUCELLE EN CHROMOLITHOGRAPHIE

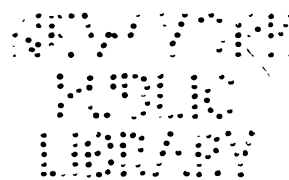
TIRÉ D'UN MANUSCRIT DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

DE QUATORZE ENCADREMENTS SUR TEINTE

DE FRISES, ORNEMENTS ET CULS-DE-LAMPE DE LA MÊME ÉPOQUE

ET DE QUATORZE COMPOSITIONS ORIGINALES IMPRIMÉES EN CAMAÏEU

DE CLAUDIUS CIAPPORI-PUCHE



PARIS

LIBRAIRIE CENTRALE DE PHILIPPE REICHEL

5, RUE DE TOURNON, 5

—  
1878

LLC

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
270730A  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS  
R 1926 L

Y. N. P. L.  
270730A  
1926



LE LIVRE D'OR FRANÇAIS

LA MISSION JEANNE D'ARC

TEXTE PAR  
FRÉDÉRIC GODEFROY  
ILLUSTRÉ PAR CL<sup>r</sup> CLAPPON-PUCHE



EDITE  
PAR  
**PHILIPPE REICHEL**  
5 - RUE DE TOURNON  
PARIS  
1878

CHARLEMAGNE

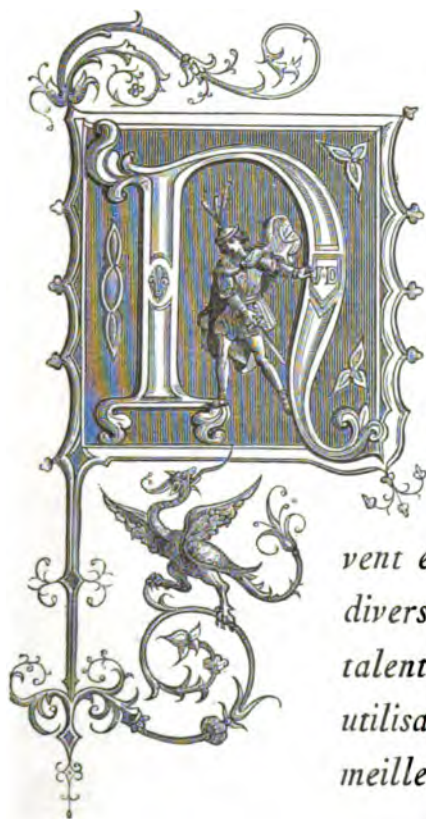
SAINT LOUIS

CLAPPON PUCHE

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION



## INTRODUCTION



*Notre intention n'est pas de refaire, dans tous ses détails, la vie de Jeanne d'Arc. « Cette épopée à la fois divine et humaine, merveilleuse comme une légende, vraie comme l'histoire <sup>1</sup>, » a été souvent écrite, à des points de vue divers, avec un remarquable talent. Nous voulons surtout, en utilisant ce qui s'est publié de meilleur sur l'héroïne française, caractériser sa mission religieuse et patriotique, et solidement établir qu'elle fut une*

---

<sup>1</sup> *Mgr Perraud, Panégyrique de Jeanne d'Arc, 8 mai 1872.*

*vraie sainte, une sainte digne de la vénération réservée à ceux que l'Eglise a placés sur ses autels.*

*L'objet de cette introduction sera de dire quel était l'état de la France avant l'apparition de la Pucelle, et de montrer combien le rôle de cet être unique, sans précédent comme sans successeur, répondit à l'attente générale des contemporains.*

*Les premières années du siècle dans lequel naquit Jeanne d'Arc furent témoins des plus déplorables calamités. Voici le tableau saisissant qu'en traçait naguère un panégyriste de la Pucelle d'Orléans :*

*« Au commencement du quinzième siècle, il y avait grande pitié au royaume de France. La race qui était partie de nos rivages pour conquérir l'Angleterre, refluit vers nous avec l'atroce ambition d'étouffer notre nationalité. Nos fautes politiques l'avaient depuis longtemps attirée ; elle entraît, pied à pied, avec cette redoutable persévérance qui caractérise son courage. Mais, plus que nos fautes politiques, nos fautes religieuses devaient aplanir devant elle les routes de la conquête. Dieu la poussait en avant et lui disait : « Marche ; » c'était son justicier. Crécy, Poitiers, deux coups de tocsin qui annoncent son triomphe ; la paix de Brétigny lui livre la moitié de la France. Il est vrai*

*qu'un roi sage relève, par une administration habile, les affaires du pays et reprend à l'Anglais plusieurs des provinces qu'il lui a cédées. Retour trop éphémère de la fortune! Au roi sage succède le roi fou. La France sans tête va se décomposer; le grand deuil commence. Bourgogne répand traîtreusement le sang d'Orléans; Orléans se venge par l'assassinat dans le guet-apens de Montereau. Entre temps, l'Anglais s'avance et répète à Azincourt les sanglantes et désastreuses journées de Crécy et de Poitiers. Bourgogne se donne à lui; le patriotisme est moins fort en son cœur que sa haine contre l'odieux parti des Armagnacs. Une reine impudique entre dans la trahison; femme adultère, elle a trompé son mari insensé en l'abandonnant à une fille de joie dans laquelle il croit voir une épouse légitime; mère dénaturée, elle vend sa fille à l'étranger et sacrifie sans pudeur les droits de son fils. Les corps de l'Etat reconnaissent officiellement la souveraineté de l'Anglais. Dans les villes et aux champs, tout est à mal: dans les villes les factions meurtrières, aux champs le brigandage sans pitié. Ravagées par le pillage, par les marches et les contre-marches des partis, les campagnes refusent de nourrir leurs habitants. Et pourtant le luxe extravagant des hautes dames ne cesse pas d'insulter à*

*l'infortune publique, et le peuple, dont les larmes sont épuisées, le peuple qui n'aime pas les Godons<sup>1</sup>, et qui enrage de les subir, le peuple finit par s'abandonner au délire, et danse en ricanant les rondes folles du désespoir et de la mort<sup>2</sup>.*

*« Cependant la couronne de Charles VI est tombée sur le front d'un jeune homme proscrit par les traités. Il est d'âge à guerroyer et à reprendre l'épée au poing ce qui lui appartient ; mais le sang valeureux de France s'est refroidi dans ses veines voluptueuses. Il s'abandonne à l'inaction, pendant que son peuple l'appelle. Etranger aux affaires, jouet facile de ses ambitieux favoris, il dépense au plaisir l'argent des provinces fidèles qu'il épuise. « Presques on ne vit prince perdre si gaiement son royaume. » Un étranger s'appelle le Roi de France ; lui, c'est le Roi de Bourges.*

*« Le doigt de Dieu est là. L'Anglais s'en réjouit. Il voit arriver, l'une après l'autre, les villes et les provinces sous sa domination. Harfleur, le Calais de la Seine, est pris ; la Bretagne et l'Anjou veulent rester neutres ; Caen, Bayeux, toute la basse Normandie capitulent ; Rouen*

<sup>1</sup> Sobriquet populaire des Anglais.

<sup>2</sup> Ces rondes se dansaient surtout dans le cimetière des Innocents.

*succombe ; Paris lui-même ouvre ses portes. « Elles y viendront toutes, » dit l'Anglais dans son cœur <sup>1</sup>. »*

*Mais Dieu allait bientôt faire éclater ses desseins de miséricorde sur la France, en suscitant Jeanne d'Arc.*

*La venue de cette vierge libératrice n'était pas un fait imprévu ; un long travail y avait préparé les esprits.*

*Le moyen âge, si profondément imprégné des idées chrétiennes, exaltait la virginité comme la source de toute vertu. Au milieu de leurs faiblesses et de leurs misères, les générations inquiètes cherchaient à se rapprocher du ciel, en élevant leurs regards vers ces images de gloire et de pureté : la Vierge, les anges et les saints.*

*Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, le culte de la Vierge Marie se montrait dans toute sa floraison. On voyait la Mère du Dieu rédempteur représentée au-dessus des portails des cathédrales dont un grand nombre était sous son vocable ; son image rayonnait dans la transparence des vitraux de mille couleurs et brillait d'un doux éclat sur le vélin des missels ; les chants de l'Eglise exaltaient sa puissance ; enfin la poésie, s'emparant de la légende miraculeuse*

---

<sup>1</sup> Panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1877, par le R. P. J.-M.-L. Monsabré, des Frères Prêcheurs.

*de Notre-Dame et l'enrichissant des trésors d'une imagination ardente, enflammait les âmes d'un amour passionné pour la Vierge divine. Les châteaux, les monastères, les maisons des bourgeois retentissaient des louanges de Marie, les clercs et les moines parlaient de son inépuisable bonté aux pauvres gens, et ceux-ci se racontaient les mêmes choses, en y mêlant leurs propres conceptions, nées d'un naïf amour pour le merveilleux. Ainsi, de proche en proche, la croyance au pouvoir surnaturel de la Vierge s'étendait et se fortifiait dans la pensée des hommes. On se persuadait que celle qui avait écrasé la tête du serpent pourrait donner la victoire au peuple qui l'invoquerait contre ses ennemis.*

*En même temps, la Légende dorée célébrait les épouses de Jésus-Christ, et, en particulier, celles dont la robe de virginité était rehaussée de la pourpre du martyr. Entre toutes, Ste Catherine et Ste Marguerite étaient l'objet de manifestations éclatantes de la grâce divine. Pendant qu'on mène la première au supplice, elle tourne ses yeux vers le ciel et s'écrie : « Jésus, espoir et salut des fidèles, gloire et beauté des vierges, accorde-moi que quiconque m'invoquera, en souvenir de mon martyr, sera exaucé. » Une voix lui répond aussitôt : « Viens, épouse aimée. La porte du ciel t'est ouverte. Je*

*secourrai ceux qui m'invoqueront par ton intercession. » Comme Notre-Dame, Ste Marguerite pose son pied droit sur la tête du démon, en lui disant : « Tremble, ennemi superbe ; tu gis sous le pied d'une femme. » Puis, la Légende montrait une blanche cohorte de vierges victorieuses, qui répétaient avec transport le cri de Ste Théodore : « Je suis soldat de Dieu ! »*

*Les anges aussi sont vierges et victorieux. S. Michel précipita du ciel le dragon Lucifer et le plongea dans l'abîme. Ses apparitions étaient fréquentes, et les peuples opprimés attendaient avec confiance son intervention.*

*Tels étaient les objets de la plus générale vénération ; telles étaient les puissances qu'on aimait le plus prier à genoux.*

*Après l'an 1420, une femme était devenue l'incarnation du mal. Isabeau de Bavière avait désavoué son propre fils, et donné sa fille et le royaume des Lys au Roi d'Angleterre. La ruine du pays semblait inévitable, et cependant le peuple conservait l'espérance. Quel être secourable viendrait le tirer de son affliction et réparer le mal causé par une femme ? — Ne serait-ce pas la jeune fille armée de l'épée étincelante que le poète Robert Blondel, se souvenant sans doute des prédictions de Merlin, espérait dans sa Complainte des*

bons Français? *La croyance à la vertu souveraine de la virginité, symbolisée par la légende de la Vierge, dont la douceur subjuguait la licorne sauvage, était de nature à fortifier ces pressentiments, trop vagues pour que nous y insistions.*

*Mais, quel que fût l'être privilégié qui naissait pour le salut du royaume, c'était sur la puissance et la bonté de Dieu que l'on fondait l'espoir d'une délivrance prochaine.*

*En 1419, au témoignage de Juvénal des Ursins, pendant que la guerre civile désolait la capitale et le royaume, le ministre des Mathurins et le carme Pavilly s'assemblèrent dans la pensée du bien public. « Ils s'enquirent quelles personnes dévotes et menant une vie contemplative y avoit à Paris, et trouvèrent des religieux et autres et aussi des femmes. Et alla Pavilly parler à eux, en leur priant qu'ils voulussent prier Dieu qu'il leur voulût révéler à quelle fin et conclusions ces divisions pourroient venir. »*

*Les moines mendiants activaient encore par leurs prédications l'élan populaire. Mêlés à la foule, ils plaçaient leur espérance, non dans les grands, mais dans les pauvres, et ils attendaient que Dieu accomplît des miracles par le moyen des humbles et des faibles.*



*Un de ces fils de Saint-François, frère Thomas Couette, parcourut, en 1428, les pays anglais, Flandre, Artois, Picardie, prêchant contre les vices des seigneurs, le luxe effréné des dames, les plaisirs et les jeux. Un autre moine, frère Richard, pèlerin de Jérusalem, arriva à Paris l'année suivante. Il exhortait le peuple au renoncement, à la chasteté, et annonçait qu'en l'an 1430 s'accompliraient les choses les plus extraordinaires qu'on eût jamais vues. Les Anglais, redoutant son influence sur les habitants, le chassèrent de la ville.*

*Déjà une voyante, dont les révélations acquirent une autorité doctrinale dans les premières années du siècle, Ste Brigitte de Suède, avait déclaré qu'il n'y aurait jamais de paix assurée dans le royaume de France, tant que les habitants n'auraient pas conjuré, par un grand acte de piété et d'humilité, la colère céleste que leurs offenses avaient déchaînée sur leurs têtes. C'était donc la pénitence qui devait être la condition du relèvement de la France par l'entremise d'une vierge.*

*De plus, il y avait eu des prédictions d'un caractère singulièrement positif.*

*Une visionnaire, Marie Robin, appelée la Gasque (la Pucelle) d'Avignon, était allée trouver Charles VI.*

---

*Elle annonça au Roi qu'elle avait appris, par des apparitions, les calamités qui devaient s'appesantir sur le royaume. Elle voyait, ajoutait-elle, des armures qui lui étaient présentées; et, comme elle tremblait à la pensée d'être obligée de les revêtir, une voix lui avait répondu de ne pas craindre; que ces armes étaient réservées à une pucelle qui les porterait et délivrerait le royaume de France.*

*Jean Barbin, l'un des principaux conseillers du roi Charles VII, qui rapporta ces faits lors du procès de réhabilitation, ne doutait pas que Jeanne la Pucelle ne fût celle dont avait parlé Marie d'Avignon.*

*Des avertissements semblables avaient été adressés au Roi d'Angleterre.*

*Au mois de mars 1419, un apôtre doué d'une éloquence souveraine, dont les sévérités atteignaient les princes aussi bien que les sujets, S. Vincent Ferrier, se rendit à Caen, près de Henri V, qui venait d'envahir la Normandie, et le pressa de ne pas continuer son injuste agression; mais ses efforts de conciliation n'obtinrent aucun succès<sup>1</sup>.*

*Vers le mois d'août 1421, un mystérieux personnage,*

---

<sup>1</sup> Vallet (de Viriville), Procès de condamnation de Jeanne d'Arc.

*l'Ermite de Saint-Claude ou Jean de Gand, qui avait prophétisé au Dauphin Charles son triomphe, alors bien incertain, pénétra auprès de Henri V, de retour d'une expédition du côté de Chartres. Cet anachorète prétendait être envoyé de Dieu; il engagea le souverain anglais, miné par une maladie fatale, à abandonner une entreprise impie et injuste contre un peuple chrétien. Voyant ses instances inutiles, il lui dit que, « pour n'avoir pas voulu soy retraire de vanité temporelle, avant que l'an passât à son dernier jour, la main de Dieu le toucherait par courroux, » et que la mort serait l'expiation de sa faute.*

*La fin du mois d'août 1422 approchait, et la menace du solitaire était près de s'accomplir. Henri de Lancastre le fit rechercher et amener à Vincennes. Il lui témoigna son regret de n'avoir pas écouté ses avis, et lui demanda s'il pourrait échapper à son sort. « Vous êtes à votre fin, » lui répondit Jean de Gand; « avisez de votre âme. » — « Or donc, reprit le Roi, savez-vous s'il pourra plaire à Dieu qu'en mon lieu après moi mon fils pourra régner en France? » — Mais le religieux « lui certifia que nenny et que jamais il n'y auroit règne ne durée. » — Comme l'a dit Vallet (de Viriville), cet ermite à l'air sévère, qui se dressait devant cet*

---

*envahisseur au bord de la tombe, était la personnification de la justice divine, dont les coups allaient se faire sentir aux ennemis séculaires de notre pays<sup>1</sup>.*

*Elle va naître enfin, cette vierge libératrice, prédite à la fois aux Français et aux Anglais; il va venir ce Messie de la France, qui, lui aussi, a eu ses précurseurs. Tant de générations, torturées par l'angoisse, n'auront pas cru, aimé, espéré en vain, et le rêve de tout un peuple est près de se réaliser!*

---

<sup>1</sup> Vallet, Procès, p. XLVIII; Histoire de Charles VII, p. 336 et suivantes.





*Giappari. del.*

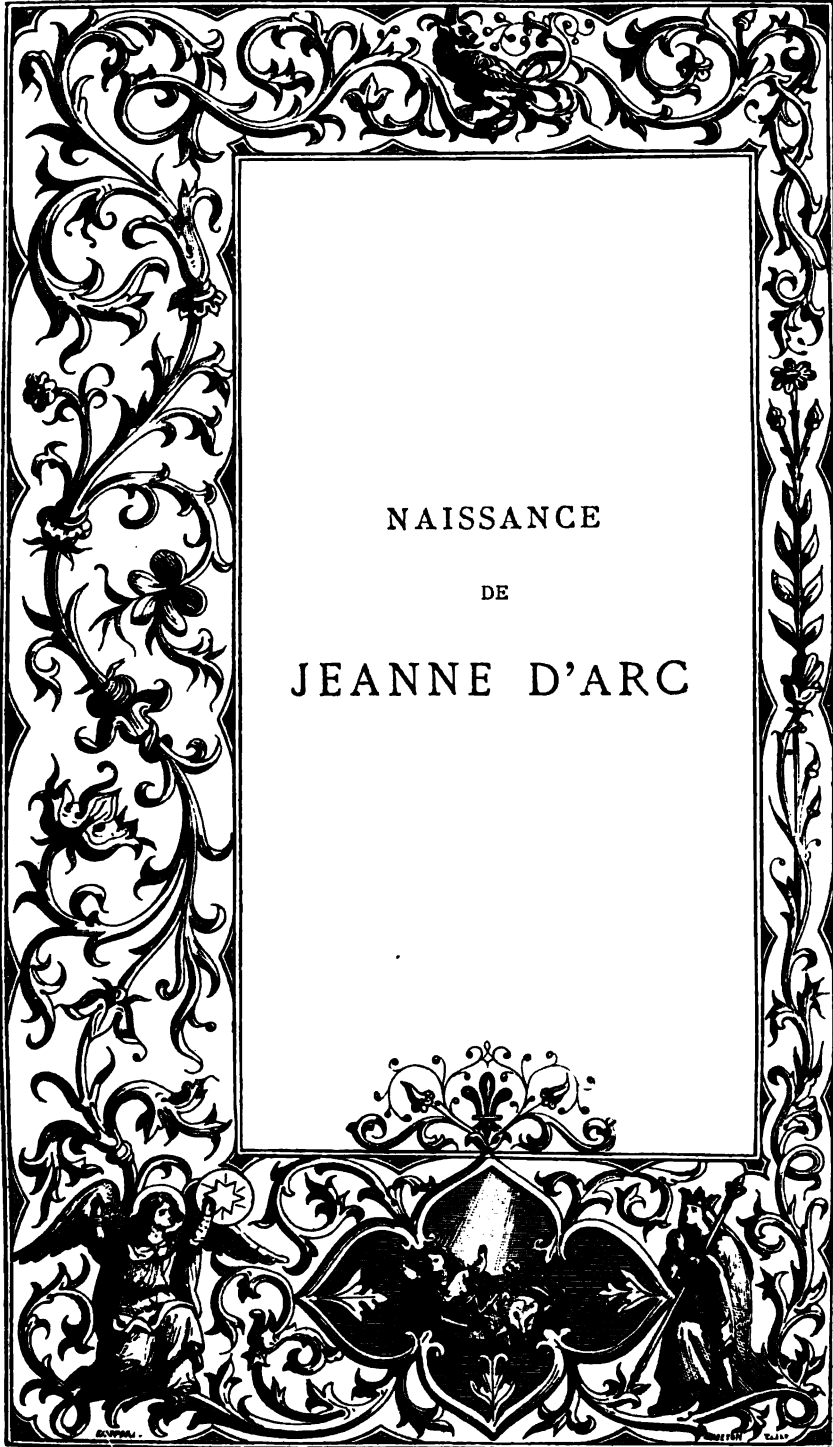
*Hérog. Dugardan*

LA TRAISSON À DOMRÉMY.

*Delhomme et Briquet. édit*

*Eudes. imp.*

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATION



NAISSANCE  
DE  
JEANNE D'ARC

THE  
BY  
AS  
NO.





## NAISSANCE DE JEANNE D'ARC



**D**ANS la fertile vallée de la Meuse, cette verte pelouse où le gazon fleurit merveilleusement au printemps, au pied des dernières pentes des Vosges, sur les marches de la Champagne, de la Bourgogne et de la Lorraine, pays restés toujours fidèles à la cause de la France, entre Neufchâteau et Vaucouleurs, est le petit village de Domremy.

Domremy veut dire seigneur Remy, saint Remy. Ce nom, qu'on retrouve jusqu'à quatre fois dans un rayon de dix lieues, semble attester la vassalité du pays à l'abbaye de Saint-

Remy de Reims, dont le domaine s'étendait jusqu'aux limites de la Champagne.

Et c'est une coïncidence remarquable que ce village où naquit l'héroïne qui devait faire sacrer Charles VII portât le nom du grand évêque qui avait sacré Clovis et sa descendance.

Jeanne d'Arc naquit à Domremy, l'an 1414, en la fête de l'Épiphanie.

Son père, Jacques d'Arc, était né à Séfond, village de Champagne, et sa mère Isabelle ou Zabillet Romée, nom commémoratif que prenaient souvent au moyen âge ceux qui avaient fait le pèlerinage de Rome, était née à Vouthon près de Domremy. C'étaient de simples laboureurs « de bonne vie et renommée, » n'ayant avec leur chaumière qu'un bien petit patrimoine, mais considérés dans leur pauvreté, et se faisant remarquer de tous par leur vie vraiment chrétienne. Ils eurent trois fils : Jacques, Jean et Pierre, et deux filles, Jeanne et Catherine.

La légende raconte que, la nuit où Jeanne vint au monde, les gens du peuple avaient, sans savoir pourquoi, senti une joie inexprimable; qu'ils couraient çà et là demandant ce qu'il y avait de nouveau; que les coqs avaient fait entendre des chants inaccoutumés, et que pendant deux heures on les vit battant de l'aile comme en présage de cet événement.

Il serait difficile de garantir l'authenticité de ces récits merveilleux, dus probablement à l'imagination populaire. Ce qu'on ne peut révoquer en doute, ce sont les principes de religion et de sévère moralité qui régnaient dans la chaumière du laboureur Jacques d'Arc. Toute sa famille fut élevée dans la droiture et l'amour du travail. Sur la porte de la maison étaient gravés ces mots : *Vive labeur,*

et certes, ce fut bien la devise de Jeanne. En effet, elle ne sut ni lire ni écrire, mais sa mère lui apprit de bonne heure les soins du ménage et les ouvrages de femme.

Dans son procès « interrogée si elle avoit appris aucun art ou mestier, dist : Que oui et que sa mère lui avoit appris à coudre et qu'elle ne cuidoit point qu'il y eust femme dans Rouen qui lui sceut apprendre aucune chose. »

Quelques auteurs prétendent que Jeanne partageait aussi les occupations de son père et de ses frères, promenait comme eux la herse dans le champ, portait la nourriture aux animaux dans l'étable et les menait paître sur les rives de la Meuse. Pendant qu'elle gardait les brebis, dit la légende, les oiseaux du ciel venaient à sa voix, comme privés, manger son pain dans son giron. On a coutume en effet de la représenter entourée de son troupeau — dont le loup n'approcha jamais, — tandis que « les Voix » se faisaient entendre à elle.

Cependant des pièces dont l'authenticité est probable semblent contredire cette assertion. La relation de son interrogatoire porte que « Ne alloit point aux champs garder les brebis ne aultres bestes... Depuis qu'elle a esté grande et qu'elle a eu entendement, ne les gardoit pas...; mais de son jeune age se elle les gardoit ou non, n'en a pas mémoire. »

Sans doute, elle restait à son rouet et à son fuseau près de sa mère qui lui enseigna, outre les travaux de son sexe : *Notre Père, Je vous salue Marie, Je crois en Dieu*, et tout ce qu'elle savait de la foi. « Autre personne que sa mère ne lui apprit sa créance. »

• Elle reçut donc sa religion, non comme une leçon, une cérémonie, mais dans la forme populaire et naïve d'une belle histoire de veillée, comme la foi simple d'une mère.... Ce

que nous recevons ainsi avec le sang et le lait, c'est choses vivantes et la vie même <sup>1</sup>. »

L'âme de Jeanne s'ouvrit à la religion comme le gazon de la pelouse à la rosée du ciel, et les vertus simples, vigoureuses et naïves germèrent sur cette terre vierge comme les fleurs dans la belle vallée de la Meuse.

D'une rare piété dès ses plus jeunes années, elle assistait à la messe tous les matins et communiait souvent ; elle se confessait fréquemment, d'abord au moins tous les mois, puis en carême tous les quinze jours ; à Neufchâteau tous les huit jours, et plus tard, à l'armée, quand elle fut jetée dans le tumulte des camps, deux fois par semaine.

Le petit jardin de la maison paternelle touchait au cimetière qui entourait l'église, et Jeanne profitait de ce voisinage pour aller se prosterner souvent aux pieds du Christ et de la Vierge, à qui elle faisait sans doute de belles et touchantes prières, quand elle restait là, les mains jointes, les yeux fixés sur les saintes images, dans l'attitude où l'on représente les anges et les bienheureuses qui devaient plus tard venir la visiter.

Elle était fort dévote à Notre-Dame. Au nord de Domremy, sur le penchant de l'un des coteaux qui descendent vers la Meuse, se dressait la chapelle d'un hermitage consacré à Notre-Dame de Belmont, où les femmes et les jeunes filles avaient coutume d'aller faire brûler des cierges. Jeanne s'y rendait avec sa mère et quelques-unes de ses compagnes. Le dimanche, entre les offices, elle portait aussi des guirlandes et des bouquets à Notre-Dame de Domremy.

Dans son premier voyage à Vaucouleurs, n'ayant plus à

---

<sup>1</sup> Michelet.

travailler autant qu'elle le faisait au village natal dans la maison de son père, quoiqu'elle se plût à filer avec son hôtesse « et filât très-bien, » elle entendait chaque matin plusieurs messes et restait longtemps en prière sous la voûte d'une chapelle souterraine dont les vestiges se voient encore.

Le soir, quand la cloche qui sonnait complies ou l'*Angelus* la surprenait aux champs, elle s'agenouillait et récitait dévotement ses petites oraisons. Elle aimait le son des cloches, et si le sonneur venait à oublier quelques sonneries, elle lui disait que ce n'était pas bien et promettait de lui donner *des lunes* (sorte de gâteaux) pour qu'il se montrât plus exact et plus diligent.

Jeanne, qui ne savait ni A ni B, ne pouvait lire l'Évangile, mais elle en possédait l'esprit et en suivait les maximes. Un laboureur, appelé en témoignage dans son procès, a déclaré qu'elle aimait à secourir les malades et à donner aux pauvres : « Je le sais bien, disait-il, j'étais enfant alors, et c'est elle qui m'a soigné. » Comme Clotilde, l'introductrice du christianisme dans cette France dont Jeanne devait être la libératrice, la fille de Jacques d'Arc logeait les indigents et les voyageurs. La chaumière paternelle était placée sur le bord de la route ; Jeanne recueillait les malheureux qui passaient, ravivait pour eux le feu dans l'âtre, les faisait asseoir auprès, et il lui arrivait souvent, rapporte une de ses amies, Isabelle Gérardin, de leur céder son lit.

Aussi chacun l'aimait et la vénérât presque. Bonne fille, c'était le cri de tous, honnête, chaste et sainte, plus riche de bon sens que d'imagination, parlant en toute simplicité selon le précepte de l'Évangile : « Oui, non, cela est, cela n'est pas, sans manque », voilà tout ce qu'elle ajoutait à sa parole pour en attester la vérité. A cette époque, souvent les jeunes gars

de Domremy allaient se battre jusqu'au sang, dans la prairie, avec ceux d'un village voisin, Maxey, dévoué à l'opinion bourguignonne. Plus tard, lors de son procès, interrogée si elle se trouva jamais avec eux, elle répondit simplement qu'elle ne s'en souvenait pas.

Cependant elle était venue là souvent danser en rond avec ses compagnes sur la pelouse devant la chapelle, car elle se mêlait volontiers aux jeux des autres filles du village, quoiqu'elle ne fût ni folâtre ni danseuse. Quelquefois, au plus fort des divertissements, elle se retirait à part et l'on voyait qu'elle s'entretenait avec Dieu.

Le milieu humble, mais déjà poétique, dans lequel elle était placée, servit merveilleusement à développer cette nature prédestinée.

Son village était à deux pas des forêts des Vosges. De la porte de sa maison, elle voyait le vieux bois de chênes, le *Bois Chesnu*, antique asile des fées, où, disait-on, elles venaient encore se réunir autour d'un vieux hêtre large et touffu dont les branches balayaient le sol et qu'on appelait *Aux loges les dames*, ou l'*Arbre des dames*. Ce titre de dames donné aux femmes de haut parage appartenait aussi aux fées. Les petits enfants suspendaient des couronnes à cet arbre, les jeunes gens et les jeunes filles venaient se divertir sous son ombre, principalement le dimanche du *Lætare*. Jeanne s'y rendait comme les autres. Mengette, son amie, raconte qu'elle y fut et y dansa plusieurs fois avec elle; mais souvent elle se détournait au milieu de la fête, selon son habitude, et allait suspendre couronnes et guirlandes à l'image de Notre-Dame de Domremy. Jeanne ne se rendit jamais seule à l'arbre. Les dépositions de plusieurs témoins au procès établissent qu'elle n'y allait que pour s'y promener et prendre

part avec ses compagnes aux jeux que protégeait l'ombrage du hêtre touffu. Avec la même simplicité elle se rendait quelquefois à une fontaine voisine que les fées, ces anciennes dames et maîtresses des forêts, hantaient jadis. Elles en avaient été exclues depuis longtemps pour leurs péchés; cependant, comme on gardait un reste de défiance contre les vieilles divinités locales, le curé allait tous les ans exorciser la fontaine et y dire une messe.

Née sous les murs de l'église, bercée du son des cloches et nourrie de légendes, Jeanne fut une légende elle-même, rapide et pure, de la naissance à la mort.

Quelques auteurs ont prétendu que la vie d'en haut absorba l'autre et en supprima le développement vulgaire; que Jeanne eut d'âme et de corps ce don divin de rester enfant et d'ignorer toujours les misères physiques de la femme. Cette opinion est appuyée du témoignage de Jean d'Aulon, l'écuyer de Jeanne, qui rapporte le dire de plusieurs dames respectables. A cette autorité l'on peut opposer victorieusement les affirmations des contemporains, qui tous s'accordent à déclarer « qu'elle était aussi forte que belle, belle et bien formée, bien compassée de membres et forte <sup>1</sup>; grande et moult belle <sup>2</sup>; de grande force et puissance, » d'une force qui n'avait rien de viril; elle avait la voix douce, une voix de femme, disent ceux qui l'ont entendue <sup>3</sup>, une voix d'une puissance qui marquait dans la jeune fille l'entier développement de la femme.

---

<sup>1</sup> *Chronique de la Pucelle*. Procès, t. IV, pag. 205.

<sup>2</sup> *Mirouer des femmes vertueuses*. Procès, t. IV, p. 268.

<sup>3</sup> Perceval de Boulainvilliers, Gui de Laval. Procès, t. IV, pag. 120 et 108. « Vocem mulieris ad instar habet gracilem, » dit le premier; « En assez voix de femme, » ainsi s'exprime le second.

Ses actions, quelles qu'elles fussent, n'avaient jamais rien d'affecté. Toujours simple et franche, elle semblait ne différer des autres que par la supériorité d'une vertu qui aimait à se cacher. Mais celui qui l'aurait observée plus attentivement aurait pu distinguer en elle quelque chose de particulier, d'étrange, de surnaturel. Ce penchant à la méditation, ces prières faites à l'écart tandis que ses amies jouaient, cette nature éminemment poétique dans sa rustique simplicité, tout cela indiquait quelque mystérieuse vocation.

Elle allait à Dieu en toute naïveté et droiture, sans rechercher les faveurs du ciel. Toutefois, pendant trois années de sa vie des champs, elle en fut comblée.

Elle avait à peine treize ans lorsqu'elle entendit le premier appel de Dieu, lorsqu'elle reçut les premières inspirations qui devaient la conduire à marcher à la délivrance de sa patrie, dont son père lui avait enseigné l'amour, dans ses causeries autour du foyer rustique, comme sa mère lui avait enseigné l'amour de Dieu et l'amour du travail. Dès lors elle ne vivra plus que pour la France, qu'elle regarde comme le royaume de Jésus, et dont les ennemis sont pour elle les ennemis de Dieu.





THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



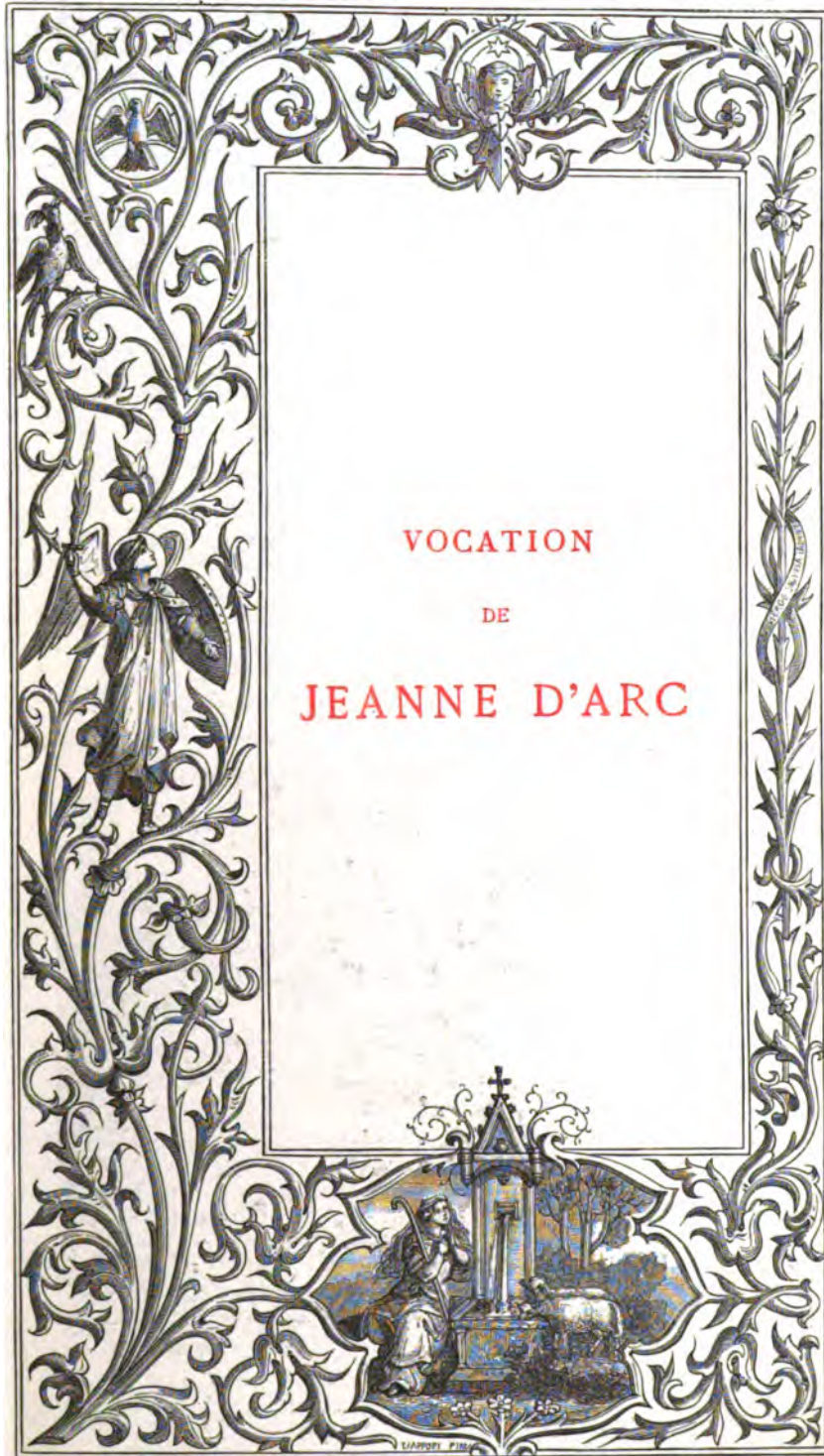
*Giappori del.*

*Héty Dujardin.*

JEANNE LA BERGÈRE

*Rochet Edit*

*Eudes imp*



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



## VOCATION DE JEANNE D'ARC

DÉPART DE DOMREMY ET DE VAUCOULEURS  
POUR SE RENDRE PRÈS DU ROI



**U**n jour d'été, jour de jeûne, à midi, l'an 1425, un an après la funeste bataille de Verneuil, Jeanne jouait à courir dans la prairie avec plusieurs de ses compagnes. A chaque épreuve, elle prenait tant d'avance sur les autres que celles-ci, frappées de surprise, raconte la légende, la croyaient voir voler et le lui disaient. Enfin, ravie et comme hors de sens, elle s'arrêta pour reprendre haleine. A ce moment, elle vit du côté de l'église une éblouissante lumière, et entendit une voix qui lui disait d'aller au logis, parce que sa

mère avait besoin d'elle; mais ce n'était là qu'un subterfuge pour l'éloigner de ses compagnes. Quand elle fut de retour à la maison et seule, la voix s'exprima à découvert, et après lui avoir recommandé d'être bonne et sage enfant, d'aller souvent à l'église, lui donna le premier avertissement de sa mission.

La pauvre fille fut encore plus étonnée qu'effrayée. La voix lui paraissait fort digne et elle crut que c'était celle de Dieu même; mais après l'avoir entendue deux ou trois fois, elle pensa qu'elle venait d'un ange.

Quelque temps après, quand elle ouït de nouveau la voix et revit la clarté, elle aperçut au milieu d'une gloire lumineuse des figures de séraphins, dont l'une avait des ailes. Jeanne sut plus tard que c'était l'archange saint Michel, l'ange des combats.

Souvent l'Archange était accompagné de Gabriel et de millions d'autres anges, que Jeanne voyait des yeux de son corps avec une parfaite réalité et netteté, si petite que fût la dimension des objets de ces apparitions.

Bientôt deux vierges martyres, sainte Catherine et sainte Marguerite, deviennent ses conseillères habituelles. Elle les distingue de saint Michel et les distingue aussi parfaitement l'une de l'autre par leur manière de saluer ou parce qu'elles se nomment à elle.

Désormais, elle communiqua avec les esprits célestes tous les jours et plusieurs fois par jour. Ils lui parlaient surtout aux heures où sonnaient les offices. Sa perception était favorisée par les bruits mesurés et lointains, comme celui des cloches ou celui du vent dans les arbres. Au contraire, un tumultueux désordre confondait les sons dans son oreille et lui faisait perdre beaucoup des paroles qui lui étaient adressées.

D'abord les Voix se bornaient à préparer Jeanne à sa mission sans la lui découvrir en entier; elles lui en faisaient entrevoir le but en lui racontant « la grande pitié qui était au royaume de France ». Elles devinrent ensuite plus pressantes et elles lui répétaient sans cesse : « Jeanne, va au secours du Roi, tu lui rendras son royaume. » Jeanne, toute tremblante, répondait : « Messire, je ne suis qu'une pauvre fille, je ne saurais chevaucher ni conduire des hommes d'armes. » L'Archange répliquait : « Tu iras trouver le sire de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et il te fera mener au Roi. Sainte Catherine et sainte Marguerite viendront t'assister. » Et Jeanne restait stupéfaite et en larmes, comme si elle eût déjà entrevu sa destinée tout entière.

Souvent les blanches figures des saints — ces étonnants symboles de toute sa destinée — lui apparaissaient dans d'innombrables lumières, la tête parée de riches couronnes. Elle prenait à cette vue un plaisir indéfinissable. Restée seule, elle pleurait à chaudes larmes; elle aurait voulu que les bienheureux esprits l'emportassent avec eux.

Dans ces visions célestes, tous ses sens étaient affectés d'une manière extraordinaire. Elle affirma, dans son procès, avoir embrassé les saints et avoir senti en les embrassant une odeur exquise.

En dehors de la vie commune, elle ne dira, elle ne fera plus rien qui ne lui ait été conseillé par ses Voix.

L'austère objet de sa mission lui est maintenant à peu près révélé. La douce, humble et timide jeune fille, qui avait toujours vécu modeste et retirée sous le toit paternel, à côté de sa mère, entend les messagers de Dieu lui ordonner de délaisser cette mère naturelle pour la mère commune, la

patrie, la France, et de désertier la maison de son père pour aller au secours du Roi. La pieuse vierge, qu'un mot déconcerte, il lui faut aller vivre parmi les gens de guerre, et parler aux grossiers soldats; il lui faut dire adieu à ce petit coin de terre tant aimé, où sa vie si calme et si pure d'enfant s'est écoulée comme un frais et limpide ruisseau, à ce petit jardin à l'ombre de l'église où elle n'entendait que le son des cloches qu'elle aimait tant, où les petits oiseaux du ciel venaient à elle, comme jadis aux Pères du désert, dans la confiance de la paix de Dieu. Jeanne n'a rien dit de ces luttes intérieures, de ces combats qu'elle eut à soutenir; mais il est évident que ces luttes et ces combats durèrent longtemps, puisqu'il s'écoula cinq années entre sa première vision et sa sortie de la maison paternelle.

Vivant dans le commerce habituel des anges et des saintes, elle ne changeait rien cependant à la manière de se conduire. Elle cachait soigneusement ce qui se passait en elle, et ne découvrit même pas à son confesseur les faveurs célestes dont elle était comblée. Jeanne gardait le secret de sa mission, non parce qu'elle s'y croyait obligée, mais parce qu'elle craignait, en la dévoilant, d'en compromettre le succès quand le temps viendrait de l'accomplir. Elle redoutait les pièges des Bourguignons, mais elle craignait encore plus les résistances de son père.

Celui-ci avait un vague pressentiment de la destinée de Jeanne. Par une coïncidence étrange ou plutôt un vouloir de Dieu, deux ans après les premières apparitions, une nuit il avait rêvé qu'elle s'en était allée de la maison avec des gens de guerre, et il disait à ses autres enfants : « Si je savais que cela dût arriver à ma fille, je vous ordonnerais de la jeter à l'eau, et si vous refusiez de le faire, je le ferais moi-même. »



Malgré le soin que prenait la pauvre inspirée de renfermer son secret en elle-même, il en transpirait donc quelque chose, et ce fut peut-être pour la détourner de ces pensées que l'on essaya de la marier. Sa beauté méditative et recueillie, en attirant les yeux des jeunes hommes, intimidait la familiarité, selon l'expression de Lamartine. Plusieurs cependant, charmés de sa grâce et de sa modestie, la demandèrent à ses parents; mais elle s'obstina dans ses refus, car la pieuse enfant s'était donnée tout entière à Dieu en lui vouant sa virginité.

Un jeune homme du village prétendit qu'étant petite elle lui avait promis d'être sa femme, et comme Jeanne le niait, il la fit assigner devant le juge ecclésiastique de Toul. Connaissant sa réserve, sa douce et honnête timidité, tous croyaient qu'elle n'oserait se défendre et qu'elle aimerait mieux se laisser marier. Mais, soutenue par ses visions célestes, elle déjoua toutes les prévisions; elle alla à Toul, parut devant le juge et confondit son étrange adversaire.

Enfin Jeanne a seize ans; « elle est moult belle, de grande force et puissante ». Le moment est venu d'accomplir sa mission libératrice. « Partir, quitter sa mère, ses jeunes amies, ses paisibles occupations, pour se jeter dans tous les périls et les hasards de la guerre, elle qui avait en horreur cet état, « ce règne du diable où tout homme mourait en péché mortel », c'était chose qui devait troubler étrangement cette âme simple et recueillie<sup>1</sup>. »

Elle disait plus tard qu'elle eût mieux aimé être tirée à quatre chevaux que de venir en France sans la volonté de Dieu. Mais quand ses Voix parlent, quand ses saintes lui

---

<sup>1</sup> Wallon, *Vie de Jeanne d'Arc*.

crient chaque jour avec plus de force : « Fille de Dieu, va, va, va! » alors « ellè ne peut plus durer où elle est », elle triomphe de toutes ses répugnances, de tous ses effrois, et n'a plus qu'une pensée : l'accomplissement de la volonté divine.

Jeanne avait un oncle appelé Durand Laxart, qui demeurait à Burey-le-Petit, non loin de Vaucouleurs. « Il fut le premier croyant à sa nièce et le premier complice de son génie. Ces seconds pères dans les familles sont souvent plus tendres et plus paternels que les pères véritables, et ils ont plus de faiblesses pour les enfants de la maison, parce qu'ils se défient moins de leur amour et qu'ils aiment par choix et non par devoir. Tel paraît avoir été l'oncle de Jeanne, le père de prédilection, le consolateur, le confident, puis enfin l'intermédiaire, séduit par son cœur, entre sa nièce et le ciel <sup>1</sup>. »

La jeune fille demanda à aller passer quelque temps près de lui; au bout de peu de jours elle lui ouvrit son cœur et lui confia ses projets. Comme le brave homme s'en étonnait : « N'est-il pas dit, ajouta-t-elle, qu'une femme perdrait la France et qu'une vierge la relèverait? » Elle faisait ainsi allusion, comme elle le fit chez elle plus tard, à la prédiction populaire qui annonçait qu'une vierge des marches de Lorraine délivrerait la France perdue par une femme.

Quand Durand Laxart fut ébranlé, elle obtint de lui qu'il irait demander pour elle l'appui du sire de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs.

L'homme de guerre reçut assez mal le paysan et ne put

---

<sup>1</sup> Lamartine, *Jeanne d'Arc*, 1<sup>o</sup> part., XIV.

que lui conseiller de ramener chez son père cette pauvre folle, « bien souffletée ».

Jeanne ne se rebuta pas de cette épreuve, et son oncle, cédant à ses nouvelles prières, la conduisit elle-même à Vaucouleurs, où elle se présenta, vers le temps de l'Ascension de l'année 1428, dans ses gros habits rouges de paysanne, au seigneur de Baudricourt, qu'elle reconnut entre tous ses gens. Elle lui dit « qu'elle venait vers lui de la part du Seigneur, pour qu'il mandât au Dauphin de se bien maintenir et qu'il n'assignât point la bataille à ses ennemis, parce que son Seigneur lui donnerait secours dans la mi-carême. » Le royaume n'appartenait pas au Dauphin, mais à son Seigneur; toutefois son Seigneur voulait que le Dauphin devînt roi et qu'il eût ce royaume en *commende*. Et Jeanne ajoutait que, malgré les ennemis du Dauphin, il serait fait Roi et qu'elle le mènerait sacrer à Reims.

« Et quel est ton Seigneur? dit Robert de Baudricourt.

— C'est Dieu », répond Jeanne.

Elle n'est point encore écoutée, et elle doit revenir avec son oncle à Burey, et de là chez son père, où elle reprend ses occupations accoutumées, affligée, mais nullement découragée, et toujours plus affermie dans sa résolution, comme le témoignent certaines paroles qui lui échappent. A un jeune garçon de son village, elle dit qu'il y avait entre Coussey et Vaucouleurs (Domremy est entre les deux) une jeune fille qui, dans l'année, ferait sacrer le Roi. Une autre fois elle dit à Gérardin d'Epinal : « Compère, si vous n'étiez Bourguignon, je vous dirais quelque chose. »

Cependant le temps marche; si Jeanne doit sauver la France, il faut se hâter. Une sinistre nouvelle éclate et se

propage : Orléans, le dernier rempart du royaume, est assiégé et peut-être a déjà succombé.

La voix de l'Archange se fait entendre encore plus forte à l'oreille et au cœur de Jeanne : « Ma fille, lève-toi, et va ! C'est toi qui feras lever le siège ! » Jeanne s'incline, et, puisant dans ces visions divines une force invincible, elle s'apprête à quitter son village, sa mère, ses amies d'enfance, tout ce qui lui était cher et qu'elle ne devait plus revoir. Son oncle lui vient encore en aide, et la mande près de lui à Burey pour soigner sa femme qui vient d'accoucher, et qui, jusqu'à l'époque des relevailles, réclame les soins de sa nièce.

Ses parents croient à ce plausible prétexte et consentent au départ. Jeanne ne se reproche pas de les avoir trompés. « Elle ne cuyde pas avoir péchié, en toutes autres choses elle a bien obéi à eulx, excepté en ce partement. C'est Dieu qui le veut, et, puisque Dieu le commande, il le convient faire. Bien plus, si elle eust eu cent pères et cent mères, et si elle eust été fille de roy, si fust-elle partie. »

Voilà ce qu'elle a déclaré plus tard à ses juges. Mais la pieuse et obéissante fille fit écrire à ses parents pour implorer leur pardon.

Elle partit donc, la vaillante Pucelle, dans les premiers mois de l'année 1429. Elle dit adieu à sa petite amie Mengette, mais à l'égard d'Hauviette, sa compagne préférée, le cœur lui manqua : elle s'éloigna sans la voir. Hauviette dit dans sa déposition comme elle en a pleuré.

Sans même s'arrêter à Burey pour voir sa tante, Jeanne se rendit tout droit à Vaucouleurs, où son oncle Durand Laxart la confia aux soins de bonnes gens qui la gardèrent chez eux pendant trois semaines.

Le carême approchait ; le sire de Baudricourt, averti du

retour de Jeanne, voulut la prévenir en allant la trouver chez ses hôtes; mais, feignant de craindre quelque maléfice, il se fit accompagner du curé de la paroisse revêtu de son étole. Ce prêtre veut s'assurer de quel esprit elle procède. Il lui commande de s'approcher si elle vient de Dieu, et de se retirer si elle vient du démon. Elle s'approche à genoux, mais elle le blâme, parce que, dit-elle, il devait mieux la connaître, l'ayant entendue en confession. La sainte fille offrit à Dieu cette nouvelle épreuve, dont elle n'eut pas de peine à sortir victorieuse. Le capitaine de Vaucouleurs doutait encore, mais le peuple ne doutait plus. Catherine Leroyer et son mari chez qui Jeanne habitait, la voyant si sage, si douce, si pleine de sens et de bonté, ne purent la soupçonner d'imposture; ils crurent à son inspiration et à sa mission divine, et beaucoup d'autres, en voyant l'insigne vertu de la pauvre paysanne, y crurent avec eux. L'opinion populaire, se déclarant de tous côtés pour Jeanne, lui fit une puissance. De toutes parts on désirait la voir, les gens nobles aussi bien que les pauvres gens, et tel entra dans sa demeure en curieux qui sortait plein de foi et d'admiration.

De ce nombre fut un brave chevalier de Lorraine, appelé Jean de Metz, qui, s'étant présenté chez Henri Leroyer, trouva la jeune fille vêtue de ses pauvres habits de paysanne et se mit à l'interroger et à la tenter par ses discours.

« Hé! ma mie, lui dit-il, que venez-vous faire ici? Ne faut-il pas que le Dauphin soit chassé du royaume et que nous devenions tous Anglais? » Mais Jeanne l'interrompant :

« Je suis venue ici dans la chambre (ville) du Roi, parler à Robert de Baudricourt, pour qu'il veuille me conduire vers le Roi, qui ne se soucie ni de moi ni de mes paroles. Et cependant, avant que le carême soit à moitié,

il faut que je sois près du Roi; il le faut, quand pour cela je devrais user mes pieds jusqu'aux genoux. »

Le bon chevalier avait peine à cacher sa surprise; Jeanne poursuivit tout attendrie : « J'aimerais mieux filer toute ma vie auprès de ma pauvre mère, car ce n'est pas là mon état; mais il faut que j'aïlle et que je fasse mon œuvre, parce que mon Seigneur le veut ainsi. Ni rois, ni capitaines, ni fille du roi d'Écosse<sup>1</sup>, ni personne autre ne peut sauver le royaume de France; il n'y a de secours qu'en moi. »

Jean de Metz était ému, peu à peu la conviction entraît dans son âme en entendant la naïve éloquence de cette simple fille des champs. Il mit sa main dans la main de Jeanne et lui donna sa foi de chevalier, qu'avec l'aide de Dieu il la conduirait au Roi. Puis, avant de prendre congé, il lui demanda quand il lui plaisait de partir : « Ah! s'écria Jeanne, plutôt aujourd'hui que demain! plutôt demain qu'après! »

Un autre gentilhomme, l'écuyer Bertrand de Poulengy, s'engagea comme Jean de Metz à la conduire, et tous deux préparèrent le départ.

Mais il fallait obtenir le consentement du sire de Baudricourt qui s'obstinait à ne point prendre de parti. Jeanne se consumait d'impatience. Selon la naïve et éloquente expression de son hôtesse, le temps lui pesait comme à la femme qui va être mère.

Déjà, tout à l'entour de Vaucouleurs, sa renommée commençait à se répandre. Le duc de Lorraine, qui était malade, la voulait voir, dans l'espoir secret qu'elle lui rendrait la santé. Bien que ce voyage détournât Jeanne de

---

<sup>1</sup> On parlait alors de fiançailles entre le fils de Charles VII et Marguerite d'Écosse.

sa mission, elle se rendit au désir du duc, qui lui avait envoyé un sauf-conduit en homme qui ne veut pas qu'on le refuse. Jean de Metz l'accompagna jusqu'à Toul; elle continua la route avec son oncle et se présenta devant le duc. Il la consulta sur sa maladie, sur laquelle Jeanne déclara ne rien savoir; mais elle lui exposa en peu de mots l'objet de son voyage, l'exhorta à lui donner son fils et ses gens pour la conduire auprès du Roi, et lui promit en retour de prier Dieu pour sa guérison. Le malade, désappointé et ne voulant point s'engager trop, la congédia avec honneur et lui fit donner quelques écus. Jeanne mit à profit cette excursion en allant à deux lieues de Nancy faire ses dévotions à saint Nicolas, but fameux de pèlerinage, et elle revint à Vaucouleurs le premier dimanche de Carême qui était le 13 février. Son départ ne pouvait plus être différé: sa courte absence avait enflammé l'espoir, ranimé la foi; tous les cœurs étaient désormais pour elle. Quatre hommes d'armes s'étaient offerts pour partager avec Jean de Metz et Poulengy les hasards de cette périlleuse mission.

Dès son arrivée à Vaucouleurs, Jeanne s'était présentée au sire de Baudricourt. C'était, paraît-il, le jour même où se donna la bataille de Rouvray, appelée *Journée des harengs*. Jeanne dit au capitaine: « En nom Dieu (au nom de Dieu; — c'est sa manière d'affirmer depuis le commencement de sa mission —), en nom Dieu, vous metty (tardez) trop à m'envoyer, car aujourd'hui le gentil (noble) Dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage, et sera il taillé (il est en péril) encore de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bientôt vers lui. » Baudricourt céda, et Jeanne put se disposer à partir avec sa petite escorte.

Destinée désormais aux rudes exercices de la guerre et obligée à vivre au milieu d'hommes d'armes, la pieuse Pucelle comprit qu'elle devait quitter les vêtements de son sexe. Elle manifesta à Jean de Metz le désir d'avoir des habits d'homme. Mais les gens du peuple avaient pris l'avance; ce furent eux qui se chargèrent de l'équiper. Ils lui donnèrent ce qui composait en ce temps le costume militaire : gippon ou justaucorps, espèce de gilet, chausses longues liées au justaucorps par des aiguillettes; tunique ou robe courte tombant jusqu'aux genoux; guêtres hautes et éperons, avec le chaperon, le haubert, la lance et le reste; on aida aussi son oncle à lui acheter un cheval.

Ainsi, dans cet héroïque effort tenté pour la délivrance du pays, l'honneur de l'initiative revient au peuple.

Elle part donc pour Chinon, et voici l'escorte qui l'accompagne : son frère Pierre, le bon chevalier Jean de Metz, ou de Novillonpont, l'écuyer Bertrand de Poulengy, Jean de Vienne, héraut du Roi, l'archer Richard, Jean de Henne-court et Julien, tous deux serviteurs du chevalier et de l'écuyer. « Voilà le parti puissant à la tête duquel elle avait à traverser plus de cent lieues de pays ennemi ; voilà les répondants qui doivent l'aider à triompher des prétentions des favoris, des doutes et des hésitations du Roi, des mépris des chefs militaires <sup>1</sup>. »

C'est le 23 février que l'envoyée de Dieu quitta Vaucouleurs et se dirigea vers la Loire. Elle eut le courage de ne point retourner à Domremy, où ses pauvres parents, instruits de son prochain départ, étaient devenus presque fous de douleur. Dieu exigeait d'elle ce cruel sacrifice, elle

---

<sup>1</sup> Comte de Bourbon-Lignières, *Etude sur Jeanne d'Arc*, p. 23.



résista à cette dernière épreuve et leur fit écrire qu'elle les priaît de lui pardonner.

Plusieurs s'effrayaient de voir Jeanne s'aventurer en si petite compagnie dans un pays désert ou infesté de soldats de tous les partis. Mais l'héroïne de la France ne mettait pas sa force et son secours dans les hommes; ce n'était pas une armée qu'elle était venue chercher à Vaucouleurs. Elle dissipait toutes les craintes en disant avec assurance à ceux qui redoutaient pour elle la rencontre des soudards : « Si les hommes d'armes sont sur mon chemin, j'ai avec moi le Seigneur mon Dieu, qui m'aplanira la route jusqu'à Monseigneur le Dauphin. Ne craignez rien, disait-elle encore, Dieu me fait ma route, c'est pour cela que je suis née. »

Baudricourt assista au départ et remit lui-même à Jeanne une épée. Il fit jurer à ses compagnons de la respecter et de la protéger en toutes circonstances, de la conduire bien et sûrement; puis, se tournant vers la jeune fille qui s'éloignait : « Va, lui dit-il, va... advienne que pourra! »

Cependant le peuple, accouru pour saluer ce généreux départ, éclatait en transports, en vœux et en bénédictions.

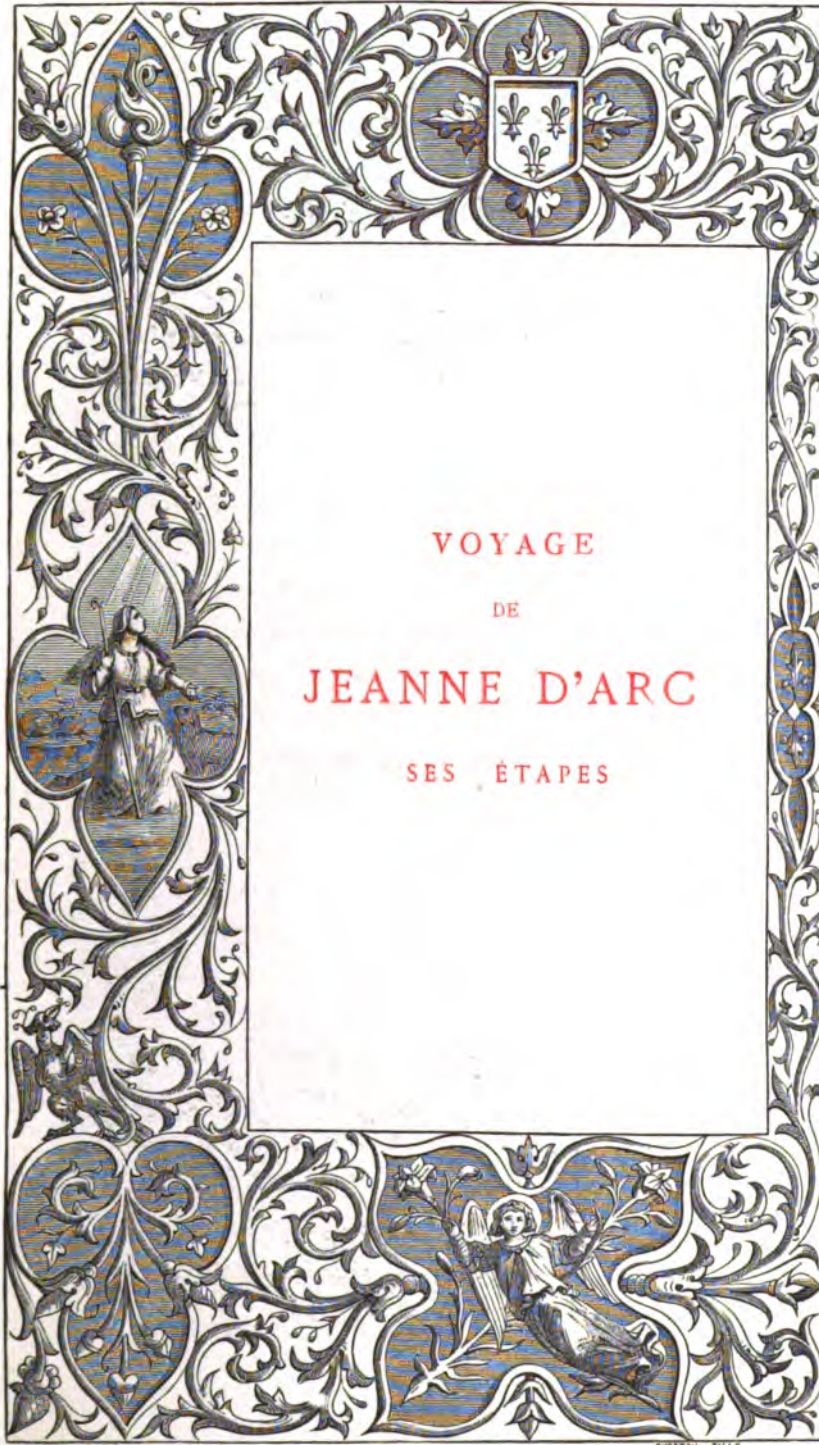




THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



L'ÉPREUVE DE CHINON (9 MARS 1429)



VOYAGE

DE

JEANNE D'ARC

SES ÉTAPES

1954  
PUBLISHED BY  
THE  
AMERICAN INK  
CORPORATION



## VOYAGE DE JEANNE D'ARC

### SES ÉTAPES



**'ÉTAIT un rude et périlleux voyage qu'entreprenait Jeanne. Pour rejoindre le Dauphin, il lui fallait faire cent cinquante lieues dans un pays tout entier au pouvoir des Anglais et des Bourguignons. On était au mois de février 1429. Le débordement des rivières avait détruit les routes et les ponts. S'en aller ainsi avec cinq ou six hommes d'armes à travers tant d'obstacles et de périls, il y avait de quoi effrayer une pauvre fille de dix-huit ans.**

Mais aucune considération humaine ne pouvait émouvoir Jeanne, ni surtout la détourner une seule minute de sa mission.

A la tête de sa petite escorte, elle marchait tout le jour, et souvent même la nuit, avec une sérénité héroïque, mais aussi avec prudence, et en évitant les sentiers battus, à travers ces contrées infestées de soldats. Ses compagnons appréhendaient-ils quelques dangers, elle trouvait aussitôt des paroles inspirées pour relever leur courage. « Ayez foi, disait-elle, mes frères du paradis m'instruisent de ce que j'ai à faire ; ce sont eux qui nous conduisent. » Et tous reprenaient confiance.

Jeanne traversa Sauvoy, et on arriva le soir de cette première journée de marche à l'abbaye de Saint-Urbain en Champagne, où elle passa la nuit. Cette route est encore appelée la voie de la Pucelle. On ne partit le lendemain qu'après avoir entendu la messe. D'ordinaire, le gîte n'était pas si doux ; il fallait coucher loin des lieux habités. Alors on faisait halte dans quelque bois écarté. Jeanne, toute vêtue de ses habits de guerre, se plaçait entre Jean de Metz et Poulengy, qui tous deux avaient promis de veiller sur elle. Mais leur promesse n'eût probablement pas été une sauvegarde suffisante sans la protection de Dieu, qui lui-même veillait sur la pieuse Pucelle ; car, si ces deux chevaliers, convaincus de la sainteté de Jeanne et de la divinité de sa mission, lui étaient entièrement dévoués, il n'en était pas de même du reste de l'escorte. Plusieurs des hommes qui la composaient croyaient Jeanne folle ou sorcière, et, au commencement du voyage, ils avaient secrètement formé le projet de l'enfermer dans quelque prison, ou de se débarrasser d'elle en la précipitant dans un torrent des montagnes, et en attribuant



sa disparition à un enlèvement. Mais bientôt leurs sentiments malveillants se changèrent en sympathique admiration. Tous ceux qui approchaient de l'héroïne subissaient malgré eux l'ascendant de sa vertu. Le plus jeune des gentilshommes qui la conduisirent déclare que, reposant près d'elle, il n'eut jamais l'ombre même d'une mauvaise pensée. Elle communiquait à tous ses compagnons de route l'amour divin qui brûlait son âme. Ce qu'il y avait de plus pénible pour Jeanne dans ces rudes courses, c'était d'être souvent privée de la fréquentation des églises. Elle eût voulu s'arrêter chaque jour dans quelque village : « Si nous entendions la messe, disait-elle souvent, ce serait bien fait. » Cette consolation ne lui fut accordée que deux fois pendant ce premier voyage, à l'abbaye de Saint-Urbain et dans la principale église d'Auxerre.

Pour la reconforter au milieu de toutes ces fatigues et de tous ces dangers, ses Voix se faisaient entendre plus souvent que jamais. Elle trouvait aussi une grande consolation à faire l'aumône à tous les pauvres qu'elle rencontrait sur son chemin, grâce au bon chevalier Jean de Metz, qui s'empressait de lui donner sa bourse chaque fois qu'elle y recourait.

La petite troupe passa la Loire à Gien, qui était la première ville au pouvoir de Charles VII, et parvint à Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine, où Jeanne, pour honorer la patronne du lieu, et l'une de ses saintes bien-aimées, entendit trois messes de suite. De Gien, la nouvelle était venue aux habitants d'Orléans qu'une pucelle de la Lorraine accourait pour délivrer leur cité. Du village de Fierbois, Jeanne, impatiente d'arriver, fit écrire au Roi pour lui demander la permission de l'aller trouver à Chinon. Elle lui mandait qu'elle avait fait cent cinquante lieues pour venir à

son aide ; qu'elle savait plusieurs choses qui le concernaient, et, pour lui donner un premier gage de sa mission, elle se faisait forte de le distinguer parmi tous les autres. Elle reprit sa route sans attendre la réponse du Roi, et le lendemain, à midi, après un voyage de onze jours, elle entra avec ses gens à Chinon, où se tenait alors la cour errante de Charles VII.

L'inspirée de Domremy était attendue dans des sentiments divers. Les conseillers réputés les plus sages détournaient le Dauphin d'écouter une enfant qui, si elle n'était pas un instrument de l'ange des ténèbres, était « la messagère de sa propre illusion »<sup>1</sup>. D'autres le poussaient à consulter du moins cet oracle. La reine Yolande et les favorites étaient fières que le salut vînt d'une femme. Dans l'extrémité où il se trouvait réduit, Charles inclinait à la confiance.

Cependant Jeanne avait été logée dans le voisinage, au château du Couldray, appartenant au sire de Gaucourt. On lui avait donné pour la servir un page de quatorze ans, nommé Louis de Contes, que des femmes irréprochables remplaçaient la nuit. Elle attendait avec une douloureuse anxiété d'être mandée par le Roi.

Ses deux fidèles compagnons de route, appelés au Conseil, racontèrent aux seigneurs de la cour et aux familiers du Roi les détails de leur voyage et son succès inespéré : « Ils estoient  
• fort esmerveillez comment ils estoient peu arriver sauve-  
• ment veuz les périlleux passaiges qu'ilz avoient trouvez, les  
• dangereuses et grosses rivières qu'ils avoient passées à  
• gué, et le grand chemin qu'il leur avoit convenu (fallu)  
• faire au long duquel avoient passé plusieurs villes et vil-

<sup>1</sup> Lamartine.

» laïges tenant le party anglois sans celles estans françoises  
• esquelles se faisoient innumérables maulx et pilleries. »

Devant l'évêque de Castres ils attestèrent que s'ils n'avaient pas rencontré d'obstacles à leur dessein, et s'ils avaient pu passer à travers tant d'ennemis sans périls, ces faits leur semblaient tenir du miracle. Ils ne tarissaient pas sur l'éloge de Jeanne et communiquaient à tous les auditeurs la foi dont ils étaient eux-mêmes animés.

On décida enfin que Jeanne serait entendue. L'entrevue, si désirée, eut lieu le 9 mars.

Le comte de Vendôme fut chargé d'introduire la Pucelle près du Roi, qui voulut la recevoir au milieu d'un grand appareil. C'était le soir ; cinquante torches éclairaient la salle de réception, qui avait vingt mètres carrés. Nombre de seigneurs, plus de trois cents chevaliers, étaient réunis autour de Charles VII.

Jeanne se présenta humblement, « comme une pauvre petite bergerette, » mais avec une modeste assurance, devant cette cour d'hommes d'armes, de conseillers, de courtisans et de reines. « Elle fit les inclinations et révérences accoutumées de faire aux rois, ainsi que si elle eût été nourrie en la cour, » dit Jean Chartier.

Le Roi, vêtu avec une simplicité affectée, s'était mêlé aux groupes des chevaliers richement armés. Jeanne se dirigea modestement, mais sans hésitation, vers lui : « Gentil Dauphin, dit-elle, j'ai nom Jehanne la Pucelle, et vous mande le Roi des Cieulx par moy que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims, et que vous serez le lieutenant du Roy des Cieulx, qui est le vray Roy de la France. » Elle ajoutait que « c'estoit le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglois s'en allassent en leur pays, que le pays lui devoit demeurer,

et que, s'ils ne s'en alloient, il leur mescheroit (arriverait malheur). »

Tous ceux qui virent ou apprirent la manière dont la Pucelle avait reconnu le Roi regardèrent ce fait comme miraculeux.

Le lendemain, Jeanne prit congé du Roi, mais elle revint au château, où elle trouva un nouvel hôte qui se tenait près de Charles VII. C'était le jeune duc d'Alençon, qui, fait prisonnier à Verneuil en 1424, avait résisté à toutes les séductions mises en œuvre pour l'attirer à la cause de Henri VI. Il avait dû payer sa fidélité à son souverain par une captivité de trois ans et par une rançon qui le ruinait.

A la nouvelle de l'arrivée de Jeanne, il avait quitté Saint-Florent, où il chassait, et était venu en hâte voir cette jeune fille dont le peuple faisait tant de bruit. Lorsque Jeanne sut qui il était, elle lui dit : « Soyez le très bien venu; plus il y aura de princes du sang royal, et mieux sera. »

Après cette seconde audience, les plus favorables à Jeanne conseillèrent encore au Roi d'attendre. Dès ce moment, la Pucelle obtint de Charles VII la promesse : 1° de faire hommage de son royaume à Dieu, dont il le tenait; 2° de pardonner à ceux de ses sujets qui s'étaient tournés contre lui; 3° de recevoir en grâce ennemis comme amis, pauvres comme riches, qui viendraient à lui.

Jeanne, confiée aux soins de Guillaume Bellin, lieutenant de Gaucourt, à Chinon, dont la femme avait une parfaite réputation, resta dans une tour du château du Couldray, où des prélats et des docteurs eurent ordre de l'interroger.

La commission chargée de l'examiner se composait des évêques de Castres, de Poitiers et de Maguelone; de maître

---

Simon Bonnet, de maître Pierre de Versailles, de maître Jordan Marin et de quelques autres.

Gérard Machet, évêque de Castres et confesseur du Roi déclara, l'un des premiers, que c'était la fille annoncée par la prophétie ; et, après de longs et minutieux interrogatoires, les évêques et leurs assesseurs firent à Charles VII un rapport favorable qui ne leva pas encore les derniers scrupules.

Cependant, Jeanne gardait devant tous et en toute rencontre la même fermeté et la même aisance, parlant avec assurance de sa mission, soit devant les seigneurs de la cour, soit devant les évêques ; elle voulut même montrer qu'au besoin, dans cette carrière des batailles où elle prétendait ramener le Roi, elle-même saurait faire bonne figure. Un jour, après le dîner, Charles étant allé se promener dans la prairie, elle y courut, la lance au poing, et de si bonne manière que le duc d'Alençon, charmé, lui donna un cheval de guerre. Les épreuves se continuaient jusque dans la demeure qui lui avait été assignée. De grands personnages la venaient voir dans la tour du fort du Couldray, attenante au château même, et elle répondait à leurs questions. Quand elle était seule, elle priait et travaillait.

Enfin, un jour, elle vint trouver le Roi et lui parla ainsi : « Gentil Dauphin, pourquoy ne me croyez-vous ? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple : car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prière pour vous ; et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose qu'elle vous donnera à connaître que me devez croire. » Et elle lui dit « une chose de grande conséquence qu'il avait faite bien secrète, dont il fut fort ébahi ; car il n'y avait personne qui le pût savoir que Dieu et lui ». « Ce qu'elle lui a

dit, nul ne le sait, écrit Alain Chartier peu de mois après, mais il est bien manifeste qu'il en a été tout rayonnant de joie, comme à une révélation de l'Esprit Saint ».

Les juges de Jeanne, malgré toutes leurs instances et toutes leurs habiletés ne purent jamais l'amener à faire connaître ce signe qui était le secret du Roi. Mais une parole avait été entendue dans cette conversation confidentielle de Charles VII et de Jeanne; l'accent plus élevé de la jeune fille permit de surprendre ces mots : « Gentil Dauphin, je te dis de la part de Messire que tu es vray héritier de France et fils du Roy. »

Les confidences mêmes de Charles VII expliquèrent plus tard cette phrase. Le Sire de Boissy, l'un des familiers de Charles VII dans sa jeunesse, a raconté comme le tenant du prince lui-même, qu'un jour, au temps de ses plus grandes adversités, le Dauphin, cherchant en vain un remède à tant de maux, entra un matin seul dans son oratoire, et que là, sans prononcer une parole, il fit à Dieu, du fond de son cœur, cette requête : « Que s'il était vrai hoir (héritier) descendu de la noble maison de France, et que le royaume lui dût justement appartenir, il plût à Dieu de le lui garder et défendre, et, s'il n'était pas vrai héritier, de lui faire la grâce d'échapper, sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Ecosse. » Telle fut la prière, connue de Dieu seul, que Jeanne rappela au Roi. Telle fut la révélation qui convainquit Charles de la vérité de la mission de la Pucelle. Tel fut le miracle qui le fit croire en lui-même, en son droit, en son titre.

Pour que tout le monde pût être convaincu comme lui, Charles résolut de soumettre Jeanne à un second examen. Il s'en alla à Poitiers, ville dont l'Université était célèbre et où

le Parlement de Paris siégeait; il y fit conduire Jeanne. La Pucelle partit pleine de résignation et de courage. Le long du chemin, elle disait à ceux qui l'accompagnaient :

« En nom Dieu, je scay bien que je auray beaucoup à faire à Poitiers où on me meine; mais Messire me aydera. »

Le Roi assembla tous ses conseillers et leur ordonna de faire venir à Poitiers des maîtres en théologie, des juristes et des gens experts, pour interroger cette fille touchant la foi.

Jeanne était descendue dans la maison d'un avocat au Parlement, Jean Rabateau, dont la femme jouissait d'une excellente renommée. Les maîtres de la faculté de théologie vinrent l'y visiter. L'humble fille alla à leur rencontre. L'un d'eux, Pierre de Versailles, lui apprit qu'ils étaient tous envoyés vers elle de la part du Roi. « Je sais bien, dit-elle avec douceur, que vous êtes envoyés pour m'interroger. Je ne sais ni A ni B; mais, ajouta-t-elle avec fermeté, il y a ès livres de Notre-Seigneur plus que aux vôtres. » On lui demanda pourquoi elle était venue? — « Je suis venue de la part du Roi des Cieux pour lever le siège d'Orléans, et pour conduire le Roi à Reims, où il sera couronné et consacré. Mais auparavant il faut que j'écrive aux Anglais et que je les somme de partir : Dieu le veut ainsi. » Puis, sans attendre une autre question, elle se retourne vers l'un des docteurs, Jean Erault, lui demande s'il a du papier, de l'encre : « Ecrivez, lui dit-elle, ce que je vais vous dire : Vous, Suffort, Glassidas et la Poule, je vous somme de par le Roi des Cieux que vous en alliez en Angleterre ».

Les examens se succédèrent fréquents, détaillés, interminables, et durent fatiguer la jeune fille que de pareils délais empêchaient d'accomplir son œuvre. Toutefois, Jeanne

répondait à tout sans embarras, sans détours, quelquefois avec gaiété, souvent avec éloquence.

Un jour, maître Jean Lombart insistant sur ce que le Roi voudrait bien savoir ce qui l'avait mue à venir vers lui : « Je suis, dit-elle, une pauvre fille des champs; une Voix m'est apparue, qui m'a dit que Dieu avoit grand'pitié du peuple de France, et qu'il falloit que je vinsse en France. A ces mots, je me suis prise à pleurer, et alors la Voix m'a dit d'être sans crainte et d'aller à Vaucouleurs, où je trouverois un capitaine qui me conduiroit sûrement auprès du Roi; et j'ai fait ainsi, et je suis venue auprès du Roi sans aucun empêchement. »

Une autre fois, le frère Séguin, Limousin, professeur de théologie à l'université de Poitiers, « bien aigre homme » dit la chronique, lui demanda dans son français limousin quelle langue parlaient donc ces prétendues *Voix célestes* ? « — Meilleure que la vôtre, » répondit Jeanne avec un peu de vivacité.

« — Crois-tu en Dieu ? » lui dit le docteur irrité. « — Oh! oui, plus que vous-même. »

« — Si vous ne donnez pas d'autre signe pour faire croire à vos paroles, lui dit-on encore, le Roi ne pourra point vous prêter d'hommes d'armes, car vous les mettriez en péril. »

« — En nom Dieu! s'écrie-t-elle, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes. Qu'on me conduise à Orléans; c'est là que je donnerai des signes qui feront croire en moi. Qu'on me donne des hommes d'armes, peu ou beaucoup, et j'irai. »

Elle ajouta, d'après ses Voix, que les Anglais laisseraient le siège d'Orléans, que le Roi serait sacré à Reims, et que le duc d'Orléans reviendrait d'Angleterre.



Enfin, Guillaume Aimeri l'interroge : « La Voix vous a dit que Dieu veut délivrer la France de ses maux. Si Dieu le veut, qu'a-t-on à faire d'hommes d'armes ? »

Elle répond :

« En nom Dieu ! les hommes d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. »

L'enquête devait porter sur les mœurs, sur la vie de Jeanne, aussi bien que sur sa doctrine. La femme de l'avocat général chez lequel elle habitait, d'autres femmes de bien, rendirent sur elle le meilleur témoignage. Toutes s'empresèrent d'attester que la jeune fille, toujours humble dans son maintien et simple dans son langage, partageait son temps entre le travail et la prière.

Chaque jour, après le dîner, elle entrait dans l'oratoire de la maison où elle se trouvait, et elle y demeurait longtemps à genoux ; la nuit même elle se relevait pour prier encore.

Le rapport des conseillers et des docteurs fut donc conçu dans les termes les plus avantageux à Jeanne et les plus concluants. Les docteurs louaient le Roi de n'avoir, dans cette nécessité du royaume, ni rejeté les offres de la Pucelle, ni cru trop légèrement à ses paroles, mais d'avoir sérieusement cherché dans sa vie et dans ses actes la preuve que sa mission était divine. Pendant six semaines, dirent-ils, Jeanne a été gardée, visitée par toutes sortes de personnes, et l'on n'a rien trouvé en elle que « bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplicité ».

A Poitiers, comme à Vaucouleurs, sa sainteté éclata aux yeux de tous. Les plus incrédules ne résistèrent point à l'accent de sa parole.

Les gens d'église rendaient hautement témoignage à sa vertu et à sa foi, les hommes de guerre s'étonnaient de la

façon dont elle parlait sur le fait des armes ; les dames et les damoiselles étaient émerveillées de retrouver, dans celle qui faisait l'admiration des guerriers et des docteurs, une jeune fille « moult simple et peu parlant » toujours pieuse et recueillie, accueillant avec bonté les gens de toute condition que la curiosité attirait vers elle, mais principalement les femmes, dont plusieurs étaient chargées de l'espionner ; parlant si doucement et si gracieusement, comme dit la *Chronique*, qu'elle les faisait pleurer. Cet examen dura depuis plus de quinze jours à Poitiers, lorsque des franciscains, qu'on avait envoyés aux informations dans le pays de Jeanne, revinrent avec un procès-verbal satisfaisant sur ses mœurs, son esprit et les vertus de ses parents : ce rapport si important est malheureusement perdu ou égaré depuis quatre siècles.

En outre, des docteurs et des prélats versés dans la théologie et la pratique du gouvernement donnèrent des consultations. La principale fut celle de Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, qui répondit en substance aux cinq questions suivantes :

« 1° Convient-il à la majesté divine de se mêler des actions d'un simple particulier ou même de la conduite d'un royaume ?

• Dieu étant le créateur et le conservateur de chaque être, il les aime et les conduit tous avec la même affection. C'est la sagesse éternelle qui inspire aux législateurs leurs meilleures lois.

» 2° Convient-il à Dieu de se servir plutôt des anges que des hommes, pour opérer des merveilles ?

• Tout en se servant des anges, la divinité a souvent employé, pour opérer les miracles, des hommes tels que Moïse, Samuel, Elie, Élisée. Quelquefois même il a employé des

animaux, tels que ceux qui nourrissent Elie, saint Antoine, saint Paul.

3° Est-il possible que Dieu confie à des filles ce qui, dans la règle, se confie à des hommes ?

« A la vérité, pour ne pas confondre la dignité et la différence de sexe, le Deutéronome défend qu'on prenne l'habit d'un autre sexe; toutefois Dieu a révélé à des vierges des secrets qu'il a cachés aux hommes. La sainte Vierge eut d'abord seule connaissance du mystère de l'Incarnation. Une fille peut donc conduire des troupes avec succès. »

4° La proposition faite par Jeanne ne peut-elle pas venir d'un artifice du démon ?

« Il y a des moyens de le reconnaître, non par les sens extérieurs, mais par la conduite du sujet et par sa vie entière. »

5° En tous cas, si on l'emploie, faut-il appliquer toutes les règles de la prudence humaine ?

« Assurément, il faut d'abord éprouver l'esprit qui souffle; la prudence, étant un don de Dieu, peut et doit même être employée dans les choses qui se font par ses conseils et son ordre. »

Au bout de trois mois d'enquêtes, les docteurs firent leur rapport au Conseil. Ils déclarèrent qu'ils n'avaient vu, su, ni connu en cette pucelle rien qui ne fût conforme à une vraie chrétienne et sincère catholique; qu'à leur avis c'était une personne très-bonne, et qu'il n'y avait rien que de très-bon en son fait. Attendu ses réponses si prudentes qu'elles semblaient inspirées, sa sainte vie, sa louable renommée; attendu aussi le péril imminent de la bonne ville d'Orléans, dont les habitants ne devaient attendre secours que de Dieu, les docteurs furent d'opinion que le Roi pouvait accepter les services de cette jeune fille.

Le Conseil du Roi ne se montra point encore satisfait de l'accomplissement de toutes ces formalités minutieuses. Il imposa à la fière et délicate vierge de Domremy une dernière épreuve, qui dut lui coûter plus que toutes les autres. Selon les idées du temps, le démon ne pouvait exercer aucun pouvoir sur les jeunes filles restées pures. Jeanne avait fait don à Dieu de sa virginité; avait-elle été fidèle à cet engagement sacré ?

La belle-mère du Roi, Yolande d'Anjou, reine de Sicile, Jeanne de Preuilly, dame de Gaucourt, et Jeanne de Mortemer, dame de Trèves, furent chargées de le vérifier, et elles attestèrent que Jeanne était digne de porter son surnom populaire.

Il n'y avait plus aucun motif de différer. On était aux premiers jours d'avril; Charles VII chargea le duc d'Alençon et Ambroise de Loré, un de ses plus habiles capitaines, de préparer un armement, et il donna des ordres pour que des vivres fussent conduits dans la direction d'Orléans. La reine de Sicile prit le soin de surveiller ces préparatifs.



ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



*Cappone del*

*Hohog Dyardin*

## L'ÉPÉE DE FIERBOIS

*Reichel. Edité.*

*L'udes. imp.*

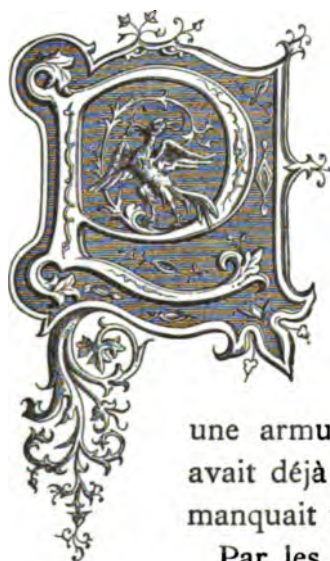


THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS





## BLOIS & TOURS, ORLÉANS



**D**ENDANT ce temps, Jeanne fut envoyée à Tours. Elle y fut recueillie dans l'excellente famille de Jean Dupuy, un des notables de la ville. Alors on s'occupa de son équipement et de l'organisation de sa maison militaire.

Charles VII fit faire à sa taille une armure complète. Le duc d'Alençon lui avait déjà donné un cheval de guerre. Il lui manquait un étendard et une épée.

Par les conseils de ses Voix célestes, elle commanda à un peintre tourangeau, Heuves Polnoir, un étendard dont elle indiqua scrupuleusement tous les détails :

il était en linon de soie blanche, brodé de soie; le champ d'argent, semé de fleurs de lis, représentant Notre Seigneur assis sur les nuages, portant le monde dans sa main, et de chaque côté un ange lui présentant une fleur de lis qu'il bénissait, avec cette inscription : *Ihésus Maria*; sur le revers l'écu de France, tenu par deux anges. Cette bannière formait avec la hampe une croix; c'est-à-dire que la toile, toujours déployée, se terminait en double pointe comme une flamme. Il semblerait que plus tard (le 2 juin 1429, environ un mois après la délivrance d'Orléans), Jeanne fut obligée, pour obéir à Charles VII, de modifier son étendard et d'y faire graver dessus les armoiries que le Roi lui donna et qui furent celles de la famille d'Arc depuis son anoblissement : une couronne soutenue par une épée entre deux fleurs de lis.

Sur un petit pennon qu'elle s'était également fait faire, était peinte une Annonciation : la Vierge et l'ange, un lis à la main.

Le modèle de l'étendard était venu du ciel, une inspiration surnaturelle fit aussi découvrir à la Pucelle l'épée qui, dans sa main, devait sauver la France. En passant à Fierbois, elle avait remarqué la tombe d'un chevalier dans une chapelle située derrière l'autel. Il lui fut révélé qu'une épée gisait là en terre avec le mort, une épée toute rouillée et marquée de cinq croix, laquelle lui était destinée. Elle témoigna le désir qu'on la tirât hors de terre et qu'on la lui apportât. La ville de Tours chargea de la commission un armurier que Jeanne ne connaissait pas; celui-ci trouva l'épée telle qu'elle avait été décrite (1); la rouille céda facilement et l'arme fut envoyée à

---

(1) La *Relation inédite sur Jeanne d'Arc* dit que l'épée fut tirée d'un coffre qui n'avait pas été ouvert depuis vingt ans, lequel coffre était enfermé dans l'autel même.

Jeanne dans un fourreau magnifique de velours vermeil. Les gens de Tours firent les frais d'un second fourreau de drap d'or.

Selon la remarque de M. Quicherat, cette découverte produisit sur le peuple le même effet que la révélation du secret avait produit sur Charles VII ; ce fut le signe que Jeanne donna à la multitude de la divinité de sa mission.

L'épée de Fierbois devait être doublement chère à la Pucelle, venant du sanctuaire de sainte Catherine, sa patronne vénérée, et pourtant, ainsi qu'elle le déclara elle-même plus tard dans son procès, elle aimait quarante fois plus son étendard. Ce drapeau était bien plus que l'épée le signe et l'instrument de la victoire ; car Jeanne ne tua jamais personne, et pour ne point s'exposer à verser le sang dans l'ardeur de la bataille, elle abordait l'ennemi l'étendard à la main. Les Anglais, saisis d'une terreur superstitieuse, fuyaient en masse devant la blanche bannière qu'ils prenaient pour un talisman diabolique. Des milliers d'hommes qui l'avaient aperçue n'auraient pu dire quelles armes y étaient peintes, faute de l'avoir osé regarder.

Il fut aisé de composer à Jeanne une maison militaire. On lui donna d'abord pour écuyer un chevalier d'âge mûr et parfait honnête homme, Jean d'Aulon, attaché au comte de Dunois, qui devint plus tard sénéchal de Beaucaire, conseiller et maître-d'hôtel du Roi. Elle eut deux nobles pages, Louis de Contes et Raymond, deux hérauts d'armes, Guienne et d'Ambleville, un maître d'hôtel, deux valets. Elle eut pour aumônier, frère Jean Pasquerel de l'ordre des Frères Ermites de Saint-Augustin, qui lui fut recommandé par sa mère, sur les instances de qui ce moine promit de ne point quitter

Jeanne. Ce furent les frères mêmes de Jeanne qui le lui présentèrent.

Quelque temps après, Nicolas Romée, cousin germain de la Pucelle, religieux profès de l'ordre de Cîteaux, fut appelé par elle pour aider Jean Pasquerel. Jean de Metz et Poulengy, ses fidèles chevaliers, demeurèrent à ses côtés.

Pendant qu'elle attendait à Tours le signal de l'expédition, la Providence lui ménageait une joie inespérée. Ses deux frères vinrent la rejoindre. De retour à Domremy, son oncle, Durand Laxart, avait raconté les circonstances du départ de Vaucouleurs, et la famille de Jeanne, après avoir tenu conseil, avait décidé que Jacques, l'aîné des fils, demeurerait à la maison pour continuer d'aider son père au labourage, et que les deux plus jeunes, Pierre et Jean, partiraient, afin de veiller sur leur sœur et de la protéger contre tout danger. Les deux jeunes gens avaient parcouru tous les pays où Jeanne était passée, et ils arrivaient près d'elle apportant avec eux les souvenirs et les joies du village et de la famille, le pardon et la bénédiction paternels. C'est alors qu'ils lui présentèrent le moine Jean Pasquerel, qu'ils avaient rencontré à Anché, tout près de Tours, où il se rendait comme eux.

« Nous t'avons amené ce bon père, dirent-ils à leur sœur, si tu le connoissois, tu l'aimerois. » Jeanne répondit « qu'elle étoit bien contente de le voir, que déjà on lui avoit parlé de lui, et qu'elle le prioit de dire la messe le lendemain pour elle et de l'entendre en confession ».

C'est le 25 avril que Jeanne partit de Tours pour Blois, accompagnée de Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, et de Raoul de Gaucourt, chambellan du roi et gouverneur d'Orléans.

Ce fut une merveille pour les spectateurs, dit Michelet, de

voir pour la première fois Jeanne d'Arc dans son armure blanche et sur son beau cheval noir ; au côté, une petite hache et l'épée de sainte Catherine. Avant de partir elle se tourna vers la porte de l'église qui était proche, en disant : « Vous, les prêtres et gens d'église, faites procession et prières à Dieu ». Puis se tournant vers son chemin, elle cria : « *Tirez avant, tirez avant* ». Son page tenait devant elle sa bannière ployée.

A Tours, la Pucelle avait laissé une jeune amie, nommée Héliotte, fille d'Heuves Polnoir, l'artiste qui exécuta son étendard. La vie dans laquelle elle va être jetée lui fera-t-elle oublier cette liaison brusquement rompue ? Non, elle s'en souvint fidèlement. Neuf ou dix mois après, dans tout l'éclat de sa gloire, ayant appris qu'Héliotte va se marier, l'héroïne fait écrire au conseil de la ville de Tours, que « l'on baille à Heuves Polnoir, peintre, la somme de cent écus pour vestir sa fille, et *qu'on la lui garde* ».

Les conseillers, dans la pénurie du trésor municipal, ne purent accéder à la demande de la Pucelle ; néanmoins, voulant faire honneur à sa protégée, ils prescrivirent pour le jour du mariage des prières publiques, et fournirent le pain et le vin de la fête.

Jeanne fut bientôt rejointe à Blois par le maréchal de Boussac (Sainte-Sévère) et le seigneur de Rais, investis du commandement, et par La Hire, Poton de Xaintrailles, l'amiral Louis de Culan, Ambroise de Loré et tous ceux qui devaient faire l'escorte. Dans son procès, Jeanne n'évalue pas à moins de 10 ou 12,000 hommes le nombre des gens que lui donna le Roi, mais Dunois, dans sa déposition, dit que l'escorte ne lui parut pas assez nombreuse pour marcher droit à travers les Anglais, lesquels n'étaient pas dix mille hommes, divisés entre les deux rives de la Loire et

disséminés dans une douzaine de bastilles et de boulevards qui, pour la plupart, ne communiquaient pas entre eux.

Pour aller attaquer avec sûreté ces divers corps d'assiégeants, on avait fait de grands approvisionnements de poudre, d'armes et de vivres, les coffres du Roi s'étaient remplis d'argent, et le duc d'Alençon avait reçu l'autorisation de lever un nouveau subside pour couvrir tous les frais. Deux ou trois jours furent employés à charger sur les bateaux les munitions de toutes sortes, et à mettre ordre à toutes choses.

Jeanne, qui aspirait à la paix bien plus qu'à la guerre, profita de ces délais pour essayer de prévenir la lutte. De Poitiers elle avait déjà dicté une lettre pour les chefs anglais, mais, comme le Roi ne s'était point jusqu'alors décidé à autoriser ses démarches, il est probable que cette lettre n'avait point été transmise. De Blois, elle envoya à Bedford et à ses capitaines ce message daté du 22 Mars :

« Jhésus Maria,

• Roy d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous dictes régent le royaume de France, vous Guillaume de la Poule (Pole), comte de Sulford (Suffolk); Jehan, sire de Talebot (Talbot), et vous, Thomas, sire d'Escales (Scales), qui vous dictes lieutenans dudit duc de Bedford, faictes raison au Roy du ciel, rendez à la Pucelle qui est cy envoyée de par Dieu, le Roy du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ci venue de par Dieu, pour réclamer le sanc royal. Elle est toute preste de faire paix, se vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mectrés jus, et paierez ce que l'avez tenu. Et entre vous, archiers, compagnons de guerre, gentilz, et autres qui estes devant la ville d'Orléans, alez vous ent en

vostre païs, de par Dieu; et se ainsi ne le faictes, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir briefment à voz bien grans dommaiges. Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je sui chief de guerre, et en quelque lieu que je actaindray voz gens en France, je les en ferai aler, vueillent ou non vueillent; et si ne vueillent obéir, je les feray tous occire. Je sui cy envoyée de par Dieu, le Roy du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute France. Et si vueillent obéir, je les prandray à mercy. Et n'aiez point en vostre oppinion, quar vous ne tendrez point (que vous tiendrez jamais) le royaume de France, Dieu, le Roy du ciel, filz Sainte Marie; ainz (mais) le tendra le roy Charles, vray héritier; car Dieu, le Roy du ciel, le veult, et lui est révélé par la Pucelle : lequel entrera à Paris en bonne compagnie. Se ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous ferrons (férirons, frapperons) dedens et y ferons ung si grant hahay, que encore a-il mil ans (il y a mille ans), que en France ne fu si grant, se vous ne faictes raison. Et croyez fermement que le Roy du ciel envoiera plus de force à la Pucelle que vous ne lui sariez mener de tous assaulx, à elle et à ses bonnes gens d'armes; et aux horions verra-on qui ara meilleur droit de Dieu du ciel. Vous, duc de Bedford, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faictes mie destruire. Se vous lui faictes raison, encore pourrez venir en sa compagnie, l où que les François feront le plus bel fait que oncques fu fait pour la chrestienté. Et faictes response se vous voulez faire paix en la cité d'Orléans: et se ainsi ne le faictes, de vos bien grans dommages vous souviengne briefment. Escript ce mardi sepmaine sainte. »

Et au dessus : « Au duc de Bedford, soi disant régent le

royaume de France, ou à ses lieutenans estans devant la ville d'Orléans ».

Que signifiait ce passage de la lettre de Jeanne ?

« Se vous faictes raison (à la Pucelle) encore pourrez venir en sa compagnie l'où que les François feront le plus bel fait que oncques fu fait pour la chrestienté. »

De sérieux auteurs ont cru qu'il exprimait la pensée d'une nouvelle croisade où Anglais et Français, au lieu de s'épuiser dans une lutte fratricide, marcheraient ensemble contre l'ennemi du nom chrétien.

Selon le comte de Bourbon-Lignières <sup>1</sup>, « ce projet, qui paraît bizarre à première vue, et qui fut d'ailleurs promptement abandonné, parce qu'il ne rentrait pas dans la mission de la libératrice de la France, s'explique facilement si l'on se reporte à l'époque où vivait Jeanne. L'idée d'une expédition au saint sépulcre n'avait rien de nouveau ni de spécial à la Pucelle, elle était restée à l'état d'espérance et de désir dans l'âme de la plupart des Français et l'on ne vit peut-être pas un seul de nos rois depuis saint Louis, qui n'en eût manifesté la résolution demeurée sans effet. Les autres princes chrétiens étaient dans des dispositions analogues. Henri V lui-même songeait à entreprendre la croisade, une fois la France conquise, et Jeanne en la proposant immédiatement aux Anglais, avait toujours pour but l'affranchissement national, puisque c'était là un moyen de les éloigner de France et de leur faire cesser une guerre si désastreuse pour le royaume ».

Les Anglais accueillirent la sommation de la Pucelle avec des railleries et des insultes, et ils retinrent prisonnier le

---

<sup>1</sup> Le comte de Bourbon-Lignières, *Étude sur Jeanne d'Arc*, p. 101-102.



messager Guienne qu'ils se réservaient de brûler dès que l'Université aurait donné son avis.

Jeanne n'avait donc plus qu'à en appeler au sort des armes.

Pendant qu'on prenait les dernières dispositions pour le départ, elle s'occupa de rendre ses guerriers dignes de la victoire en réprimant leurs désordres et en corrigeant leurs vices.

Par ses ordres, Jean Pasquerel, son aumônier, avait fait faire à Tours une grande bannière rouge, où était représenté Jésus sur la croix. Chaque jour, matin et soir, des prêtres se réunissaient en grand nombre autour de cette bannière pour chanter des hymnes en l'honneur de la Vierge et pour entendre en confession tous ceux qui se présenteraient. Les jeux de dés furent interdits, les filles de joie chassées impitoyablement, les jurements et les blasphèmes rigoureusement défendus.

Au sujet de cette réforme si prompte et si complète opérée par Jeanne d'Arc, Michelet, rendant un sincère hommage à la sainteté de la pucelle de Domremy, fait cette remarque :

« Quand on lit la liste formidable des capitaines qui se jetèrent dans Orléans, La Hire, Xaintrilles, Gaucourt, Culan, Coaraze, Armagnac ; quand on voit qu'indépendamment des Bretons du maréchal de Rais, des Gascons du maréchal de Sainte-Sévère, le capitaine de Châteaudun, Florent d'Illiers, avait entraîné la noblesse du voisinage à cette courte expédition, la délivrance d'Orléans semble moins miraculeuse.

• Il faut dire pourtant qu'il manquait une chose pour que ces grandes forces agissent avec avantage, chose essentielle, indispensable, l'unité d'action. Dunois eût pu la donner, s'il

n'eût fallu pour cela que de l'adresse et de l'intelligence. Mais ce n'était pas assez. Il fallait une autorité, plus que l'autorité royale; les capitaines du Roi n'étaient pas habitués à obéir au Roi. Pour réduire ces volontés sauvages, indomptables, il fallait Dieu même.

« La guerre avait changé les hommes en bêtes sauvages; il fallait de ces bêtes refaire des hommes, des chrétiens, des sujets dociles. Grand et difficile changement. Quelques-uns de ces capitaines armagnacs étaient peut-être les hommes les plus féroces qui eussent jamais existé. »

Il restait pourtant une prise sur ces âmes; elles étaient sorties de l'humanité, de la nature, sans avoir pu se dégager entièrement de la religion. Les brigands, il est vrai, trouvaient moyen d'accommoder de la manière la plus bizarre la religion au brigandage. L'un d'eux, le gascon La Hire, disait avec originalité : « Si Dieu se faisait homme d'armes, il serait » pillard ». Et quand il allait au butin, il faisait sa petite prière gasconne sans trop dire ce qu'il demandait, pensant bien que Dieu l'entendrait à demi-mot. « Sire Dieu, je te prie de faire pour La Hire ce que La Hire ferait pour toi, si tu étais capitaine et si La Hire était Dieu. »

Ce fut un spectacle touchant de voir la conversion subite des vieux brigands armagnacs. Ils ne s'amendèrent pas à demi. La Hire n'osait plus jurer; la Pucelle eut compassion de la violence qu'il se faisait, elle lui permit de jurer « *Par son bâton* », et Jeanne elle-même, si l'on croit Perceval de Cagny, avait familièrement adopté cette expression : « *Sur mon Martin* (par mon bâton) ». Les diables se trouvaient tout à coup de petits saints.

Elle avait commencé, dit encore Michelet, par exiger

qu'ils laissassent leurs folles femmes et se confessassent. Puis, dans la route, le long de la Loire, elle fit dresser un autel sous le ciel, elle communia, et ils communièrent. La beauté de la saison, le charme d'un printemps de Touraine, devaient singulièrement ajouter à la puissance religieuse de la jeune fille. Les hommes d'armes eux-mêmes avaient rajeuni ; ils s'étaient parfaitement oubliés ; ils se retrouvaient, comme en leurs belles années, pleins de bonne volonté et d'espoir, tous jeunes comme elle, tous enfants... Avec elle ils commençaient de tout cœur une nouvelle vie. Où les menait-elle ? peu leur importait. Ils l'auraient suivie, non pas à Orléans, mais tout aussi bien à Jérusalem, si son naïf et généreux projet de croisade eût été réalisable.

Le 27 avril, à l'aube du jour, l'armée entière s'ébranla. Le confesseur de Jeanne, Jean Pasquerel, ouvrait la marche, portant la grande bannière et chantant avec le clergé le *Veni Creator* et d'autres hymnes.

L'héroïne eut voulu s'élaner vers Orléans par la rive droite de la Loire et par la Beauce, c'est-à-dire par le côté où les Anglais avaient leurs plus grandes forces et leurs bastilles les mieux fortifiées ; mais le prudent Dunois avait recommandé de ne point risquer une telle entreprise. On dit à la Pucelle qu'on ferait ce qu'elle voulait, puis on traversa la rivière pour faire route par la rive gauche et la Sologne, de manière à passer deux lieues au-dessus d'Orléans.

Deux nuits on coucha dans les champs sous les armes. La guerrière novice était toute meurtrie par son armure de fer qu'elle n'avait point voulu quitter. Néanmoins, le lendemain du premier jour de marche, dès le lever du soleil, elle communia à la face des troupes qu'elle exhorta de rechef à

la confession, et elle eut la joie de voir un grand nombre de soldats suivre ses pieux conseils.

Le troisième jour l'armée parvient à Olivet, derrière les bastilles anglaises de la rive gauche. Jeanne voit qu'elle est arrivée devant Orléans, mais séparée de la ville par la rivière. On l'a donc trompée ! Aussi fâchée que surprise, elle voulait au moins ne pas s'éloigner davantage, et demandait qu'on attaquât la bastille occidentale la plus isolée, celle de Saint-Jean-le-Blanc. Mais cette proposition parut peu raisonnable. Afin de tenter le passage dans un lieu moins rapproché de l'ennemi, on se dirigea vers l'île aux Bourdons, devant Chécy, à deux lieues d'Orléans.

Cependant la malheureuse cité attendait avec anxiété l'issue de cette entreprise. Il y avait sept mois que les Anglais s'obstinaient au siège. La perte de Salisbury, leur général, n'avait pas ralenti leurs efforts ; ils avaient remis le commandement en chef aux mains plus habiles de Talbot qui, aussitôt, avait fait élever de formidables bastilles et avait conçu le projet d'enserrer la ville d'une ligne de fortification. Les Orléanais voyaient arriver avec effroi le moment où ils seraient privés de toute communication avec l'extérieur. Désespérés après la défaite qui porte le nom de *Journée des harengs*, ils avaient fait proposer au duc de Bourgogne de lui remettre leur ville, qui aurait été neutralisée : proposition qui eût été acceptée par le duc, mais que le régent avait repoussée, ne voulant pas avoir « battu les buissons pour qu'un autre prît les oisillons ». Les assiégés étaient donc forcés de lutter jusqu'à la dernière extrémité. On renouvela quelques tentatives qui furent impuissantes ; des hommes de cœur, tels que Florent d'Illiers, se jetèrent dans la place au péril de leur vie. Mais, dans le dénuement de ressources où

l'on était arrivé, à quoi pouvaient aboutir ces dévouements individuels. Le salut n'était plus que dans la main de Dieu, et voilà que Dieu amenait la libératrice sous les murs de la cité qui paraissait humainement condamnée.

Le peuple d'Orléans croyait à la mission de la Pucelle. Prévenus de son passage à Gien, les bourgeois et les pauvres gens s'étaient pris à espérer, et tous avaient supplié Dunois d'envoyer à Chinon deux de ses meilleurs capitaines pour y chercher d'exactes informations. Les capitaines étaient revenus et les bonnes paroles rapportées par eux avaient fortifié dans la confiance tous les cœurs.

Dès que la nouvelle se répandit que la jeune vierge inspirée approchait avec son escorte, une émotion inexprimable s'empara de toute la ville. Le vendredi, 29 avril, Dunois, prévenu de l'arrivée de Jeanne, dirigea la plupart de ses hommes d'armes contre la bastille de Saint-Loup, simulant une attaque, afin d'attirer sur ce point l'attention de l'ennemi, pendant que lui-même traversait la Loire et se portait à la rencontre de Jeanne. Bientôt il la vit paraître, mais le premier mot qu'elle lui adressa fut un mot de reproche : « Est-ce vous, lui demanda-t-elle, qui êtes le bâtard d'Orléans? — C'est moi, et je me réjouis de vous voir avec nous. — C'est vous qui avez conseillé de m'amener par ce côté, au lieu de me conduire droit à Talbot et aux Anglais? — Je l'ai fait, parce que j'ai jugé, et que les hommes plus sages que moi ont jugé que cette voie était meilleure et plus sûre. — En nom Dieu, s'écria Jeanne, le conseil de Messire (Dieu) est plus sûr et plus sage que le vôtre! Vous m'avez cuidé (pensé) décevoir et vous vous êtes déçus vous-mêmes, car je vous amène le meilleur secours que eut oncques chevalier, ville ou cité; et c'est le plaisir de Dieu et le secours du Roi des cieux; non mie pour l'amour

de moi, mais il procède purement de Dieu, lequel, à la requête de saint Louis et saint Charles le Grand, a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent le corps du duc d'Orléans et sa ville. »

Au moment même de cette entrevue avec Dunois, la parole de Jeanne se trouva confirmée, et l'on ne fut pas longtemps à comprendre que la Pucelle avait raison, et que les capitaines avaient commis une grande faute. En effet, les bateaux n'arrivaient pas, ne pouvaient même pas arriver pour charger les vivres, car la Loire ne se remonte qu'à la voile, et le vent soufflait en sens contraire, si bien que les charrettes, les bestiaux, les conducteurs composant le convoi se trouvaient acculés au fleuve, sans moyens de le traverser, et exposés aux sorties que les Anglais pouvaient faire de leurs bastilles.

L'inquiétude commençait à s'emparer des esprits, mais la Pucelle est là; « attendez un petit » (un peu), dit-elle, et, après avoir écouté ses Voix, elle ajoute : « En nom Dieu, tout entrera en ville. » A peine avait-elle cessé de parler, que le vent tourna d'aval; un chaland habillé de ses voiles en remontait deux ou trois autres, en sorte qu'ils arrivèrent aisément et légèrement là où était Jeanne, malgré le feu de la bastille de Saint-Loup, qui tirait sans les atteindre.

Ces bateaux ne furent point assez nombreux pour recevoir les munitions et les vivres envoyés à Orléans; on les chargea donc selon leur capacité, et alors ils descendirent la Loire et abordèrent heureusement à la grève de Saint-Aignan, où ils furent déchargés sans accident, malgré le feu très-vif des Tournelles (ou Tournelles). Ce fut chose merveilleuse, disent les chroniques, et fallut reconnaître que ce fut miracle de Dieu <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir : *Histoire du Siège*, par Mantellier, page 87; *Journal du Siège*, tome V, pages 289, 290; Wallon, page 380; *Chronique de la Pucelle*, page 284.

Quant aux munitions et vivres qui n'avaient pu être embarqués, les généraux les renvoyèrent, avec l'escorte, passer la Loire sur le pont de Blois, avec ordre de revenir par la Beauce, ainsi que Jeanne l'avait demandé; alors Dunois la pria de passer la Loire et d'entrer dans Orléans. Mais la Pucelle hésitait à se séparer de ses gens, qui étaient tous bien préparés comme elle l'avait voulu, « bien confessés, pénitents et de bonne volonté ». — « En leur compagnie, disait-elle, je ne craindrais pas toute la puissance des Anglais. » Elle avait peur qu'une fois séparés d'elle ils ne revinssent plus. On la rassura par de solennelles promesses; elle se rendit, à condition que les hommes d'armes garderaient avec eux Pasquerel, son aumônier, et la bannière au pied de laquelle ils avaient coutume de prier soir et matin. Alors seulement elle consentit à traverser le fleuve avec Dunois, Lahire et deux cents lances à la suite du convoi. A la nuit tombante, la petite troupe entra à Orléans.



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



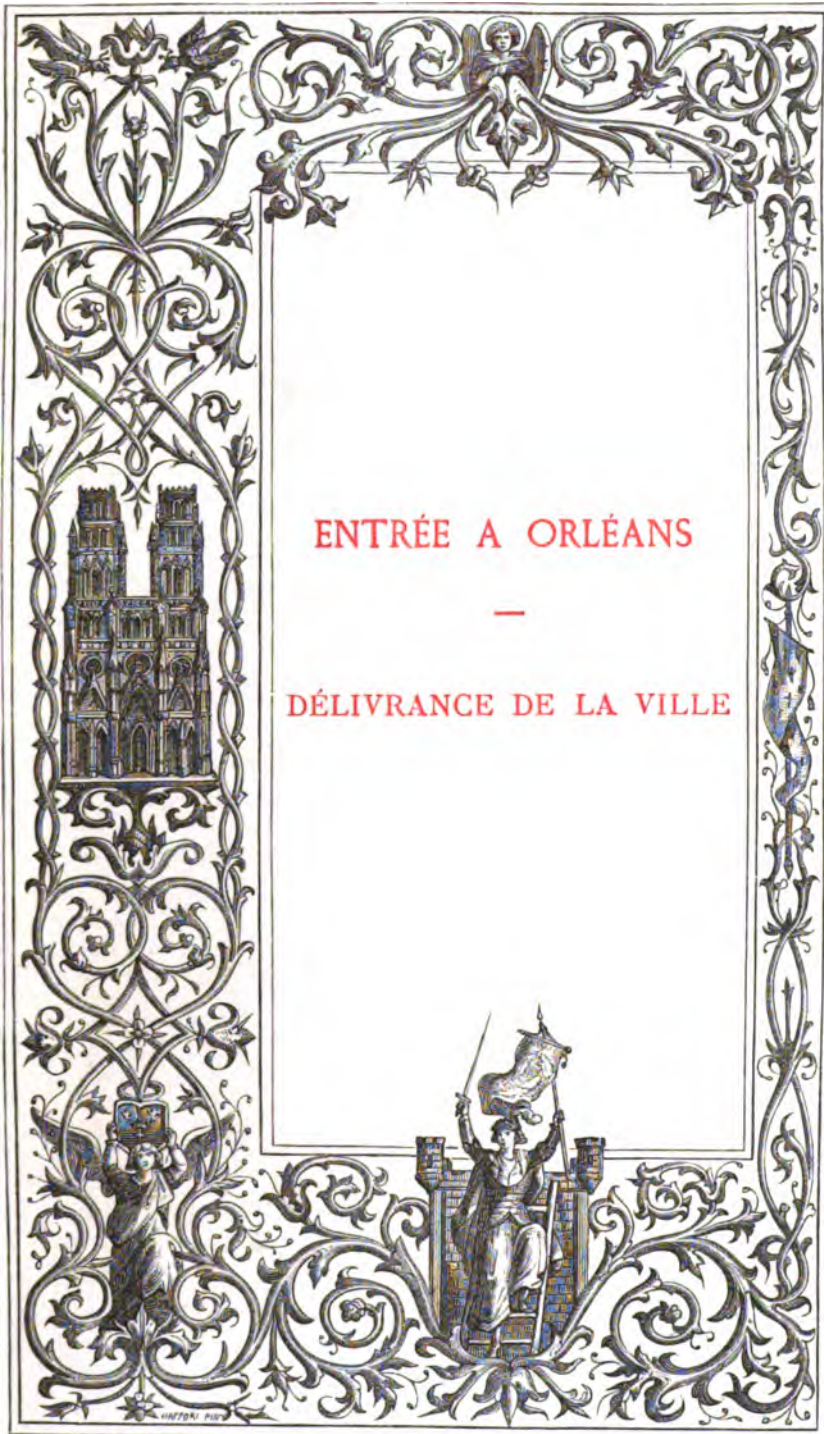
THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



ENTRÉE TRIOMPHALE À ORLÉANS

*Reichel. Edit.*

*Budec. imp.*







## ENTRÉE A ORLÉANS

—

### DÉLIVRANCE DE LA VILLE



**L**a foule avait encombré toute la journée les abords de la porte de Bourgogne. Gens de guerre, bourgeois et bourgeois portant des torches, l'attendaient, échelonnés sur la route. Enfin elle apparaît, montée sur son cheval blanc, armée de toutes pièces, la figure douce et souriante; devant elle, son écuyer, Jean d'Aulon, portant son étendard, et son page Imerguet; à gauche, le Bâtard d'Orléans; derrière elle ses frères, les sires de Novillonpont et de Poulengy, qui l'ont accompagnée depuis Vaucouleurs, le maréchal de Boussac, Raoul de Gaucourt, Lahire, nombre



d'écuyers, de capitaines, les procureurs, et ceux de la ville qui étaient allés au-devant d'elle <sup>1</sup>.

Elle avance lentement, se frayant passage avec peine au milieu des habitants qui « faisoient telle joye comme s'ils veissent Dieu descendre entre eux. Déjà ils se sentoient tout reconfortez et comme dessassiegez par la vertu divine qu'on avoit dit estre en cette simple pucelle, qu'ils regardoient moult affectueusement tant hommes que femmes, que petits enfans. Et il y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle ou au cheval sur quoy elle estoit : tellement que l'un de ceulx qui portoient les torches s'approcha tant de son estendard que le feu se print au pannon. Pourquoi elle frappa son cheval des esperons, et le tourna autant gentement jusques au pannon, dont elle esteignit le feu, comme s'elle eust longuement suivy les guerres : ce que les gens d'armes tindrent à grandes merveilles et les bourgeois d'Orléans aussi, lesquels l'accompagnèrent au long de leur ville et cité, lui faisant moult grand chère (réjouissance) et grand honneur » <sup>2</sup>.

« Les docteurs avaient hésité sur les caractères de l'envoyé céleste, dit à ce sujet un panégyriste de Jeanne d'Arc <sup>3</sup>; mais le peuple n'hésite pas. Au premier coup d'œil, il la comprend et se prosterne. J'aime ce jugement du peuple : médiocre juge dans les choses médiocres, grand juge dans les grandes choses. »

Quoique Jeanne n'eût ni mangé, ni bu depuis le matin, et qu'ayant passé la journée à cheval sous sa lourde armure, elle

---

<sup>1</sup> Mantellier, *Histoire du siège d'Orléans*.

<sup>2</sup> *L'Histoire et discours du siège qui fut mis devant la ville d'Orléans, le 12 octobre 1428*, prise d'un vieil exemplaire escript à la main, et mise en lumière par Léon Trippault (Orléans 1576).

<sup>3</sup> L'abbé Perreyve.

eût grand besoin de repos, elle voulut aller droit à la cathédrale pour rendre grâces à Dieu. Le peuple la suivait avec un profond respect et la saluait de ses joyeuses acclamations. Elle adressait de douces et réconfortantes paroles à tous ceux qui l'entouraient, relevant leur courage et les exhortant à avoir confiance en Dieu et leur promettant la fin de tous leurs maux s'ils avaient une foi ferme et une véritable espérance.

De la cathédrale elle fut solennellement conduite à la maison du trésorier du duc d'Orléans, Jacques Boucher, l'un des bourgeois les plus considérés de la ville, qui avait une femme très-honnête et des jeunes filles qui accueillirent Jeanne avec bonheur. Ce fut là seulement qu'elle se dépouilla de son armure. On lui avait préparé un magnifique banquet, mais elle se fit uniquement verser un peu de vin et d'eau dans une tasse d'argent où elle trempa cinq petites tranches de pain, selon l'habitude des Lorrains, et surtout des femmes de son pays ; puis elle se retira dans la chambre qui lui était destinée avec la femme et la plus jeune fille de son hôte. Celle-ci, nommée Charlotte, partagea son lit. Son frère Pierre, le bon Jean de Metz, Bertrand de Poulengy, et son écuyer Jean d'Aulon, avaient leur logement dans la même maison.

A son lever, la Pucelle alla trouver le Bâtard. Elle voulait que ce jour même on profitât de l'enthousiasme populaire pour donner l'assaut à l'une des plus fortes bastilles anglaises. Dunois lui représenta que le conseil croyait prudent de suspendre toute attaque jusqu'à l'arrivée de l'armée et du reste des munitions, qui étaient retournées à Blois, que dans la nuit le maréchal de Boussac était parti pour les rejoindre et les ramener. Le Bâtard ajouta, pour la satisfaire, que dès le lendemain il partirait lui-même avec l'écuyer de Jeanne, Jean

d'Aulon, pour aller au-devant de l'armée et précipiter sa marche.

Jeanne dut se résigner à attendre. Elle envoya du moins une seconde sommation aux Anglais dans le même sens que la première ; puis, le soir, elle envoya son héraut d'armes, Ambleville, à Talbot, pour le sommer de lever le siège et pour réclamer de lui le héraut Guïenne qui, contre le droit des gens, était retenu captif. Guïenne fut relâché, mais revint apporter à Jeanne cette menace et cette sinistre prédiction que « les chefs de l'ost d'Angleterre la prendroient et qu'ils la brusleraient et feroient ardoir ».

Cette réponse brutale ne découragea pas Jeanne, qui vint elle-même au boulevard de la Belle-Croix, position avancée des Orléanais sur le pont, et de là elle parla elle-même à William Glacidas (ou Glasdale) qui commandait le fort des Tourelles, le pressant de se rendre lui et ses hommes « leurs vies sauvées seulement ». « Glacidas et ceux de sa rote (troupe), dit *le Journal du Siège*, répondirent vilainement, l'injuriant et l'appelant vachère et ribaude comme devant, criant moult haut qu'ils la feroient ardoir s'ils la pouvoient tenir. »

Les menaces n'effrayaient ni n'intimidaient Jeanne, mais elle était fort sensible aux grossières injures des Anglais ; elle pleura à chaudes larmes et prit Dieu à témoin ; puis, se sentant consolée, elle dit : « J'ai eu nouvelles de mon Seigneur <sup>1</sup> ».

Dunois ne voulant pas combattre sans les troupes renvoyées à Blois, crut prudent de les aller chercher ; il partit donc le dimanche 1<sup>er</sup> mai avec Boussac, d'Aulon et plusieurs

---

<sup>1</sup> *Notices des miss.*, III, p. 359.



autres, passant fièrement près des bastilles anglaises. Jeanne et Lahire, bien accompagnés, protégèrent son départ en sortant eux-mêmes des murs, et en attirant sur leurs personnes l'attention de l'ennemi.

Rentrée à Orléans, la Pucelle, dans les loisirs qui lui étaient laissés, s'efforça de communiquer à la population sa foi en Dieu et son espérance dans la victoire. Aux nombreuses questions que les Orléanais lui faisaient sur sa mission, elle répondait simplement : « Messire m'a envoyée pour délivrer votre ville »; et tout le monde en fut persuadé.

• Elle chevaucha par la cité, dit l'*Histoire et discours du siège*, accompagnée de plusieurs chevaliers et escuyers, parce que ceux d'Orléans avoient si grande volonté de la veoir, qu'ils rompirent presque l'huys de l'hostel où elle estoit logée, pour laquelle veoir avoit tant grans gens de la cité par les rues où elle passoit, qu'à grant peine y pouvoit-on passer, car le peuple ne se pouvoit saouler de la veoir. Et moult sembloit à tous estre grandes merveilles, comme elle se pouvoit tenir si gentement à cheval comme elle faisoit. Et à la vérité elle se maintenoit aussi hautement en toutes manières, comme eust sceu faire un homme d'armes suivant la guerre dès sa jeunesse. »

Tous admiraient en effet sa bonne grâce à cheval et son gentil maintien.

Le lendemain, lundi 2 mai, Jeanne sortit à cheval pour aller visiter de près les bastilles anglaises. Le peuple la suivait en grande foule prenant plaisir à la voir et à être près d'elle, rassuré contre l'ennemi, comme si, avec elle, nul péril ne pouvait les atteindre. En effet, les Anglais ne donnèrent aucun signe de vie, et la Pucelle, après avoir vu et regardé à loisir leurs fortifications, rentra dans la ville et se

rendit à l'église de Sainte-Croix où elle entendit les vêpres.

Le mardi, jour de l'Invention de la Croix, elle assista avec les procureurs à la procession où l'on portait les reliques de la vraie croix. Toute la journée elle ne cessa d'implorer le secours de Celui qui lui inspirait une confiance si grande que si quelque sage homme lui disait : « Ma fille, les ennemis » sont forts et bien fortifiés, et ce sera une grande chose à » les mettre hors », elle se contentait de répondre : « Il n'est » rien d'impossible à la puissance de Dieu ».

Ce jour-là, les garnisons de Gien, de Château-Regnard, de Montargis arrivèrent. Le convoi de Blois se faisait encore attendre. Enfin le soir on apprit qu'il était en marche.

Ces quelques jours que Jeanne passa dans l'inaction ne diminuèrent en rien la confiance et l'enthousiasme des Orléanais. Ils eurent le temps de connaître et d'apprécier cette jeune fille extraordinaire dont les vertus n'éclataient pas moins que le génie. Tous furent témoins de sa simplicité, de sa douceur, de sa dévotion profonde et solide. Sa sobriété était extrême ; souvent un morceau de pain lui suffisait pour tout le jour. Ses discours étaient humbles et modestes, sa conduite irréprochable. Sa pureté était telle qu'à son approche toutes les conversations mauvaises s'arrêtaient, tous les sentiments déshonnêtes étaient réprimés, tous les cœurs se purifiaient. A toute heure on la rencontrait dans les églises, et au moment de la consécration, on la voyait verser d'abondantes larmes. Nul ne pouvait l'observer de près sans se sentir attirer vers elle : « Le peuple, dit Michelet, était hors de lui, il n'avait plus peur de rien ; il était ivre de religion et de guerre, dans un de ces formidables accès où les hommes peuvent tout faire et tout croire ».

Ce n'était pas sans raison que Dunois avait jugé utile d'aller

à la rencontre de l'escorte. L'archevêque de Reims, chancelier de Charles VII, bien loin de partager l'enthousiasme qu'excitait Jeanne, opinait pour que chacun retournât en sa garnison. Dunois démontra que si cette petite armée réunie avec tant de peine se dispersait, c'en était fait de la ville; son avis prévalut. On résolut de revenir à Orléans, avec des munitions nouvelles, par la Beauce, à travers les principales bastilles des Anglais, comme Jeanne l'avait désiré d'abord, « en affirmant, en nom Dieu, qu'il n'y aurait ni un coup féru, ni une goutte de sang versée ».

Le matin du mercredi 4 Mai, jour fixé pour le retour de Dunois et de Sainte-Sévère, Jeanne, apprenant leur approche, vint au-devant d'eux jusqu'à une lieue d'Orléans, son étendard en mains, accompagnée de Lahire, de Jamet du Tillay, de Villars, de Florent d'Illiers, et à la tête de cinq cents combattants. Tous ensemble repassèrent avec leurs convois, à travers les bastilles anglaises, les prêtres chantant des hymnes et des cantiques, sans que les Anglais, qui avaient le double avantage de la position et du nombre, fissent rien pour s'emparer des vivres et munitions qui allaient être ainsi introduits dans la place assiégée. Le convoi entra donc intact à Orléans protégé par quelques prêtres et une jeune fille, le 4 Mai 1429.

C'était l'heure d'agir. Jusqu'ici l'ardeur de la Pucelle avait dû se contenir : malgré l'enthousiasme qu'elle puisait dans ses inspirations elle se rendait compte avec beaucoup de finesse de la froide malveillance des nouveaux venus. A peine descendu de cheval, Dunois s'était rendu près d'elle pour l'informer « qu'il sçavoit pour vray par gens de bien que » Falstolf, le fameux capitaine anglais estoit à Janville,

» que de là il devoit bref venir par devers les ennemys estans  
» au dit siège, tant pour leur donner secours et renforcer  
» leur ost, comme aussi pour les advitailler ».

Jeanne l'interrompit vivement : « Bastard, Bastard, en  
» nom Dieu, je te commande que tantost que tu sçauras la  
» venue dudit Falstolf, tu le me fasses sçavoir; car s'il passe  
» sans que je le sache, je te promets que je te feray oster la  
» teste. A quoy lui respondit le seigneur de Dunoys que de  
» ce ne doubtast, car il le luy feroit bien sçavoir ».

Eclairée par son infaillible bon sens, l'héroïque jeune fille pressentait, — et l'événement justifia tout aussitôt ce pressentiment, — que les chefs de l'armée pourraient bien songer à l'écarter des conseils et des combats.

On était au milieu du jour. Jeanne, après un frugal repas, s'était jetée sur son lit pour se reposer un instant des fatigues de la matinée; son écuyer d'Aulon, qui était *las et travaillé* par la marche de la nuit précédente, reposait aussi dans la même chambre. Tout à coup Jeanne, avertie par ses Voix, se redresse et s'écrie : « En nom Dieu, nos hommes ont  
» beaucoup à faire! où sont ceux qui me doivent armer?  
» le sang de nos gens coule... il inonde la terre! »

Son hôtesse accourt, et sa fille avec elle; elles se joignent à d'Aulon et s'empressent de l'armer. Mais Jeanne, frémissant d'impatience, ne leur donne pas le temps d'achever, leur échappe, et, rencontrant son page qui jouait : « Ah! sanglant garçon, lui dit-elle avec l'accent de l'affliction et du reproche, vous ne me disiez donc pas que le sang de France fût répandu! » N'attendant ni sa réponse, ni ses excuses, elle s'élance à cheval, saisit son étendard qu'on lui fait tenir par la fenêtre, et vole par la grande rue, vers la porte de Bour-

gogne, d'un galop si rapide que les étincelles jaillissent du pavé. Sa course est arrêtée un moment par un douloureux spectacle : un pauvre blessé que quelques hommes rapportent. C'est un Français ramené de la bastille de Saint-Loup, où, depuis une heure, les Bretons et les Manceaux de Rais avaient, sans ordre, engagé le combat.

Les yeux de Jeanne se remplissent de larmes : « Mon Dieu! mon Dieu! dit-elle, jamais je ne vois sang de Français que mes cheveux ne se dressent sur ma tête ».

La douleur qu'elle vient d'éprouver active encore sa marche. La voici au pied de la bastille de Saint-Loup, sur le lieu de ce combat imprévu. Elle avait été rejointe par son écuyer, son page, tous ses gens. Dunois et plusieurs autres vinrent bientôt soutenir l'attaque si témérairement commencée.

A ce moment critique, quand les hommes d'armes épuisés par de stériles efforts commençaient à plier, Jeanne, qui voit enfin l'ennemi, se montre tout à coup grand capitaine. Calme et prévoyante non moins qu'intrépide, elle devine instantanément et sûrement ce qui est nécessaire pour assurer le succès. Elle prend immédiatement les mesures pour isoler ses adversaires et empêcher qu'il ne leur vienne du secours des autres forts. A son signal, Rais et Sainte-Sévère, Dunois et Graille dirigent toutes leurs forces contre Saint-Laurent, où Talbot commande, et contre les autres redoutes. Assurée que tous les Anglais sont ainsi tenus en échec, elle se charge elle-même, à la tête d'une poignée de braves, de réduire le fort de Saint-Loup, que Talbot avait muni d'ouvrages redoutables, avait garni abondamment de vivres et de munitions, et qui, de ce côté de la Loire, était sa position la plus forte, son point d'appui pour l'investissement de la place.

Son étendard à la main, debout sur le bord du fossé, Jeanne encourageait ses hommes à l'assaut. Pendant trois heures la lutte se prolonge; l'ennemi se défend avec un acharnement terrible. Il cède enfin devant la valeur des Français, que la présence de la Pucelle rend invincibles. Avant la nuit, la bastille, teinte du sang de presque tous ses défenseurs, devint la proie des flammes, et le soir les procureurs envoyèrent des maçons pour abattre ce qui restait des fortifications.

Plusieurs Anglais qui avaient pris l'habit de prêtre pour se sauver se présentèrent à Jeanne. Elle les reçut, empêcha qu'on leur fit aucun mal et ordonna qu'on les conduisît à son hôtel.

Rentrée à Orléans, aux acclamations du peuple, son premier soin fut de rendre grâce à Dieu pour cette première victoire, qui faisait perdre aux Anglais le prix de huit mois d'efforts et leur rendait l'investissement impossible.

Le lendemain 5 mai, fête de l'Ascension, il y eut repos. Ce jour, « homme ne fit guerre ». Jeanne avait déclaré à son chapelain qu'elle ne revêtirait pas son armure.

Mais si on ne se battit point, les principaux capitaines, dans un Conseil, à l'hôtel Jacques Boucher, où la Pucelle n'assista point, arrêtaient que, malgré la puissance des ouvrages dont les Anglais avaient entouré les bastions du bout du pont, on les attaquerait sans différer davantage; qu'une démonstration serait faite contre la bastille Saint-Laurent, mais que ce ne serait qu'une fausse attaque pour attirer ceux des Tourelles et permettre aux gens d'armes et aux chevaliers restés dans la ville d'attaquer les Augustins et les Tourelles dégarnis de leurs défenseurs.

La Pucelle utilisa ce répit en communiant, en priant, en s'humiliant devant Dieu, en implorant la miséricorde céleste pour tant d'hommes morts sans s'être confessés, et du salut desquels elle se croyait en quelque sorte responsable. Le soir même de cette boucherie humaine, à laquelle elle avait assisté pour la première fois, il avait fallu, pour calmer ses agitations, que son aumônier l'entendît en confession.

Pour honorer la fête de l'Ascension, elle ne s'occupa pas moins du salut de ses compagnons d'armes que du sien propre. Elle leur rappela chaleureusement les conditions auxquelles la victoire avait été promise. Elle les menaça de les quitter s'ils ne se rapprochaient de Dieu par la pénitence ; elle les exhorta à lui rendre grâces de la victoire, et promit que dans cinq jours le siège serait levé et qu'il n'y aurait plus un Anglais devant Orléans. Le peuple la crut et on couru aux églises. Elle ordonna que personne ne sortît le lendemain, pour combattre, qu'il ne fût confessé, et renouvela la défense qu'aucune femme dissolue ne les suivît, parce que Dieu pourrait permettre qu'ils fussent battus à cause de leurs péchés.

Pendant ce jour consacré à la paix du Seigneur, Jeanne espérait encore que les Anglais, ébranlés par un premier échec, pourraient consentir à se retirer sans livrer de nouveaux combats. Elle leur envoya donc une troisième sommation, que Jean Pasquerel reproduit en ces termes :

- A vous, hommes d'Angleterre, qui n'avez aucun droit
- en ce royaume de France, le Roi du ciel ordonne et
- mande par moi que vous laissiez vos bastilles et vous en
- alliez en votre pays, ou sinon je vous ferai un tel hahaye
- (tumulte guerrier) qu'il en sera perpétuelle mémoire.
- Voilà ce que je vous écris pour la troisième et dernière

« fois, et je ne vous écrirai pas davantage. Jhesus Maria.  
» *Jeanne la Pucelle.* »

Et elle ajoutait après avoir signé : « Je vous aurois envoyé mes lettres plus honorablement, mais vous me retenez mes hérauts. Vous m'avez retenu mon héraut Guïenne. Renvoyez-le moi, et je vous renverrai quelqu'un de vos gens pris dans la bastille Saint-Loup, car ils ne sont pas tous morts. »

Elle prit alors une flèche, y attacha la lettre, et la fit lancer aux Anglais, avec ce cri : « Lisez, ce sont nouvelles. » Les Anglais la relevèrent, et l'ayant lue, se mirent à crier : « Voilà des nouvelles de la ribaude des Armagnacs ! » La chaste jeune fille ne tint pas contre ces ignobles outrages ; ses larmes coulèrent en abondance. Mais après ce premier mouvement de faiblesse, elle implora à genou l'aide de Dieu, et Dieu la consola.

Les chefs, qui avaient délibéré sans Jeanne, la firent appeler quand leur plan fut arrêté. Ils ne lui en communiquèrent que la première partie, ce qui était relatif à l'attaque du camp de Saint-Laurent, lui laissant ignorer la seconde, la plus importante, à savoir que cette attaque de Saint-Laurent ne serait qu'une fausse attaque, ayant pour objet de couvrir l'assaut des Tourelles, qui serait l'action principale.

Au premier mot qui lui fut dit par le chancelier, Jeanne devina ce qu'on lui cachait. Indignée du subterfuge, elle s'écria : « Dites ce que vous avez conclu et appointé. Je ce le rois bien plus grande chose ».

Et comme elle allait par la salle marchant à grands pas :

« Jeanne, lui dit Dunois, voulant réparer l'effet de cet injurieux procédé, ne vous courroucez pas, on ne peut pas tout dire à une fois ; ce que vous a dit le chancelier a été résolu mais si ceux de l'autre côté se départent pour venir aider



- la grande bastille de par deça, nous avons résolu de passer
- la rivière pour y besogner ce que nous pourrons. Et nous
- semble que cette conclusion est bonne et profitable. •

Jeanne se calma et se contenta de ces promesses, pourvu qu'elles fussent exécutées. Mais sa défiance n'était que trop légitime, car ils ne firent rien de ce qu'ils avaient résolu.

Le resté de la journée se passa en prières aux Eglises ; le soir les cloches s'ébranlèrent, et pendant une heure on célébra es louanges de la Sainte Vierge et du Roi des Cieux.

Enfin le lendemain, vendredi 6 mai, à l'aube du jour, Jeanne qui avait déjà entendu la messe et reçu la sainte communion, sortit des remparts à la tête des soldats et des bourgeois de bonne volonté qui, le long de la ville, s'étaient mis sur ses pas. On devait se porter d'abord contre la bastille de Saint-Jean-le-Blanc. On passa le fleuve en bateaux et l'on débarqua sans obstacle sur l'autre rive.

Les Anglais avaient abandonné la bastille de Saint-Jean-le-Blanc pour se retirer dans leur forteresse des Augustins, dont Glasdale avait semé les abords de chausse-trappes. Les Français n'osant pas attaquer cette bastille, s'en retournaient déjà. La Pucelle, se voyant obligée de céder, avait repassé la Loire avec presque tous ses gens. Gaucourt, d'Aulon et Villars étaient restés à l'arrière-garde pour assurer le retour. Tout à coup les Anglais, convaincus qu'ils viendraient aisément à bout de la petite troupe commandée par Gaucourt, qui se trouvait isolée par le fleuve du reste de l'armée se précipitent sur cette poignée de braves.

Mais Jeanne a vu mouvement, elle s'élance dans une barque, en tirant son cheval par la bride, et elle est suivie de Lahire ; leurs chevaux les suivent à la nage. A l'autre bord,

les hommes d'armes les rejoignent en foule, et une lutte acharnée s'engage.

Longtemps les chances se maintiennent égales des deux côtés, mais enfin, les Anglais perdent peu à peu du terrain, leur confiance est ébranlée, ils reculent lentement, puis bientôt la confusion se mettant dans leurs rangs, ils rentrent en tumulte dans leur fort des Augustins, où les Français entrent avec eux, massacrent la garnison et s'emparent de la formidable forteresse.

Pour ôter aux vainqueurs la tentation du pillage et leur en épargner les périls, la Pucelle fit mettre le feu à la bastille et tout fut consumé par les flammes.

Après cette victoire inespérée, Dunois et les maréchaux ramenèrent, avec Jeanne, les troupes triomphantes dans les murs d'Orléans; la nuit était encore éloignée, mais on n'osa pas attaquer tout de suite les Tourelles; on les investit seulement et l'on remit l'attaque au lendemain.

Les principaux chefs tinrent conseil à ce sujet, sans admettre Jeanne dans leur assemblée : « Il ne se trouva pas un capitaine à qui il ne semblait impossible que la ditte place deust estre prinse en ung mois, à plus de gens la moitié qui ilz n'estoient ».

Telle fut l'opinion unanime.

Jeanne, pendant ce temps, était rentrée chez son hôte, où elle avait pris un peu de nourriture pour réparer les fatigues excessives de la journée. Elle achevait son sobre repas, lorsqu'un des notables chevaliers lui vint apprendre la détermination des chefs de l'armée. « Nous sommes en petit nombre, lui dit-il, en comparaison des Anglais. Dieu nous a fait une grâce inespérée en nous accordant aujourd'hui la victoire, mais il ne faut pas tenter sa bonté. La

ville est bien approvisionnée de vivres ; nous pourrons la bien garder, en attendant les secours du roi. Par ces considérations, il ne paraît pas opportun au conseil de faire sortir demain ».

Jeanne, se levant à ces paroles, répondit avec une grande dignité : « Vous avez été à votre conseil, et moi j'ai été au » mien, et croyez bien que le conseil de Messire s'accomplira, » et que le vôtre sera mis à néant. Par mon Martin » ajouta-t-elle en s'animant, demain, demain je prendrai » cette place, et je retournerai dans la ville par dessus les » ponts ».

L'autorité de la Pucelle était toute morale et s'appuyait sur l'opinion et la foi populaire, mais les hommes qui avaient le véritable commandement et l'expérience de la guerre opposaient leur défiance à son enthousiasme, ils enchaînaient son action en conseillant d'attendre. Mais Jeanne ne s'arrête pas à leurs oppositions, elle surmonte leurs résistances, elle va droit devant elle en prenant le peuple pour appui et Dieu pour guide. Sans attendre le lendemain, elle veut dès le soir mettre le siège devant les Tourelles, que les Anglais, commandés par Falstoff, pouvaient secourir d'un moment à l'autre. Cependant les chefs ont pénétré son dessein. Le sire de Gaucourt est chargé de garder les portes de Bourgogne. Jeanne ne tarde pas à s'y présenter suivie d'une foule de combattants, et comme Gaucourt s'oppose à sa sortie : « Vous » êtes un méchant homme, lui dit-elle ; que vous le vouliez » ou non, les hommes d'armes passeront ! » Malgré la résistance de Gaucourt, la foule ouvre la porte et en force une autre à côté, et toute une armée de volontaires défile jusqu'au pont, traverse la Loire sur des bateaux, et, avec

de l'artillerie qu'on est allé chercher en ville, va s'établir devant la formidable bastille.

Cet acte d'audace rendait l'assaut inévitable, les capitaines étaient contraints d'y prendre part pour ne point abandonner leurs hommes. Jeanne rentra dans Orléans pour y prendre quelque repos — elle n'avait rien mangé toute cette journée du vendredi. Le lendemain, samedi 7 Mai, avant le jour, elle était debout et prête au combat. Son aumônier Pasquerel lui avait dit la messe de grand matin, et elle avait communié avec plus de dévotion encore qu'à l'ordinaire, car elle savait qu'elle serait blessée. Elle avait dit la veille à son aumônier : « Levez-vous demain de grand matin et tenez-vous toujours auprès de moi, car demain j'aurai beaucoup à faire, et plus que je n'ai jamais eu; demain le sang coulera de mon corps au-dessus du sein ».

Dans l'une de ses premières conversations avec Charles VII, elle lui avait annoncé qu'en opérant la délivrance d'Orléans elle serait blessée, mais sans être mise hors d'état d'agir. En effet, le 7 mai 1429, elle eut l'épaule percée d'un trait d'arbalète à l'assaut du fort des Tourelles. Le 12 avril précédent, un ambassadeur flamand qui était en France avait écrit au gouverneur de Brabant une lettre où était rapportée non-seulement la prophétie, mais la manière dont elle s'accomplirait; on y lisait ces mots exprès : « Elle doit être blessée d'un trait dans un combat devant Orléans, mais elle n'en mourra pas ».

Les habitants d'Orléans avaient employé toute la nuit à porter à la petite armée qui campait devant le pont, des vivres, des munitions, des matières inflammables. Tout était prêt, on n'attendait plus que Jeanne. Comme elle montait à cheval, son hôte la voulut retenir pour lui

faire manger d'une alose qu'on venait d'apporter pour elle : « Gardez-la jusqu'au soir, dit-elle gaiement ; je vous amènerai un Godon qui en prendra sa part ».

La perspective d'un sanglant combat et d'une blessure certaine ne lui enlevait rien de sa vaillance ni même de son joyeux entrain.

Dès son arrivée sur le terrain, vers les six ou sept heures du matin, l'assaut commença : Anglais et Français rivalisèrent d'ardeur, et cette lutte acharnée se prolongea pendant tout le jour.

Vers une heure de l'après-midi, Jeanne sentant faiblir l'ardeur des siens, veut la ranimer par un grand effort. Elle descend dans le fossé, dresse une échelle contre le parapet. Soudain, elle tombe à la renverse, atteinte entre l'épaule et la gorge d'un trait d'arbalète qui la perce de part en part. On la transporte hors du champ de bataille, au moment où les Anglais sortaient pour la prendre. Quelques hommes grossiers et superstitieux lui offrent de charmer sa plaie, suivant l'habitude des militaires du moyen âge, qui croyaient qu'en prononçant quelques paroles mystérieuses, ils obtiendraient la prompte guérison du blessé. « J'aimerois mieux mourir, leur dit-elle, que de faire quelque chose que je saurois être un péché, ou qui seroit contre la volonté de Dieu ! » Cependant à la vue de son sang qui coule en abondance, la pauvre fille s'effraya et pleura. Mais bientôt tout son courage lui revient, les anges du Seigneur la consolent et ses saintes descendent la réconforter. Elle laisse mettre de l'huile sur sa blessure et se confesse.

Mais apprenant que son absence a jeté la consternation dans tous les rangs, elle revêt de nouveau son armure, monte

à cheval, retourne à l'ennemi, ressaisit l'avantage et le conserve jusqu'au soir.

Cependant les assaillants qui combattaient depuis près de dix heures avec une ardeur héroïque tombaient de lassitude et d'épuisement, ils ne gagnaient plus de terrain et Dunois s'appêtait à faire sonner la retraite. Jeanne malgré sa souffrance va vers lui et le supplie de persister encore un instant. Laisant son étendard à d'Aulon, elle se retire à l'écart dans une vigne voisine, se jette à genoux, adresse au Seigneur une courte et fervente prière, puis revenant à ses gens et reprenant elle-même sa chère bannière, elle dit à un gentilhomme qui était près d'elle : « En nom Dieu, vous entrerez brief dedans, n'ayez doute. » Reposez-vous un peu, beuvez et mangez ». Subjugués par l'accent des paroles de Jeanne, ils firent ce qu'elle leur disait et, quand ils eurent bu et mangé, elle leur dit : « Retournez, de par Dieu, à l'assaut de rechef, car sans nulle faute les Angloys n'auront plus nulle force de eulx défendre » et seront prinses leurs Tournelles et leurs boulevers ».

L'attaque recommença donc avec une ardeur nouvelle. Jeanne s'élança et tous la suivent; déjà son étendard touche presque au rempart. En ce moment une colombe blanche vole au-dessus de sa tête, elle s'aperçoit de ce présage et dit à un gentilhomme qui se trouve près d'elle : « Donnez-vous garde (regardez) quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard ». Un peu après, comme la longue flamme de l'étendard se déroulait, flottait au vent et allait toucher la muraille, on lui dit : « Jeanne, la queue y touche! » et l'intrépide guerrière s'écrie : « Dedans enfants! tout est » votre, et y entrez ». Et onques, dit un contemporain, on ne vit grouée (volée) d'oisillons eux parquer sur un buisson, comme chacun monta le boulevard ».

Le boulevard était pris ! Les Anglais, terrifiés de voir, présidant à l'assaut, cette jeune fille qu'ils croyaient tuée, et s'imaginant voir, les uns saint Aignan, patron de la ville, les autres l'archange saint Michel, ne firent plus de résistance. Ils cherchaient à fuir du boulevard dans les Tourelles, par le pont jeté entre les deux places, mais un bateau de fagots, engraisé d'huile et de matières incendiaires lancé de l'autre rive, était venu se placer sous l'arche qui séparait les Tourelles du boulevard. On y met le feu, et bientôt la flamme gagne le pont-levis. A ce moment même le boulevard était conquis. Glasdale, frémissant de rage, est forcé de reculer : « Renti, renti au roi du ciel, lui crie la Pucelle ; j'ai grande pitié de ton âme ! » En vain veut-il résister, tout tombe autour de lui. A peine lui reste-t-il trente hommes ; leurs armes sont brisées, leurs munitions s'épuisent ; la fumée de l'incendie allumé derrière eux les aveugle. Ils se précipitent tumultueusement sur le pont, les solives minées par le feu se rompent, et tous ensemble, Glasdale au milieu, roulent dans le fleuve.

Cependant ceux de la ville qui étaient embusqués derrière le boulevard de la Belle-Croix s'élancent par le pont ; une poutre et une gouttière sont jetées sur les arches rompues ; cent braves hommes d'armes traversent ce pont improvisé et vont mettre le feu à la palissade qui, de ce côté, protège le fort. A l'autre bord, les compagnons de la Pucelle rajustent le pont-levis ; des deux parts la forteresse est envahie, et les deux troupes s'y rencontrent. De leur camp de Saint-Laurent, où ils étaient demeurés immobiles, Talbot et Suffolk purent en ce moment apercevoir, aux dernières clartés du crépuscule, la bannière de Saint-Georges qui disparaissait du sommet des Tourelles.

L'assaut avait duré treize heures. Des six à huit cents Anglais qui composaient la garnison du fort, deux cents à peine survivaient <sup>1</sup>.

La Pucelle demeura aux Tourelles une partie de la nuit, afin d'être assurée que les Anglais ne tenteraient rien pour regagner la position perdue; « mais ils n'en avoient nul vouloir ».

Frappés d'une épouvante irrésistible à la seule vue, à la seule annonce de la Pucelle, ils se demandaient :

« Qui donc est-elle, cette invincible, cette déesse d'épouvante, qui retourne, en un coup de main, la fortune des combats et change en lions une timide armée de lâches daims <sup>2</sup> ? »

En moins de trois heures, les Orléanais avaient su rendre praticable le pont, dont les arches étaient si dépecées qu'il semble qu'il aurait fallu huit jours pour y rétablir un passage. La Pucelle, entourée du Bâtard, des capitaines, de tous les braves gens qui le matin avaient traversé la Loire en bateaux, rentra dans la cité, en repassant, comme elle l'avait prédit, sur le pont reconquis. « Dieu sçait à quelle joye elle et ses gens y furent receus, » dit Perceval de Cagny. Des torches éclairaient le passage de la libératrice; les cloches des églises sonnent à toute volée; les fanfares des trompettes, les cris et les bénédictions de la foule l'accompagnent, et, à la suite de ce cortège de victoire, marchent deux à deux, mornes et abattus, les prisonniers faits dans les Tourelles. Jeanne est rentrée dans son logis. On la débarrasse de ses armes, on

---

<sup>1</sup> Mantellier.

<sup>2</sup> Schiller, *la Pucelle d'Orléans*, acte II, sc. 7.



visite sa blessure, qu'on panse de nouveau et que d'habiles chirurgiens guérissent en quinze jours. Comme elle n'avait pris aucune nourriture, elle soupa avec quelques tranches de pain trempées dans du vin étendu de beaucoup d'eau, puis elle se livra au sommeil.



FOUNDED 1942  
AT P. D. BOX  
TILBURN FOUNDATIONS

THE  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



*Ciappari del*

*Héleg. Dujardin*

## L'ACTION DE GRÂCES



L'ACTION  
DE GRACE

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS





## L'ACTION DE GRACE



**DANS** la nuit du 7 au 8 mai, les Anglais abandonnèrent les quatre bastilles qui leur restaient sur la rive droite : Saint-Laurent, commandée par Talbot et Suffolk; Londres, où était Falstoff; Rouen et Paris.

Au lever du soleil, les sentinelles orléanaises, du haut des murs, aperçoivent l'armée ennemie partagée en deux corps et rangée en ordre de bataille, sous le commandement de Talbot, au milieu des champs. Jeanne, avertie, accourt, couverte seulement, à cause de sa blessure, de l'armure légère faite en maille

de fer qu'on appelait jaseran. Elle est suivie du Bâtard et des chefs. Les gens d'armes, les archers, les Ecossais arrivent en toute hâte; les compagnies se forment en dehors de la porte Renart. Tous sont prêts à marcher. « Que convient-il de faire? » demande-t-on à la Pucelle. « Entendre la messe, » répond-elle. Et elle fait apporter une table sur laquelle le divin sacrifice est deux fois offert. Les messes achevées : « Or regardez, dit Jeanne, si les Anglois ont le visage tourné devers vous ou le dos. » On lui répondit qu'ils se tournaient vers Meung. « En nom Dieu, reprit-elle, ils s'en vont, laissons-les aller; il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui : vous les aurez une autre fois. »

Lahire et Ambroise de Loré inquiètent cependant leur retraite jusqu'à une lieue de la ville, mais rentrent bientôt pour rassurer complètement les Orléanais.

Les Anglais, après être restés en ligne une heure entière et après avoir brûlé leurs bastilles, se retirèrent en bon ordre, emmenant leurs prisonniers, et abandonnant seulement une partie de leur artillerie et de leurs approvisionnements.

La ville affranchie s'abandonne alors pleinement à sa joie et à sa reconnaissance envers Dieu. Les églises se remplissent de peuple, les châsses sont découvertes. Une procession sort de la cathédrale; le Bâtard, qui l'avait ordonnée, les capitaines, les officiers du duc, les procureurs, les bourgeois la suivent avec recueillement. Jeanne est parmi eux; les femmes de la ville marchent à ses côtés. Le pieux cortège suit la rue des Hôtelleries, passe sur le pont tout délabré, sous la voûte des Tourelles à demi-détruites. Après les oraisons dites par l'évêque au milieu de ces ruines, il revient



---

par la chapelle de Notre-Dame de Saint-Paul et la porte Dunoise.

Le lendemain fut encore un grand jour de fête. Les habitants d'Orléans se précipitèrent en foule hors des portes enfin rouvertes, pour goûter la joie de parcourir les chemins libres, de revoir leurs champs débarrassés des ennemis qui les avaient si longtemps foulés.

Et ils renouvelèrent leurs actions de grâces au Ciel, leurs remerciements à l'envoyée de Dieu.

Cependant, sur les ailes de la Renommée, se répandait, d'un bout de l'Europe à l'autre, le bruit de la merveilleuse victoire. Tous les peuples de la chrétienté, les regards fixés sur l'issue de la guerre centenaire entre la France et l'Angleterre, s'inquiétaient de savoir quelle puissance avait opéré ces faits prodigieux.

Les Anglais eux-mêmes rendaient hommage au miracle accompli par Jeanne d'Arc, en l'expliquant par une criminelle intelligence de l'héroïne avec le démon. Dans une des nombreuses lettres que Bedford, dans sa profonde inquiétude sur l'issue de la guerre, écrivit en Angleterre, on lit le passage suivant :

« Tout vous a réussi jusqu'au siège d'Orléans, entrepris, Dieu sait par le conseil de qui. Alors, après la malheureuse aventure de mon cousin Salisbury, auquel Dieu fasse miséricorde, vos sujets, qui étaient rassemblés en grand nombre à ce siège, reçurent par une permission particulière de Dieu, comme on le doit croire, un échec causé en partie par la

---

fâcheuse et criminelle idée qu'on s'était faite d'une personne instruite, comme un limier, par l'esprit malin, et appelée la Pucelle, qui usait de faux enchantements et de sorcellerie, lesquels coup et déconfiture non-seulement diminuèrent beaucoup le nombre de vos gens ici, mais encore abattirent merveilleusement le courage du reste, et enhardirent votre adverse partie et vos ennemis à s'assembler aussitôt en grand nombre. »

Parmi les nombreux documents contemporains que le temps a épargnés, il en est un, dit Goerres, qui mérite d'autant plus de foi qu'il fut écrit en Allemagne, loin de l'influence des partis qui s'agitaient en France. L'auteur est un prêtre de Landau ; il entreprit ce travail à la demande de Pierre de Brumbach, vicaire général de Raban, évêque de Spire, et le termina le 17 Septembre 1429, avant d'apprendre le couronnement de Charles VII. Voici le passage le plus intéressant sur la Pucelle :

« Dans le pays de France il est bruit d'une Voyante qui s'est levée avec une brillante mission pour prophétiser. Elle a la meilleure renommée, des mœurs et une conduite admirables. Le peuple dit qu'elle est en état de sainteté, qu'elle s'entend aux choses de la guerre et qu'elle sait d'avance l'issue des combats. Les gens du commun interrogent les ecclésiastiques sur ces miracles et leur demandent ce qu'ils en pensent, comme cela m'est arrivé il n'y a pas quatre jours, quand les hommes d'armes du sire de N. sont revenus du siège de la ville de N., et que l'un d'eux m'a pressé de questions à ce sujet. »

Ces questions mirent le bon allemand dans un grand embarras. Il raconte lui-même comment, après avoir d'abord

fermé la bouche de son mieux à ses interlocuteurs par des réponses détournées, il examina ensuite et pesa plus attentivement la chose au fond de son âme; puis il expose les raisons pour lesquelles il croit à la mission divine de Jeanne d'Arc. « La France, dit-il, ayant été perdue par une femme, il était juste qu'elle fût sauvée par une vierge. Le sexe féminin est humble dans ses voies et dévoué à Dieu, il est plein de douceur et de compassion envers les affligés; aussi Dieu lui a-t-il fait, dans notre temps, de grandes grâces pour nous détourner du mal et nous ramener au bien, non par la crainte de ses jugements, mais par l'ardeur de son amour. La France, enflée d'orgueil, s'était placée par sa puissance et ses armes au-dessus de tous les royaumes chrétiens. Comme un lion, elle avait réduit ses voisins au repos, et ensuite, se mettant à rugir, elle avait envahi et dévasté les pays. Trop confiante en son habileté et ses trésors, elle s'était élevée jusqu'aux astres; et maintenant la voilà abattue sur son propre sol; elle ne peut se relever ni par sa bravoure, ni par la force de ses armes. Afin donc qu'elle craigne le Seigneur de toutes ses forces, comme il convient à une créature raisonnable, et qu'elle reconnaisse Celui qui sème la paix, Dieu a résolu de lui tendre la main et de la relever, ce qu'elle ne pouvait pas faire elle-même, étant tombée au plus profond de l'abîme. Il se peut que la Pucelle ne trouve point parmi le peuple toute la considération et la créance dues à une envoyée du Ciel, bien qu'elle soit réellement illuminée d'en haut, comme le prouvent sa vie et ses actes. Car souvent elle lave et purifie sa conscience à la sainte piscine de la confession et se fortifie dans l'esprit de la sagesse en recevant le corps sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle est humble et modeste dans sa conduite; elle vit en bonne intelligence avec les honnêtes

gens, déteste les vols commis sur les pauvres et les veuves, et l'oppression des orphelins. La nation française est plus habile et la nation allemande plus brave. Aussi je crains fort que les Français, dans leur fougue ardente, ne rejettent le joug de Dieu quand la Voyante aura rempli la mesure de ses prédictions et de ses promesses, et que, ne voulant plus l'écouter, ils ne l'envoient en exil. C'est une fille de Dieu ; elle ne recherche que ce qui est agréable au Seigneur, afin d'être pure en esprit et de garder son âme et son corps inviolables. »

Dans la seconde partie de sa dissertation, le prêtre de Landau raconte qu'un homme arrivé dernièrement d'Angleterre lui a dit, au coin du feu, dans un château, « qu'en son pays l'on maudit la Pucelle parce qu'elle accomplit ses actes, non par l'esprit de Dieu, mais par l'inspiration du démon et par la magie ».

Puis il cherche à réfuter toutes les objections élevées contre elle, sauf toutefois le jugement supérieur de l'Eglise.

« Elle ne se sert, continue-t-il, d'aucun moyen magique, et jamais personne n'a réussi à la faire soupçonner ni à la convaincre de ce crime. Tout le monde, en France, la reconnaît comme professant la foi catholique et solidement attachée aux devoirs et aux pratiques de la religion. Elle a un profond respect pour les sacrements de l'Eglise, elle mène une vie digne des plus grands éloges et est entièrement soumise à Dieu dans ses paroles et ses actes. Tout ce qu'elle entreprend elle le fait au nom de la très-sainte Trinité, elle affermit la paix, soulage la misère du pauvre, aime à pratiquer la justice, et, insensible aux vanités du monde, elle ne recherche en rien ni les louanges ni les richesses. »

Nous possédons un autre traité du même temps sur le même sujet. Il porte la suscription suivante :

« Voici ce qui a été écrit par monsieur le Chancelier de Lyon, le quatorzième jour de mai, la veille de la Pentecôte, après le miracle qui a eu lieu à Orléans par la levée du siège des Anglais. »

Si ces paroles sont vraies, on serait autorisé à croire que l'ouvrage est du célèbre théologien Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, alors réfugié à Lyon. Ce fut lui qui, après l'assassinat du duc d'Orléans, prononça, dans l'église de Saint-Jean-de-Grève, dont il était curé, un discours contre le meurtrier, et, bien qu'honoré de la faveur du duc de Bourgogne, osa s'élever contre la justification de ce crime, presque plus honteuse que le crime même.

Voici la substance de l'écrit que des preuves sérieuses, sinon tout à fait incontestables, ont fait attribuer au chancelier Gerson.

L'auteur établit en principe : 1° que des faits sont probables lorsque leur probabilité est bien fondée et bien entendue; 2° qu'on ne doit pas les qualifier d'erronés, au moins par une assertion positive, au delà des termes de la probabilité, à moins que la chose ne soit totalement improbable; 3° qu'on doit les réputer vrais, sans néanmoins aller jusqu'à une assertion absolue, lorsqu'il se présente à l'appui des raisons apparentes et des conjectures vraisemblables.

En conséquence, il prétend qu'on peut pieusement et sagement soutenir le fait de la pucelle Jeanne, attendu les circonstances actuelles, l'effet qui en résulte, et surtout la justice de la cause qu'elle défend, puisqu'il s'agit de rendre un royaume à son Roi légitime et de débeller ses ennemis.

Il appelle ensuite en témoignage pour elle la sagesse et la

piété de sa conduite depuis sa plus tendre enfance, dont on s'est procuré la preuve. « Elle ne cherche, dit-il, ni les honneurs, ni les récompenses mondaines ; elle abhorre les haines, les séditions, les vengeances et les vanités ; elle vit dans l'esprit de douceur et de prière, dans les actions de grâce, dans la sainteté et la justice ; elle n'emploie pour réussir aucun des moyens défendus par l'Eglise, ni surprise, ni dol, et elle n'a en vue nul espoir de gain ; elle est reconnue, au contraire, pour être très-fidèle dans sa foi, et elle expose son corps aux blessures, sans se servir d'aucune précaution extraordinaire pour s'en garantir.

« Le Conseil du Roi ne s'est décidé à la mettre en œuvre qu'après avoir fait faire préalablement toutes les recherches et tous les examens convenables. Les hommes d'armes vont avec elle sans difficultés, lui obéissent volontairement, et s'exposent sous ses ordres aux dangers de la guerre, sans craindre la honte qui retomberait sur eux, s'ils étaient vaincus ayant une femme à leur tête. Ces mêmes guerriers n'agissent point avec témérité ; ils n'en suivent pas moins dans leur conduite les règles de la prudence et celles de l'art militaire : preuve que Jeanne n'est pas obstinée dans son avis, quoiqu'elle se répute avertie et conduite par Dieu lui-même. Les ennemis, au contraire, fuient à son approche, courent se cacher, et la terreur les fait crier comme des femmes dans les douleurs de l'enfantement.

« Enfin, dit-il, on ne peut lui faire un reproche légitime à l'occasion des vêtements d'homme dont elle use ; si l'ancienne loi les défendait aux femmes sans aucune distinction, la loi nouvelle n'est pas si rigoureuse. Cette défense subsiste toujours, il est vrai, mais elle n'a lieu qu'en vertu du fondement moral sur lequel elle est appuyée, et alors la défense doit

céder au cas de nécessité et d'utilité. Or, telle est la position dans laquelle elle se trouve. Elle se revêt de l'habit des guerriers pour combattre les ennemis de la justice, pour défendre les Français, et pour prouver que Dieu confond, quand il le veut, les hommes les plus puissants par la main d'une femme. »



THE UNIVERSITY OF  
MICHIGAN LIBRARY  
ANN ARBOR, MICHIGAN  
48106-1000



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



LA BATAILLE DU PONT DES TOURNELLES



CAMPAGNE  
DE  
LA LOIRE

10/13



## CAMPAGNE DE LA LOIRE



ORLÉANS avait été assiégé pendant sept mois, du 12 octobre 1428 au 29 avril 1429.

Dix jours suffirent à la Pucelle pour le délivrer.

La nouvelle de ce rapide triomphe fut accueillie avec enthousiasme dans tous les pays du parti du Roi. Le duc de Bretagne envoya complimenter

Jeanne par son confesseur et par Hermine, son héraut d'armes. Il lui faisait demander si c'était de par Dieu qu'elle était venue secourir le Roi.

Sur sa réponse affirmative, l'un des ambassadeurs répondit :

« En ce cas, mon droit seigneur, le duc de Bretagne, est disposé à aider le Roi ; il ne peut venir en personne, parce qu'il est infirme, mais il enverra son fils aîné avec une

armée. » Jeanne, dont une des gloires est d'avoir conçu, la première, l'idée de la nationalité française, répliqua que le droit seigneur était le Roi et non le duc, et que celui-ci n'aurait pas dû tarder si longtemps à le secourir.

Plus tard, le duc de Bretagne fit présent à la Pucelle d'une dague et de plusieurs chevaux de prix. La dame de Laval demanda quelque objet qui lui eût appartenu. Jeanne envoya un petit anneau d'or, s'excusant de n'offrir que si « petite chose ». On lui apportait des « paternostres » (cha-pelets) pour qu'elle les touchât, ce dont elle souriait, disant à ceux qui les lui présentaient : « Touchez-les vous-mêmes, car ils seront tout aussi bons de votre toucher que du mien. »

Malgré elle, on baisait ses mains, ses pieds, son vêtement, son cheval; quelquefois on la priait de montrer ses mains et ses pieds pour voir s'ils étaient réellement de chair et de sang. On portait au col ou sur les vêtements de petites médailles de plomb à son effigie. On invoquait Dieu par son intercession; dans les prières, dans les oraisons, on introduisait son nom à côté de ceux des saints, des saintes et de la Vierge Marie.

Jeanne d'Arc aspirait à justifier cette joie et cette reconnaissance en terminant son œuvre sans retard aucun.

Dès le 10 mai, elle se déroba à l'enthousiasme populaire, aux fêtes préparées en son honneur, pour se rendre auprès de Charles VII et lui persuader d'aller immédiatement se faire sacrer à Reims. Mais les défiances, les jalousies, les pusillanimités et les lâchetés des conseillers intimes du Roi lui susciteront de terribles obstacles.

Elle se rendit d'abord à Blois, puis à Tours, où le Roi vint, de Chinon, à sa rencontre. Quand la Pucelle se présenta

devant lui, l'étendard à la main, il lui fit révérence. Le Roi, dit une ancienne chronique, « ôta son chaperon et l'embrassa (la serra dans ses bras) en la saluant, et, comme il sembla à plusieurs, volontiers l'eût baisée de la joie qu'il avoit. Tous ceux de la cour lui firent aussi moult grande chère, considerans l'onnesté vie d'elle et ses grands faitz et merveilles d'armes <sup>1</sup>. » Dans l'entraînement de sa reconnaissance, le Roi, nous l'avons déjà dit, voulut qu'elle prît pour armoiries les lis de France et la couronne. Mais ce que Jeanne ambitionnait, ce n'était pas la récompense de ses services, c'était le prompt achèvement de sa tâche, le sacre immédiat du Roi. « Gentil Dauphin, disait-elle à Charles, venez prendre votre sacre à Reims; je suis fort aiguillonnée que vous y allez, et ne faictes doubte que en ceste cité recevrez vostre digne sacre. »

Charles tint à Tours plusieurs Conseils qui ne furent pas favorables aux vues de la Pucelle.

Elle ramenait sans cesse les seigneurs et les capitaines à la pensée qui, pour elle, primait tout : « Par mon Martin, s'écriait-elle, je conduirai le gentil Roi Charles à Reims, sans destoubier (empêchement), et là le verrez couronner ».

Un jour, ne pouvant dominer l'impatience qui la consume, elle vient à Loches où le Roi était retourné. Elle entre dans la chambre *de retrait* où Charles VII était enfermé avec Dunois, l'évêque de Castres, les seigneurs de Trèves et d'Harcourt, tous membres de son Conseil privé. Elle se jette à genoux et s'écrie :

« Noble Dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils; venez au plus tôt à Reims où votre couronne est prête et

---

<sup>1</sup> Perceval de Cagny.

vous attend ». Le seigneur d'Harcourt lui demande si ce sont ses Voix qui la poussent à parler ainsi : « Oui, répond-elle, ce sont mes Voix, et elles me pressent sans relâche ! Bien souvent je ressens un grand déplaisir, parce qu'on ne veut pas me croire, quand je parle de la part de Dieu ; et alors je me plains à Dieu de ce qu'on ne me croit pas, et je le prie ; et après que je l'ai prié, j'entends une voix qui me dit : Fille de Dieu, va ! va ! va ! je serai à ton aide, va ! Et lorsque j'entends cette voix, j'éprouve une joie profonde ; et toujours je voudrais être ainsi ! »

Quand la Pucelle répétait ces mots : « Va ! va ! va ! » l'enthousiasme divin rayonnait si vivement sur son visage que, dans un âge avancé, les trois assistants se la représentaient encore telle qu'ils l'avaient vue, les yeux brillants d'inspiration et tournés vers le ciel.

Personne ne résiste plus à l'envoyée de Dieu ; le Roi promet de s'abandonner à sa conduite et lui donne rendez-vous à Gien-sur-Loire.

Il y avait parmi les favoris de Charles VII unanimité pour l'ajournement du sacre. Les uns disaient : « La distance qui sépare de Reims est bien grande, près de quatre-vingts lieues, et le pays est sillonné de troupes anglaises » ; d'autres ajoutaient : « Pour soudoyer l'armée nécessaire à un tel voyage, il faudrait de l'argent, et le Roi n'en a point ; pour la nourrir il faudrait des vivres, et l'on n'a d'espoir de s'en procurer que les armes à la main ». Quelques-uns reconnaissaient qu'il était fort à désirer que le Roi fût sacré, mais ils pensaient qu'il valait mieux différer et faire l'œuvre urgente du moment, achever la déroute des Anglais en les attaquant en Normandie, où était leur plus grande puissance, et les forcer de regagner la mer ; en marchant vers la Champagne on leur laissait



---

libre tout le pays de France à l'entour de Paris et d'Orléans, et le moindre échec perdait le Roi à jamais.

Dans les objections soulevées il y en avait de fondées. Il est certain que les bords de la Loire n'étaient pas affranchis. L'armée anglaise n'avait pas abandonné la contrée. A l'exception d'Orléans, elle y avait conservé toutes ses places qui communiquaient entre elles. Plusieurs détachements tenaient la campagne; les Orléanais les observaient, et ils prenaient soin d'en informer le Roi, le Bâtard et la Pucelle. Au cours du mois de mai, Ortie, héraut du duc d'Orléans, avait été dépêché au Bâtard « pour dire nouvelles des Anglois ». Le 4 juin, Orléans, héraut de la ville, fut envoyé avec une mission semblable près de la Pucelle qui se trouvait à Selles avec la cour.

Jeanne se rendant à ces raisons, obéissant à ces appels, ouvrit cette brillante campagne de la Loire qu'elle sut terminer en huit jours, et elle mena de triomphe en triomphe des soldats enthousiasmés qui, en marchant aux Anglais, chantaient :

« Ung de nous en vault mieux que cent,  
Soubz l'estendard de la Pucelle. »

Et il lui arrivait des auxiliaires de toutes parts, de l'Auvergne, du Berry, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, de la Bretagne. Chevaliers, gentilshommes, bourgeois des villes et gens des communes affluaient sur les bords de la Loire, comme à un rendez-vous commun. « Ne oncques gens n'allèrent de meilleure volonté en besogne. » Croyant tous fermement que la Pucelle venait de par Dieu, ils ne songeaient ni à solde, ni à profits. Aucun sacrifice ne coûtait pour accom-

pagner l'héroïne ; on vendait ses biens, on se soumettait à toutes les privations, on allait avec allégresse au-devant de tous les périls. Les plus jeunes ambitionnaient de faire autant que les hommes vieilliss sous le harnais. La dame de Laval, en envoyant ses deux fils à la cour, aurait souhaité qu'ils demeurassent auprès du Roi : elle avait écrit en ce sens à La Trémouille son parent, et peut-être aussi à la Pucelle. Jeanne entra dans ses vues, et voulut faire patienter le jeune comte, en lui disant que, lorsque le Roi prendrait le chemin de Reims, il irait avec lui. « Mais jà Dieu ne veuille, s'écria-t-il tout bouillant d'ardeur, que je le fasse et que je ne aille. Et autretant (tout autant) en dit mon frère et comme Monseigneur d'Alençon : Abandonné seroit celui qui demeureroit. »

Pendant qu'on prépare l'expédition sur la Loire et le voyage de Reims qui doit la couronner, Jeanne se rend à Saint-Florent, près Saumur, où réside le gendre de Charles d'Orléans, le duc d'Alençon. Elle l'aborde avec confiance et lui fait part de son dessein : « Sans doute, lui dit-elle, les Anglois ne sont plus devant Orléans ; mais ils sont encore à Beaugency, à Meung, à Fargeau ». Le fief de son infortuné beau-père, le captif d'Azincourt, est toujours envahi ; tandis que le Roi s'apprête à aller à Gien, elle lui propose de se joindre à elle pour recouvrer les places de la Loire. Le duc Jean accepte cette offre avec reconnaissance ; il présente la généreuse fille à sa femme, à sa mère « et Dieu sait la joie que tous trois lui firent par les trois ou quatre jours qu'elle fut audit lieu ».

Quand elle prit congé de son *beau duc*, ainsi qu'elle l'appela toujours depuis cette visite, la jeune duchesse, qui s'alarmait, lui recommanda son époux avec une tendre vivacité.

La Pucelle lui répondit avec une confiance toute française : « Ne craignez rien, Madame; je vous le rendrai sain et sauf, et encore en meilleur état qu'il n'est aujourd'hui ».

La duchesse eut confiance dans ces paroles et nous verrons que Jeanne elle-même ne les oublia pas.

Elle partit; le duc d'Alençon la rejoignit à Loches, et ils sollicitèrent ensemble l'agrément de Charles VII qui autorisa l'entreprise. Le duc fut nommé lieutenant-général et il reçut l'expresse recommandation de se conformer aux conseils de la Pucelle.

Celle-ci pria Charles VII de lui permettre, cette fois, de faire des prisonniers; car elle prédit que le duc d'Orléans, malgré la recommandation faite par Henri V à ses frères, sur son lit de mort, de ne jamais le relâcher, serait pourtant un jour rendu à la liberté, et elle voulait que les prisonniers anglais lui servissent de rançon.

Toujours emportée par l'ardeur de combattre, Jeanne part de Loches la première. Avant de quitter le gentil Dauphin, elle le supplie de hâter les préparatifs et de se trouver à Gien au jour convenu. « Je ne durerai qu'un an, lui dit-elle en s'éloignant; il faut mettre cette année à profit ! »

Le lundi 6 juin, elle était à Selles-sur-Cher, en compagnie de son beau duc. Deux nobles témoins, rejetons d'une illustre famille, dans une lettre curieuse, ont rendu compte de son passage en cette ville; ils la virent prête à monter à cheval : « Elle était armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main; son grand coursier noir se démenait très-fort à l'huis de son logis, et ne souffroit qu'elle montast. Elle dit : « Menez-le à la croix qui est devant l'église ». Et lors elle monta sans qu'il se meust. Elle se tourna vers l'huis de l'église, qui était bien prochaine, et dit en *assez voix de*

*femme* : « Vous, les prêtres et gens d'Eglise, faites proces-  
sions et prières à Dieu! » Puis, se tournant à son cheval :  
« Et vous, les hommes d'armes, tirez avant! » Son étendard  
ployé étoit porté par un gracieux page, et un sien frère partoit  
aussi avec elle, tout armé en blanc. »

Cet autre frère de Jeanne récemment arrivé, pour partager  
ses périls et ses exploits, du fond de sa Lorraine, lui avait  
raconté, entre autres choses, comment le peuple disait là-bas  
qu'elle avait reçu sa force merveilleuse près de l'arbre des  
Fées. Elle lui avait répondu que le peuple se trompait gran-  
dement là-dessus, et qu'elle avait en horreur la magie et la  
sorcellerie.

La Pucelle se rendait à Romorantin, où l'attendaient Rais,  
Sainte-Sévère, Dunois, Lahire, Xaintrailles et d'autres capi-  
taines. Lorsque son monde fut réuni, elle se mit en marche  
pour Orléans.

Le 9 juin, les habitants d'Orléans apprennent que leur libé-  
ratrice revient, qu'avant la fin du jour elle sera parmi eux.  
On se précipite sur les murs, sur les ponts, en dehors des  
portes. Tout à coup, du côté d'Olivet, dans un tourbillon de  
poussière, au milieu des casques et des cuirasses étincelant  
au soleil, apparaît sa huque blanche; elle approche, c'est bien  
elle. La voilà qui touche au bastion du Portereau, qui passe  
sous ces mêmes tourelles qu'un mois avant elle enlevait aux  
Anglais. Elle traverse le pont et entre dans la ville, acclamée  
par une foule émue, « à la très grant joie de tous les citoyens  
qui de la voir ne se povoyent saouler <sup>1</sup>. »

Lorsque le duc d'Alençon visita les forteresses que les  
Anglais avaient abandonnées, il ne put se défendre d'un pro-

---

<sup>1</sup> Mantellier, p. 126-127.

fond sentiment de surprise et d'admiration. Il lui semblait qu'il lui eût été facile, avec quelques hommes, de tenir dans les Augustins et dans les Tourelles contre l'effort de l'armée entière. Comment, sans un miracle, avait-on réussi à emporter ces formidables bastilles? En voyant les obstacles que la Pucelle avait renversés, il ne douta plus de sa mission divine<sup>1</sup>.

L'armée se forma à Orléans. Aux hommes d'armes de l'ancienne garnison, qui étaient demeurés dans la ville, se réunirent six cents lances amenées par le duc d'Alençon, autant que le Bâtard et Florent d'Illiers en conduisaient, et nombre de « gens des communes, » en tout huit mille combattants, « dont aucuns armés de guisarnes, haches, arballestres et maillets de plomb ».

L'enthousiaste armée de la Pucelle entra en campagne le 11 juin, et marcha d'abord sur Jargeau. Elle reçut un important secours des Orléanais, qui, pour aider à l'expédition, prêtèrent leur artillerie, fournirent des munitions, chargèrent sur des charrettes et sur trois chalands la grosse bombarbe, la bombarde Bergère, le canon Montargis, des couleuvrines, des échelles, des bottes de traits, des pioches, des pelles, des pics; enfin désignèrent deux bourgeois pour accompagner leur chère Jeanne d'Arc.

Sur ces nouvelles, le comte de Suffolk et ses deux frères, à la tête de sept cents lances, se jettent dans la place menacée.

Comme on approche, les chefs de guerre français hésitent. La Pucelle ranime leur confiance par ces paroles : « Ne craignez pas le nombre des Anglois, et ne faites point

---

<sup>1</sup> A. Desjardins, p. 71-73.

difficulté de leur donner l'assaut. Croyez bien que, si je n'étois sûre que Dieu même conduit ce grand œuvre, je préférerois garder les brebis, plutôt que de m'exposer à tant de périls et de contradictions ».

On espérait s'emparer par surprise, le soir même, des faubourgs de la place; mais, d'après certains récits, le comte de Suffolk, que ses espions avertirent de l'arrivée des Français, les attaqua pendant leur marche avec toute sa garnison. Les gens des communes qui étaient en avant, persuadés qu'à l'entreprise de la Pucelle rien ne pouvait tenir, sautèrent dans les fossés, « sans sa présence », livrèrent imprudemment l'assaut et furent repoussés au premier choc. Jeanne répara ce léger échec en déployant son étendard. Le gros de l'armée, échappant à Suffolk, s'était rallié sous la place et, avant le soir, avait pris position dans les faubourgs. Selon son usage, Jeanne s'adressa aux ennemis avant d'attaquer la ville. « Rendez-vous, leur dit-elle, rendez la place au Roi des cieux et au gentil Roi Charles, autrement il vous mescherra (il vous arrivera malheur). » Sa sommation étant demeurée sans réponse, le lendemain, dimanche, au point du jour, elle-même dispose l'artillerie, science dans laquelle elle excellait, d'après le témoignage exprès du duc d'Alençon; puis elle commande l'assaut. La lutte fut acharnée pendant quatre heures. Le duc d'Alençon, aux côtés de la Pucelle, donnait l'exemple de la valeur. Il s'était avancé, sous le feu ennemi, pour observer les approches de la place. « Eloignez-vous de là, s'écrie Jeanne tout à coup, ou cette pièce qui va tirer de là haut vous tuera. » En effet, le duc s'étant écarté, un énorme projectile vint frapper un gentilhomme, le capitaine du Lude, au lieu même qu'il venait de quitter. Bien des années après le duc d'Alençon disait encore que l'effroi l'avait

saisi en ce moment et qu'il s'était grandement émerveillé de la prédiction de la Pucelle.

Le lendemain matin, les murs étaient très-endommagés et la tour principale s'était écroulée sous le feu de la bombarde Bergère.

Alors un bruit sinistre se répand parmi les assiégeants ; Falstoff, le redoutable vainqueur de Rouvray, arrive de Paris au secours de la ville, avec deux mille combattants et une artillerie formidable ! Plusieurs capitaines proposent la levée du siège pour se retourner contre lui, afin de ne pas se trouver pris entre ses troupes et celles de la place. Quelques autres, saisis de terreur, parlent de se retirer dans leurs fiefs avec leurs hommes. Jeanne fait sentir aux uns l'imprudence de leur avis et aux autres la honte de leur pusillanimité. Tous sont ranimés, tous reprennent l'espoir et la volonté de vaincre.

Le 14, dès le matin, Suffolk, ayant déjà perdu beaucoup de monde et voyant ses munitions presque épuisées, demanda une trêve de deux semaines, en s'engageant à rendre la place si, avant ce terme, il n'était point secouru. Il faisait cette proposition parce qu'il était instruit qu'une armée de secours, formée en toute hâte par son gouvernement, arriverait avant ce terme sur les bords de la Loire. Un des griefs élevés contre Jeanne dans son procès fut de s'être refusée à cet accord. Elle se contenta de répondre à ses juges qu'elle aurait traité si les Anglais avaient consenti à s'éloigner immédiatement de Jargeau, la vie sauve, « en leurs robes et gipons », et sans leurs armes ; qu'elle les avait avertis qu'en cas de refus de leur part, elle prendrait la ville d'assaut ; ce qu'elle fit en effet, et ce qu'aurait fait tout général à sa place.

Pendant que la Pucelle poussait avec vigueur les approches

de Jargeau, Dunois, posté d'un autre côté, avait consenti au traité de dupe qui aurait donné au gouvernement anglais le temps de secourir Jargeau. Il faut croire que Dunois avait le droit de négocier de son chef avec l'ennemi, puisqu'il accepta les propositions de Suffolk, mais il n'eut pas le pouvoir d'obtenir l'approbation de Jeanne <sup>1</sup>.

En refusant si sagement la trêve, la Pucelle eût bien voulu accorder aux Anglais la faculté de partir sans délai, avec leurs chevaux. Cette proposition n'ayant point été acceptée, l'assaut fut ordonné pour le jour même.

Les trompettes retentissent. Jeanne d'Arc revêt une simple chapeline, casque léger, sans masque ni bavière, et crie au duc d'Alençon : « En avant, gentil duc, à l'assaut ! » Le duc croit que le moment n'est pas encore venu et veut attendre. « Le moment est venu, reprend Jeanne, quand il plaît à Dieu. » Comme il hésitait encore, elle ajouta en souriant : « Gentil duc, as-tu donc peur ? Oh ! ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? » A l'instant le signal est donné, les trompettes sonnent de nouveau : « A l'assaut ! à l'assaut ! » crient les hérauts. De toutes parts on avance. Jeanne s'élance vers les fossés où ses troupes descendent et dressent des échelles contre les murs. La place est vaillamment défendue. Les traits, les pierres tombent sur les assaillants. Un Anglais de force colossale courait sur la crête des murs, renversant les échelles. Le duc d'Alençon le signale à maître Jehan — le fameux canonnier Lorrain qui s'était distingué à l'assaut des Augustins — et bientôt il tombe frappé en pleine poitrine d'une plombée de couleuvrine. L'étendard de la Pucelle est traversé, elle-même roule

---

<sup>1</sup> Perceval de Cagny.



---

dans le fossé, atteinte à la tête d'une pierre qui se brise en morceaux sur sa chapeline. Un cri de joie retentit du haut de la forteresse et un cri de terreur dans le fossé; mais à peine a-t-elle touché le sol qu'elle se relève et remonte à la brèche, s'écriant : « Entrez hardiment, amys, amys! sus! sus! ayez bon courage; votre sire a condempné les Anglais; à ceste heure ils sont tous nostres! »

Les Français s'élancent à l'escalade, atteignent le sommet des remparts et culbutent leurs défenseurs qu'ils poursuivent par toute la ville et massacrent avec rage. Plus de douze cents Anglais furent tués ou blessés dans cette journée.

Suffolk abandonna la place en ralliant le reste de ses troupes, et se retira, toujours combattant, vers un fort établi à l'extrémité du pont. Mais ces débris sont entourés, et le fier général anglais est forcé de se rendre avec une partie de ses troupes.

Comme le duc d'Alençon et d'autres seigneurs le voulaient prendre, il dit qu'il ne se rendrait point à eux, dût-il mourir, et s'écria à haute voix : « Je me rends à la Pucelle qui est la plus vaillante femme du monde et qui nous doit tous subjuguier et mettre à confusion ». Et de fait il vint à la Pucelle et se rendit à elle <sup>1</sup>. D'après d'autres récits, ce seigneur, se voyant appréhendé au corps par un homme d'armes qui n'était pas chevalier, n'aurait rendu son épée qu'après s'en être servi pour conférer la chevalerie à son vainqueur. Nous croyons avec M. Quicherat <sup>2</sup> que ce fait doit se rapporter à un frère de Suffolk, John Pole, qui seconda William Pole dans la défense de Jargeau, avec

---

<sup>1</sup> *Relation inédite sur Jeanne d'Arc.*

<sup>2</sup> *Revue historique*, t. IV, p. 333.

Alexandre Pole, lequel fut précipité du pont dans la Loire où il se noya.

Les quelques soldats échappés au massacre ou à la captivité se réfugièrent sur la rive droite de la Loire, dans une forêt qui la bordait. Ils y furent poursuivis et forcés de se rendre : l'endroit est encore nommé dans le pays *le bas les armes*.

Tandis que les chefs de guerre se disputaient la possession des prisonniers gentilshommes, pour en obtenir meilleure rançon, leurs soldats, exaspérés par la lutte, se mirent à en massacrer plusieurs. La Pucelle, craignant le même sort pour Suffolk et quelques autres seigneurs, les fit immédiatement embarquer. Ils furent envoyés de nuit et par bateau à Orléans.

Cette même nuit, la Pucelle, le duc d'Alençon, le Bâtard, les seigneurs et les gens d'armes rentrèrent dans Orléans.

Ce ne fut dans la ville que « festoiments à la Pucelle » de la part des bourgeois, des capitaines, des gens de guerre, qui tous l'ayant vue à l'œuvre, étaient subjugués.

Dès le lendemain, 14 juin, l'armée, augmentée de deux mille hommes qui s'étaient réunis à Orléans durant le siège de Jargeau, se mit en mouvement. Les chalands qui ramenaient de Jargeau les canons et les bombardes descendent à sa suite, avec grand équipage de vivres, de chariots et d'artillerie. Vers le soir elle arrive à Meung sur la rive droite de la Loire, à trois lieues en aval d'Orléans. Le pont est emporté sans peine, bien que les Anglais l'eussent fortifié. Il ne fut fait aucune tentative contre le château.

Le 16 juin l'armée se dirigea sur Beaugency, à trois lieues en aval de Meung, et six lieues en aval d'Orléans.

La ville fut prise d'emblée. L'ennemi se retrancha dans le château du pont. Il y fut bientôt attaqué.

La Pucelle établit des corps de garde devant le château, pour empêcher les Anglais d'en sortir, et fit dresser des bombardes pour en commencer le siège. Un renfort inattendu vint alors s'offrir à elle.

Le comte de Richemont, s'ennuyant de l'inaction que sa disgrâce lui imposait durant cette importante campagne, leva dans son apanage du Poitou deux mille hommes, dont douze cents de cavalerie, et se mit en marche. Charles VII lui ayant enjoint de n'aller pas plus avant, le connétable répondit qu'il voulait prendre part à la guerre dans l'intérêt du royaume et du Roi. Dès qu'il fut près de Beaugency il envoya deux gentilshommes demander logis au duc d'Alençon. Ce prince, qui avait reçu du Roi l'ordre formel de n'y point consentir, se trouva très-embarrassé, parce que Jeanne d'Arc lui démontra qu'il ne fallait point se priver d'un renfort si précieux.

On n'avait pris aucune décision, lorsque le 17 juin, Richemont se présenta aux portes de la ville, où il fut gracieusement accueilli par la Pucelle qui entraîna avec elle le duc d'Alençon. Il la supplia de faire sa paix avec le roi ; ce qu'elle promit, à condition qu'il jurerait de le servir toujours loyalement. Le connétable ayant fait ce serment, fut admis dans les rangs, en attendant la réponse du roi. La nuit suivante, le commandant du château demanda à capituler, sous la condition que la garnison sortirait avec ses chevaux et un marc d'argent par homme, et jurerait de ne point porter les armes pendant dix jours.

Ces conditions furent acceptées : les Anglais se retirèrent vers Meung, avec un sauf-conduit, et les Français prirent possession du château dans la matinée du 18 juin.

Comme tous les chefs de guerre étaient réunis en conseil, un homme d'armes de La Hire vint les avertir que l'armée anglaise approchait. « Ah! beau connétable, s'écria Jeanne d'Arc d'un air joyeux et affable, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais puisque vous voilà, vous êtes le bienvenu ». Elle ordonna une reconnaissance et les préparatifs de la bataille. Le duc d'Alençon, assez inquiet, lui demandant son avis sur quelque chose : « Avez-vous tous de bons éperons ? s'écria-t-elle ? — Que dites-vous, répondent tous les chefs, s'agirait-il de tourner le dos à l'ennemi ? — Non ; mais les Anglais seront vaincus, et des éperons seront nécessaires pour les poursuivre. Ce triomphe coûtera très-peu de sang à l'armée française. »

Talbot, Scales et Falstoff, qui venaient avec six mille hommes au secours du château de Beaugency, apprenant sa capitulation et voyant l'ennemi les attendre de pied ferme, opéraient leur retraite en bon ordre. Comme la Pucelle voulait qu'on les attaquât, plusieurs généraux s'y opposèrent, en rappelant les affaires d'Azincourt, de Verneuil, de Rouvray-Saint-Denis. « En nom Dieu, s'écria-t-elle, il faut combattre ces Anglais, fussent-ils pendus aux nues, nous les aurons : Dieu nous les envoie pour que nous les punissions ! Mon Conseil m'a dit qu'ils sont tous en notre pouvoir, et que le gentil Roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait remportée. » Le connétable ayant appuyé cet avis, on résolut l'attaque. Afin de ne point laisser aux Anglais le temps de se mettre en défense, et, en outre, pour ne point précipiter la marche de l'armée française qui aurait pu arriver en désordre sur le champ de bataille, on détacha, pour harceler l'ennemi, les quinze cents hommes les mieux montés, sous les ordres de La Hire. Cette avant-garde fit éclairer sa

---

marche par quatre-vingts cavaliers qui chevauchaient au grand trot à travers les plaines de la Beauce, alors presque entièrement couvertes de broussailles.

Après avoir couru longtemps sans rien apercevoir, ils pensaient s'être trompés de route, lorsqu'un cerf effrayé s'enfuit vers le nord-est; les Anglais, en l'apercevant, poussèrent un long cri d'hilarité, auquel les éclaireurs reconnurent leur présence. Quand ils s'en furent assurés, ils avertirent La Hire.

En ce moment, les généraux anglais délibéraient. Falstoff était d'avis d'éviter toute bataille, et de se retirer dans les places fortes jusqu'à ce que le soldat fût remis de ses terreurs, et qu'on eût reçu des secours d'Angleterre. Mais la plupart se rangèrent au sentiment de Talbot, qui voulait que, sans prendre l'offensive, on acceptât la bataille. Apercevant bientôt l'avant-garde française, ils voulurent appuyer une de leurs ailes sur le village de Patay, qui touchait à un bois, et l'autre sur un monastère fortifié. Avant que d'avoir pris ces dispositions, ils furent vigoureusement chargés par La Hire. Falstoff s'enfuit aussitôt avec sa colonne.

Le gros de l'armée française, commandé par la Pucelle, le duc d'Alençon et le comte de Richemont, arriva et prit part à l'action. Talbot lutta valeureusement, mais en vain, avec les troupes désorganisées qui lui restaient. Il fut fait prisonnier dans la déroute générale.

La poursuite fut meurtrière; deux mille Anglais couvrirent la plaine de leurs corps. La Pucelle pleurait à l'aspect de tous ces morts, elle pleura encore plus en voyant la brutalité du soldat et comme il traitait les prisonniers qui ne pouvaient se racheter; l'un d'eux fut frappé si rudement à la tête qu'il tomba expirant; la Pucelle n'y tint pas, elle s'élança de che-

val, souleva la tête du pauvre homme, lui fit venir un prêtre, le consola, l'aida à mourir <sup>1</sup>.

L'armée coucha à Patay sur le lieu consacré par la victoire, et le lendemain, 19 juin, rentra à Orléans.

Charles VII annonça la prise de Beaugency, comme une victoire importante, à plusieurs villes du royaume, notamment à la Rochelle, qui témoigna sa joie avec des transports extraordinaires ; des actions de grâces furent rendues par les habitants dans toutes les églises, une procession générale fut faite à travers toute la ville, et l'on donna à tous les petits enfants une fouace afin qu'ils criassent devant la procession, à haute voix : Noël ! Noël <sup>2</sup> !

En huit jours, Jeanne avait emporté Jargeau de vive force, repris Meung, Beaugency, Janville par la terreur de ses armes ; elle avait fait prisonniers Talbot, de Scales et Suffolk, et mis en fuite le redoutable Falstoff ; elle avait délivré la Loire et reconquis les places qui ouvraient le chemin de la capitale ; enfin elle avait vaincu les Anglais en pleine campagne, après les avoir battus dans les sièges.

Le connétable, les maréchaux, les princes du sang royal, ses auxiliaires à Patay, s'accordent tous à déclarer que Jeanne était l'âme de leurs conseils et leur guide dans les combats, qu'elle a eu l'initiative de toutes les grandes entreprises, que son inspiration ne les a jamais égarés, que son bras les a toujours conduits à la victoire.

En effet, dans cette courte campagne, elle a fait éclater tous les talents du général, toutes les qualités de l'homme de guerre. • Que doit-on le plus admirer, ou de cette intrépidité

---

<sup>1</sup> Michelet, p. 47.

<sup>2</sup> *Relation inédite sur Jeanne d'Arc.*

qu'aucun danger ne déconcerte, ou de cette sûreté de coup d'œil qui saisit le point précis et le moment décisif, ou de cet instinct merveilleux qui lui fait deviner l'emploi et la puissance de l'artillerie, cette arme nouvelle, ou de cette perspicacité qui pénètre les desseins de l'ennemi et lui en donne la pleine connaissance, ou de cet esprit d'à-propos éclatant en vives saillies, en traits de feu, qui rendent les armées invincibles, ou enfin de cette rapidité foudroyante, qui semble le signe et le privilège de ceux qui sont doués au plus haut degré du génie de la guerre? C'est avec vérité qu'une voix éloquente a pu dire d'elle : « Que Dieu avait instruit ses mains à combattre et ses doigts à tenir l'épée <sup>1</sup> ».

Jeanne d'Arc revint le 19 juin à Orléans, où elle passa quatre jours. Elle y reçut des témoignages de reconnaissance auxquels elle fut très-sensible.

Le trésorier du duc d'Orléans vint lui offrir, au nom de son maître, une robe et une huque, c'est-à-dire une cotte courte qui se portait, soit par dessous la robe, soit par dessus l'armure. La robe était de « fine brucelle vermeille » (drap de Bruxelles cramoisi), la huque de vert perdu, les garnitures de satin blanc et de sandal (cendal, étoffe de soie). La ville, de son côté, lui faisait plusieurs présents, parmi lesquels une demi-aune de deux « verts » pour faire les « orties » de ses robes. Les orties étaient la devise du duc d'Orléans, le cramoisi et le vert ses couleurs : les vêtements offerts à la Pucelle étaient donc à la livrée du prince, livrée que portaient non-seulement les officiers du duché, mais les milices de la ville et les troupes à son service.

Le 24, elle dit adieu aux Orléanais, désolés de la voir partir

---

<sup>1</sup> A. Desjardins, p. 83.

sitôt, très-affligés aussi de n'avoir pas reçu la visite du Roi si fort espérée et si méritée, et en vue de laquelle ils avaient fait de grands préparatifs.

Jeanne allait rejoindre le Roi à Gien.

« Le vendredi bien matin, la Pucelle dit au duc d'Alençon : Faites sonner trompettes et montez à cheval ; il est temps d'aller vers le gentil Roi Charles, pour le mettre à son chemin de son sacre à Reims. Et ainsi fut fait. Tous montèrent à cheval en la ville et ceux des champs, et celui jour (24 juin) furent au gîte devers le Roi en la ville de Gien. Et ce jour fust moult parlé par touz les seigneurs, les chevaliers, les escuyers, les gens de guerre et tous gens de quelque'estat qu'ils feussent, qui tous tenoient à très grans merveilles les grans aventures de guerre, qui, le samedi devant, estoient advenues par l'entremise de la Pucelle à elle et à sa compagnie. Et croy que on ne vit nul qui ait veu la pareille <sup>1</sup>. » Il y avait trois jours qu'elle était à Gien, lorsque, le 27, irritée des lenteurs des conseillers et des capitaines, « elle se délogea par dépit, et alla loger aux champs ». Son arrivée au camp eut pour effet de soumettre l'armée à une discipline austère et chrétienne, et d'entraîner enfin le Roi et la cour.

Le 29 juin, jour de Saint-Pierre, on leva l'étendard royal et on se mit en marche. Charles était environné des princes du sang et de la noblesse : le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme, de Laval, de Boulogne, se tenaient à ses côtés ; à sa suite étaient Dunois, les deux maréchaux, l'amiral de Culan, les seigneurs de Thouars, de Sully, de La Trémouille, Jamet du Tillay, Lahire et Xaintrailles. Il se trouvait

<sup>1</sup> Perceval de Cagny.



à la tête de douze mille combattants, « tous preux, hardis, vaillants et de grand courage ».

Jeanne n'était pas le chef de l'armée, elle en était l'âme ; elle n'avait pas voulu qu'on lui fixât un rang, qu'on lui assignât un poste. « Aucunes fois elle se tenoit à la bataille, avecques le roy, en allant son chemin ; autrefois en l'avant-garde et autre en l'arrière-garde, ainsi qu'elle veoit convenir à son entente. » Elle avançait au milieu d'un pays ennemi avec une incroyable sécurité, « et toutes les forteresses d'un côté et d'autre de sa voie se mettoient en son obéissance ». Tous les témoins de ces succès extraordinaires lui disaient : « Jamais, on a vu ce qu'on voit de votre fait ; jamais dans aucun livre, on n'a rien lu de semblable ». « C'est que Monseigneur, répondait-elle, a un livre auquel n'a jamais lu aucun clerc, quelque parfait, quelque savant qu'il puisse être. » Elle lisait dans ce livre divin, et la foi qu'elle y puisait se répandait autour d'elle. Un des nobles seigneurs qui l'accompagnaient, Gui de Laval, pouvait dire : « Tous ont si bonne espérance en Dieu, que je crois qu'il nous aidera ».

On arriva devant Auxerre, occupé par les troupes de Philippe-le-Bon, à qui l'Anglais l'avait engagé. Au moment où Jeanne d'Arc et Dunois voulaient tenter l'assaut, la ville demanda la neutralité, en s'obligeant à fournir des vivres à l'armée, et à telle soumission que feraient Troyes, Châlons et Reims. Charles VII y consentit sur l'avis de la Trémouille, qui avait reçu secrètement deux mille écus. Jeanne s'était opposée à cet accord, parce que, si l'on échouait dans l'expédition, les Auxerrois pourraient couper la retraite et détruire l'armée. En outre elle estimait utile de débiter par un coup de vigueur qui épouvantât les autres places, puisqu'on en

avait plusieurs à traverser sur une route de soixante lieues, et que le succès du siège n'était pas douteux.

Mais il fallut se résigner et passer outre.

Chemin faisant, des troupes nouvelles venaient se joindre à l'armée royale, attirées par leur enthousiasme pour la Pucelle, qui en passa une revue générale et compta douze mille hommes.

Saint-Florentin et les petites places de Briennon et de Saint-Phal se rendirent. Il n'y avait plus d'obstacle jusqu'à Troyes.

A l'arrivée de l'armée devant cette place, le 5 juillet à neuf heures du matin, ceux de la garnison lancèrent « deux ou trois pierres de canon qui ne firent nul mal ». La plupart des habitants étaient sur les murs pour voir passer le Roi sans faire nul semblant de défense.

Cependant Charles VII campait depuis plusieurs jours devant la ville, et les négociations pour la reddition n'aboutissaient pas : le Roi se trouvait dans la situation la plus difficile. Depuis une semaine déjà, les sept ou huit mille hommes qu'il menait avec lui n'avaient pas mangé de pain et se soutenaient seulement en égrenant des épis ou cueillant des fèves vertes. Un Conseil se tint, où l'archevêque de Reims proposa de revenir sur la Loire, et le plus grand nombre des assistants furent de cet avis. Jeanne n'avait pas été avertie. Robert de Mâcon, sire de Trèves en Anjou, quand ce fut son tour de parler, représenta qu'on devait envoyer quérir la Pucelle. Le périlleux voyage, fit-il observer, a été entrepris uniquement sur la foi de la vierge inspirée, qui dit que c'est la volonté de Dieu, et qu'on trouvera peu de résistance. Il faut donc entendre comment elle s'expliquera.

« Noble dauphin, dit la Pucelle en se présentant devant l'assemblée, ordonnez de rassembler vos gens et d'assiéger la

---

ville. A quoi bon ces éternels conseils ? En nom Dieu, avant qu'il soit trois jours, par amour ou par force, je vous ferai entrer dans la cité de Troyes. » Le chancelier Regnaut de Chartres lui répondit : « Jeanne, si l'on était certain de l'avoir dans six jours, on attendrait bien ; mais dites-vous vrai ? » « Et de rechef elle dit qu'elle n'en faisait nulle doute ».

On résolut de la laisser agir. Dans l'après-midi du 9 juillet, elle prend le commandement et prépare l'assaut. L'armée, qui se décourageait dans l'inaction, se ranime à sa voix et retrouve sa joyeuse confiance. « Chevaliers, écuyers et autres gens de tout état se mettent en besogne. » Le soir et la nuit sont employés à placer l'artillerie, à amonceler des fascines et des matériaux destinés à combler les fossés ; l'attaque doit commencer dans la matinée du 10. Ces préparatifs, dirigés avec une précision et une habileté qui eussent fait honneur aux meilleurs capitaines, suffisent pour répandre la consternation dans la ville. Le peuple s'émeut, les bourgeois sont dans le trouble, enfin, au moment où Jeanne va donner le signal, la porte s'ouvre, et l'évêque, au nom des habitants, apporte aux pieds du roi des paroles de soumission et de repentir <sup>1</sup>.

Cet évêque était Jean Laiguisé, natif de Troyes et puissant dans la ville. Il excusa ses concitoyens en disant qu'il ne tenait pas à eux que le Roi ne fût entré à son plaisir, et que le bailli et ceux de la garnison, qui étaient de trois à quatre cents, les avaient empêchés d'ouvrir les portes ; mais qu'il lui plût avoir patience jusqu'à ce qu'il eût parlé à ceux de la ville. Il espérait qu'aussitôt qu'il leur aurait parlé, « ils feroient ouverture et donneroyent toute obéissance de

---

<sup>1</sup> A. Desjardins, p. 95.

manière que le roy seroit bien content d'eux <sup>1</sup>. » Le Roi consentit à attendre, et l'évêque, rentré dans la ville, « remontra aux habitants comment le Roi, leur souverain seigneur, était en personne devant la ville, accompagné d'une sainte Pucelle que Dieu lui avait envoyée pour l'accompagner, le mener sacrer et le remettre en sa seigneurie ». Il leur conseillait d'aller « faire ouverture » et lui rendre toute obéissance, ainsi que raison était et qu'ils y étaient tenus. A quoi, le dit bailli et ceux de la garnison « monstrèrent grande contradiction » ; mais ceux de la ville étaient d'accord avec leur évêque.

Pendant que l'évêque s'entendait avec le bailli et avec la garnison, un homme sage et pieux, — « un saint prud'homme, » comme dit la relation de La Rochelle, — en qui tous ceux de la ville et de tout le pays avaient « grand foy et confiance, » un religieux de l'ordre des Cordeliers, disciple de saint Vincent Ferrier, frère Richard, qui accomplissait alors, avec le plus grand succès, une mission dans la partie de la France soumise aux Anglais, fut consulté par les habitants de Troyes pour savoir ce qu'il fallait penser de cette femme qui les sommait de se rendre. Il promit de l'aller trouver pour pouvoir donner avec sûreté l'avis qu'on lui demandait. Il sortit donc de la ville ; mais, quand il aperçut la Pucelle, il ne s'avança d'abord qu'avec appréhension, faisant des signes de croix et des aspersions d'eau bénite, comme pour conjurer le malin esprit. Jeanne lui cria plaisamment : « Avancez hardiment, je ne m'envolerai pas <sup>2</sup> ». Frère Richard, subjugué par la voix et par le regard de

---

<sup>1</sup> *Relation inédite sur Jeanne d'Arc.*

<sup>2</sup> *Procès de condamnation, interrogatoire du 3 mars.*

Jeanne, s'agenouilla à quelque distance devant elle. La modeste héroïne ne voulait pas de ces démonstrations d'honneur; pour détourner l'idée qu'elle fût l'objet d'un pareil hommage, elle se jeta elle-même à genoux, comme si elle se fût unie avec le saint homme dans un acte commun de dévotion. Lorsqu'ils se furent relevés, ils eurent ensemble un long entretien, à la suite duquel frère Richard rentra dans la ville, et « prescha moult grandement au peuple en leur admonestant de faire leur devoir envers le Roy, et leur remonstrant comment Dieu advisoit son fait et luy avoit baillé pour l'accompagner et le conduire à son sacre une sainte pucelle, laquelle, comme il croit fermement, sçavoit autant, avoit aussy grand'puissance de sçavoir des secrets de Dieu comme saint qui fust en paradis après saint Jean évangéliste, et que il estoit bien en sa puissance, si elle vouloit, de faire entrer tous les gens d'armes du Roy en la ville par dessus les murs en quelque manière qu'elle voudroit; et plusieurs autres choses. Et incontinent crièrent tous à vive voix : « Vive le Roi Charles de France! » Et les aucuns de ceux de la ville vindrent devers le Roy luy faire obéissance pour toute la ville et luy crier mercy, en luy suppliant qu'il vouloist avoir la ville pour recommandée en manière qu'elle ne fust point pillée ny destruite, en excusant tous les habitans d'icelle par ce que dessus, et que toutefois qu'il luy plairoit, il entreroit dedans à telle puissance qu'il voudroit <sup>1</sup>. »

Depuis lors, frère Richard suivit la Pucelle avec beaucoup d'attachement dans ses expéditions, pour exhorter le peuple à se soumettre au Roi. Quand les Parisiens apprirent cette nouvelle, ils furent tellement irrités contre le frère, que, pour

---

<sup>1</sup> Relation inédite sur Jeanne d'Arc.

le narguer, ils reprirent leurs dés, leurs cartes, leurs vains ajustements, en un mot, toute la vie dissipée dont il les avait retirés par ses édifiants sermons.

Le Roi, en témoignage de satisfaction de la manière dont la reddition s'était faite, ordonna que ceux de la garnison qui voudraient s'en aller s'en allassent, et que ceux qui voudraient demeurer demeurassent, assurés de son pardon. Quelques-uns s'en allèrent, mais la plupart demeurèrent dans la ville, et le Roi, pour prévenir tout pillage et tout dommage, défendit que nul n'y entrât sans permission.

Le dimanche suivant, Charles VII fit son entrée solennelle dans Troyes, avec une puissante armée. L'attention de la Pucelle, qui accompagnait le Roi, fut détournée par les prières et les sanglots des prisonniers, que plusieurs soldats de la garnison bourguignonne, en partant de Troyes, traînaient impitoyablement à leur suite, en vertu de l'article de la capitulation qui leur laissait leurs biens. Jeanne fut révoltée. Elle se tint devant la porte et s'écria : « En nom Dieu, ils ne les emmèneront pas ! » Le Roi céda aux justes instances de la compatissante jeune fille sans enfreindre la convention qu'il avait signée ; il racheta de ses deniers ces pauvres captifs.

Dès qu'il eut pris possession de Troyes, Charles « fit crier que nul ne fust si hardy, sur peine de la hart, d'entrer en maisons et de prendre rien outre le gré et volonté de ceux de la ville. Il y entendit la messe, et puis s'en retourna dans sa tente, où il resta tout le jour. Et ceux de la ville lui envoyèrent grands présents de vivres et d'autres choses. »

Le lendemain il retourna entendre la messe en ville, et là vinrent ceux de Reims, de Châlons et d'autres bonnes villes lui prêter obéissance. Ceux de Reims lui dirent que depuis

---

longtemps ils attendaient avec impatience le bonheur de le recevoir. Immédiatement après la messe, le Roi partit sans boire ni manger pour aller à Châlons.

Pendant que les habitants de Troyes avaient les yeux fixés sur l'armée qui s'éloignait de leurs murs, ils virent des milliers de banderolles blanches, arborées aux lances des hommes d'armes, apparaître et disparaître comme par miracle<sup>1</sup>. Ils avaient eu le même spectacle à l'arrivée devant la ville.

Jeanne fut obsédée de questions, dans un de ses interrogatoires, au sujet de ces banderolles qu'on avait vues ailleurs qu'à Troyes. Il est permis de conjecturer, avec M. Quicherat, que ce fait se rapportait à quelque exercice de piété introduit dans l'armée par la Pucelle et dont l'accusation cherchait à faire une pratique superstitieuse.

La soumission de Troyes entraîna celle de Châlons. L'évêque et les principaux bourgeois vinrent au-devant du Roi jusqu'à l'Estré, présenter leur soumission.

Jeanne eut à Châlons la joie de voir des gens de son pays : Jean Morel, de Domremy, son parrain, à qui elle donna un habit rouge qu'elle avait porté ; Gérardin, d'Epinal, qui avait quitté le parti bourguignon, et qui, lui manifestant des craintes sur les dangers qu'elle courait dans les combats, reçut cette réponse : « Crains qu'une chose : les traîtres ! »

Dès le lendemain, de grand matin (16 juillet), l'armée dirigea sa marche vers la cité de saint Remy.

---

<sup>1</sup> *Relation inédite sur Jeanne d'Arc.*

11



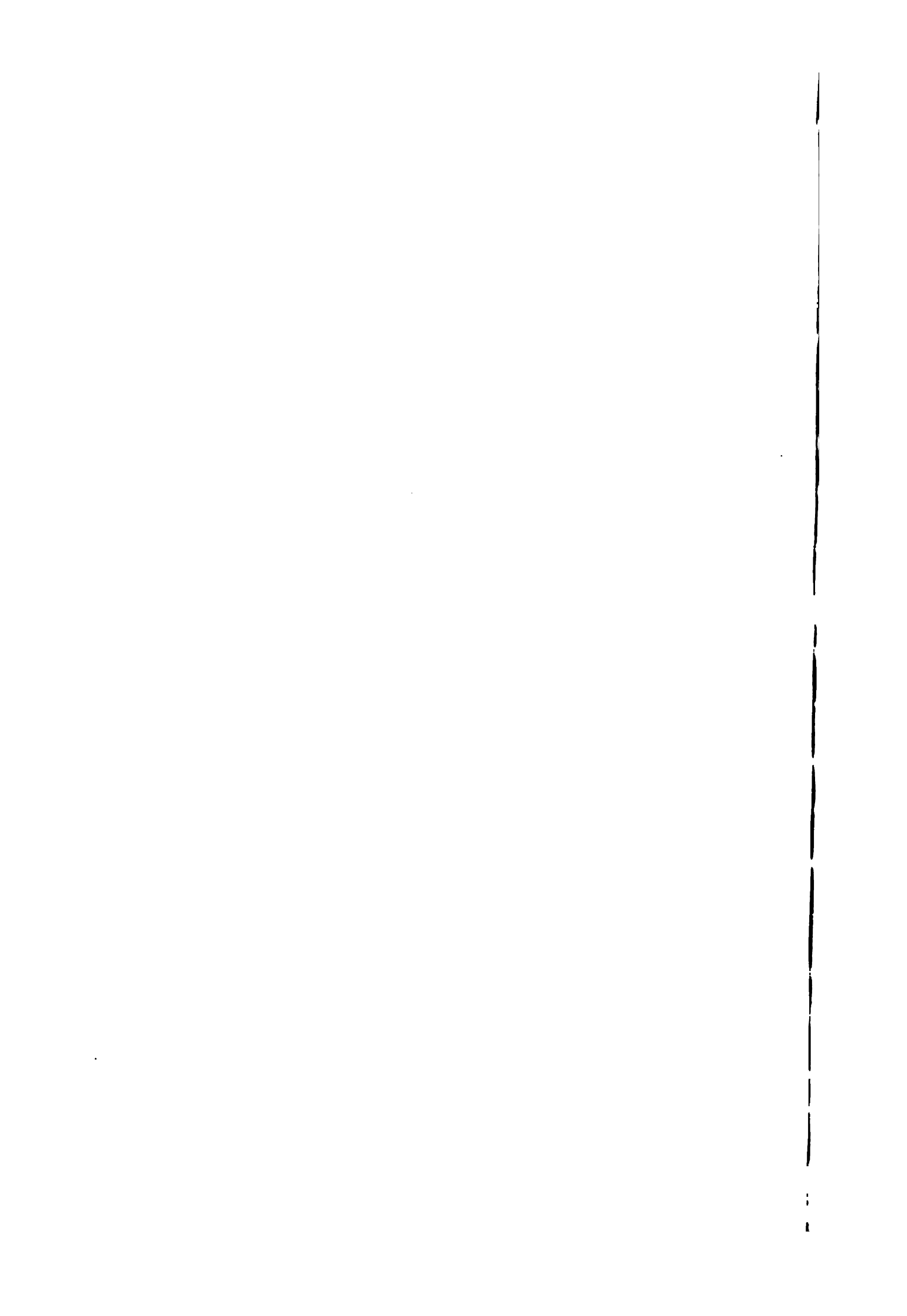
THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



LE SACRÉ À REIMS



27





## LE SACRE DU ROI



**L**E duc de Bourgogne, Guillaume de Châtillon-sur-Maine, commandant de la place de Reims au nom de l'Angleterre, alors absent, et Jean de Châtillon, son frère, envoyèrent des messages aux habitants de Reims pour les exciter à la résistance. Le Sire de Saveuse, conformément à ces recommandations, convoqua les principaux citoyens et leur demanda s'ils avaient la ferme volonté de se défendre. A la question de savoir si leurs troupes suffisaient, ils s'empressèrent de répondre qu'elles ne pourraient

tenir que six semaines au plus. L'assemblée exprimant le vœu de rendre la ville, les partisans des Anglais rédigèrent un procès-verbal où ils exposèrent que, nonobstant leurs remontrances, le peuple terrifié avait absolument voulu se rendre au roi Charles; qu'en conséquence ils étaient contraints d'emmener leurs troupes à Château-Thierry, ce qu'ils firent aussitôt.

Les habitants purent donc sans crainte se porter au-devant du Roi jusqu'à Sept-Saulx, château des archevêques. Charles leur accorda pleine abolition, et s'engagea à respecter leurs droits et leurs privilèges. Le chancelier Regnault de Chartres, depuis longtemps archevêque de Reims, mais qui n'avait pu encore occuper son siège, prit les devants afin de recevoir le Souverain dans sa ville archiépiscopale.

Avant le soir, le Roi arrivait aux portes de Reims; et furent à l'encontre de lui l'archevêque et tous les colléges de la ville, les bourgeois et autres en bien grand nombre, tous faisant grand' joye, en crians Nouël! pour sa venue! ' »

Jeanne d'Arc, revêtue de son armure, tenant d'une main son étendard et de l'autre l'épée de Fierbois, marchait à la suite du Roi et fixait tous les regards. Une vieille tapisserie conservée dans la cathédrale de Reims offrait encore, avant la Révolution, le tableau de cette mémorable entrée triomphale.

On décida que dès le lendemain, 17 juillet, Charles VII serait couronné et sacré de l'onction des rois. Le reste du jour et toute la nuit furent consacrés aux préparatifs de l'auguste cérémonie. Les maréchaux de Boussac et de Rais, le

sire de Graille, grand-maître des Arbalétriers, et le sire de Culan, amiral de France, allèrent à cheval, bannière au vent, chercher à Saint-Remy la sainte ampoule. Sous leur escorte, l'abbé, revêtu de ses habits pontificaux, la porta solennellement jusque devant l'église de Saint-Denis, où l'archevêque, à la tête du chapitre, la prit de ses mains, pour la déposer sur le grand autel de Notre-Dame.

Au pied de l'autel était le Roi. Suivant le rituel antique, les douze pairs du royaume devaient être présents au sacre; mais les six pairs laïques, les ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne étant absents, furent remplacés par des seigneurs de la suite du Roi. Des évêques remplacèrent aussi ceux des six pairs ecclésiastiques qui manquaient au sacre.

Malgré tant d'absences regrettables, l'assistance fut très-brillante. Beaucoup de chevaliers étaient partis des pays allemands pour aller trouver le Dauphin à Reims. Robert de Sarrebruck, seigneur ou damoiseau de Commercy, le duc de Bar, René d'Anjou, héritier désigné de la Lorraine, qui naguère avait fait hommage à Henri VI, étaient venus rejoindre le roi de France, la veille du couronnement.

L'archevêque de Reims officia. Le sire d'Albret, frère utérin de La Trémouille, faisant fonctions de connétable, tenait l'épée devant Charles VII. La Pucelle était aux côtés du Roi, son étendard à la main; « il avait été à la peine, c'était bien juste qu'il fût à l'honneur! »

Quand le prince eut été fait chevalier par le duc d'Alençon et eut reçu de l'archevêque l'onction sacrée, on vit s'avancer vers lui celle qui l'avait conduit par la main jusqu'à l'autel. Elle se jeta à ses pieds, embrassa ses genoux, et dit : « Gentil Roy, ores est exécuté le plaisir de Dieu qui

- vouloit que levasse le siege d'Orléans, et que vous amenasse
- en ceste cité de Reims recepvoir vostre saint sacre, en
- monstrant que vous estes le vray Roy, et celuy auquel le
- royaume de France doibt appartenir ».

Elle pleurait à chaudes larmes, et tous les seigneurs pleuraient avec elle.

Quelqu'un, dans l'assistance, versait des larmes plus douces que tous les autres. C'était un paysan courbé moins encore par l'âge que par le travail. C'était Jacques d'Arc, le père de la libératrice. Lorsqu'il avait appris la marche de l'armée royale, il s'était mis en route, et était arrivé à Reims, juste à temps pour le jour du triomphe ! Après la cérémonie religieuse, retiré dans l'auberge où il était descendu, et où ses deux fils, Pierre et Jean, n'avaient pas tardé à le rejoindre, il attendait ! il attendait sa fille, pour la presser dans ses bras, pour la couvrir de ses caresses et de ses larmes, pour l'admirer à longs traits, pour la bénir et la bénir encore. Quels furent, dans ces entretiens intimes, les épanchements du père et de ses enfants ? l'histoire n'en a pas révélé le secret, mais le cœur les devine.

Les douleurs de la séparation succédèrent bientôt au bonheur de cette entrevue. Jacques d'Arc assista au départ de sa fille, puis il reprit le chemin du village. La ville de Reims tint à honneur de payer sa dépense, et elle lui fit don d'un cheval pour le retour <sup>1</sup>.

Au milieu de toutes ses émotions, Jeanne n'avait pas oublié les grands intérêts du pays, dont elle avait déjà tant avancé la délivrance. Le jour même du couronnement, elle

---

<sup>1</sup> Villiaumé.



fit écrire au duc de Bourgogne, qu'elle avait invité au sacre par une lettre restée sans réponse depuis trois semaines. Voici ce qu'elle disait à ce prince, que les conseillers du Roi, de leur côté, cherchaient à détacher des Anglais, avec lesquels il avait de fréquents désaccords.

« Jhesus Maria

« Haut et redoubté prince, duc de Bourgoingne, Jehanne la Pucelle vous requiert, de par le Roy du Ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, que le Roy de France et vous faciez bonne paix ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaulx chrestians ; et s'il vous plaist à guerrier, si allez sur les Sarrazins. Prince de Bourgoingne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requérir vous puis, que ne guerriez plus ou (au) saint royaume de France, et faictes retraire incontinent et briement voz gens, qui sont en aucunes places et forteresses du dit saint royaume, et de la part du gentil Roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous. Et vous faiz à savoir, de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, pour vostre bien et pour vostre honneur et sur voz vies, que vous n'y gagnerez point bataille à l'encontre des loyaulx François, et que tous ceulx qui guerrieroient ou (au) dit saint royaume de France, guerrieroient contre le Roy Jhesus, Roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain Seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains, que ne faictes nulle bataille, ne (ni) ne guerriez contre nous, vous, vos gens ou subgiez ; et croiez seurement, quelque nombre de gens que amenez contre nous, qu'il n'y gagneront mie, et sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respendu de ceulx qui y vendront contre nous. Et a trois

semaines que je vous avoye escript et envoié bonnes lettres par ung hérault, que feussiez au sacre du Roy qui, aujourd'hui dimenche, xvii<sup>e</sup> jour de ce présent mois de juillet, ce se fait en la cité de Reims : dont je n'ai eu point de response, ne n'ouy oncques puis nouvelles du dit hérault. A Dieu vous commens (recommande) et soit garde de vous s'il lui plaist, et prie Dieu qu'il y mette bonne pais.

« Escrip au dit lieu de Reims, le dit xvii<sup>e</sup> jour de juillet. »

Pour amener sûrement la paix, il fallait ne pas interrompre la guerre. Jeanne le comprit, et, de concert avec le Roi, elle prépara la marche sur Paris, sans admettre aucun retard, et sans se soucier des contradictions des hommes qui, à Reims comme à Vaucouleurs, à Chinon, à Poitiers, à Blois, à Orléans, à Bourges, à Gien, à Auxerre, à Troyes, continuèrent à mettre des entraves à la réalisation de ses desseins, qui sont les desseins de Dieu.



THE STATE OF  
INDIANA  
ASSOCIATED  
TELEPHONE COMPANY



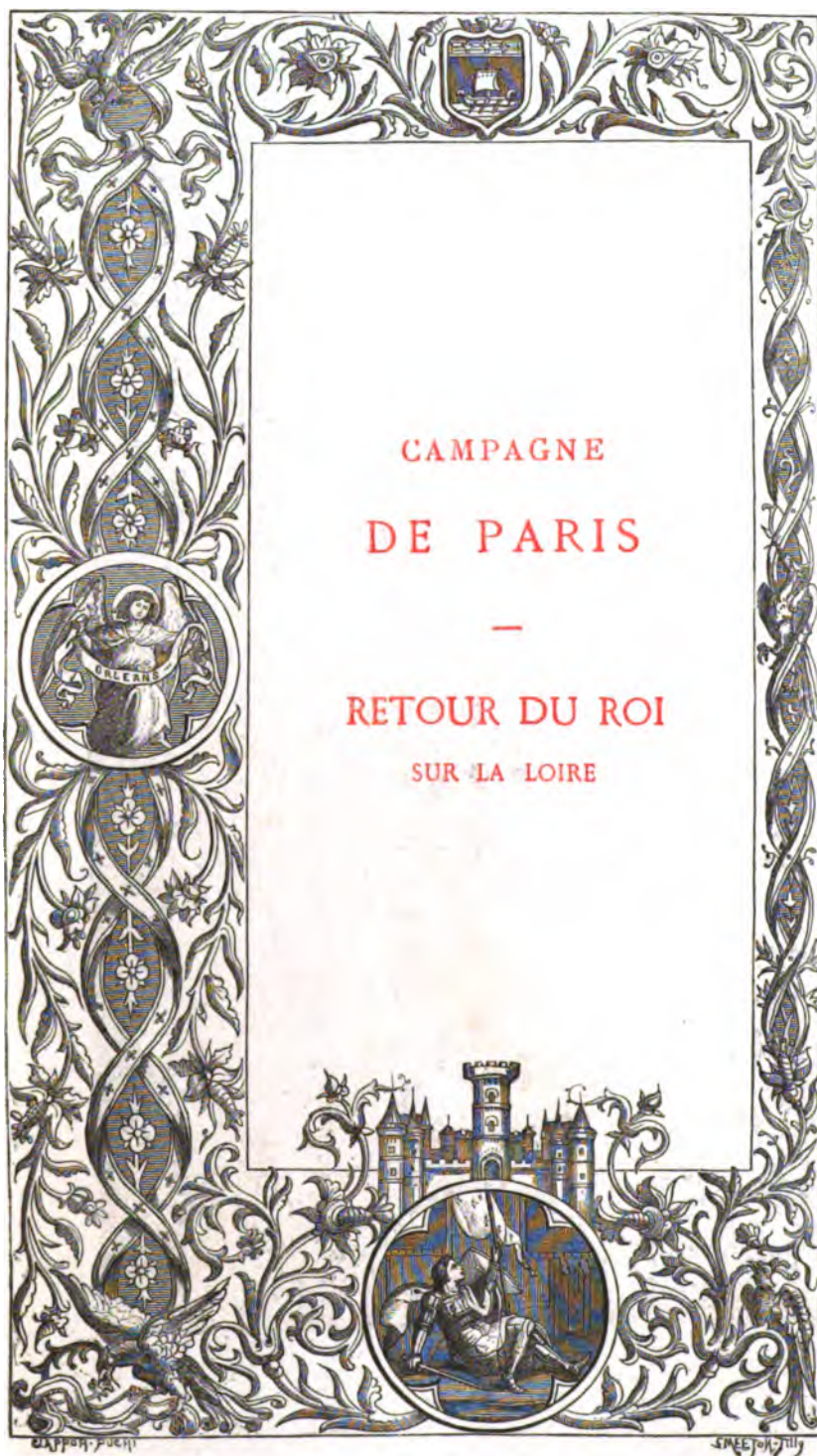
*Guappari. del.*

*Hélog. Dujardin.*

## JEANNE BLESSÉE SOUS PARIS

*Reichel. Edit.*

*Rudec. imp.*



NEW YORK  
POLICE DEPARTMENT  
ASSOC. LENOX  
STATIONERIES



## CAMPAGNE DE PARIS

—

### RETOUR DU ROI SUR LA LOIRE



PRÈS le sacre de Reims, Charles VII traversa la Ferté et Crespy-en-Valois; le peuple des villes et des campagnes accourait en foule autour de lui, criant : « Noël! Noël! » Dans tous les lieux où il apparaissait, lui ou ses hérauts d'armes, on venait à sa rencontre avec la croix et la bannière, en criant : « Vive Charles, Roi de France! » On chantait le *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir rendu au pays son maître légitime.

Jeanne, qui était à cheval entre l'archevêque de Reims et le

Roi, s'écria : « O le bon et dévot peuple ! je n'en ai jamais vu qui se réjouît tant de l'arrivée d'un si noble prince ! Si je dois mourir, je serais bien heureuse que l'on m'enterrât ici ! — Jeanne, lui dit l'archevêque, où croyez-vous donc mourir ? » Elle répondit : « Je n'en sais rien, où il plaira à Dieu, car je ne suis assurée ni du temps ni du lieu plus que vous-même. Je voudrais bien qu'il plût à Dieu, mon créateur, que je m'en retournasse maintenant, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère, et garder les moutons avec ma sœur et mes frères... Ils seraient si joyeux de me revoir !... J'ai fait du moins ce que Notre-Seigneur m'avait commandé de faire. » Et, en disant ces mots, elle leva les yeux au ciel et rendit grâce à Dieu. Tous ceux qui la virent en ce moment, raconte la vieille chronique, « crurent mieux que jamais que c'étoit chose venue de la part de Dieu ».

Sont-ce ces paroles de Jeanne, mal interprétées, qui ont porté la plupart des historiens à affirmer qu'après le sacre du Roi à Reims sa mission était terminée, et qu'elle fut coupable quand, cédant aux sollicitations de Charles VII et des chevaliers français, elle demeura à la tête de l'armée contre la volonté du ciel ? Presque tous les auteurs montrent la Pucelle après Reims, se traînant à la suite du Roi et de ses hommes d'armes, sans courage et sans espoir, ne sentant plus sur elle la protection de Dieu. Et cependant les documents authentiques attestent que l'attitude de Jeanne reste la même après Reims : son rôle est toujours aussi actif, sa volonté aussi déterminée. Loin d'être retenue malgré elle et pour ainsi dire de force, c'est elle qui entraîne vers Paris le Roi, mécontent de son ascendant sur le peuple, et les capitaines qui la jalourent.

Charles perd du temps en vaines et humiliantes négocia-



tions; Jeanne, pleine d'ardeur, avance toujours et ne succombe que devant le mauvais vouloir et les trahisons tacites.

Le Roi se trouvait assez puissant pour marcher sur sa capitale sans trop de risques. Les Anglais s'attendaient à une attaque et l'appréhendaient. Le 16 juillet, Bedford annonçait au Conseil d'Angleterre que Reims, après Troyes et Châlons, avait ouvert ses portes au Dauphin, et il ajoutait : « On dit qu'incontinent après son sacre, il a l'intention de venir devant Paris et a espérance d'y avoir entrée, mais, à la grâce de N.-S., aura résistance ».

Bedford manifestait tous ses regrets que le jeune Henri VI n'eût pas prévenu son rival et insistait pour qu'il vînt se faire sacrer en France « en toute possible célérité ». Le gouvernement anglais, en apprenant le sacre de Charles VII, décréta que l'on conduirait le jeune prince à Paris, pour l'y couronner et sacrer ; mais auparavant on accomplit cette cérémonie en Angleterre.

Avant de quitter Reims, Charles VII nomma gouverneur de cette ville le neveu de l'archevêque, et le 20 juillet il commença son voyage vers Paris par un pieux pèlerinage au tombeau de saint Marcoul à Corbigny, pour y recevoir, par les mérites de ce saint, qui fut, dit-on, de race royale, la vertu de guérir les écrouelles en les touchant.

De là Charles se transporta à la petite ville de Vailly-sur-Aisne, diocèse de Reims, qui se rendit aussitôt. Les villes n'attendaient pas qu'on vînt les réduire par la force, elles envoyaient leur soumission au souverain deux fois légitime, par la naissance et par le sacre. Laon et Soissons, Crécy-en-Brie, Coulommiers, Provins n'opposèrent pas la moindre résistance.

Dès lors, dit Michelet, l'expédition sembla n'être qu'une

paisible prise de possession, un triomphe, presque la continuation des fêtes de Reims ! Les routes s'aplanissaient devant le Roi, et les villes ouvraient leurs portes et baissaient leurs ponts-levis ! C'était comme un royal pèlerinage de la cathédrale de Reims à Saint-Médard de Soissons, à Notre-Dame de Laon.

Les troupes de Charles VII furent un instant arrêtées devant Château-Thierry : Jean de Croy, sire de Brun, le sire de Châtillon et d'autres grands seigneurs bourguignons qui gardaient la ville essayèrent de la défendre un jour. Mais les bourgeois et le peuple se montraient tout Français et voulaient reconnaître le Roi. Lorsque la Pucelle parut à la vue des murailles, le bruit se répandit encore qu'on voyait de petites banderoles en forme de papillons blancs voltiger autour de son étendard, comme à Troyes. La peur gagna la ville. Les assiégeants crurent un instant que les Anglais arrivaient du côté de Paris, mais Jeanne soutint leur courage. Un moment après, la garnison rendit la ville, sortit sauve de corps et de biens, et alla se réfugier à Paris, où le duc de Bedford rassemblait une armée considérable.

La Pucelle gardait toujours la même angélique pureté au milieu de toutes les nécessités de cette existence militaire. Quand elle le pouvait, elle allait passer la nuit chez l'hôte le mieux famé de la ville ou du voisinage, et partageait son lit avec quelque jeune fille de la maison. En campagne, elle couchait comme les soldats, à *la paillade*, toute vêtue dans ses habits d'homme. Bonne et affable pour tous, elle se montrait impitoyable envers les filles de mauvaise vie qui, au mépris de ses ordonnances, se trouvaient parmi l'armée. Lorsqu'on approchait de Château-Thierry, elle en aperçut une qui suivait à cheval un homme d'armes. Jeanne aussitôt tira son

épée et la poursuivit au galop, mais, au moment de la frapper, elle eut pitié de sa frayeur et se contenta de lui dire : « Ne vous trouvez plus désormais en la compagnie des hommes d'armes ; autrement je serai forcée de vous faire déplaisir ».

Ce fut aussi à Château-Thierry que la Pucelle pria le Roi d'exempter pour toujours de tout impôt les villages de Domremy et de Greux. Charles VII, plein de reconnaissance pour la libératrice, s'empessa d'accéder à sa demande, et par ordonnance royale, il accorda à ces deux villages « décharge complète et exemption de toutes tailles, gabelles et aides pour le présent et pour l'avenir ». Ces franchises furent respectées par les successeurs de Charles VII : Louis XIII les confirma, et jusqu'à la Révolution française on voit, dans les registres des tailles, les pages relatives à Greux et à Domremy laissées en blanc ; au lieu des notes de paiement on y lit ces mots écrits pour mémoire : « *Rien, la Pucelle* ».

Ainsi, au milieu du bruit des camps, Jeanne pensait à sa première enfance et elle se souvenait de son pays pour lui faire du bien.

De Château-Thierry, le Roi, continuant à s'avancer vers Paris, arriva le 2 août à Provins. Mais il ne s'est pas assez hâté. Le régent d'Angleterre a eu le temps de se reconnaître ; rentré dans Paris, le 24 juillet, après avoir rallié en Normandie et en Picardie les troupes disponibles, il opère sa jonction avec le cardinal de Winchester qui amenait 8000 hommes levés avec l'argent que lui avait confié la chrétienté pour aller combattre les hérétiques de Bohême. Le 3 août, Bedford quitte Paris à la tête de l'armée ainsi réunie, et le 4 il arrive par Melun et Corbeil à Montereau. Au bruit de l'approche des Anglais, les Français sortent de Provins et

marchent à leur rencontre. De Montereau, Bedford écrit à Charles VII une lettre où il le défait en ces termes :

• Nous Jean de Lancastre, régent et gouverneur de France, savoir faisons à vous, Charles de Valois, qui aviez coutume de vous nommer Dauphin du Viennois, et maintenant, sans cause, vous dites Roi : vous avez de nouveau formé entreprise contre la couronne et seigneurie de très-haut et très-excellent prince Henri, par la grâce de Dieu, vrai, naturel, droiturier Roi de France et d'Angleterre ; vous donnez à entendre au simple peuple que vous venez pour lui rendre la paix et sûreté, ce qui n'est pas et ne peut être d'après les moyens dont vous usez pour séduire ce peuple ignorant ; car vous vous aidez de gens superstitieux et réprouvés, comme femme désordonnée et diffamée, portant habits d'homme et de conduite dissolue, et aussi d'un frère mendiant, apostat et séditieux, tous les deux, comme nous en sommes informés, abominables à Dieu. Par force et par puissance d'armes, vous avez occupé au pays de Champagne aucunes cités, villes et châteaux appartenant à Monseigneur le Roi, et vous avez contraint les sujets à se parjurer de la paix jurée par les grands seigneurs, les pairs, les prélats, les barons et les trois États du royaume. Nous, pour garder et défendre le vrai droit de Monseigneur le Roi, et vous rebouter hors de sa seigneurie, nous sommes mis sus et tenons les champs en notre personne, et vous avons poursuivi et poursuivons de lieu en lieu sans avoir pu encore vous rencontrer. Nous, qui désirons de tout notre cœur l'abrégement de la guerre, nous vous sommons et requérons, si vous êtes un prince qui cherchez l'honneur, d'avoir compassion du pauvre peuple chrétien, lequel tant longuement a été, pour votre cause, foulé, opprimé et inhumainement traité ; et sans plus conti-

nuer la guerre, de prendre au pays de Brie, où nous sommes si proches l'un de l'autre, une place raisonnable et convenable, et un jour aussi prochain que peut le permettre notre proximité. Si vous voulez comparaître au jour et à la place marquée, même avec cette indigne femme, cet apostat, tous les parjures que vous voudrez et toute la puissance que vous pourrez avoir, nous y comparaîtrons aussi par le bon plaisir de notre Roi, et pour représenter sa personne. Alors, si vous voulez offrir ou mettre en avant aucune chose touchant le bien de la paix, nous ferons ce qu'un bon prince catholique peut et doit faire ; car nous sommes toujours enclins à une bonne paix non dissimulée, qui ne soit ni parjurée ni violée, comme à Montereau, où par votre coulpe et votre consentement s'ensuivit le terrible, détestable et cruel meurtre, commis contre l'honneur et la loi de chevalerie sur la personne de mon très-cher et très-aimé père le duc de Bourgogne, à qui Dieu pardonne ; par où les nobles et autres sujets de ce royaume et d'ailleurs sont demeurés quittes et exempts de vous, de votre seigneurie et de tous serments de loyauté, subjection et féauté, comme vous l'aviez déclaré d'avance par vos lettres patentes signées de votre main et de votre scel.

• Toutefois, si par l'iniquité et la malice des hommes, on ne peut obtenir le bien de la paix, chacun de nous gardera et défendra par l'épée sa cause et sa querelle ; et Dieu, qui est le seul juge auquel mon seigneur doit répondre, et non à aucun autre, lui en donnera la grâce. Nous le supplions humblement, lui qui sait et connaît le vrai droit et la légitime querelle de monseigneur, de disposer à son plaisir pour que le peuple de ce royaume puisse demeurer sans tort de foulement et d'oppression, en longue paix et repos, comme

tous les rois et princes Bretons qui ont gouvernement doivent le requérir et le demander. Ainsi faites-nous savoir hâtivement, sans plus différer, ni perdre de temps en écritures et arguments, ce que vous en voudrez faire ; car si, par votre défaut, adviennent de plus grands maux, continuation de la guerre, pillerie, rançonnement, occisions, dépopulation du pays, nous prenons Dieu à témoin et nous protestons devant lui et devant les hommes que nous n'en serons point cause, que nous avons fait notre devoir et que nous avons proposé des termes de raison et d'honneur, soit préalablement au moyen de la paix, soit par journée de bataille, comme il doit être par droit de prince, lors qu'entre si grandes et puissantes parties on ne peut faire autrement. »

En recevant ce manifeste orgueilleux, le Roi de France et les chefs de guerre qui l'entouraient montrèrent joyeuse contenance.

« Ton maître, dit le Roi au héraut de Bedford, aura peu de peine à me trouver ; c'est bien plutôt moi qui le cherche. »

Les Français s'avancèrent encore un peu sur Paris et placèrent leur camp près le château de la Motte de Nangis. Tout fut disposé pour le combat avec prudence et habileté. C'était merveille de voir le maintien guerrier de Jeanne, son adresse, sa diligence. Tous reconnaissaient « qu'elle s'entendait aux choses de la guerre aussi bien qu'un homme d'armes tout expert qu'il pût être ».

Le duc de Bedford était tout prêt à donner la bataille qu'il offrait, pourvu qu'on vînt la chercher dans ses lignes. Il comptait sur l'impétuosité des Français qui leur avait été si fatale dans les journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Voyant que l'armée rangée en bon ordre attendait son attaque avec le calme de la force, Bedford, au lieu d'engager

---

le combat, se replia sur Paris, le soir même, pour y chercher des renforts.

Ces hésitations des Anglais, ces provocations suivies sitôt de la retraite, favorisaient l'élan des villes à se soumettre à Charles VII. Revenu à Crespy, le Roi envoya des hérauts à Compiègne et à Beauvais, et il marchait déjà vers Compiègne, quand il apprit que Bedford était à Louvres avec toutes ses troupes. Il revint donc sur ses pas et envoya Loré et Xaintrailles pour s'assurer des positions de l'armée anglaise. On sut bientôt qu'elle marchait sur Senlis; mais, quelque hâte que l'on fit, on arriva trop tard pour l'empêcher de franchir la rivière et de s'y établir près d'un lieu dont le nom parut aux Anglais de favorable augure : l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire. Après quelques légères escarmouches, les Français se campèrent près de Montespilloy.

Le lendemain, 15 août, malgré la solennité de la fête, l'armée royale fut rangée en bataille. On dit la messe dès l'aurore et chacun se prépara au combat. Les Français étaient disposés en trois corps : le premier sous les ordres du duc d'Alençon et du comte de Vendôme ; le second, sous René d'Anjou, duc de Bar ; le troisième, formant l'arrière-garde, où était le Roi avec le comte de Clermont et La Trémouille. Les maréchaux de Boussac et de Rais commandaient les ailes; Graville, les archers<sup>1</sup>. Une troupe d'élite ayant à sa tête Dunois, La Hire et la Pucelle, était destinée à faire escarmouche et à subvenir à tout.

Bedford avait placé ses archers picards et anglais sur le front des deux ailes de son armée; les flancs étaient protégés

---

<sup>1</sup> Wallon.

par d'épaisses broussailles et des fossés que l'on avait creusés la nuit. Un étang couvrait les derrières, empêchait la fuite des troupes et ne permettait pas à l'ennemi de les cerner. La plupart des généraux français estimèrent cette position si forte, qu'ils furent d'avis qu'on ne pouvait l'enlever qu'en perdant beaucoup de monde. Le Roi fit avancer son aile droite, suivie du reste de l'armée, jusqu'à deux portées d'arbalète, et signifia aux Anglais que s'ils voulaient sortir de leurs retranchements et se présenter à lui à découvert, il les combattrait volontiers. Le duc de Bedford ne fit que se moquer de cette étrange provocation.

Vainement la Pucelle, voyant que les Anglais ne faisaient point mine de sortir, se vint mettre à l'avant-garde avec les plus hardis chevaliers et alla frapper de son étendard les retranchements ennemis. Les Anglais ne sortaient que par petits pelotons pour répondre aux escarmouches, refoulant les assiégeants qui revenaient alors en plus grand nombre à la charge et provoquaient une sortie plus nombreuse. La Trémouille, séduit par ce simulacre de bataille, s'avança dans la mêlée, monté sur un superbe cheval richement paré et fondit sur l'ennemi. Son cheval tomba et il roula dans la poussière parmi les Anglais auxquels on s'empressa de l'arracher.

Charles VII, comprenant que l'ennemi ne sortirait pas, s'en revint le soir à Crespy, laissant la Pucelle, le duc d'Alençon, et tout leur corps d'armée sur le champ de bataille où ils passèrent la nuit. Le lendemain, Jeanne voulut encore éprouver si l'ennemi, les voyant moins nombreux, se déciderait à les poursuivre, et l'armée française recula jusqu'à Montespilloy. Les Anglais, toujours prudents, ne profitèrent de ce mouvement des Français que pour opérer leur retraite,



et, vers une heure, Jeanne apprit qu'ils avaient regagné Senlis et qu'ils se dirigeaient sur Paris ; elle fut donc forcée de rejoindre le Roi à Crespy.

Pendant ce temps-là, les villes revenaient l'une après l'autre à Charles VII. A Beauvais le peuple avait acclamé le héraut du Roi par les cris de « Vive Charles, Roi de France, » et avait chanté un *Te Deum*, au grand déplaisir de l'évêque-comte Pierre Cauchon, l'un des plus furieux partisans des Anglais.

Le 17 août, le Roi reçut à Crespy les clés de Compiègne, où il se rendit le lendemain et fut accueilli avec grand honneur. Pendant ce temps le comte de Vendôme et les maréchaux de Boussac et de Rais marchèrent sur Senlis, dont les habitants n'eurent garde de résister à une armée devant laquelle les Anglais avaient battu en retraite. Le comte de Vendôme resta gouverneur de la ville.

Tous ces événements s'étaient succédé en moins de deux semaines. Le 4 août, le jour même où Bedford s'avancait sur Montereau à la tête de ses troupes réunies, Charles VII concluait avec le duc de Bourgogne une trêve de quinze jours à l'expiration de laquelle celui-ci devait lui rendre Paris. Jeanne, à qui la parole du duc n'inspirait pas grande confiance, n'avait point approuvé cette convention. Ecrivant aux habitants de Reims, le 5 août, *emprès un logis du champ* (camp), *au chemin de Paris* : « C'est vrai, leur disait-elle, que le Roi a fait trêves avec le duc de Bourgogne quinze jours durant, par ainsi qu'il ly doit rendre la cité de Paris paisiblement, au chieff de quinze jours. Pourtant ne vous donnés nulle merveille se je ne y entre si brieffvement, combien que des trêves qui ainsi sont faictes je ne soy point contente et ne sçay si je les tien-dray ; mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'on-neur du Roy ; combien aussi que ilz ne rabuseront point

(n'abuseront point, ne tromperont point de nouveau) le sang royal, car je tendray et maintiendray ensemble l'armée du Roy pour estre toute preste au chieff des dictz quinze jours, s'ils ne font la paix. »

La trêve finissait et Paris n'était pas rendu. Avec du courage et de la volonté, Charles VII eût pu s'en rendre maître, car les Anglais l'avaient quitté pour se porter sur la Normandie où leur présence était nécessaire. Les troupes de Philippe-Bon occupaient seules la ville. C'était le moment de tenter une prompte et vigoureuse attaque. Le Roi préféra demander la paix à son sujet rebelle.

Tandis que Jeanne promettait le succès si l'on combattait bien, tandis que les chefs de l'armée marchaient avec confiance et enthousiasme sur la première ville du royaume, et que Charles VII lui-même, ne pouvant résister ouvertement à l'entraînement des siens, s'avancait aussi vers Paris, ses ambassadeurs entamaient des négociations honteuses et inadmissibles avec le duc de Bourgogne, qui les leurrait de belles paroles et de fausses promesses de paix. Pour préparer cette paix illusoire dont le duc de Savoie se faisait le médiateur, on conclut, le 28 août, à Compiègne, une nouvelle trêve de six mois, aux termes de laquelle la suspension des hostilités devait s'étendre non-seulement à l'Ile-de-France, mais encore à la Normandie. Une exception était faite pour Paris ; non pas que le Roi de France se réservât le droit de reconquérir sa capitale, mais afin d'assurer au duc Philippe la faculté de défendre Paris « contre ceux qui voudraient faire guerre ou porter dommage à cette ville ».

Charles VII, se reconnaissant impuissant à empêcher l'attaque de Paris par la Pucelle, autorisait les Bourguignons à la repousser et se liguaient ainsi moralement avec l'ennemi contre

la libératrice de la France ! Et la conduite du Roi ne s'accorda que trop avec les clauses de ce honteux traité.

Il continuait à recevoir la soumission d'une foule de places et il aurait pu amener à lui les villes les plus considérables de la Picardie : Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville ; car, dit l'historien bourguignon Monstrelet : « la plupart des habitans estoient tout prests de le recevoir à Seigneur et ne désiroient au monde autre chose que de lui faire obéissance et pleine ouverture ». Mais la possession de ces villes n'avait rien de durable et d'assuré sans Paris, et le prince semblait oublier et abandonner Paris. La vaillante Pucelle, devant tant d'insouciance et d'inertie, fit ce qu'elle avait déjà fait pour entraîner le Dauphin à Reims. Elle ne prit conseil de personne, elle appela le duc d'Alençon et lui dit : « Gentil duc, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines ; je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu ».

Et le 23 août Jeanne et le duc partaient de Compiègne avec une nombreuse troupe.

Au moment où la Pucelle montait à cheval, un messenger de Jean IV, comte d'Armagnac, qui demeurait en Aragon, demanda à lui remettre une lettre. La suite du Roi, jalouse de cet honneur, menaçait le messenger de le jeter à la rivière, lorsque Jeanne, entendant le colloque, fit approcher cet homme. Le comte d'Armagnac lui mandait qu'il y avait alors trois prétendants à la papauté : l'un siégeant à Rome, l'autre dans le royaume de Valence, et le troisième, dont on ne connaissait pas la résidence et qui se faisait appeler Etienne XIV. Il la pria de demander à Jésus-Christ qu'il voulût par elle déclarer auquel des trois on devait obéir. La Pucelle répondit que *pour le présent, étant trop empêchée au fait de la guerre, il fallait attendre qu'elle fût à Paris ou*

*ailleurs, avec le temps de méditer; que, dès qu'il en serait informé, il lui renvoyât un messager auquel elle donnerait une réponse définitive.*

En passant à Senlis, Jeanne et le duc d'Alençon rallièrent une partie des gens qui y étaient restés, et, le 26 août, ils arrivèrent à Saint-Denis. Tous voulaient les rejoindre, aussi Charles VII, sous peine de rester presque seul à Compiègne, fut-il forcé de les suivre.

L'historien du duc d'Alençon dit que « à grand regret, le Roi vint d'abord à Senlis la trêve signée, et sembloit qu'il feust contrarié du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de ceux de leur compagnie ».

Le Roi quitta Senlis le 25 au matin, à la tête de son avant-garde; il entra dans Saint-Denis sans difficulté, et, le lendemain, alla déposer des offrandes sur le tombeau du saint protecteur de la France. Là, des femmes vinrent supplier la Pucelle de tenir sur les fonts baptismaux deux nouveau-nés, et Jeanne y consentit avec sa bonté ordinaire.

On l'a déjà vu, cette bonté, cette douceur, cette clémence, cette charité inépuisables ne se voilaient que devant la débauche, et la pure et chaste fille eut l'indicible chagrin de voir la débauche alimentée par la présence du Roi dans l'armée. Les liens de la discipline qu'elle avait eu tant de mal à introduire furent relâchés. Les capitaines semblaient vouloir contrebalancer par leur immorale tolérance et par leurs propres exemples une influence dont ils étaient jaloux.

A Saint-Denis, Jeanne, voyant une courtisane au milieu de quelques hommes d'armes, se mit à la poursuivre, comme elle avait fait à Château-Thierry, mais elle ne put se défendre d'infliger à celle-ci un châtement exemplaire. Elle la frappa si fort du plat de son épée, que l'arme se brisa et ne put jamais

être ressoudée. Cette perte affecta beaucoup la Pucelle; ce fut un sujet de douleur pour tous et même pour le Roi. « Vous deviez, dit-il à Jeanne, prendre un bon bâton et frapper dessus sans aventurer ainsi cette épée qui vous est venue divinement, comme vous dites. »

Si l'épée de Jeanne était brisée, son courage et sa foi restaient intacts. Elle brûlait d'attaquer Paris, elle eût voulu donner immédiatement l'assaut; mais le Roi, espérant ou feignant d'espérer une soumission volontaire, la condamnait à l'immobilité. Les chefs pensaient que le peuple se révolterait contre les Anglais et ferait cause commune avec les assiégeants. Il n'en fut rien. En vain le duc d'Alençon écrivit-il aux échevins de Paris et lança-t-il des proclamations dans la ville. Les habitants, persuadés par les Anglais que Charles vainqueur se livrerait à de terribles représailles, étaient décidés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les douze jours que le Roi perdit en hésitations et en atermoiements laissèrent aux assiégés le temps de se préparer à une vigoureuse résistance.

Enfin, Charles VII consentit à l'attaque ou plutôt la toléra, car il n'y voulut prendre personnellement aucune part. Il resta obstinément à Saint-Denis avec le tiers de ses troupes, tandis que la Pucelle et le duc d'Alençon allèrent avec le reste (environ sept mille hommes) occuper, le 7 septembre, le village de la Chapelle.

Le jour même de son arrivée, il y eut une forte escarmouche. Les Parisiens, se figurant que dès cette heure on voulait prendre la ville, s'applaudissaient déjà du résultat de la lutte. Ils étaient fiers surtout d'avoir tenu contre « cette créature en forme de femme, que on nommoit la Pucelle! que c'estoit, Dieu le sçait! » dit le *Bourgeois* de Paris.

L'assaut fut livré sérieusement le lendemain, qui était le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge. La pieuse ville de Paris se scandalise; les politiques, les faux dévots, les gens de cour, y compris les libertins, affectent des scrupules. Jeanne n'écoute que la voix intérieure qui lui dit de poursuivre sa mission; les seigneurs, qui furent d'avis d'attaquer Paris ce jour-là, ne voulaient faire encore « qu'une escarmouche ou une vaillance d'arme ». Mais la Pucelle avait résolu « d'aller outre » et de les entraîner avec elle au-delà des fossés. La petite armée partit à huit heures du matin de La Chapelle, divisée en deux corps, dont l'un devait attaquer, et l'autre demeurer en observation pour prévenir les sorties et couvrir les assaillants; on marcha sur Paris, en tirant à l'ouest jusqu'à la porte Saint-Honoré. Ce point fut choisi afin de placer une partie de l'artillerie sur la Butte-des-Moulins. Le maréchal de Rais, Gaucourt et la Pucelle forcèrent dès l'abord la barrière et enlevèrent le boulevard qui protégeait la porte Saint-Honoré. Puis, comme la porte restait close et que d'aucun côté on ne sortait de la ville, Jeanne, tenant en main son étendard et suivie de plusieurs des plus hardis capitaines, se jeta dans les fossés sous le feu de la place. Ils franchirent aisément le premier fossé, qui était à sec; mais le second était rempli d'eau et de boue. Jeanne le sonda en divers endroits avec sa lance, et, sans s'épouvanter, elle fit apporter des fagots et des fascines pour préparer le passage. On lui obéit vaillamment, et tous semblaient résolus à ce périlleux assaut.

Les canons et les couleuvrines portaient en cet endroit, les traits des archers y pleuvaient sans relâche, et les gens des deux partis, qui se voyaient et s'entendaient, s'adressaient mille menaces et mille injures.

Sous cette grêle de projectiles, Jeanne dirigeait avec une calme intrépidité les préparatifs de l'assaut et criait de temps à autre : « Rendez la ville au Roi de France ! » Mais on ne lui répondait que par les outrages les plus grossiers. Rien ne pouvait l'arrêter ou la troubler.

Tout à coup, elle se sent atteinte à la jambe : une flèche vient de la lui percer, et, au même moment, l'officier qui portait devant elle son étendard tombe, blessé à mort. Cependant, l'héroïque guerrière ne veut pas consentir à quitter le tertre qui sépare les deux fossés, et d'où, couchée par terre, elle donne encore des ordres, et persiste à encourager l'attaque mollissante.

La nuit approchait, et il n'y avait nul espoir de passer le second fossé, trop profond. L'assaut durait depuis midi. Les capitaines, voyant Jeanne blessée, les troupes lasses, résolurent de faire sonner la retraite ; mais la Pucelle ne voulait point entendre parler de départ. Elle affirmait qu'on triompherait si l'on persistait. Chacun s'en retournait, qu'elle restait encore là, étendue près du fossé, sans écouter les remontrances qu'on lui pouvait faire.

Enfin, à dix heures du soir, il fallut que le duc d'Alençon, Gaucourt et d'autres vinssent la prendre de force et la missent à cheval pour la ramener à son logis de La Chapelle. Au milieu des boulets qui la poursuivaient de la porte Saint-Denis jusque par delà Saint-Lazare, elle répétait avec une ineffable expression de reproche : « Par mon Martin, la place eût été prise ! » Et elle comptait bien encore qu'elle le serait. Cette prise était d'autant plus facile que Paris manquait de poudre. L'on ne mettait pas aux pièces la charge suffisante pour rendre les projectiles dangereux ; aussi les boulets lancés par l'ennemi venaient-ils tomber aux pieds des

assiégeants, ou, s'ils les atteignaient, ne leur causeraient-ils que des meurtrissures sans gravité.

Dès le lendemain, malgré sa blessure, Jeanne se leva de grand matin ; elle pria le duc d'Alençon de faire sonner les trompettes et de monter à cheval pour retourner devant Paris, promettant de n'en point partir qu'elle n'eût la ville.

Le duc d'Alençon allait se laisser entraîner par la Pucelle, et le baron de Montmorency, avec cinquante ou soixante gentilshommes, pleins d'ardeur, sortait de Paris pour se joindre à la compagnie de Jeanne d'Arc, quand René d'Anjou et le comte de Clermont vinrent, au nom du Roi, inviter la Pucelle à retourner vers lui à Saint-Denis. Ordre était donné en même temps au duc d'Alençon et aux autres capitaines de revenir et de la ramener. Ils durent obéir.

En s'éloignant de Paris, ils conservaient encore l'espérance d'y retourner par un autre chemin. Le duc d'Alençon avait fait jeter un pont sur la Seine à Saint-Denis : on pouvait passer la rivière et attaquer brusquement la ville par un côté où elle ne craignait rien. Le Roi, sans daigner s'expliquer sur ce projet, ordonna de détruire le pont. Voilà comment la défiance, l'ineptie, la lâcheté et la trahison, firent avorter l'entreprise la plus susceptible de réussir. Voilà comment la capitale de la France fut condamnée à rester sept ans encore aux mains de l'Anglais !

Charles, renfermé dans Saint-Denis, « s'y fit introniser selon l'usage. » Et, comme s'il se contentait de ces symboles de la royauté, il ne prit de mesures que pour la retraite.

Quand Jeanne vit que rien ne pouvait le retenir, guérie, au bout de cinq jours, de sa blessure, elle vint dans l'abbaye de Saint-Denis, et, suivie de Charles VII et des princes du sang, elle se prosterna devant l'autel du saint protec-



teur des rois de France, puis elle suspendit ses armes à une des colonnes de la basilique, comme un hommage rendu à celui qu'on invoquait dans les batailles, « pour ce que c'est le cry de France, » disait-elle.

Les armes de la Pucelle ne restèrent pas longtemps dans la basilique royale. Le siège à peine levé, la garnison anglo-bourguignonne, qui avait défendu Paris, reprit l'offensive et se porta sur Saint-Denis, d'où elle chassa Louis de Bourbon, comte de Clermont, forcé de céder à des forces supérieures. La ville fut livrée au pillage et, par ordre du chancelier de Luxembourg, Louis de Théroouanne, les Anglais emportèrent les armes de Jeanne, « sans pour cela faire aucune récompense (compensation) à laditte église, ce qui est pur sacrilège et manifeste, » dit le religieux de Saint-Denis, Jean Chartier.

Accablée de tristesse, mais résolue à ne point abandonner sa mission, Jeanne avait repris, à la suite de son Roi, le 13 septembre, un chemin bien différent de celui qu'elle venait de parcourir.

Les Français des provinces éloignées comptaient sur la réduction immédiate de Paris, d'après l'assurance que la Pucelle en avait donnée tant de fois. Le pusillanime monarque, qui n'obéissait qu'aux lâches conseils des envieux de la Pucelle, donna pour prétexte de son départ une trêve conclue avec le duc de Bourgogne, le manque de vivres et le dessein d'aller rassembler une armée plus grande, afin de poursuivre le recouvrement du reste de sa seigneurie. Il ajouta qu'en s'éloignant il avait eu soin de laisser de fortes garnisons pour continuer la guerre contre ceux qui détenaient sa capitale. Les provinces placées sur le théâtre de la guerre

et qui en souffraient furent leurrées de l'espoir d'une paix prochaine qui exigeait la suspension des hostilités.

En réalité, le gouvernement, sous main et d'une manière honteuse, cherchait toujours à conclure la paix avec l'ennemi ; mais ses manœuvres ne devaient avoir d'autre résultat que d'aggraver les malheurs et la honte de la France et de la royauté.

Jeanne d'Arc, par la faute de ceux qui devaient le plus la seconder, vient d'essayer son premier échec. Elle entre dans la voie douloureuse qui, par Compiègne, doit aboutir au bûcher de Rouen.

Pour la première fois on retourne en arrière, et, dans plus d'une occasion, c'est moins une retraite qu'une fuite.

On traversait les villes soumises, Lagny-sur-Marne, Provins, Bray ; on évitait celles que l'ennemi occupait encore. On passa l'Yonne à gué près de Sens, qui refusait d'ouvrir ses portes, et l'on revint enfin par Courtenay, Château-Regnart et Montargis, à Gien d'où, trois mois auparavant, le Roi était parti pour conquérir sa capitale, et où il espéra encore, pendant plusieurs jours, que Philippe-le-Bon lui en annoncerait la reddition sans coup férir.

Mais après cette tentative avortée, le duc de Bourgogne ne pouvait plus, l'eût-il voulu, rendre Paris à Charles VII.

Un résultat plus déplorable encore de ce mouvement en arrière, mais un résultat dont s'applaudissaient certains politiques, lâches et envieux, c'était que Jeanne voyait son prestige amoindri et ne pouvait plus qu'user, dans des entreprises stériles, le reste de son ascendant compromis.

L'enthousiasme du peuple et de l'armée se ralentissait. L'échec de Paris mettait en doute, près du peuple, la parole de Jeanne, — parole regardée jusqu'à ce moment comme prophétique, — et permettait de ne point lui céder à l'avenir. « Elle leur avoit promis, dit le faux *Bourgeois*, que, sans nulle faute, ils gagneroient à celui assaut la ville de Paris, par force, et qu'elle y giroit celle nuit et eux tous, et qu'ils seroient tous enrichis des biens de la cité... Mais Dieu, qui mua la grande entreprise d'Holopherne par une femme nommée Judith, ordonna par sa pitié autrement qu'ils ne pensoient. » Cependant, la Pucelle n'avait jamais prédit que les murs de Paris tomberaient devant les Français comme ceux de Jéricho devant l'arche; elle avait seulement soutenu les combattants en leur donnant l'espoir certain de la victoire, à condition de persévérer dans leurs efforts. A Orléans aussi, devant les Tourelles, Jeanne était blessée et les capitaines français voulaient cesser le combat; mais elle parvint à les retenir et la bastille assiégée fut conquise. Il en aurait sans doute été de même à Paris, si l'on eût écouté la vaillante et sainte guerrière.

A ceux qui l'abandonnèrent lâchement; au Roi qui demeura à Saint-Denis le jour de l'assaut et défendit le lendemain de renouveler la tentative; aux courtisans jaloux qui craignaient, si l'entreprise contre Paris réussissait, d'être obligés de suivre encore la Pucelle et de lui obéir jusqu'à ce qu'elle eût mis le dernier Anglais hors du royaume; à ceux-là incombe, devant l'histoire, la responsabilité de l'échec essuyé et l'insuccès du siège de Paris ne prouvait rien contre la mission de Jeanne. Mais le peuple superstitieux voyait échouer une fois celle qu'il croyait invincible, et ce peuple, qui ne remontait pas aux causes, sentait son courage et sa

confiance s'en aller devant ce fait déplorable : Paris demeurant au pouvoir des Anglais, l'armée royale battant en retraite.

A la faveur de la trêve, Philippe-le-Bon, muni d'un sauf-conduit du Roi toujours leurré de l'espoir de la reddition de la capitale, traversait le territoire occupé par les troupes françaises, et était salué au passage par l'archevêque de Reims, chancelier de France, et par le comte de Clermont. Il entra dans Paris, le 30 septembre, avec six mille Picards. Bedford se hâta de son côté d'y revenir, et il y fut suivi du cardinal de Winchester. Selon le vœu de l'Université, du Parlement et de la bourgeoisie, le gouvernement fut confié au duc de Bourgogne, avec le titre de lieutenant général du roi Henri VI ; Bedford ne se réservait que la Normandie. Les deux princes convinrent de se mettre en campagne vers Pâques, pour reconquérir les villes de l'Oise et des environs de Paris.

Lorsque Charles VII vit le duc de Bourgogne en possession du gouvernement de la capitale, il crut obtenir bientôt la paix ; mais Jeanne lui déclara hautement qu'il était joué par de vaines paroles et de belles promesses, et « qu'il lui semblait qu'on ne trouverait point de paix, si ce n'était par le bout de la lance ». Elle faisait ainsi preuve de plus de clairvoyance et de diplomatie que les plus habiles conseillers du Roi.

Paris restait aux Anglais avec l'assurance qu'on ne l'attaquerait pas de nouveau. Si, du moins, Charles n'avait pas paru abandonner les villes qui venaient de se donner à lui ! Mais il laissait son armée se disperser et se dissoudre.

D'Alençon s'en alla en sa vicomté de Beaumont rejoindre

sa femme, et les autres capitaines s'en allèrent « chacun en sa frontière ».

Jeanne restait donc presque seule auprès du Roi, fort triste de l'inaction où on la réduisait. Elle aurait si vivement désiré poursuivre l'exécution de son plan, qui consistait à s'emparer de toutes les places aux alentours de Paris, de manière à l'isoler et pour ainsi dire à le bloquer !

Le duc d'Alençon vint bientôt proposer un autre but à sa belliqueuse activité. Il avait réuni des hommes d'armes, et proposait d'entrer en Normandie par le Maine et la Bretagne, pourvu qu'on lui donnât la Pucelle, dont la seule présence serait un gage de succès. L'archevêque de Reims, La Trémouille et le sire de Gaucourt, « qui lors gouvernoient le corps du Roy et le fait de la guerre, » s'opposèrent énergiquement à cette réunion de Jeanne et du duc d'Alençon.

Le regret de la Pucelle fut amer en voyant partir son « beau duc, » le compagnon de sa campagne de Patay et de sa marche sur Reims, celui qui, avec La Hire et Dunois, était le mieux disposé à suivre ses inspirations, et qu'elle ne devait plus revoir.

Jeanne demeura un mois à Bourges et fut logée, par le duc d'Albret, chez Marguerite la Touroulde, veuve du trésorier du Roi, René de Boulogne. Cette dame, déposant plus tard dans le procès de réhabilitation, rendit hommage à la Pucelle qu'elle avait vue de près et avec laquelle elle couchait presque toutes les nuits. Jeanne se confessait souvent et aimait à assister à la messe ; elle entraîna même plusieurs fois son hôtesse à matines ; elle était très-pieuse, très-aumônière, et disait qu'elle était venue pour consoler les pauvres et les indigents.

Tandis que Charles VII, docile aux inspirations de ces jaloux et lâches courtisans, allait promenant ses loisirs en

Touraine, en Poitou, en Berry, les provinces du Nord, et en particulier l'Ile-de-France, étaient livrées aux ravages de la guerre, et les résidences royales n'étaient pas elles-mêmes en sûreté; car toute la Loire n'appartenait pas au Roi. L'ennemi occupait encore la Charité, Saint-Pierre-le-Moustier, Cosne et quelques autres places. Après un conseil tenu à Mehun-sur-Yèvre, en Berry, il fut décidé qu'on satisferait à l'impatience de la Pucelle, en lui faisant faire une expédition contre les places de la Haute-Loire, comme Saint-Pierre-le-Moustier et la Charité, qui étaient occupées par de vaillants capitaines bourguignons.

On organisa un petit corps de troupes, et on en confia le commandement à Jeanne et au sire d'Albret, qui avait déjà fait avec la Pucelle la campagne de Patay et la marche sur Reims.

Au siège de Saint-Pierre-le-Moustier, par où la campagne commença, Jeanne accomplit encore un de ses plus beaux exploits. On était en novembre. Les Français, peu nombreux, étaient privés de leurs meilleurs capitaines, occupés dans diverses garnisons. Les assiégés tenaient vaillamment depuis quelques jours, et déjà plusieurs attaques avaient échoué.

Un jour, les troupes françaises, repoussées avec perte, se mettent à fuir en désordre et les meilleurs hommes d'armes veulent abandonner la place! Jeanne, restée seule devant le rempart avec quatre ou cinq de ses inséparables compagnons, refuse de s'éloigner. D'Aulon, son fidèle écuyer, accourt blessé vers elle, et lui demande pourquoi elle reste ainsi seule tandis que tous se retirent : « J'ai cinquante mille hommes, répond la Pucelle en ôtant son casque, et il faut prendre la ville! » Puis, sans s'arrêter davantage, elle se mit à rappe-

ler tous ses gens, en s'écriant : « Aux fagots et aux claies tout le monde, afin de faire le pont! »

Elle est obéie, les fuyards reviennent, le fossé est comblé, le pont est fait, la ville est enlevée d'assaut; la garnison, quoique assez nombreuse, s'était retirée saisie d'effroi. Un immense butin tomba aux mains des vainqueurs; mais Jeanne sut faire respecter une église dont le pillage avait commencé et où les habitants de Saint-Pierre-le-Moustier avaient mis ce qu'ils avaient de plus précieux. Les vases sacrés avaient été enlevés, elle les fit restituer.

Après la prise de Saint-Pierre-le-Moustier, la Pucelle, informée des préparatifs du Régent et de ce qui se passait dans l'île de France, voulut plus que jamais retourner au secours des places menacées, avant que l'ennemi fût en forces. Mais le Roi, d'après l'avis de ses ministres, ordonna qu'elle allât mettre le siège devant La Charité-sur-Loire. Jeanne obéit, malgré ses pressentiments défavorables. La place était forte, bien approvisionnée, elle avait une garnison supérieure, et Perrin Grasset la défendait en personne, tandis que la petite armée de la Pucelle manquait des choses les plus indispensables à l'attaque. La Cour ne pouvant y pourvoir, Jeanne s'adressa aux villes : dans une lettre signée d'elle, à ses « bons chiers et bons amis les gens d'église, bourgeois et habitants de la ville de Riom, » et datée de Moulins, le 9 novembre 1429, elle leur apprend l'heureux succès du dernier siège, leur annonce celui qu'on prépare, et les prie, par l'attachement qu'ils ont au bien et à l'honneur du Roi, d'envoyer « poudres, salpêtre, soufre, traits, arbalètes fortes et autres habillements de guerre ».

Orléans fournit de l'argent pour l'entretien des gens d'armes et des « joueurs de couleuvrines » ; Bourges engagea

ses octrois et réunit 1300 écus d'or, qui furent expédiés à la Pucelle; d'autres villes donnèrent également des subsides plus ou moins importants; mais ces secours étaient insuffisants, et le Roi n'envoyant rien, l'armée, dépourvue d'argent et de vivres, dut lever le siège, après quarante jours, au grand déplaisir de Jeanne. Du reste, quelques semaines après, Perrin Grasset rendait la ville au Roi de France.

Après son échec de La Charité, la Pucelle revint près du Roi, qui lui fit le meilleur accueil, et de qui elle sollicita l'autorisation de mener les troupes dans l'Ile-de-France, mais Charles VII la retint de force et la mena avec lui à Sully-sur-Loire, dans ce domaine de la Trémouille, d'où elle avait eu tant de peine à faire sortir Charles avant le voyage de Reims. Elle y demeura pendant trois mois. C'est durant ce séjour, au mois de mars, qu'elle écrivit trois lettres, qui ont été conservées : la première aux Hussites, les deux autres aux habitants de Reims, pour lesquels elle avait conservé une vive affection.

La lettre aux Hussites est datée de Sully-sur-Loire, le 3 mars. L'original n'a pu en être retrouvé et l'on ne possède de cette lettre qu'une copie écrite en allemand. Encore reconnaît-on au style, qui n'a pas la naïveté des autres missives de Jeanne, qu'elle a même été traduite sur version latine. Cette lettre, qui montre combien Jeanne s'intéressait à tout ce qui touche l'église, n'en est pas moins authentique. En voici le texte :

« Jhesus, Maria.

» Déjà depuis longtemps l'inconstante renommée, mais depuis peu la voix certaine du peuple, comme la voix de Dieu, ont porté à mes oreilles la connaissance de ceci :



Que d'hérétiques chrétiens vous êtes devenus des payens aveugles et des sarrazins; que vous avez aboli la vraie croyance et toute édification du serviteur de Dieu; que vous travaillez à une révoltante superstition; que vous la défendez par le sang et la flamme; que par le moyen de la crainte et de l'outrage vous lui permettez de se répandre puissamment; que vous renversez les saintes images; que vous mettez les saints édifices en ruines et en décombres! Etes-vous donc tout-à fait enragés? Quelle fureur insensée vous possède?... Vous voulez persécuter la sublime croyance, la détruire, l'extirper, celle que le Dieu tout-puissant, le Fils et le Saint-Esprit ont créée, instituée, élevée, qu'ils ont scellée par le plus sublime sacrifice, qu'ils ont fortifiée par des milliers de miracles, ceux qui sont privés de la lumière des yeux sont clairvoyants auprès de vous, les premiers des aveugles. Pensez-vous que quelque chose d'impuni se commette? Ne savez-vous pas que Dieu laisse votre scélératesse augmenter, vos erreurs se répandre, vos ténèbres fructifier, vos glaives meurtriers l'emporter, afin, quand vous aurez atteint le comble de l'impiété, de vous lancer tout-à-coup dans le précipice? Moi, la Pucelle Jeanne, pour vous dire vraiment la vérité, je vous aurois depuis longtemps visités avec mon bras vengeur, si la guerre avec les Anglais ne m'avoit toujours retenue ici. Mais, si je n'apprends bientôt votre amendement, votre rentrée au sein de l'Eglise, je laisserai peut-être les Anglais, et me tournerai contre vous pour extirper l'affreuse superstition avec le tranchant du fer, et vous arracher ou l'hérésie ou la vie. Si vous revenez vers la lumière qui luit maintenant, si vous rentrez dans le sein de la croyance catholique, adressez-moi vos envoyés. Je vous dirai ce que vous avez à faire.

Mais, si vous vous endurcissez dans votre résistance, puisse la noirceur du mal que vous avez fait, les crimes dont vous vous êtes souillés, ébranler votre obstination. Attendez-moi avec la plus forte puissance divine et humaine pour vous payer en vous rendant la pareille. »

D'après cette lettre ne pourrait-on pas croire que le projet de croisade indiqué par une phrase de la lettre aux Anglais se rapportait aux Hussites dont les déprédations désolaient alors l'Allemagne, et contre lesquels Jeanne d'Arc aurait voulu réunir, dans un commun effort, les Français, les Anglais et les Bourguignons ?

Les deux lettres aux Rémois, dans lesquelles on retrouve le style ordinaire de Jeanne, sont des réponses. La Pucelle était restée en correspondance avec ses « très-chiers et bons amis, gens d'Eglise, bourgeois et autres habitans de la bonne ville de Rains. » Au moment où de grands préparatifs militaires se faisaient dans les Etats du duc de Bourgogne, les Rémois avaient senti qu'ils étaient les plus signalés à la vengeance de l'ennemi par le sacre du Roi, et ils avaient communiqué leurs craintes à la Pucelle. Jeanne leur répondit le 16 Mars 1430, afin de les rassurer : « Très-chers et bien-aimés, que je désirerais bien voir, je, Jeanne la Pucelle, ai reçu vos lettres faisant mention que vous craignez un siège. Veuillez être assurés que vous n'en aurez pas, si je puis sous peu rencontrer les ennemis. Et s'il arrivait que je ne les rencontrais pas et qu'ils vinsent au-devant de vous, fermez-leur vos portes, car je serai bientôt près de vous, et s'ils y sont, je leur ferai chausser leurs éperons en telle hâte qu'ils ne sauront par où les prendre, et cela leur arrivera si vite que ce sera bientôt. Je ne vous écris autre chose pour le moment, sinon que vous soyez toujours

bons et loyaux. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Sully, le seizième jour de Mars. »

Le 28, ayant eu connaissance des intrigues nouées par les « traîtres bourguignons » avec certains « moult mauvais » de Reims, elle écrivit encore à ses « bons amis » pour les rassurer sur les dispositions du Roi, pour leur annoncer la soumission du duc de Bretagne et leur promettre une prompte assistance.

Ces correspondances étaient loin de suffire à l'activité de Jeanne. La noble fille se sentait dévorée d'ennui au milieu de cette Cour oisive et fastueuse, pendant que coulait le sang français! Charles VII s'opposant formellement à son départ, elle feignit un jour d'aller à la promenade; elle quitta le Roi sans prendre congé, et courut à Melun qui, après s'être insurgée contre la garnison anglaise, avait à soutenir un nouvel et terrible assaut. Aidée de quelques troupes recrutées avec peine, elle marcha contre les assiégeants et les força promptement à la retraite. Tandis qu'elle était sur les fossés de cette ville, au mois d'avril, ses Voix l'avertirent qu'elle serait prise par l'ennemi avant la Saint-Jean, mais qu'elle ne s'en effrayât point, qu'elle devait supporter patiemment cet accident, et que Dieu lui aiderait. Depuis lors, sainte Catherine et sainte Marguerite répétèrent presque chaque jour le même avertissement. Jeanne leur demandait parfois quand elle serait prise « afin de ne point aller volontiers en cet endroit », disait-elle; mais les Voix lui dissimulaient le moment, l'exhortant seulement « à prendre tout en gré ». « Ne te chaille de ton martyre, ajoutaient-elles; tu t'en viendras enfin en paradis. »

Jeanne entreprit ensuite plusieurs expéditions qui durèrent une quinzaine de jours environ, puis elle se rendit à

Lagny-sur-Marne, accompagnée de ses deux frères, Pierre et Jean. A peine arrivée dans cette ville, on vint lui dire qu'un enfant mort-né depuis trois jours était dans l'église, et que les jeunes filles priaient Dieu de le ranimer, afin qu'il pût recevoir le baptême ; on la supplia de se joindre à ces prières, et elle y consentit. Après quelques moments de ferventes oraisons, on vit la couleur revenir aux joues de l'enfant qui « bâilla trois fois ». Le baptême lui fut immédiatement administré ; mais, dès qu'il l'eut reçu il expira. Le peuple vit un miracle dans ce fait. La sage et circonspecte Jeanne ne se prononça point. Interrogée plus tard si la ville attribuait à ses prières cette résurrection momentanée, elle répondit simplement : « Je ne m'en enquerois point ».

Vers le même temps, un des plus vaillants chefs des compagnies bourguignonnes, nommé Franquet d'Arras, courait le pays avec quatre cents Anglais et Bourguignons et commettait mille cruautés. Jeanne, apprenant que cette troupe de bandits chargés de butin passait près de Lagny, alla à leur rencontre avec trois ou quatre cents hommes. Franquet d'Arras avait de bons archers, et il se retrancha fortement. Il fit mettre pied à terre à tout son monde, qu'il embusqua derrière des haies et des broussailles. Par deux fois Jeanne et les Français furent repoussés malgré la hardiesse et la vigueur de leur attaque. Enfin la garnison de Lagny, commandée par le valeureux Sire de Foucaud, arriva avec de l'artillerie. Franquet, forcé derrière son rempart, est obligé de se rendre. Presque tous ses gens furent passés au fil de l'épée. Les juges de Lagny et le bailli de Senlis réclamèrent cet homme pour le juger, parce que, disaient-ils, ce n'était point un prisonnier de guerre, mais un *meurtrier*, un *larron*, un *traître* ! La Pucelle préféra

---

l'échanger contre un brave Parisien, maître d'une fameuse hôtellerie à l'enseigne de l'Ours, que l'on retenait en prison pour quelque entreprise faite en faveur du Roi. Ayant appris que l'aubergiste parisien était mort : « En ce cas, dit-elle, faites de celui-ci ce que justice voudra ». Après quinze jours de débats réguliers, le misérable, convaincu de ses crimes par des témoins, fut condamné et exécuté.

La mort de ce fameux chef de guerre, que le duc de Bourgogne et les Anglais aimaient beaucoup et que sa grande vaillance avait rendu précieux à son parti, donna un courroux extrême aux ennemis. On assura que Jeanne avait violé la foi promise et manqué à toutes les lois de la guerre. Les adversaires du Roi allèrent jusqu'à répandre le bruit qu'elle avait tué Franquet de sa propre main.

Jamais Jeanne d'Arc n'avait inspiré aux Anglais ni tant de haine, ni tant de terreur. Les archers et les gens d'armes qu'on enrôlait en Angleterre prenaient la fuite et se cachaient plutôt que de venir en France combattre contre la Pucelle, et l'on était obligé de publier de sévères ordonnances contre les capitaines et soldats qui tardaient à partir ou s'y refusaient, terrifiés par ses prétendus enchantements.

De Lagny, la Pucelle se rendit à Senlis; puis, si l'on en croit une tradition vraisemblable, elle séjourna quelque temps au château de Borenglise, dans la paroisse d'Elincourt, située entre Compiègne et Bessons, et dont l'église était placée sous l'invocation de Sainte Marguerite, l'un des *conseils* de Jeanne. Nous la verrons bientôt marcher à Compiègne pour essayer de déjouer les plans des perfides ennemis du Roi.



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



*Giappone del.*

*Hélie Doyard.*

## JEANNE À COMPIÈGNE

(25 Mai 1430)

*Michel. Edit.*

*Euler. imp.*





SIÈGE  
DE COMPIÈGNE  
—  
PRISE DE LA PUCELLE

NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



## SIÈGE DE COMPIÈGNE

—

### PRISE DE LA PUCELLE



**N** Jeanne se défiait des négociations, cette défiance n'était que trop motivée. Le duc de Bourgogne ne cherchait, par ce moyen, qu'à gagner du temps. A l'expiration de la trêve, au lieu de la paix, qu'on croyait tenir, on eut vingt nouvelles années de guerre sur le territoire : autant qu'on en avait subi depuis le commencement des troubles. Charles VII, désirant satisfaire le duc, lui avait livré Pont-Saint-Maxence; mais Philippe voulait Compiègne, et n'ayant pu l'avoir par accord,

il songeait à le prendre de force. Le 17 avril 1430, comme la trêve finissait à peine, il se mit en campagne après avoir réuni huit mille Bourguignons, Picards et Flamands, renforcés de quinze cents Anglais. Il s'empara facilement de Gournay-sur-Aronde, et vint ensuite mettre le siège devant Choisy-sur-Aisne ou Choisy-sur-Bac, que Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, avait confié à Louis de Flavy, son parent. Instruite du péril, la Pucelle se rendit à Compiègne, le 13 mai, et fut reçue avec honneur chez Marie Le Boucher, femme du procureur du Roi. Elle redoubla, par sa présence, l'ardeur et la confiance des habitants. L'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, le comte de Vendôme, lieutenant du Roi, et plusieurs autres chefs se trouvaient réunis dans la ville, et on résolut d'envoyer de l'artillerie et des munitions au château de Choisy, qui ne pouvait plus longtemps se défendre. Jeanne accourut au secours de ce poste d'avant-garde. La troupe qui l'accompagnait se dirigea vers Soissons pour traverser l'Aisne. Mais Guichart Bournel, écuyer picard, qui avait été fait capitaine de cette ville par le comte de Clermont, persuada aux bourgeois qu'on voulait leur imposer la charge d'une garnison, et fut autorisé par eux à refuser aux troupes l'entrée de la place, que ce traître se hâta de rendre au duc de Bourgogne aussitôt que la petite armée française se fut éloignée.

La fidèle population de Choisy se porta à la rencontre de Jeanne avec des bénédictions, et trouva, malgré sa pénurie, trois pièces de vin pour lui offrir, à elle et à sa suite, le *vin d'honneur*. Mais elle ne put passer l'Aisne, et Choisy, battu par une formidable artillerie, fut bientôt forcé de se rendre.

Dès lors, Compiègne, cette bonne ville demeurée française malgré le Roi lui-même, dont les ordres l'auraient livré au

duc de Bourgogne pour servir de gage à la trêve du 28 août 1429, Compiègne ne pouvait manquer d'être bientôt assiégé. Jeanne y rentra presque seule pour réchauffer le zèle des derniers partisans de la cause royale. Elle ne se faisait point d'illusion sur le sort qui l'attendait. Si l'on en croit une tradition locale conservée dans un témoignage de son procès, le matin même de son arrivée, après avoir entendu la messe et communié à l'autel de la paroisse de Saint-Jacques, elle aurait fait entendre, adossée au pilier d'une chapelle, ces adieux prophétiques à « cent ou six vingt petits enfans qui grandement desiroient à la veoir : »

« Mes enfans et chers amys, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que de brief seray livrée à mort! Si vous supplie que vous priez Dieu pour moy... car jamais n'aurez plus de puissance de faire service au Roy ny au royaume de France. »

Étouffant ces sombres pressentiments, l'héroïne veut n'épargner aucun effort pour rendre encore quelque bon service.

Après la prise de Choisy, les coalisés rétablirent le pont sur l'Oise, qui avait été détruit pour les empêcher de venir mettre le siège devant Compiègne.

Le danger est devenu extrême, et il n'y a guère dans la place que seize cents combattants, outre les habitants armés. Jeanne court à Crespy-en-Valois rassembler trois ou quatre cents hommes d'armes. Comme on lui faisait observer qu'elle n'avait que bien peu de monde pour passer à travers l'armée anglo-bourguignonne : « Par mon Martin, nous sommes assez, répondit-elle ; j'iray voir mes bons amis de Compiègne ». Le 23 mai 1430, à minuit, elle se mit en marche, trompa, grâce à l'obscurité, la vigilance de

l'ennemi, et, par la forêt, pénétra dans Compiègne au soleil levant. Elle concerta sur le champ avec le capitaine de la ville, le vaillant mais cruel homme de guerre, Guillaume de Flavy, une sortie qu'elle exécuta au déclin du jour.

Le 24 mai, vers cinq heures du soir, montée sur un grand et beau cheval, portant par dessus son armure une riche huque ou tunique de soie pourpre bordée d'or et d'argent et tenant à la main une épée propre, disait-elle, à *donner de bonnes buffes et de bons torchons*, conquise par elle au combat de Lagny, elle prend sa compagnie de gardes, commandée par un lieutenant nommé Barette, et d'autres hardis compagnons, au nombre d'environ cinq cents. Avec ces cavaliers et ces fantassins elle veut déloger l'ennemi des positions par lesquelles il cernait la rive droite de l'Oise, opposée à la ville, et après avoir passé la porte, elle marche sur Margny, poste avancé gardé par Baudot de Noyelles. Le camp bourguignon est culbuté, malgré une énergique résistance, avant que Luxembourg et Créquy, surpris par cette attaque imprévue, eussent pu envoyer quérir le gros de leurs gens, qui étaient au village de Clairoy, à trois quarts de lieue au nord de Compiègne. Ils arrivent et sont aussitôt mis en déroute. Ils se rallient aux premières troupes et reviennent à la charge. Jeanne les repousse à mi-chemin, mais bientôt ses gens, accablés par les Bourguignons, huit fois plus nombreux, commencent à plier et la pressent de regagner la ville. La Pucelle résistait : « Taisez-vous, leur disait-elle ; il ne tiendra qu'à vous qu'ils ne soient déconfits. Ne pensez que de férir sur eux ! » Deux fois elle les ramène sur l'ennemi.

Jamais la noble fille ne s'était montrée plus vaillante, plus héroïque ; son étendard attirait l'attention de l'ennemi, qui

distinguait aussi sa tunique écarlate et qui s'avancait jusqu'à elle.

Il fallut se décider à l'inévitable mouvement de retraite, et Jeanne le dirigea en prudent capitaine. Elle se mit à l'arrière-garde pour protéger la marche et maintenir sa troupe en bon ordre contre les Bourguignons, qui, sûrs d'être bien appuyés, se lançaient vigoureusement à sa poursuite. Monstrelet, alors au quartier général du duc de Bourgogne, nous la montre « faisant grand manière d'entretenir ses gens et les ramener sans perte ». George Chastellain ajoute : « La Pucelle, surpassant nature de femme, soutint grand faix et prit beaucoup de peine à sauver sa compagnie de perte, demeurant derrière comme chef et comme la plus vaillante du troupeau ». Perceval de Cagny, qui n'était pas présent, raconte différemment les faits. Suivant lui, « pour chose que dît Jeanne, ses gens ne la voulurent croire. Ils prirent la bride de son cheval et la firent retourner de force vers la ville. »

Les Anglais, profitant de ce mouvement de retraite, se précipitent en foule vers le pont pour l'empêcher de rentrer dans la ville. Guillaume de Flavy voit cette masse d'ennemis, craint qu'ils n'entrent avec elle dans Compiègne et se hâte de faire lever le pont et baisser la herse, abandonnant la Pucelle avec le petit nombre de chevaliers qui l'accompagnent.

Ceux-ci, dans leur effroi, se précipitent en tumulte vers la barrière du boulevard ou sautent tout armés dans la rivière. Bientôt Jeanne, acculée à la levée de la chaussée et au fossé du boulevard, se trouve seule avec son frère Pierre, Poton de Xaintrailles et quelques nobles chevaliers qui accomplirent inutilement des prodiges de prouesse.

Dans le suprême effort de sa vaillance et de son patrio-

tisme, la malheureuse Jeanne est entourée par cinq ou six cavaliers qui mettent la main tous à la fois sur elle et sur sa monture. violemment tirée par sa casaque de drap d'or, elle tombe de cheval. Chacun, en inclinant la pique ou l'épée sur la jeune guerrière, lui criait : « Rendez-vous à moi ! Donnez votre foi ! » — « J'ai juré, répondit-elle, et baillé ma foi à autre qu'à vous et je lui en tiendrai mon serment » Elle se relève et combat encore à pied. Mais toute résistance est devenue impossible. Elle se laisse entraîner par un archer du bâtard de Wandomme, lieutenant du comte de Luxembourg. On la désarme violemment et on l'emmène prisonnière au camp de Margny. Son frère, Pierre, son écuyer, d'Aulon, et Xaintrailles, partagèrent sa captivité.

Dans toute grande catastrophe, on veut trouver un grand coupable. On attribua la prise de Jeanne à la trahison de Flavy. Certes, il ne répugnait guère au crime, le capitaine assassin et pillard qui, après s'être souillé de tous les excès, tua son beau-père et mourut lui-même des mains de sa propre femme, poussée à ce meurtre par les violences dont il la rendait victime. Les chroniqueurs s'accordent à lui donner une âme cruelle et un naturel farouche, mais on ne peut appuyer sur aucune preuve l'accusation portée contre lui d'avoir livré Jeanne. Elle-même n'eut jamais cette pensée, puisque son idée fixe était de sortir de prison, au péril de sa vie, pour aller secourir la ville où Flavy semblait près de succomber. La faute du capitaine de Compiègne fut de se montrer moins préoccupé du sort de Jeanne d'Arc que du salut de la place. Une sortie énergique de la garnison eût permis à l'héroïne de rentrer. Flavy ne tenta rien pour



la dégager. C'était de sa part un lâche égoïsme et une noire ingratitude, mais rien ne prouve qu'il ait été coupable d'une trahison calculée.

Le capitaine de Compiègne ne fut pas le seul sur qui pesèrent les accusations. Un annaliste de Metz, contemporain, rapportait la captivité de Jeanne, comme l'échec de Paris, à la jalousie de La Trémouille. Le connétable avait trempé dans cette funeste politique qui, depuis si longtemps, contrariait sourdement et entravait la mission de la Pucelle d'Orléans; il fut ainsi complice de sa perte, mais il ne la vendit pas.

Jeanne d'Arc ne fut livrée par personne, il n'y eut pas de complot tramé contre elle, mais elle fut constamment abandonnée et trahie par tous ceux qui eussent dû la mieux soutenir. « Trahie, remarque Mgr Perraud, non peut-être d'une de ces trahisons grossières qui renferment dans un acte particulier la violation d'un principe essentiel de l'honneur, mais d'une de ces trahisons morales qui viennent de la défaillance des caractères et de la prédominance des passions particulières sur l'intérêt général. » Ces lignes résument toute l'histoire de Jeanne d'Arc depuis le sacre de Reims jusqu'au bûcher de Rouen.

Et s'il faut un grand coupable pour expliquer cette grande catastrophe, le grand coupable est Charles VII.

Si le Roi, les capitaines et les seigneurs se montrèrent insensibles et lâches en présence d'un malheur qui était une calamité publique, le deuil des populations vraiment françaises fut immense. Une morne stupeur se répandit parmi le pauvre peuple des campagnes qui avait cru que tous ses maux allaient prendre fin par les mains de cet ange libérateur; la consternation fut inexprimable dans les cités que la

Pucelle avait conservées ou rendues à la France ; à Orléans, à Tours, à Blois, où Jeanne était adorée, on ordonna des prières publiques et des processions pour sa délivrance : tout le peuple de Tours, pieds nus, tête découverte, promena dans les rues les reliques de l'apôtre des Gaules au chant lugubre du *Miserere*. Les pauvres gens accusaient hautement les seigneurs et les capitaines d'avoir trahi la sainte fille qui « supportoit (soutenait) les faibles et réprimoit les vices des puissants ! »

D'autre part, ce fut une joie sans pareille dans le camp anglais, quand éclata la nouvelle de la prise de cette Pucelle d'Orléans tant redoutée. On eût dit qu'une grande bataille venait d'être gagnée et que toute la France était aux ennemis. Chacun accourait pour voir la captive, et tous, Anglais et Bourguignons, constatèrent avec étonnement que cet objet de terreur, ce monstre, ce diable, n'était après tout qu'une belle jeune fille de dix-huit ans. Le duc de Bourgogne arriva de son quartier-général de Coudun exprès pour la contempler, sous prétexte de conférer avec elle. Que se dit-il dans cette entrevue ? Monstrelet, qui y fut présent, n'en a rien rapporté. « Le duc, dit-il, parla à elle aucunes paroles dont je n'ai point souvenance, quoique j'y fusse bien présent. » Sans doute, remarque M. Henri Martin, le chroniqueur fut trop bon courtisan, pour avoir souvenance de telles choses. Le duc était Français et petit-fils de saint Louis, par son aïeul le Roi Jean, à qui la malignité de la fortune put tout ôter, excepté le cœur. Il vit, il entretint la Pucelle prisonnière de l'un de ses vassaux, et le sang de nos rois ne remua pas dans ses veines, et rien ne parla dans son âme pour l'héroïsme malheureux ! et il laissa Jeanne à la merci de la cupidité des uns, de la haine des autres, de la lâcheté de tous !

« Ce qui domina chez le duc Philippe, dit le même historien, ce fut la satisfaction de son détestable orgueil. Il avait vaincu, accablé par le nombre, peu importe, l'héroïne victorieuse des Anglais et croyait voir sous ses pieds la France et l'Angleterre. Les lettres qu'il fit expédier partout pour annoncer la grande nouvelle, exultent d'emphase sous leurs formes de dévotion hypocrite. On a retrouvé celle qu'il adressa le soir même aux habitants de Saint-Quentin..... « De laquelle prise (de la Pucelle), ainsi que tenons certainement, seront grands nouvelles partout, et sera comme l'erreur et folle créance de tous ceux qui aux faits d'icelle femme se sont rendus enclins et favorables; et cette chose vous écrivons pour vos nouvelles, espérant que vous en aurez joie, confort et consolation, et en rendrez grâces et louanges à notre créateur qui tout voit et connaît, etc...»

« Les Anglais n'avaient pas lieu d'être si satisfaits : ce n'étaient pas eux qui avaient abattu le terrible étendard ; mais leur haine fit taire leur orgueil ; d'ailleurs, le duc Philippe voulut bien dire, dans ses lettres, qu'il avait vaincu pour son seigneur le Roi Henri. Les chefs anglais crurent que le « charme » qui avait changé soudainement leurs triomphes en désastres était enfin rompu, qu'ils allaient reprendre le cours de leur conquête un moment suspendu par un accident étrange, et que la France était captive avec Jeanne. Ils se résignèrent à accepter ce bienfait d'une main étrangère et firent aussi grande fête de la prise d'une « pastoure » de dix-huit ans, que de la captivité du Roi Jean à Poitiers ou de la destruction de la noblesse française à Azincourt ; « ils ne l'eussent donnée pour Londres », dit énergiquement le poète Martial, de Paris. »

Des courriers furent envoyés par toute la France pour annoncer l'heureux événement : on fit à Paris des réjouissances publiques. Aux cris de triomphe se mêlèrent les injures ; les insultes et les outrages accablèrent la pauvre guerrière désarmée dont on allait faire une martyre. Du haut des chaires chrétiennes qu'ils déshonoraient, des prédicateurs indignes calomnièrent l'envoyée de Dieu, appelèrent sur elle les rigueurs ecclésiastiques et séculières. Les complaisants du Régent qui voulait étouffer ou rendre odieuse la mémoire de la Pucelle firent brûler une pauvre femme pour avoir dit « que Dieu lui était apparu vêtu d'une tunique blanche et d'un manteau rouge, et lui avait donné l'assurance que la Pucelle était une bonne chrétienne, qui avait reçu sa mission d'en haut ». Or, ces hypocrites ou ces fanatiques n'étaient pas tous Anglais et Bourguignons. Il y avait des Français parmi eux, des Français qui applaudissaient à la chute de la libératrice de la France !

L'archevêque de Reims annonça aux habitants de cette ville la capture de la Pucelle, mais de façon que leur deuil en fût léger, par une lettre qu'on a retrouvée en substance dans une relation écrite d'après les chartes de l'Hôtel-de-Ville et de l'échevinage de Reims, et dont voici un passage : « Elle ne voulait croire conseil, ains faisait tout à son plaisir. Dieu a manifesté que la perte d'une telle orgueilleuse n'est pas très-regrettable. Un pâtre du Gévaudan qui dit plus ni moins qu'avait fait Jeanne, s'étant présenté au roi, a reçu commandement d'aller avec ses gens déconfire sans faute les Anglais et les Bourguignons. Comme on a dit à ce pâtre que les Anglais avaient fait mourir la Pucelle, il a affirmé qu'il ne leur en arriverait que plus de mal. Enfin, c'est Dieu qui lui-même a voulu qu'on prît la Pucelle, pour la châtier de l'or-

---

gueil qu'elle avait eu de prendre de riches habits, et d'avoir fait sa propre volonté, au lieu de la volonté de Dieu. »

Représenter Jeanne comme une orgueilleuse, c'était mentir avec impudence. Une orgueilleuse, elle qui, après des succès éclatants et des triomphes miraculeux capables de tourner la tête à toute créature humaine, était restée la simple vierge des champs, rapportant à Dieu seul la gloire qui venait couronner ses actions ; une orgueilleuse, elle qui, au milieu des fatigues, des durs travaux et des brillants faits d'armes, ne négligea jamais les naïves pratiques religieuses apprises sur les genoux de sa pieuse mère. Pauvre héroïque fille dont toute la vie n'était qu'un acte d'humble obéissance et de renoncement, on l'accusait maintenant de s'être perdue pour avoir voulu suivre obstinément ses propres lumières !

L'écho de ces imputations mensongères s'est prolongé à travers l'histoire. Comme sous la loi judaïque, on a conclu du malheur à la culpabilité, et à cette question que l'on s'est posée : « Pourquoi Jeanne succomba-t-elle ? » on a trouvé logique de répondre : « Parce qu'elle avait failli ». Or, ce n'est pas là voir les choses en philosophe, ni surtout en chrétien. Jeanne eut le sort des grands bienfaiteurs de l'humanité ou de la patrie, payés d'ordinaire par l'ingratitude ; elle fut traitée comme tous ces justes béatifiés par le Christ auxquels il a été prédit qu'ils souffriraient persécution pour la justice. Ternir l'auréole de Jeanne d'Arc, en faisant de son martyre une expiation, c'est presque donner gain de cause à ses ennemis, c'est répéter les accusations de l'archevêque de Reims.

Le chancelier du Roi voulait de plus faire accroire au peuple qu'un nouvel inspiré — qui paraît n'avoir été qu'un idiot, — achèverait l'œuvre de la Pucelle mieux qu'elle-même,

comme si l'imposture ou l'illusion des prétendus prophètes ne devait pas éclater au grand jour.

On peut opposer à cette violente diatribe de l'archevêque de Reims, le jugement d'un autre prêtre, allemand celui-là, et par conséquent désintéressé dans la question. Le document dont il a déjà été question, date du 17 septembre 1429. Après avoir comparé la Pucelle d'Orléans aux sibylles de l'antiquité, ce prêtre ajoute : « Elle passe généralement pour être de bonnes mœurs et d'une piété sincère ; elle y joint un talent supérieur pour la guerre, dont elle prévoit tous les événements ; sa probité lui fait abhorrer la rapine et le brigandage ; elle soulage les pauvres et protège les orphelins, ce qui la fait chérir et respecter en France. Elle est fort attachée à la religion catholique ; et, quelque merveille qu'elle opère, elle a soin de l'attribuer à la Sainte-Trinité. Surtout elle n'ambitionne ni richesse, ni délices, ni rien du faste ni de la vanité du monde... La nation française, qui brille par son intelligence, ne l'a point acceptée sans examen. »

La captivité, la souffrance, le supplice vont bientôt forcer les ennemis les plus acharnés de Jeanne à voir en elle une sainte et une martyre.

Après trois ou quatre jours passés à Margny et à Clairoy, Jeanne, dont la présence si près de la ville assiégée inquiétait, fut envoyée au château de Beaulieu.

La Pucelle d'Orléans avait été prise le 24 mai 1430 ; dès le 25 on savait cette importante nouvelle à Paris, et le 26, le vicaire-général de l'inquisition pour la partie anglaise de France, père Martin Billon, écrivait au duc de Bourgogne pour la réclamer comme accusée de plusieurs erreurs, afin

---

de l'examiner devant les docteurs de l'Université de Paris. Cette Université adressa elle-même une lettre semblable pour que la jeune captive fût traduite devant un tribunal ecclésiastique comme suspecte de magie et de sortilège.

Le sire de Luxembourg tenait à la prisonnière, et malgré toutes les réclamations il la garda encore deux ou trois mois à Beaulieu.

Elle supportait, avec le courage de la foi, sa dure captivité. Sa prise lui avait été prédite et ses Voix ne l'abandonnaient pas ; elle se résignait donc et se tenait prête à reprendre son œuvre qu'elle jugeait seulement interrompue.

Un jour elle crut avoir trouvé une occasion favorable pour recouvrer la liberté ; elle pratiqua une ouverture entre deux pièces de bois et sortit de sa prison. Malheureusement, le portier l'aperçut et empêcha l'évasion.

Pour prévenir de semblables tentatives, Jean de Luxembourg fit transférer sa prisonnière en son château de Beauvoir, près de Cambrai, à une plus grande distance du théâtre de la guerre. Là, elle fut surveillée de très près, parce qu'elle refusait de donner sa parole qu'elle ne chercherait pas de nouveau à s'échapper. La tante et la femme de Jean de Luxembourg, qui habitaient le château, la comblèrent de soins. Sachant que les Anglais lui reprochaient surtout son habillement masculin, elles supplièrent la Pucelle de porter un vêtement de femme qu'elles lui offrirent. Jeanne n'ayant point voulu s'en revêtir, elles lui apportèrent de l'étoffe pour en faire tailler un à son goût ; mais Jeanne refusa encore, disant : « Je ne quitterai point les vêtements que je porte sans le congé (la permission) de Messire, et il n'est pas encore temps ». En effet, si les habits d'homme lui étaient nécessaires dans la vie des camps, et au milieu

de gens qui respectaient en elle l'envoyée de Dieu, combien lui étaient-ils plus indispensables loin de toute protection! De jeunes seigneurs vinrent la voir et lui parler, et plus d'une fois elle eut à se défendre de leurs badinages déplacés.

Cependant les docteurs de l'Université, voyant leur premier message resté sans résultat, envoyèrent une seconde lettre au duc de Bourgogne pour lui reprocher de n'avoir encore pourvu à rien, relativement à la Pucelle. Ils écrivirent aussi à Jean de Luxembourg, tant ils craignaient qu'elle n'échappât, « par la séduction et la malice de l'ennemi d'enfer, et par les subtilités de mauvaises personnes qui mettaient tous leurs soins à la délivrer ».

A leur avis, qu'ils donnaient pour celui de tout bon catholique : « Jamais il ne serait, de mémoire d'homme, advenu si grande lésion de la sainte foi, si énorme péril et dommage pour la chose publique de ce royaume, que si elle échappait par une voie si damnable et sans punition convenable ».

Toutes ces lettres restant sans effet, Pierre Cauchon, évêque expulsé de Beauvais, fut choisi par les Anglais pour se faire livrer la Pucelle. Jeanne d'Arc avait été prise dans le diocèse de Beauvais, et, à ce titre, relevait de l'évêque du lieu. Pierre Cauchon mit au service de la haine des Anglais son esprit d'ambition et de vengeance. S'étant concerté avec l'Université de Paris, il vint, le 14 juillet, au camp de Compiègne et réclama du duc de Bourgogne la prisonnière comme appartenant à sa justice. Pareille injonction fut faite au sire de Luxembourg.

« Combien que, disait il en sa lettre, cette femme qu'on nomme Jeanne la Pucelle ne doive être regardée comme prisonnière de guerre, néanmoins, pour la rémunération de



ceux qui l'ont prise et détenue, le Roi veut libéralement leur bailler jusqu'à la somme de 6,000 francs, et pour ledit bâtard qui l'a prise lui donner et assigner rente pour soutenir son état jusqu'à deux ou trois cents livres ». Il ajoutait : « Enfin, si eux ou quelques-uns d'entre eux ne voulaient, pour les motifs susdits, obtempérer à ce qui est demandé, bien que la prise de cette femme ne soit point pareille à celle d'un roi, d'un prince ou d'autres gens de grand état, toutefois, comme un roi, un dauphin ou tout autre prince, pourraient selon le droit, l'usage et la coutume de France, être retirés du preneur en lui baillant 10,000 francs, ledit évêque requiert les susdits que la Pucelle lui soit délivrée, en donnant sûreté pour la somme de 10,000 francs ».

Cette sommation demeura longtemps sans réponse. Jean de Luxembourg appartenait à une illustre maison qui avait donné des rois à la Bohême, à la Hongrie, et des empereurs à l'Allemagne; mais, cadet de famille peu apanagé, il attendait tout du duc de Bourgogne et de la guerre entreprise au profit des Anglais. Il aurait trahi volontiers les intérêts des Bourguignons et des Anglais, si le Roi de France lui avait offert une plus forte rançon. Charles VII, tenu à l'impossible envers celle qui avait fait pour lui l'incroyable, Charles VII ne bougea pas : en spéculant sur sa reconnaissance royale, Luxembourg calculait mal.

Tout le monde abandonna l'héroïque victime.

« Jeanne vaincue et captive, dit un de ses plus éloquents panégyristes, que fait son pays pour briser ses fers ou payer sa rançon ? Où sont à cette heure ses frères d'armes, les témoins et les compagnons de ses triomphes ? Où est le duc d'Alençon, de qui elle disait à sa femme, en l'entraînant à Reims : « *Madame, je vous le ramènerai : soyez contente ?* »

Où est Dunois, qui allait au-devant d'elle sous les murs d'Orléans, et lui disait, en se nommant : « *C'est moi ; et bien joyeux de votre venue ?* » Où est Charles, qu'elle a fait sacrer à Reims, et pour qui elle a valu plus que dix armées en mettant Dieu même sous son drapeau ? Nul ne songe à racheter celle qui rendit au Roi le trône, à l'armée la victoire, à la nation l'indépendance. Que dis-je, racheter ? Des héroïnes telles que Jeanne n'ont pas de rançon, y mît-on un royaume. Est-ce que ce Roi, ces ducs, ces barons, ces chevaliers, ces hommes d'armes n'auraient pas dû déployer l'étendard de la France et redemander, le glaive à la main, la libératrice ? Est-ce qu'ils n'eussent pas dû se confier à Dieu et à la sainteté de leur cause, et tenter au moins pour la Pucelle ce qu'elle avait tenté et fait pour son pays ? ' »

Mais ils restaient tous indifférents ou hostiles. Comme le Christ, son maître et son souverain amour, Jeanne eut contre elle ceux de sa propre nation et se vit abandonnée de tous les siens.

Le sire de Luxembourg n'espère plus aucune démarche de la part de Charles VII. Il va céder. Alors sa femme se jette à ses pieds et le supplie de ne point se déshonorer. Mais il a reçu l'argent des Anglais. Il n'est plus libre, et, selon la pusillanime devise qu'il fit peindre sur ses armes : « Nul n'est tenu à l'impossible ! »

L'impossible, la brave Jeanne va encore l'essayer.

Elle savait que les Anglais négociaient son extradition ; elle savait aussi que la ville de Compiègne, toujours assiégée, commençait à perdre courage ; un voyageur même était

---

' *Panegyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé dans la cathédrale d'Orléans, à la fête du 8 mai 1858, par M. l'abbé Charles de Place, chanoine de l'église de Paris.

accouru lui annoncer que « tous au-dessus de sept ans devaient être mis à feu et à sang ». L'idée lui vint alors de se jeter en bas de la tour où elle était enfermée, espérant pouvoir prendre la fuite et voler au secours de Compiègne, ou échapper par la mort aux Anglais. Du donjon de Beauvoir, d'où elle songeait à se précipiter, relevaient les seigneuries d'un vaste canton de la Picardie : il devait avoir au moins soixante à soixante-dix pieds d'élévation. C'était trop évidemment risquer sa vie. Les voix de ses deux saintes se firent entendre à elle ; elles lui disaient qu'il fallait souffrir, se résigner, « qu'elle ne serait pas délivrée qu'elle n'eût vu le roi des Anglais ». « Mais, disait Jeanne en elle-même, comme Dieu layra (laissera) mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont esté et sont si loyaux à leur seigneur <sup>1</sup>. »

Pour la première fois Jeanne fut indocile. Poussée par le désir de la liberté et par une patriotique compassion, elle s'élança de sa fenêtre et vint tomber évanouie au pied du rempart. Comme elle était blessée et privée de sentiment, ceux qui la relevèrent la crurent morte. Elle reprit ses sens, mais elle demeura deux jours ne voulant ou ne pouvant ni boire ni manger. Sainte Catherine vint la reconforter en lui reprochant doucement son imprudence et lui disant d'en demander pardon à Dieu ; puis ajouta pour la consoler, « de prendre courage, qu'elle gariroit, et que ceux de Compiègne auroient secours avant la Saint-Martin ».

Jeanne guérit, en effet, en peu de jours, et apprit la délivrance de la ville.

---

<sup>1</sup> Interrogatoire du 12 mars 1431.

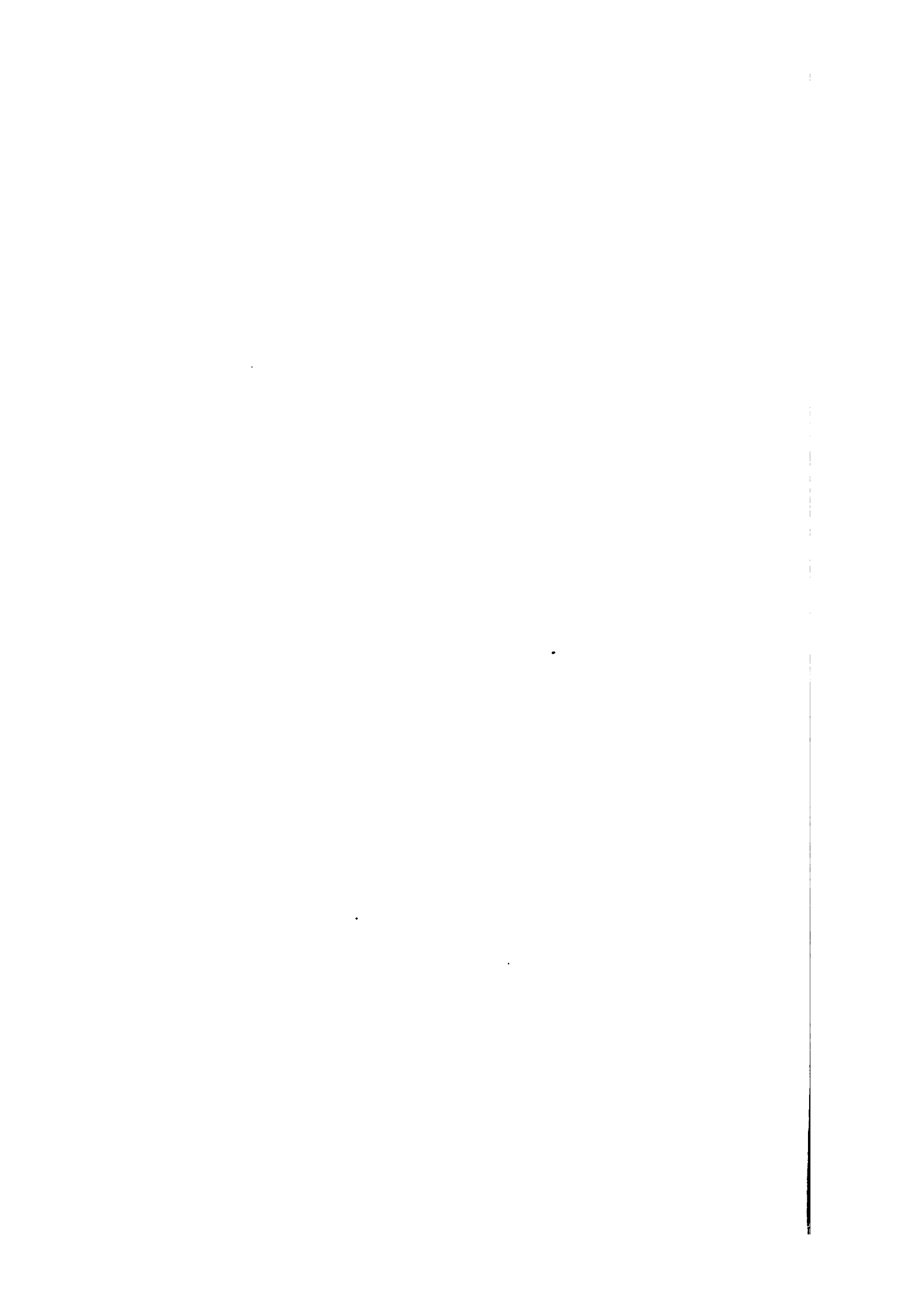
Cette nouvelle victoire, inspirée par la tactique de la Pucelle, accrut encore contre elle la haine et les fureurs du gouvernement anglais ; le décret porté au commencement de l'année contre les soldats récalcitrants n'ayant produit aucun effet, un autre, du 12 décembre, enjoignit aux vicomtes et constables de traduire en justice militaire tous ceux à qui la peur de la Pucelle ferait désertier les drapeaux.

Vers le 15 novembre, Jeanne fut enlevée du château de Beurevoir, conduite à Arras et livrée aux officiers anglais, représentant Bedford, Régent du Royaume, à qui la Pucelle d'Orléans avait été livrée au nom d'Henri VI, en échange d'une somme de 10,000 fr., d'après la coutume féodale invoquée par l'évêque de Beauvais, donnant au Roi le droit de racheter tout prince ou général prisonnier pour pareille somme. Mais, suivant l'usage féodal, Jeanne aurait dû être rachetée pour être mise en liberté, non pour être jetée en prison.

D'Arras, la Pucelle fut envoyée, avant le 21 novembre, au Crotoy, forteresse de Picardie, à l'embouchure de la Somme, où elle ne séjourna que jusqu'à ce que les dernières mesures fussent arrêtées pour son procès. Sa captivité n'était pas encore très-rigoureuse. Elle pouvait assister à la messe. Un chancelier de l'église cathédrale d'Amiens, qui se trouvait dans le château, l'entendait en confession et lui donnait la communion. Les dames d'Abbeville étaient admises à la visiter. La Pucelle, touchée de leurs témoignages d'estime et de sympathie, remerciait ses nobles visiteuses, se recommandait à leurs prières, et les baisant amiablement, elle leur disait : A Dieu ! Dans son martyre, Jeanne eut du moins la consolation de ne jamais éprouver aucun mauvais procédé de la part des femmes.

Cependant l'Université, étonnée de si longs retards, s'en prit à la négligence de Pierre Cauchon. A l'instigation du Régent, qui voulait se décharger personnellement de l'odieux d'une si injuste poursuite, elle l'invita à venir instruire et parfaire le procès à Paris, où se trouvaient si grand nombre de sages et de savants pour l'assister. Elle écrivit en même temps au *Roi de France et d'Angleterre*, pour l'exhorter à remettre sa prisonnière « à la justice de l'Eglise, c'est à savoir à l'évêque de Beauvais et à l'Inquisition. »



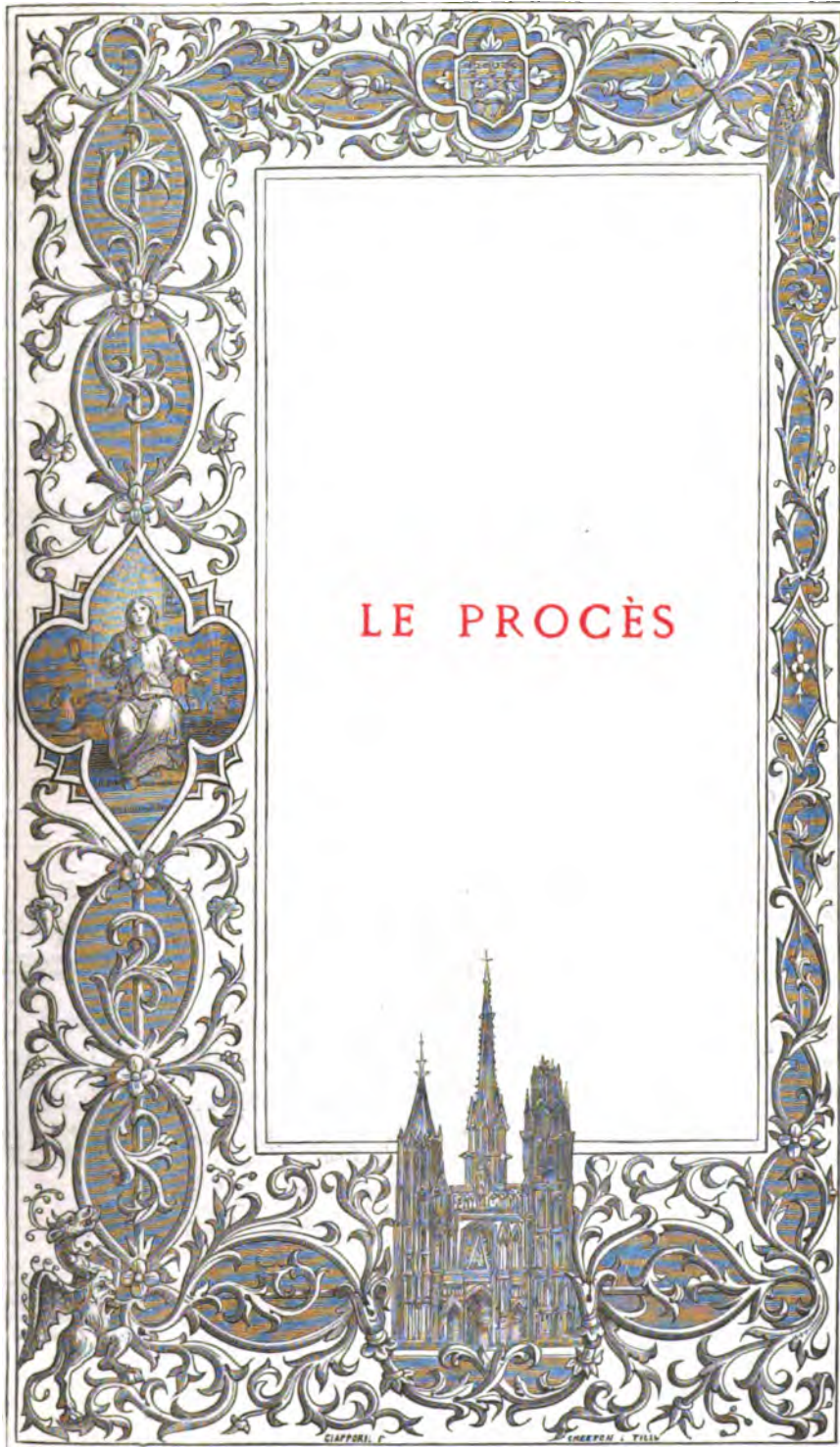


**THE NEW  
PUBLIC LIBRARY**  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS

123









*Ciappari del.*

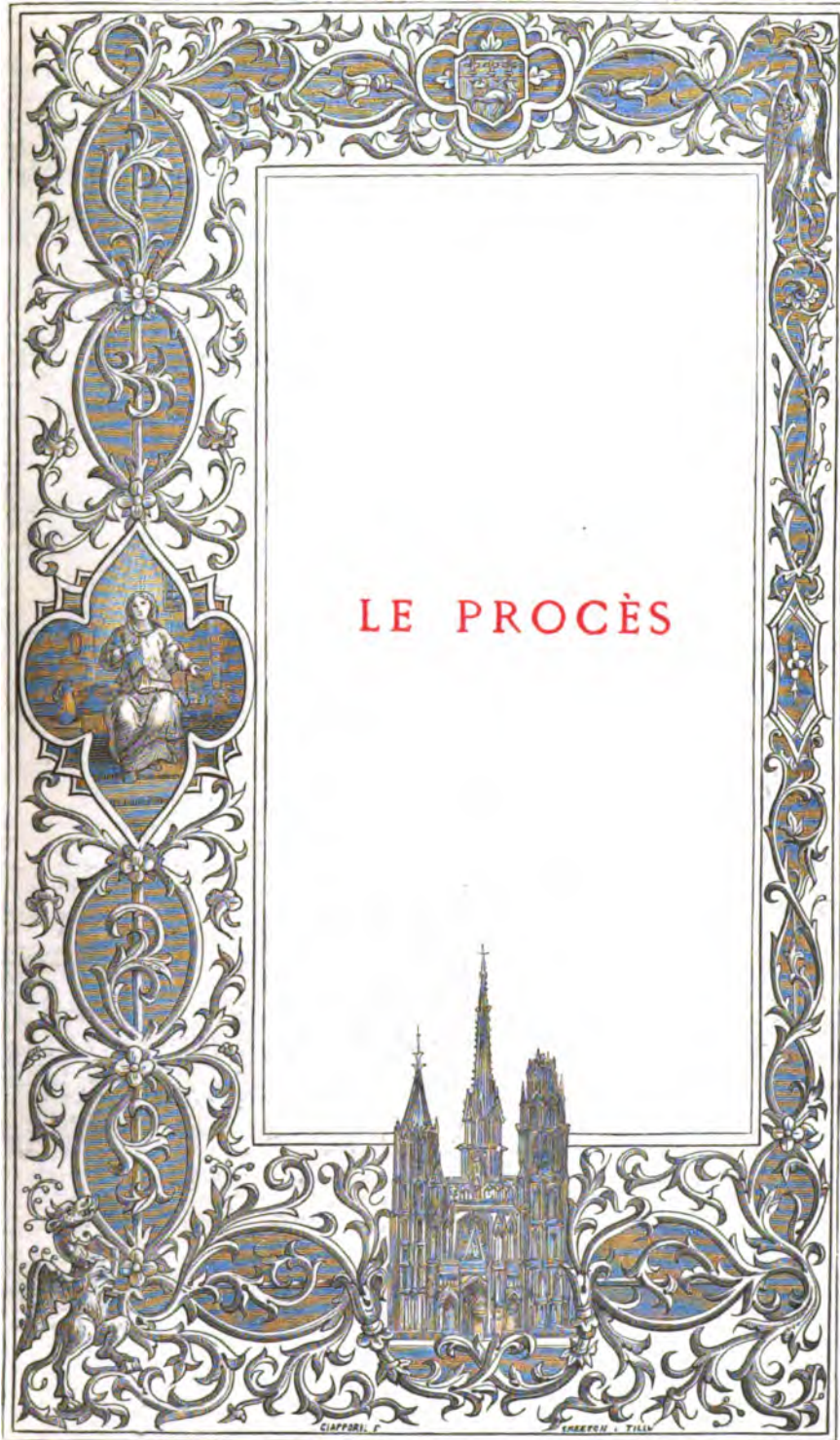
*Hélog. Dujardin*

LA PRISON DE ROUEN

*Reichel Edit.*

*Endes 177*





LE PROCÈS

CIAPPORI. F.

SERRAVALLO. T. L.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



## LE PROCÈS



IENTÔT l'infâme procès va commencer ; mais il ne s'instruira pas à Paris, où l'on aurait craint de voir éclater de dangereuses manifestations : certaines gens étaient disposés à jeter à la Seine la Pucelle, au lieu de la faire juger.

Où donc siégera le tribunal de mort ? Car la mort est à l'avance décidée.

Les Anglais avaient chargé de cette ténébreuse affaire un Français, un prélat indigne, l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, ambitieux tout dévoué à leur cause et à celle des Bourguignons.

La fortune de ce sinistre personnage, commencée par la faveur des Cabochiens, s'était accrue par le crédit dont il jouissait auprès de la famille de Lancastre. « Grand praticien en matière de droit, dit M. Quicherat, il s'était créé par là une renommée dont il usa trop souvent pour satisfaire la violence de ses opinions. Lors des massacres de 1418, il se fit nommer commissaire pour juger les prêtres armagnacs, et, en 1420, après son élévation à l'épiscopat, on le vit transformer en tribunal révolutionnaire la cour ecclésiastique de Beauvais. » En 1423, il s'était fait nommer conservateur des privilèges de l'Université, pour la maintenir fidèle à la faction bourguignonne. Chassé de sa résidence dans un mouvement populaire et par haine des Anglais, il réclama la honteuse faveur d'avoir à juger Jeanne, comme ayant été faite prisonnière dans son diocèse. La vérité est qu'elle avait été prise sur la limite du diocèse de Cauchon, mais non pas dans le diocèse même.

Le 3 janvier 1431, Winchester rendit une ordonnance où il faisait dire à son jeune roi qu'ayant été de ce requis par l'évêque de Beauvais, exhorté par sa chère fille l'Université de Paris, il commandait de conduire l'inculpée à l'évêque.

Cauchon choisit, pour y établir son tribunal, la ville de Rouen, centre de la puissance anglaise en Normandie, où le jeune Henri VI se trouvait alors, et dont il ambitionnait le siège, vacant en ce moment, parce que Jean de la Roche-Taillée venait d'être transféré du siège de Rouen à celui de Besançon, et la majorité du Chapitre lui accorda les lettres de territoire nécessaires pour qu'il pût y exercer les droits de juge spirituel.

La Pucelle, dès son arrivée, fut jetée dans un cachot, situé dans la partie du château de Rouen qui donnait sur la

campagne, près de la porte de derrière. Cette forteresse était la citadelle que Philippe-Auguste fit bâtir en 1205, sur le penchant de la colline de Bouvreuil, lorsque, vainqueur de Jean-sans-Terre, il remit la Normandie sous la domination des rois de France. Jeanne y occupait une chambre de moyenne grandeur, où l'on arrivait par huit degrés et où le jour pénétrait à peine. On y avait placé un mauvais lit sans autres meubles. Vers le milieu s'élevait une grosse poutre garnie de forts anneaux. La prisonnière fut d'abord mise dans une cage de fer que les Anglais avaient fait construire à Rouen, « enlevant ainsi au cardinal La Balue le triste mérite de l'invention des cages de fer ou *fillettes du roi Louis XI*, qui lui furent si fatales à lui-même » ; elle y était liée par le cou, par les mains et par les pieds. Un peu plus tard, on se contenta de la tenir à la chaîne. Le jour, elle avait les fers aux pieds et aux mains ; la nuit, on lui passait en outre, autour du corps, une lourde chaîne, que l'on rattachait à la poutre à l'aide d'un cadenas. Cinq soldats anglais, de la pire espèce des *Houssepilleurs*, la gardaient sans cesse : trois d'entre eux étaient jour et nuit enfermés avec elle. Ils avaient l'ordre de ne laisser entrer personne sans une autorisation expresse de l'évêque ou du promoteur.

D'effrontés seigneurs avaient le droit de la visiter quand il leur plaisait, de jour et de nuit. Elle vit un jour entrer, avec Strafford et Warwick, Jean de Luxembourg, devenu comte de Ligny, qui l'avait vendue. « Je viens vous racheter, osa-t-il lui dire, si vous voulez promettre de ne jamais plus vous armer contre l'Angleterre. — En nom Dieu, répondit-elle, vous vous moquez de moi, car je sais bien que vous n'en

« avez ni le vouloir ni le pouvoir. » Elle réitéra plusieurs fois cette réplique hardie. Comme il insistait, elle ajouta : « Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant, » après ma mort, gagner le royaume de France, mais quand » ils seraient cent mille *Godons* plus qu'ils ne sont à présent, » ils n'auront pas le royaume. » Le comte de Strafford, indigné, l'aurait percée de sa dague, s'il n'avait pas été retenu par Warwick.

Il était notoire que le Diable ne pouvait faire pacte avec une vierge. Il fallait donc s'assurer si l'accusée était réellement vierge. La duchesse de Bedford, Anne, sœur du duc de Bourgogne, fut priée par son mari d'éclaircir ce point, et, incroyable infamie, pendant l'inspection, le duc, cet homme réputé comme un modèle d'honnêteté et de sagesse, était dans un lieu caché d'où il pouvait tout voir. La duchesse et les matrones qui l'avaient assistée déclarèrent que Jeanne était effectivement pucelle. Cette déclaration favorable, comme le remarque Michelet, tourna plus tard justement contre elle en donnant lieu à une autre imagination superstitieuse. On conclut que c'était cette virginité qui faisait sa force, sa puissance; la lui ravir, c'était la désarmer, rompre le charme, la faire descendre au degré des autres femmes.

Pour augmenter les tortures de la captive, on la priva de tous les secours de la religion : la messe, la confession, la communion.

Dans les premiers jours de janvier 1431, l'évêque de Beauvais fit venir Guillaume Manchon, greffier de l'Officialité de Rouen; il l'exhorta à bien servir le Roi Henri et il lui dit que le procès qu'on allait faire serait un beau procès.

Le 3 janvier, le Roi d'Angleterre avait ordonné que Jeanne fût livrée à Pierre Cauchon « pour icelle interroger et



• examiner et faire son procès, selon Dieu, raison et les  
• droiz divins et sains canons », ajoutant : « Toutes voies,  
• c'est nostre entencion de ravoir et reprendre par devers  
• nous icelle Jehanne, se ainsi estoit qu'elle ne fust con-  
• vaincue ou actainte des cas dessus diz ou d'aucun d'eulx  
• ou d'autres touchans ou regardans nostre dite foy. »  
Jeanne était donc condamnée d'avance.

#### PROCÈS D'OFFICE.

Le procès commença le mardi 9 janvier 1431, dans la maison du Conseil du Roi, près du château de Rouen. Ce Conseil était celui que le Roi d'Angleterre avait institué pour continuer les fonctions de l'antique Echiquier, sous la présidence d'un Français, Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement de Paris.

C'est là que Cauchon, évêque de Beauvais, assisté de Jean Lemaître, prieur du couvent des dominicains de Saint-Jacques de Rouen, convoqua Gille de Duremort, conseiller du Roi d'Angleterre, abbé de Fécamp; Nicolas Le Roux, abbé de Jumièges; Pierre Miget ou Migiet, prieur de Longueville; Raoul Roussel, de Vernon, trésorier de la cathédrale de Rouen, chargé des fonctions de rapporteur dans le procès; Nicole de Venderès, chanoine de la cathédrale de Rouen, archidiacre d'Eu et chapelain de l'évêque de Beauvais; Robert Barbier, chanoine de la cathédrale de Rouen; enfin Nicolas Loyselleur, autre chanoine de la cathédrale, tous docteurs, licenciés ou bacheliers, soit en théologie, soit en droit civil, soit en droit canon. Sur leurs avis, Cauchon arrêta que Jean d'Estivet, chanoine de Bayeux et de Beauvais, remplirait l'office de promoteur ou de procureur général dans la cause; que Jean Delafontaine, maître ès-arts, licencié en

droit canon, serait choisi pour conseiller, commissaire et enquêteur; de plus, que les fonctions de notaire et de greffier seraient confiées à Guillaume Colles, dit Boisguillaume, curé de Notre-Dame-la-Ronde de Rouen, et à Guillaume Manchon, curé de Saint-Nicolas-le-Painleur de Rouen, tous deux greffiers de l'Officialité de Rouen; enfin, que Jean Massieu, prêtre, doyen de la chrétienté de Rouen, ou autrement doyen rural (c'est-à-dire syndic des curés de la division du diocèse de Rouen, qu'on appelait le doyenné de la chrétienté), serait chargé de l'exécution des arrêtés et des convocations du tribunal établi pour le jugement de la Pucelle.

L'évêque, d'abord seul juge, s'adjoignit des assesseurs, en nombre illimité, avec voix consultative seulement.

Grand nombre de théologiens et de maîtres ès-arts, de docteurs célèbres de l'Université de Paris, et notamment Guillaume Erard, Nicole Midy, Thomas de Courcelles, furent convoqués aux interrogatoires et aux délibérations.

L'Inquisition fut représentée par le dominicain Jean Lemaître, qui avait voulu se récuser, mais qui fut contraint, par mandement spécial du grand Inquisiteur de France, de prendre part à ce triste procès. Winchester contribua beaucoup à calmer les scrupules de conscience de ce moine, sans énergie de caractère comme sans capacité, en lui faisant allouer vingt solz d'or (environ quatorze cents francs), pour ses peines.

Le samedi 13 janvier, Cauchon fit convoquer les juges dans la maison qu'il habitait à Rouen, celle de maître Jean Rude, chanoine de Rouen. On y donna lecture des informations faites contre la Pucelle, et l'on convint de dresser certains articles, pour mettre plus d'ordre dans le procès.

Le mardi 23 janvier, une nouvelle convocation des juges eut lieu dans la maison de l'évêque Cauchon, où l'on fit lecture de ces articles, et où l'on arrêta une information préparatoire, dont fut chargé Jean de la Fontaine, à la place de Cauchon, empêché.

On avait affecté d'environner le jugement de toutes les garanties imaginables ; mais c'était pour mieux perdre l'infortunée. Tous ces théologiens, tous ces hommes de loi et de science préparèrent un formidable arsenal de questions insidieuses et perfides pour confondre cette pauvre enfant de la campagne, qui confessait ne posséder d'autre science que le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*. Les plus acharnés étaient Beaupère, Midy, Jacques de Touraine et le chanoine Nicolas Loysel-leur. Ce dernier alla même jusqu'à abuser du secret de la confession pour perdre Jeanne. Il s'était introduit auprès d'elle sous des habits d'emprunt, et, feignant d'être de son parti et prisonnier comme elle, il obtenait de sa confiance une foule de particularités qu'il allait ensuite rapporter aux juges et au Conseil.

Quelques rares protestations s'élevèrent, dans le clergé rouennais, contre les premières indignités de cette procédure, mais elles furent vite étouffées. Un prêtre, du nom de Lohier, osa dire, en face, à l'évêque Cauchon, dans la cathédrale, que le procès ne valait rien, parce qu'on n'y jugeait pas en pleine liberté, mais sous la terreur et la pression des Anglais : il fut obligé de se cacher et de quitter la ville. Quelques membres du Chapitre ayant fait observer timidement qu'il serait de toute justice de lire l'acte d'accusation dans une langue que Jeanne pût comprendre, ils furent persécutés, arrêtés, emprisonnés comme gens dangereux qui entravaient la justice.

Beaucoup d'autres trouvaient mauvais que Jeanne n'eût pas été mise dans une prison d'Eglise, mais l'évêque leur imposa silence d'une façon menaçante.

L'un des assesseurs, Nicolas de Houpeville, eut la hardiesse de soutenir que le procès n'était pas légal, parce que l'évêque de Beauvais était du parti ennemi de la Pucelle, et qu'il se faisait juge d'un cas déjà jugé par son métropolitain, Jeanne ayant été approuvée dans sa conduite par l'archevêque de Reims, de qui Beauvais relevait. L'évêque, furieux, l'exclut de l'assemblée quand il vint prendre séance, et le fit assigner devant lui. L'intimé refusa de comparaître, comme ne relevant que de l'Officialité de Rouen. Il allait se présenter à ses juges, quand, par l'ordre même de celui dont il avait nié la compétence, il fut arrêté et emprisonné au château. Il ne dut qu'à l'intervention de ses collègues de n'être pas exilé outre-mer, ou même jeté à l'eau.

L'appariteur Massieu fut menacé du cachot pour avoir permis à Jeanne de faire sa prière dans une chapelle qui se trouvait sur le chemin de la prison au tribunal.

Usant de tels moyens d'intimidation et aidé de toutes les forces du gouvernement anglais, Cauchon ne pouvait douter du succès.

Les mois de janvier et de février furent employés, sous la direction du promoteur, à l'organisation occulte du procès et à des recherches dans les diverses localités où Jeanne avait marqué son passage. L'enquête faite à Domremy et à Vaucouleurs fit ressortir des témoignages si unanimes en faveur de l'inculpée, que d'Estivet, dans sa colère, alla jusqu'à refuser d'indemniser le commissaire enquêteur. Cette information fut supprimée, et les assesseurs n'en eurent pas connaissance.

Le 20 février, l'appariteur Jean Massieu, introduit dans la prison, donna lecture à la prévenue d'une citation qui l'obligeait à se présenter à l'audience publique, le lendemain, à huit heures du matin. Jeanne répondit qu'elle comparaitrait volontiers, mais demanda qu'on voulût bien convoquer, pour la juger, des ecclésiastiques du parti de la France en nombre égal aux ecclésiastiques du parti de l'Angleterre. On dédaigna de répondre à cette réclamation, conforme à la plus rigoureuse équité.

L'instruction secrète était terminée; le procès d'office allait continuer par toute une série d'interrogatoires publics. C'était là une épreuve redoutable pour une simple paysanne, peu faite pour marcher sur ce terrain de questions théologiques délicates et ardues. Une telle accusée, sans conseils, va lutter contre les plus fameux docteurs de son siècle, ses ennemis jurés, choisis avec soin et réunis dans le but avoué de la trouver en défaut et de la perdre. Elle va combattre seule contre eux tous, avec une supériorité qui, plus d'une fois, accablera ses juges, et qui les eût amenés à s'avouer vaincus, pour peu qu'ils eussent eu souci de la justice et de la vérité. Elle comparaisait, hélas ! non pas devant des juges, mais devant des bourreaux de parti-pris.

#### INTERROGATOIRES.

Le 21 février, Jeanne fut amenée, dans la chapelle du palais archiépiscopal, devant ses juges, assistés de quarante-et-un assesseurs. L'évêque de Beauvais l'admonesta, avec une hypocrite apparence de douceur et de charité, la priant de dire la vérité sur ce qu'on lui demanderait, pour abréger son procès et décharger sa conscience, sans chercher de

subterfuges. Il la requit de s'y engager par serment, la main sur les saints Evangiles : « Je ne sais sur quoi vous voulez m'interroger, répondit-elle ; peut-être me demanderez-vous des choses que je ne dois pas vous dire. » Et, comme on insistait, elle répliqua : « Sur mon père et ma mère, et sur ce que j'ai fait en France, je jurerais volontiers de dire ce que je sais ; mais vous pourriez me demander telle autre chose que je ne vous dirai pas. Quant aux révélations qui me sont venues de par Dieu, à aucun je ne les ai dites ni révélées, si ce n'est au seul Charles, mon Roi, et je ne vous les révélerai pas, dût-on me couper la tête, parce que je les ai eues par visions et par conseil secret, avec défense de les révéler. Avant huit jours, je saurai bien si je dois les révéler. »

Sur une nouvelle réquisition, Jeanne, à genoux, les deux mains sur les livres saints, jura de dire ce qu'elle savait, mais sous les réserves qu'elle venait de faire.

L'interrogatoire commença ensuite par une série de questions sur ses nom, prénom, surnom, sur son enfance et sa famille. Jeanne répondit que, dans son pays, on l'appelait Jeannette, et, depuis son arrivée en France, Jeanne. Par une délicate pudeur, elle ajouta : « De mon surnom, je ne sais rien ».

L'évêque voulut lui faire réciter son *Pater* : « Entendez-moi en confession, dit-elle, et je vous le réciterai volontiers, » donnant, par cette réponse, la plus touchante marque de confiance dans la droiture de son juge.

Requise de jurer de ne pas s'évader, elle s'écria : « Je n'accepte pas une telle défense... Si jamais je viens à m'échapper, personne ne pourra me reprocher d'avoir rompu ou violé ma foi, n'ayant donné ma parole à qui que ce soit. »

Et comme elle se plaignait de ce qu'on l'eût attachée avec chaînes et entraves de fer :

— Vous avez cherché ailleurs et plusieurs fois, lui dit Cauchon, à sortir de la prison où vous étiez détenue, et c'est pour vous retenir plus sûrement qu'il a été ordonné de vous mettre aux fers !

— Il est vrai, j'ai voulu m'évader et je le voudrais encore... N'est-ce donc pas chose licite à tout prisonnier ?

Après ce court interrogatoire, Jeanne fut ramenée dans sa prison et confiée à la garde de Jean Gris, écuyer au service du roi Henri VI, Jean Berwoist et Guillaume Talbot, qui durent prêter serment entre les mains de l'évêque.

La deuxième séance fut tenue le lendemain devant quarante-huit assesseurs, dans la *Chambre de parement*, ainsi appelée, parce qu'elle servait aux fêtes, aux réceptions solennelles, aux cérémonies d'apparat, dont le Château de Rouen pouvait être le théâtre. Cauchon mit auprès de la prisonnière la même insistance que la veille, pour obtenir qu'elle prêtât le serment désiré ; mais elle s'y refusa encore, sauf en ce qui toucherait les matières de la foi. L'interrogatoire, dirigé par un des assesseurs, Jean Beaupère, professeur de théologie sacrée, porta sur les différents épisodes de la vie de Jeanne depuis son séjour à Neufchâteau, ses Voix, son départ de Domremy jusqu'à sa première visite au Roi, à Chinon.

A toutes les demandes elle répondait avec netteté ; si les questions étaient indiscretes elle disait fièrement : « Passez outre, » ou : « cela n'est pas du procès ».

Au troisième interrogatoire public, qui eut lieu le samedi 24 février, en présence de soixante assesseurs, Jeanne fut encore requise de prêter serment :

— Vous pourriez, répondit-elle à Cauchon, me demander

telles choses que je ne vous dirais pas, et si vous me forciez à dire ce que j'ai juré de taire, je deviendrais parjure, ce que vous ne devriez pas vouloir. Je vous le dis, soyez bien averti que, puisque vous vous dites mon juge, vous assumez une grande responsabilité en me chargeant à ce point.

Jeanne fut interrogée ensuite par Beupère sur ses Voix, ses révélations, les ordres que lui transmettaient les saintes.

— Que vous ont-elles dit ? lui demanda-t-il.

— Réponds hardiment ; Dieu t'aidera.

Puis, s'adressant à l'évêque :

— Vous dites que vous êtes mon juge ; prenez garde à ce que vous faites, car en vérité, je suis envoyée par Dieu, et vous vous mettez en grand danger !

Après diverses questions sur la façon dont lui apparaissaient ses Voix, Beupère lui demanda :

— La Voix a-t-elle un visage et des yeux ?

— Vous ne le saurez pas encore. Il y a un dicton parmi les enfants que : « quelquefois on est pendu pour avoir dit la vérité. »

— Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu ?

— Si je n'y suis pas, Dieu m'y mette ; si j'y suis, Dieu m'y garde. Je serais la plus dolente de tout le monde si je savais que je ne suis point en la grâce de Dieu !

A cette réponse, les juges restèrent stupéfaits, et, suivant l'expression du greffier Boisguillaume, rompirent sur le champ.

Le quatrième interrogatoire fut encore dirigé par Beupère, qui ne cessa de presser Jeanne de questions au sujet de ses Voix. Elle répondit que ces Voix étaient celles de sainte Catherine, de sainte Marguerite et de saint Michel. « De vous dire cela, ajouta-t-elle, j'ai licence de Notre-Seigneur. Si



de ce vous faites doute, envoyez à Poitiers, où autrefois j'ai été interrogée. » Elle eut à répondre encore sur son entrevue avec le Roi, son épée de Fierbois, son étendard et les peintures qui y figuraient.

Dans ces trois séances des 22, 23 et 27 février, la supériorité de la jeune fille se manifesta avec un tel éclat, que Beau-père, trouvant la tâche trop lourde, y renonça prudemment pour redevenir simple assesseur. « Elle était bien subtile, dit-il lors de l'enquête de 1450, de subtilité appartenant à femme. »

Le cinquième interrogatoire public, qui eut lieu le premier mars, porta principalement sur la lettre que Jeanne avait écrite au comte d'Armagnac, et sur la première sommation qu'elle avait adressée au duc de Bedford et à ses lieutenants. Elle reconnut ces deux lettres.

Répondant aux questions qu'on lui faisait au sujet des menaces contenues dans la sommation, elle s'écria : — Avant sept ans, les Anglais perdront un plus grand gage qu'ils n'ont encore fait à Orléans, ils perdront tout en France... Les Anglais auront en France plus grande perte qu'ils n'ont eue oncques, et ce, par grande victoire que Dieu enverra aux Français.

— Comment le savez-vous ?

— Je le sais bien, par une révélation qui m'a été faite, et que cela arrivera avant sept ans, et je suis bien marrie que ce soit si tard... Je sais cela par révélation, aussi clairement que vous êtes devant moi en ce moment...

En effet, en 1436, Paris devait tomber aux mains de Charles VII.

— Je sais bien que mon Roi gagnera le royaume de France, répétait-elle dans le même interrogatoire, je le sais aussi bien

que je sais que vous êtes devant moi, siégeant en Tribunal.

On pressa Jeanne de questions sur la manière dont elle voyait ses apparitions, sur leur figure et leurs vêtements; on lui demanda en particulier si saint Michel était nu; à cette dernière interrogation, elle répondit avec ironie : « Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ? »

C'est avec la même présence d'esprit qu'elle avait déjà répondu à cette question :

— Sainte Marguerite ne parle-t-elle pas anglais ?

— Comment parlerait-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais ?

Le surlendemain, 3 mars, l'évêque de Beauvais questionna encore Jeanne sur ses apparitions, ce à quoi elle refusa de répondre davantage. Il lui demanda ensuite des détails sur ce qui l'avait portée à revêtir l'habit d'homme, et pourquoi elle ne voulait pas le déposer. « J'ai mieux fait, répondit elle, d'obéir et servir mon souverain seigneur, qui est Dieu. »

Le reste de l'interrogatoire porta sur ses relations avec Frère Richard et Catherine de la Rochelle, et sur sa chute volontaire du haut de la tour de Beaurevoir.

— Ne dites-vous pas alors que vous aimeriez mieux mourir que d'être en la main des Anglais ?

— J'ai dit que j'aimerais mieux rendre mon âme à Dieu que d'être en la main des Anglais.

— Ne fûtes-vous pas très-courroucée alors, au point de blasphémer le nom de Dieu ?

— Oncques n'ai maugréé contre saint ni sainte, et n'ai point accoutumé de jurer.

A ce moment, l'évêque, constamment dérouté par les sages et prudentes réponses de Jeanne, trouve prudent d'arrêter les interrogatoires publics. Il décide que les suivants, s'il

en est encore de nécessaires, auront lieu en présence de deux ou trois assesseurs seulement, et fait défense expresse à tous et chacun de quitter Rouen, sous aucun prétexte, sans sa permission, avant l'entier achèvement du procès.

Le dimanche 4 mars et les cinq jours suivants, il convoque chez lui plusieurs docteurs qu'il charge de colliger et d'étudier les interrogatoires. Certains points sont relevés comme non suffisamment répondus et susceptibles d'un nouvel examen. L'évêque arrête que Jeanne sera questionnée sur ces divers points, et délègue à cet effet Jean Delafontaine, maître ès-arts et licencié en droit canon.

Du 10 au 12 mars, Jeanne subit dans sa prison trois interrogatoires. Delafontaine, assisté seulement de deux autres assesseurs et de deux ou trois témoins, lui posa cette question :

— Vos Voix ne vous dirent-elles pas, à Melun, que vous seriez prise ?

— Oui, par plusieurs fois et comme tous les jours. Et à mes Voix je demandais, quand je serais prise, de mourir aussitôt, sans longues souffrances de prison, et elles me dirent : « Prends tout en gré, il le faut faire ainsi ».

Une autre réponse de la Pucelle marque encore cette sublime obéissance à la voix divine :

— Quand vous avez quitté vos père et mère, croyez-vous avoir péché ?

— Puisque Dieu le commandait, il convenait d'obéir... Puisque Dieu le commandait, si j'eusse eu cent pères et cent mères et que j'eusse été fille de roi, je serais partie.

Le 13 mars, en présence de l'évêque et du vice-inquisiteur Jean Lemaître, qui siégea comme second juge à partir de ce jour, Delafontaine questionna Jeanne principalement sur le signe donné par elle à son Roi.

— Le signe, répondit-elle, ce fut qu'un ange certifia à mon Roi, en lui apportant la couronne, qu'il aurait tout le Royaume de France, moyennant le secours de Dieu et moyennant mon labeur.

— Pourquoi vous plutôt qu'un autre ?

— Il a plu à Dieu d'en agir ainsi par une simple pucelle pour rebouter les ennemis du Roi.

Quel était cet ange et quelle était cette couronne ? On pourrait croire, avec M. Wallon, que cet ange était Jeanne elle-même, et la couronne, le sacre auquel elle devait conduire Charles VII. On remarquera que dans l'interrogatoire qu'elle eut à subir à ce sujet, la Pucelle semble confondre systématiquement la scène de Chinon et la cérémonie du sacre.

Le lendemain, Jean Lemaître adjoignit aux deux greffiers Nicolas Taquet, notaire public et greffier près l'officialité de Rouen.

L'interrogatoire eut lieu encore dans la prison.

— Vous avez avancé, dit Jean Delafontaine, que Monseigneur de Beauvais se mettait en grand danger de vous mettre en cause. De quel danger avez-vous parlé ? En quel péril ou danger nous plaçons-nous, vos juges et tous les autres ?

— J'ai dit à Monseigneur de Beauvais : « Vous dites que vous êtes mon juge ; je ne sais si vous l'êtes, mais avisez bien à ne pas mal juger, parce que vous vous mettriez en grand danger ; et je vous en avertis, afin que si Notre-Seigneur vous en châtie, j'aie fait mon devoir de vous le dire ».

Jeanne d'Arc avait la révélation du martyr qu'elle devait subir, mais elle n'en comprenait pas encore la nature. A la fin du premier interrogatoire de ce jour, elle répétait ces paroles :

— Mes Voix me disent que je serai délivrée par une

grande victoire, et elles ajoutent : « Prends tout en gré, n'aie souci de ton martyr ; tu viendras finalement au royaume du Paradis ». Elles m'ont dit cela simplement et absolument et sans faillir. Ce qu'il faut entendre par mon martyr, c'est la peine et l'adversité que je souffre en prison ; je ne sais si j'aurai plus grande peine à souffrir ; de cela je m'en rapporte à Dieu.

Dans l'après-midi du même jour, Jean Delafontaine, après lui avoir remontré qu'elle avait assailli Paris un jour de fête, qu'elle avait eu le cheval de l'évêque de Senlis, qu'elle s'était laissé choir de la tour de Beaurevoir, qu'elle portait des habits d'homme et qu'elle avait consenti à la mort de Franquet d'Arras, lui demanda si elle ne pensait pas avoir fait en cela péché mortel.

— Pour ce qui est de l'attaque de Paris, répondit-elle, je ne crois pas être en péché mortel ; si je l'ai fait, c'est à Dieu d'en connaître, et au prêtre en confession. Quant au cheval de Monseigneur l'évêque de Senlis, je crois fermement que je n'en ai pas de péché envers Notre-Seigneur ; ce cheval fut estimé deux cents écus d'or, dont il eut assignation ; toutefois ce cheval fut renvoyé au sire de la Trémouille pour le rendre à Monseigneur de Senlis ; il ne m'était pas bon pour chevaucher ; ce n'est d'ailleurs pas moi qui l'avais pris ; au surplus, je ne voulais pas le garder, ayant appris que l'évêque était mécontent qu'on le lui eût enlevé. Quant à ma chute de la tour de Beaurevoir, je ne l'ai pas faite par désespoir, mais dans la pensée de me sauver et d'aller au secours de tous ces braves gens qui étaient en péril. Après ma chute, je me suis confessée et j'ai demandé pardon. Dieu m'a pardonné : ce n'a pas été bien à moi, j'ai mal fait, mais je sais par révélation de sainte Catherine que j'ai été pardonnée. C'est par le

---

conseil de sainte Catherine que je m'en suis confessée.

— En avez-vous fait pénitence ?

— Oui, et ma pénitence m'est venue en grande partie du mal que je me suis fait en tombant... Vous me demandez si ce mal que j'ai fait de sauter ainsi, je crois que c'est péché mortel ? Je n'en sais rien, mais je m'en rapporte à Dieu... Quant à mon habit, puisque je le porte du commandement de Dieu et pour son service, je ne crois point mal faire ; aussitôt qu'il plaira à Dieu de me le prescrire, je le déposerai.

Dans la matinée du 15 mars, Delafontaine demande à Jeanne que, si elle a fait quelque chose contre la foi, elle s'en rapporte à la détermination de l'Eglise :

— Que mes réponses, répliqua-t-elle, soient vues et examinées par les clercs, et puis qu'on me dise s'il y a quelque chose contre la foi chrétienne. Je saurai bien par mon conseil ce qui en est, et dirai ensuite ce qu'il en aura jugé. Et toutefois s'il y a rien de mal contre la foi chrétienne que Notre-Seigneur a commandée, je ne le voudrais soutenir et serais bien fâchée d'aller à l'encontre.

Peu après elle ajouta :

— Mes œuvres et mes faits sont tous en la main de Dieu, du tout je m'en attends à lui. Je vous certifie que je ne voudrais rien dire ou faire contre la foi chrétienne : si j'avais rien fait ou dit qui fût sur mon corps et que les clercs pussent dire contraire à la foi chrétienne que Notre-Seigneur a établie, je ne le voudrais soutenir et le bouterais dehors...

— Quelle doctrine vous enseignait saint Michel ?

— Sur toutes choses il me disait que je fusse bonne enfant et que Dieu m'aiderait ; entr'autres choses, de venir au secours du Roi de France. Il me racontait la grande pitié qui était au royaume de France.

— Vous avez prétendu que, pour avoir dit la vérité, les hommes étaient quelquefois pendus. Connâtriez-vous donc en vous quelque crime ou faute pour lesquels vous pussiez ou dussiez mourir, si vous le confessiez ?

— Non, je n'en connais pas.

Dans son quatorzième interrogatoire, qui eut lieu, comme les sept derniers, dans la prison, Jeanne répéta ces paroles prophétiques : « Les Français gagneront bientôt une grande victoire, et Dieu enverra besogne si grande, que presque tout le royaume de France en sera ébranlé. Je le dis, afin que, quand cela sera arrivé, on ait mémoire de ce que j'ai dit.

— Quand cela arrivera-t-il ?

— Je m'en attends à Notre-Seigneur.

— Vous en rapporterez-vous à la détermination de l'Église ?

— Je m'en rapporte à Dieu qui m'a envoyée, à Notre-Dame, à tous les saints et saintes du Paradis. Et m'est avis que c'est tout un, Dieu et l'Église, et qu'on ne doit point faire de difficulté. Pourquoi, vous, y faites-vous difficulté ?

On lui demandait ensuite si elle voulait revêtir l'habit de femme ; elle refusa, priant seulement les seigneurs de l'Église de lui faire la grâce, si elle devait être menée en jugement, de lui donner une chemise de femme et un capuchon sur la tête.

Pourquoi demandez-vous une chemise de femme pour l'article de la mort ?

— Il me suffit qu'elle soit longue.

— Savez-vous, lui demanda encore Delafontaine, si sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent les Anglais ?

— Elles aiment ce que Dieu aime ; elles haïssent ce que Dieu hait.

— Dieu hait-il les Anglais ?

— De l'amour ou haine que Dieu a pour les Anglais, ou de ce qu'il fera de leur âmes, je ne sais rien; mais je sais bien qu'ils seront boutés tous hors de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais.

— Dieu était-il pour les Anglais, quand ils étaient en prospérité en France ?

— Je ne sais si Dieu haïssait les Français, mais je crois qu'il voulait les faire battre pour leurs péchés, s'ils étaient en péché.

Le même jour, après dîner, le quinzième et dernier interrogatoire du procès d'office se fit au même lieu que les précédents, et par le même commissaire. En présence des deux juges et de six assesseurs, Jeanne fut interrogée sur les deux anges peints sur son étendard, sur sa foi en son étendard, et sur les signes : *Jhesus, Maria*, qu'elle mettait sur ses lettres.

On lui posa ensuite cette question captieuse :

— Puisque vous avez déclaré à Monseigneur de Beauvais que vous répondriez à lui et à ses commissaires comme vous feriez devant Notre Très-Saint Seigneur le Pape, et qu'il y a beaucoup de questions auxquelles vous ne voulez répondre, répondriez-vous devant le Pape plus pleinement que vous ne faites devant nous ?

— Je vous ai répondu tout le vrai que j'ai su, et, si je savais aucune chose qui me vînt à la mémoire que je n'aie dite, je la dirais volontiers.

— Ne vous semble-t-il pas que vous soyez tenue de répondre plus pleinement à notre seigneur le Pape, vicaire de Dieu, de tout ce qu'on vous demanderait touchant la foi et le fait de votre conscience, que vous ne répondez à nous ?



— Eh bien ! que l'on me mène devant lui, et je répondrai devant lui tout ce que je devrai répondre.

Delafontaine, qui ne s'attendait pas à cette réponse, changea subitement le sujet de ses questions.

— Avez-vous oncques baisé ou embrassé saintes Catherine ou Marguerite ?

— Je les ai embrassées toutes deux.

— Fleuraient-elles bon ?

— Il est bon à savoir, elles sentaient bon.

— En les embrassant, avez-vous senti de la chaleur ou autre chose ?

— Je ne les pouvais point embrasser sans les sentir et les toucher.

— Par quelle partie les embrassiez-vous ? par haut ou par bas ?

— Il convient mieux de les embrasser par bas que par haut.

Cet interrogatoire finit par un mot sublime, que l'histoire a enregistré.

On demandait à Jeanne :

— Pourquoi votre étendard fut-il porté à l'église de Reims, au sacre du Roi, plutôt que ceux des autres capitaines ?

— Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur !

Le 18 mars, jour de la Passion, l'évêque de Beauvais réunit chez lui douze de ses assesseurs, pour leur donner lecture des diverses assertions qu'il avait extraites des réponses de Jeanne. Il leur fit décider, « après mûre délibération, »

que chacun des docteurs et maîtres aurait à les examiner et à les étudier, pour donner ensuite son avis.

Le jeudi suivant, les deux juges, assistés de vingt-deux assesseurs, ordonnèrent que ces assertions seraient rédigées en un très-petit nombre d'articles, sous forme de propositions, et que communication en serait donnée à chacun des docteurs et maîtres, pour arrêter leur avis. Enfin, le samedi 24 mars, le greffier Manchon donna lecture à Jeanne du texte français de ses interrogatoires. « Je crois bien, dit-elle, avoir parlé ainsi qu'il est écrit dans le registre et ainsi qu'il a été lu ; je n'y contredis sur aucun point. »

Le lendemain, l'évêque de Beauvais vint, avec quatre assesseurs, trouver Jeanne dans sa prison, et lui demanda encore si elle consentirait à prendre un habit de femme pour entendre la messe, le jour de Pâques, et recevoir le viatique. « Je ne puis changer mon habit, s'écriait-elle ; je serai donc privée du viatique ! Je vous en supplie, Messieurs, permettez-moi d'entendre la messe en habit d'homme ; ce vêtement ne change pas mon âme et n'est pas contraire aux lois de l'Église !... » — « Ainsi, par une délicatesse qui est comme la fleur la plus exquise d'une vertu plus chère à Jeanne que la vie, elle n'a jamais voulu dire pour quelle raison elle maintenait cette barrière contre l'impudence de ses gardiens <sup>1</sup>. »

Durant tout le cours de l'instruction ou procès d'office, les juges n'avaient cessé de lui tendre des pièges et de proposer à son ignorance des difficultés, dont les assesseurs eux-mêmes et les gens les plus habiles auraient eu peine à se

---

<sup>1</sup> Mgr Perraud, *Panegyrique de Jeanne d'Arc*.

tirer; ils s'étaient complu à entasser, sans ordre et sans suite, questions sur questions, si bien qu'à peine commençait-elle à répondre à l'un, qu'un autre l'interrompait, et que, plusieurs fois, elle dut leur dire : « Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre! » Un jour, fatiguée de tant de questions inutiles dont on l'accablait, elle demanda que, si elle devait être menée à Paris, le double de ses interrogatoires lui fût donné, afin qu'elle le bâillât à ceux de Paris, et qu'elle pût leur dire : « Voici comment j'ai été interrogée à Rouen, et voici mes réponses : que je ne sois donc plus travaillée de tant de demandes ! »

Les témoins qui déposèrent, plus tard, dans le procès de réhabilitation, sont unanimes à vanter sa simplicité, son bon sens, sa présence d'esprit, sa mémoire. On l'interrogeait, une fois, touchant une chose sur laquelle elle avait répondu huit jours auparavant : « J'ai déjà été interrogée sur cela tel jour, répliqua-t-elle, et j'ai répondu ainsi. » Boisguillaume, l'un des greffiers, dit que ça n'était pas; quelques-uns des assistants, au contraire, l'appuyèrent. Lecture fut donnée, alors, de l'interrogatoire subi le jour auquel Jeanne se reportait, et il se trouva qu'elle avait raison. De quoi elle se réjouit très-fort, disant à Boisguillaume : « Prenez garde, si vous vous trompez encore une fois, je vous tirerai l'oreille ! »

On admirait aussi cette prudence de langage et cette hardiesse d'expression, témoignages certains de la droiture de son cœur comme de la sûreté de son jugement. Que dire de « ces étonnantes réponses, vives, nettes, décisives, allant droit au but, jetant l'éclair de son bon sens sur ces captieuses questions, déchirant comme de la pointe d'un glaive toutes ces

trames ténébreuses, et dominant de toute la hauteur de l'innocence tous ces juges vendus ? ' »

Du sein de cette assemblée terrifiée par l'Anglais et le Bourguignon, il s'éleva pourtant de généreuses protestations contre une partialité et une injustice sans exemple. Jean de Châtillon avait osé dire que l'accusée n'était pas tenue de répondre, et, comme il se faisait un grand tumulte parmi les assistants, il ajouta : « Il faut bien que je décharge ma conscience ! » Pour ce motif, il lui fut dit de ne revenir aux séances que lorsqu'il y serait mandé.

Un jour, l'intrépide jeune fille avait déconcerté l'interrogateur par la précision de sa réplique : on entendit des assesseurs s'écrier : « Vous dites bien, Jeanne ! » L'émotion gagna jusqu'aux Anglais eux-mêmes.

Une autre fois, un docteur zélé, Jacques de Touraine, avait demandé à Jeanne si jamais elle s'était trouvée en un lieu où des Anglais eussent été tués : « En nom Dieu, si ay, répondit la généreuse guerrière, mais comme vous en parlez doucement ! Que ne sortoient-ils de France et n'alloient-ils dans leur patrie ? » Il y avait là un grand seigneur d'Angleterre qui s'écria, en entendant ces paroles : « Vraiment, c'est une brave femme ! Que n'est-elle Anglaise ! »

Les réponses de la Pucelle sont dans toutes les mémoires, car elles ne s'oublient pas quand elles ont une fois saisi l'esprit ; elles traverseront les siècles malgré leur mutilation. Mais quel effet ne durent-elles pas produire quand elles vinrent, toutes vives, frapper en plein visage ces vindicatifs Anglais et ces Français renégats ?

---

' L'abbé Lagrange, *Panegyrique de Jeanne d'Arc*, 1866.

## PROCÈS ORDINAIRE.

La procédure et les interrogatoires furent remis à d'Estivet, le 25 mars, pour dresser ce que l'on pourrait appeler l'acte d'accusation. Cet acte se composait de soixante-dix articles, dont communication officieuse fut donnée, le lendemain, par l'évêque, à douze assesseurs. Le 27 mars, le promoteur en fit le dépôt sur le Tribunal, en demanda la lecture et requit que Jeanne y répondît sous peine d'excommunication. Avant la lecture du réquisitoire, le promoteur jura qu'il n'avait été inspiré par aucun sentiment mauvais et qu'il n'avait agi que par zèle pour la foi ; l'évêque exhorta Jeanne et lui offrit de choisir ou d'accepter un conseil pris parmi les assistants. Elle refusa cette proposition tardive. Après qu'elle eut prêté serment de dire la vérité, mais seulement en ce qui toucherait le procès, Thomas de Courcelles donna lecture à Jeanne, en langue française, de chacun des articles, immédiatement suivi des divers passages des interrogatoires qui leur servaient de base. Cette formalité dura trois séances entières, du 27 au 31 mars.

Dans son réquisitoire, d'Estivet représentait la Pucelle comme sorcière, devineresse, fausse prophétesse, invocatrice de démons, conjuratrice, superstitieuse, entièrement adonnée à la magie, sentant mal de la foi catholique, sacrilège, idolâtre, apostate de la foi, blasphémant contre Dieu et ses saints, scandaleuse, séditeuse, troublant la paix et l'empêchant, excitant la guerre, cruelle, désirant l'effusion du sang humain, incitant à l'épandre ; ayant du tout abandonné et dépouillé la pudeur et la décence du sexe féminin, pris l'habillement des hommes armés, sans aucune honte ni vergogne, déserté et méprisé la loi de Dieu, de nature, et la discipline

ecclésiastique devant Dieu et les hommes ; séduisant les princes et les peuples ; ayant consenti à ce qu'on l'adorât et lui baisât les mains et les vêtements, au grand mépris et injure de l'honneur et du culte dû à Dieu. Pourquoi il demandait qu'elle fût déclarée hérétique, ou tout au moins grandement suspecte d'hérésie, et punie selon les Constitutions divines et canoniques.

Jeanne fut sommée de répondre de nouveau à ces énormités qu'elle avait déjà combattues victorieusement. Aussi, se contenta-t-elle de s'en référer purement et simplement à ses précédentes réponses ou se contenta de donner un démenti formel à un pareil tissu d'impostures.

Comme l'évêque lui demandait par quelles paroles elle appelait ses Voix, elle répondit ces mots touchants :

— Je dis : « Très-doux Dieu, en l'honneur de votre sainte Passion, je vous requiers, si vous m'aimez, que vous me révéliez comment je dois répondre à ces gens d'Eglise... »

Elle requit quelque délai pour répondre aux articles relatifs à sa soumission envers l'Eglise, et lorsqu'on l'interrogea si elle ne se croyait point « sujette à l'Eglise qui est en terre, c'est assavoir à Notre Saint Père le Pape, aux Cardinaux, Archevêques, Evêques et autres Prélats, » elle répondit :

— Oui, je m'y crois sujette, mais Dieu premier servi.

Un jour, Isambard de la Pierre lui conseillait de se soumettre au Concile général, alors assemblé à Bâle, où se trouvaient beaucoup de prélats et de docteurs du parti du Roi de France ; l'accusée déclara qu'elle le voulait bien, qu'elle entendait se soumettre au Concile général. « Un mot de plus et Jeanne appelait à ces grandes assemblées, qui, depuis vingt ans jugeaient en dernier ressort les plus

---

hautes dissensions de la Chrétienté<sup>1</sup> ». — « Taisez-vous, de par le diable ! » dit alors l'évêque au Dominicain avec une émotion où l'emportement se mêlait à la terreur. Manchon demanda s'il devait enregistrer cette soumission de l'accusée au Concile général : « Ce n'est pas nécessaire, » répondit l'évêque Cauchon. C'est ainsi qu'on avait repoussé l'avis de Saint-Avit qui avait conclu au renvoi de Jeanne devant le Concile<sup>2</sup>.

— Ah ! lui dit Jeanne, vous écrivez bien tout ce qui est contre moi, mais vous ne voulez pas qu'on écrive ce qui est pour moi !

Cette soumission ne fut pas enregistrée, et il s'en suivit dans l'assemblée un grand murmure.

Frère Isambard n'en fut pas quitte pour la colère de l'évêque. Le comte de Warwick l'accabla ensuite d'injures et de menaces. « Pourquoi as-tu ce matin soufflé cette méchante ? lui dit-il. Par la morbleu, vilain, si je m'aperçois que tu veuilles encore l'avertir pour la sauver, je te ferai jeter à la Seine. »

Les interrogatoires terminés, on rédigea en douze articles latins la substance des réponses de l'accusée, sans qu'elle y fût nommée, et on les transmit à une grande quantité de docteurs et autres experts en droit divin et humain qui étaient requis de donner leur avis motivé.

Le premier de ces articles concerne les affirmations de Jeanne au sujet de ses apparitions surnaturelles ;

Le deuxième, le caractère surnaturel qu'elle attribue à sa mission ;

---

<sup>1</sup> Vallet (de Viriville), *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 220.

<sup>2</sup> *Procès*, t. II et V, p. 318.

Le troisième, l'avenir que lui ont révélé sainte Catherine et sainte Marguerite ;

Le quatrième, son affirmation que les Français seront vainqueurs des Anglais ;

Le cinquième, le costume d'homme que, depuis son départ de la maison paternelle, elle n'a cessé de porter, même devant ses juges ;

Le sixième, les lettres écrites par elle, au nom de Jésus et de Marie, aux principales villes de France ;

Le septième, son départ de la maison paternelle sous la conduite de soldats ;

Le huitième, sa tentative d'évasion lorsqu'elle s'était précipitée du haut d'une tour pour ne pas être livrée aux Anglais ;

Le neuvième, la promesse du ciel que lui ont faite sainte Catherine et sainte Marguerite ;

Le dixième, l'amour qu'elle déclare que Dieu porte aux Français ;

Le onzième, son culte envers sainte Catherine et sainte Marguerite ;

Le douzième, son refus de se soumettre à l'Eglise.

Cauchon mit les théologiens de Rouen et de la Normandie en demeure de se prononcer, et comme il lui fallait l'assentiment de l'Université de Paris, il députa près d'elle Jacques de Touraine, Nicolas Midy, rédacteur des douze articles, Jean Beaupère et Girard Feuillet.

Sur ces entrefaites, une maladie mystérieuse vint mettre en danger la vie de Jeanne. Les médecins envoyés par le comte de Warwick lui demandèrent à quoi elle attribuait cette crise. Jeanne répondit que l'évêque de Beauvais lui avait envoyé une carpe dont elle avait mangé et qu'elle pensait que c'était ce poisson qui l'avait rendue malade.



Sur ce, d'Estivet, qui était présent, la reprit durement et lui dit qu'elle se trompait : « C'est toi, paillard, lui dit-il, qui as mangé de l'alosé et d'autres choses mauvaises ! » Elle le dénia formellement, mais elle fut tellement émue de ces lâches insultes, que la fièvre la reprit avec plus de violence. Warwick en fut effrayé et ordonna de la bien soigner « car, pour rien au monde, disait-il, le Roi ne voudrait qu'elle mourût de mort naturelle, parce qu'il l'a achetée cher : il faut qu'elle soit brûlée par justice ». Il fit aussi défense à d'Estivet d'injurier Jeanne désormais.

Le travail des consultations nécessita un mois entier, et, pendant ce temps, les juges firent à Jeanne de nombreuses monitions : « Il me semble, répondit elle, vu la maladie que j'ai, que je suis en grand péril de mort. S'il en est ainsi, que Dieu veuille faire son plaisir de moi, je vous demande d'avoir confession et mon Sauveur aussi, et d'être mise en terre sainte!... Si vous ne m'y faites mettre, je m'en attends à Dieu. »

Le 2 mai 1431, les juges convoquèrent, dans une salle du château, plus de soixante assesseurs, avec des membres du Chapitre de Rouen, afin d'adresser à Jeanne une monition dite publique ; car un tribunal ecclésiastique n'était jamais censé demander que la soumission du coupable. Pressentant les pièges qu'on lui tendait, elle se tint sur la réserve et se référa encore à ses précédentes réponses, ou ne répondit qu'évasivement. Ainsi, comme on lui demandait :

— Voulez-vous vous rapporter et soumettre à l'Eglise de Poitiers où vous avez été examinée ?

— Me pensez-vous prendre par cette manière, répondit-elle, et par cela m'attirer à vous ?

En effet, si elle avait dit qu'elle s'y rapportait, on l'aurait

réputée hérétique de ce qu'elle ne se soumettait point à celle de Rouen qui était semblable. Toujours on éludait la question de l'appel au Pape ou à un Concile auxquels Jeanne avait plusieurs fois déclaré se soumettre, et même un jour Cauchon finit par lui dire qu'elle ne pouvait réclamer le Pape de si loin et qu'il y aurait pour elle nécessité d'accepter leur décision sans aucun recours. Elle persista jusqu'à la torture.

Conduite, le 9 mai, dans une chambre de la grosse tour du château de Rouen, le donjon actuel, elle fut sommée de se rétracter. Les instruments du supplice et les exécuteurs étaient devant ses yeux. Cet horrible spectacle n'ébranla pas son courage : « Vraiment, répondit-elle, si vous me deviez détacher les membres et me faire partir l'âme hors du corps, ne vous dirais autre chose, et si je vous disais quelque chose, après dirais-je toujours que vous me l'auriez fait dire par force.... »

Les juges furent si frappés de la fermeté de la jeune fille que le procès-verbal de cette séance mémorable se termine par ces mots : « Vu l'endurcissement de son âme et le ton de ses réponses, nous, juges susdits, craignant que les tourments de la question lui fussent peu profitables, nous avons cru devoir surseoir à l'y appliquer pour le moment, jusqu'à ce que nous en ayons plus amplement délibéré ».

Trois jours après, le samedi 12 mai, l'évêque de Beauvais réunit, dans sa maison, le vice-inquisiteur et douze assessseurs, auxquels vint se joindre un clerc anglais, Haiton, et l'on agita la question de savoir si Jeanne serait mise à la torture. Après avoir recueilli les avis, et « considérant les réponses de Jeanne, le mercredi précédent, sa disposition,

---

ses intentions et différentes circonstances, » Cauchon conclut qu'il n'était pas nécessaire de la mettre à la torture et qu'il serait passé outre au procès. Trois assesseurs seulement s'étaient prononcés pour la torture : Aubert Morel, Thomas de Courcelles et Nicolas Loyselleur

Survint alors l'avis de l'Université de Paris, qui déclarait que, « vu le mode et la matière des révélations, la qualité de la personne et les autres circonstances, ces révélations lui paraissaient fictives, mensongères, séductrices et inspirées par les esprits diaboliques, Béalial, Satan et Béhemmoth ; que la vie de Jeanne était une œuvre démoniaque et qu'il fallait en finir promptement avec « cette femme qui avoit moult scandalisé le peuple ». Le Chapitre de Rouen déclara se référer à l'avis de l'Université. Le mercredi 23 mai, connaissance fut donnée à Jeanne de toutes ces décisions et une dernière monition lui fut adressée par Pierre Morice. Elle y répondit par ces paroles : « Quant à mes faits et à mes dits, je m'y rapporte et les veux soutenir, et, si je vois les bourrées allumées et le bourreau prêt à bouter le feu, si n'en dirai-je autre chose et le maintiendrai-je jusqu'à la mort... »

L'insuccès de cette tentative déterminâ les Anglais à frapper un grand coup et à avoir raison de sa résistance par n'importe quel moyen ; car ils commençaient à trouver le procès long et dispendieux.

## ABJURATION.

On employa la nuit à préparer une épreuve destinée à faire tomber dans le piège la malheureuse Jeanne. Pierre Maurice et Beaupère allèrent la trouver dans sa prison pour

lui répéter sur tous les tons qu'elle devait, en bonne chrétienne, s'en rapporter à eux pour le parti à prendre. Le perfide Loyselleur lui dit en particulier : « Jeanne, croyez-moi, acceptez un habit de femme; remettez-vous aux mains de l'Eglise et des juges ecclésiastiques, autrement vous êtes en péril de mort; si vous faites ce que je vous dis, vous ne subirez aucun mal, mais serez remise à l'Eglise ». La Pucelle fut ébranlée par cette promesse formelle. Elle fit le trajet de sa prison au cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen sous la conduite de ce misérable.

Elle arrive au milieu d'une foule immense. La garnison anglaise était en armes et entourait deux échafauds qui avaient été dressés. On fait monter Jeanne sur l'un d'eux, avec Miget, Taquet, Monnet, G. de la Chambre, Loyselleur, Callot et Massieu; en face d'elle, sur le second échafaud, les juges, le cardinal d'Angleterre et plusieurs autres personnages. Le bourreau se tient près de là avec son char, attendant que la victime lui soit livrée.

Erard se met à prêcher Jeanne. Il lui déclare, en lui montrant le bourreau, qu'elle sera immédiatement brûlée, si elle n'abjure; puis il s'écrie : « O France, tu es bien abusée! tu as toujours été la chambre (maison) très-chrétienne, et Charles, qui se dit roi et de toi gouverneur, s'est adhérent comme hérétique et schismatique (tel est-il) aux paroles et aux faits d'une femme inutile, diffamée et de tout déshonneur pleine; et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par lequel elle a été examinée et non reprise, comme elle a dit ».

Puis, se tournant vers Jeanne, et, pour donner plus de force à l'apostrophe, l'interpellant de la main :

— C'est à toi, Jeanne, à qui je parle, et te dis que ton roi est hérétique et schismatique.

Jeanne avait accepté toutes les injures pour elle; mais, entendant qu'elles montaient jusqu'au roi :

— Par ma foi! sire, dit-elle, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sous peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'Eglise!

Irrité de cette digne et courageuse interruption, Erard dit à Massieu : « Faites la taire! » Il termine sa harangue, puis lit à Jeanne une cédula d'abjuration de six à sept lignes, en gros caractères, et lui promet sa liberté dès qu'elle aura signé cette pièce. Elle répond qu'elle s'en rapporte à Dieu et à Notre Saint-Père le Pape. A ces mots, transporté de fureur et feignant de ne pas entendre cet appel formel et légal, Erard s'écrie : « Tu abjureras et signeras présentement, ou tu seras brûlée ». Et il lui montrait le bûcher.

Les Anglais poussaient des cris sinistres et jetaient des pierres sur l'échafaud.

L'évêque de Beauvais commence la lecture de la sentence. Devant une telle scène, Jeanne hésite. Elle est au bout de ses forces; le héros fait place à la femme. On attendait cet instant de faiblesse pour lui présenter une formule d'abjuration, conçue en six ou sept lignes et préparée d'avance. Il y était dit qu'elle ne porterait plus les armes, ni l'habit d'homme, ni les cheveux coupés en rond, et qu'elle s'en rapportait à l'Eglise. Massieu lui en fit la lecture pour lui prouver qu'elle ne renfermait rien qui pût provoquer la révolte de sa conscience. J. Callot lui prit alors la main et, lui plaçant une plume entre les doigts, lui fit tracer une croix au bas de la cédula. Jeanne, quoiqu'avertie par ses Voix,

commit la faute d'abandonner sa main à un traître ; dans son innocence, elle riait pendant cette ignoble comédie. La foule crut à un aveu et à une abjuration ; le but cherché était atteint, l'honneur des juges était sauf ! du moins ils l'espéraient ; mais l'iniquité finit toujours par se mentir à elle-même, et les témoins qui entouraient Jeanne sur son échafaud avouèrent, au procès de réhabilitation, que Jeanne n'avait pas signé la longue abjuration qu'on lui attribuait, mais seulement une promesse de six lignes écrites en grosses lettres, et par laquelle sa conscience ne pouvait être troublée. Jeanne a donc désobéi à ses Voix, mais elle n'a pas abjuré.

Cauchon, heureux du succès de sa fraude, consulte Winchester : « Admettre l'accusée à la pénitence », répond le cardinal. Sur quoi le juge donne lecture d'une longue sentence, dont il s'était muni à l'avance : « ... Puisque, par le secours de Dieu, d'un cœur contrit et d'une foi sincère, tu as rétracté ces erreurs, nous te déliions de l'excommunication..... Mais, pour ce que tu as péché témérairement, nous te condamnons, pour accomplir une pénitence exemplaire, à la prison perpétuelle, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse, afin que tu pleures tes péchés et que tu n'en commettes plus à l'avenir..... »

Après cette sentence, comme Loyselleur lui disait : « Jeanne, vous avez fait une bonne journée, si Dieu plaît, et avez sauvé votre âme », elle demanda :

— Or ça, entre vous, gens d'Eglise, menez-moi en vos prisons, et que je ne sois plus en la main de ces Anglais! »

Sur quoi l'évêque de Beauvais répondit :

— Menez-la où vous l'avez prise !

Furieux de voir que leur proie leur échappât encore une fois, les Anglais manifestèrent leur colère par des violences

inouïes. Quelques seigneurs, dans leur indignation, étaient allés jusqu'à lever leurs épées sur l'évêque et ses docteurs, en les menaçant de les en frapper et en leur reprochant d'avoir mal gagné l'argent du roi. Le comte de Warwick se plaignit à l'évêque et aux docteurs : Le roi va mal, dit-il, Jeanne est sauvée !

— N'ayez cure, seigneur, lui répondit l'un d'eux, nous saurons bien la ravoïr.

Dans l'après-midi, le vicaire-inquisiteur, Jean Lemaître, se transporta en la prison de Jeanne, lui vanta la miséricorde dont elle était l'objet, et déclara que, si elle retombait dans ses erreurs, l'Eglise ne la recevrait plus à repentance et l'abandonnerait. Il lui enjoignit de prendre un habit de femme. Jeanne répondit qu'elle y consentait, revêtit la robe qu'on apporta, et promit de ne plus faire couper ses cheveux en rond. Son habit d'homme fut mis dans un sac et laissé dans sa chambre. Cinq soldats anglais continuèrent à la garder, trois restant la nuit près de son lit, et deux hors la porte. On ne cessa pas de lui mettre aux jambes des entraves de fer, et d'ajouter, la nuit, une chaîne autour de son corps.

Ses bourreaux s'obstinaient à violer les lois et coutumes ecclésiastiques, en ne la transférant pas dans les prisons de l'Eglise, où elle eût été gardée par des femmes. Elle restait exposée aux derniers outrages et sans défense désormais, car elle n'aurait plus l'habit qui, dans sa pensée, l'avait seul protégée.

Durant deux jours, la Pucelle ne quitta point le vêtement de femme. Le dimanche 27, au matin, suivant la déposition de l'appariteur Massieu à l'enquête de 1450, elle dit à ses gardes : « Déferrez-moi, si me lèverai ». L'un d'eux renferma

l'habit de femme dans le sac d'où il avait retiré l'habit d'homme qu'il jeta sur le lit en disant : « Lève-toi ». — Elle répondit qu'on lui avait défendu de le reprendre, et supplia les soldats de lui rendre la robe de femme. Ce débat ayant duré jusqu'à midi, Jeanne fut forcée de se vêtir avec le seul habit laissé à sa disposition. D'après un autre témoin digne de foi, Isambard de la Pierre « Jeanne s'excusait de ce qu'elle avait revêtu habit d'homme, disant et affirmant publiquement que les Anglais voulaient lui faire violence quand elle était vêtue d'habits de femme... Et de fait, ajoute-t-il, je la vis éplorée, son visage plein de larmes, défigurée et outragée en telle sorte que, moi qui parle, j'en eus compassion et pitié. » Un autre témoin, Martin Ladvenu, son confesseur, déposa dans le même sens : « Elle me révéla qu'on l'avait tourmentée, molestée, battue, et qu'un milord d'Angleterre avait voulu la prendre de force, que c'était pour cela qu'elle avait repris habit d'homme ».

Le procès officiel reste muet sur l'une ou l'autre de ces causes, et certainement les réponses de Jeanne, consignées au procès-verbal, ont dû subir quelque altération. Voici le langage qu'on lui fait tenir : « Oui, j'ai repris habit d'homme ; je l'ai repris de ma seule volonté et sans nulle contrainte. Etant avec des hommes, il m'est plus licite d'avoir cet habit qu'habit de femme. Je l'ai repris parce qu'on n'a point tenu ce qu'on m'avait promis... J'aime mieux mourir que d'être traitée ainsi... »

Quoiqu'il en soit de ces différentes versions qui, malgré leur apparente contradiction, se complètent l'une l'autre, les Anglais éprouvèrent une joie extrême en apprenant que Jeanne avait de nouveau revêtu son costume militaire : « Elle est prise ! » s'écria le comte de Warwick. On fit aussitôt avertir



l'évêque; les assesseurs, arrivés un peu avant lui, furent menacés et repoussés par les Anglais qui remplissaient la cour du château.

Le 28, dès le matin, les juges se transportèrent dans la prison, accompagnés de huit assesseurs et des greffiers. Ils questionnèrent Jeanne :

— Que vous ont dit les Voix que vous avez entendues depuis jeudi dernier ?

— Elles m'ont dit : « Dieu te mande, par nous, la grande pitié qu'il a de cette grande trahison que tu as consentie, de faire abjuration et révocation pour sauver ta vie ! Tu t'es damnée pour sauver ta vie !... » Avant jeudi dernier, mes Voix m'avaient bien dit ce que je ferais et ce que j'ai fait ce jour-là... Quand j'étais sur l'échafaud, jeudi, mes Voix me dirent, pendant que le prêcheur parlait : « Réponds-lui hardiment, à ce prêcheur ! » Et, en effet, c'est un faux prêcheur ; il m'a reproché plusieurs choses que je n'ai pas faites... Si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée, je me damnerais : vrai est que Dieu m'a envoyée... Mes Voix m'ont dit depuis jeudi : « Tu as fait grande mauvaiseté de confesser que tu n'avais pas bien fait ». Tout ce que j'ai dit et révoqué, je l'ai dit par peur du feu... Ce qui était en la cédule d'abjuration, je ne l'ai pas compris... Je n'ai alors entendu rien révoquer qu'autant que ce serait du bon plaisir de Dieu... »

Ces réponses devaient amener la mort de Jeanne. L'évêque Cauchon ne put dissimuler sa joie. Rencontrant près de la prison le comte de Warwick et d'autres Anglais qui l'attendaient, il s'écria en riant : « Farewel ! Farewel !... Faites bonne chière !... C'est fait !... »

Le lendemain, les deux juges convoquèrent dans la chapelle

de l'archevêché quarante-deux assesseurs qu'ils consultèrent, après leur avoir fait donner lecture du procès-verbal de la veille. Aucun ne signala les irrégularités d'une procédure odieusement sommaire; trois d'entre eux furent d'avis que Jeanne étant relapse et hérétique, les juges devaient la condamner et la livrer à la justice séculière, qu'ils prieraient d'agir avec douceur. Les trente-neuf autres opinèrent comme l'abbé de Fécamp, qui, tout en déclarant Jeanne relapse, dit qu'il était bon de lui relire la cédule d'abjuration et de lui exposer la parole de Dieu.

Les juges remercièrent les assesseurs et firent citer Jeanne à comparaître en personne devant eux, le lendemain 30, à huit heures du matin, sur la place du Vieux-Marché de Rouen, « pour se voir déclarer relapse, excommuniée et hérétique, avec l'intimation à lui faire d'usage en pareil cas. »



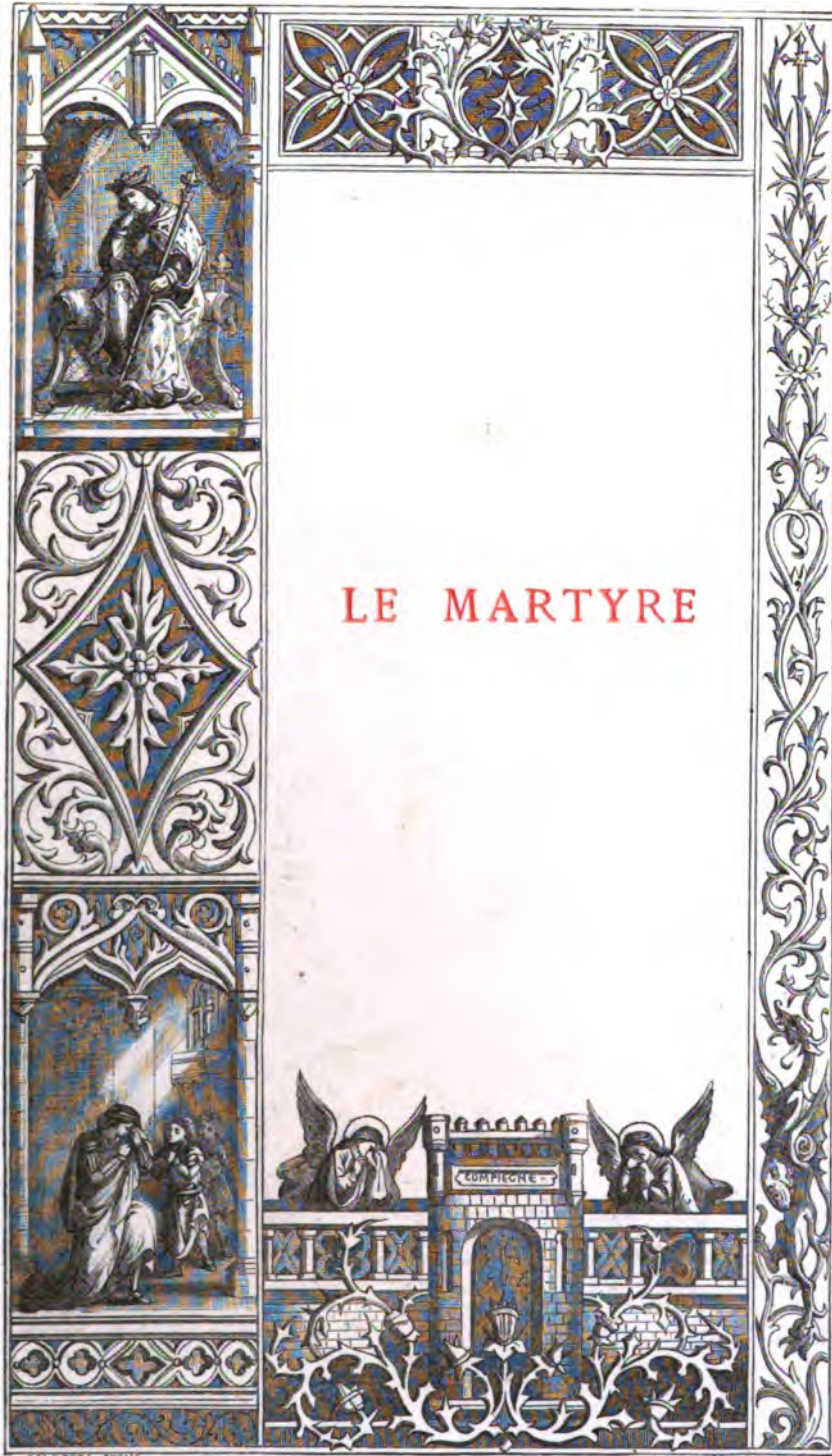
THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
AND TILDEN FOUNDATIONS



*Supplicio del*

*Helleg. Dignaria*

## LE BUCHER



LE MARTYRE

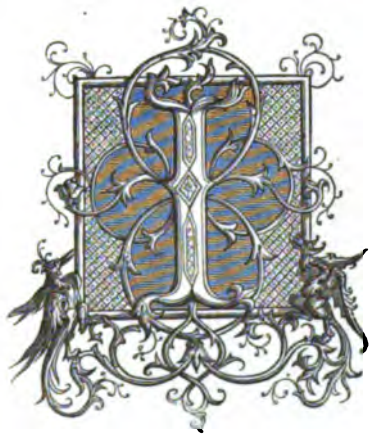
GIAPPONI - FUCHL

ALCANTARA - ZILLY

NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION  
125 WEST 47TH STREET  
NEW YORK 36, N.Y.



## LE MARTYRE DE JEANNE D'ARC



**L** est arrivé le jour fatal ! La mission céleste de la Vierge de Domremy va recevoir la plus éclatante confirmation ; sa sainteté va briller de tout l'éclat qu'emprunte au martyr une vertu héroïque.

De grand matin, Martin Ladvenu entra dans sa prison et lui dit : « Qu'il estoit envoyé pour luy annoncer la mort prochaine et le genre de supplice, pour l'induire à vraye contri-

---

cion et pénitence, et aussi pour l'ouyr en confession ». Il lui apprit donc qu'elle devait périr sur le bûcher.

A cette déclaration, Jeanne perdit toute sa force. Elle n'avait rien tant redouté que le supplice auquel elle était enfin condamnée et dans la crainte duquel elle avait encouru la colère de ses Voix en signant la formule qu'on lui avait présentée. « Habitée à la guerre et à voir luire l'épée au milieu de ses sanglantes mêlées, elle ne craignait point le fer, car il lui semblait que c'était encore mourir sur un champ de bataille que de mourir frappée du glaive ou de la hache<sup>1</sup>. » Mais mourir par le feu, et, avant le supplice, être dévêtue en jugement sous les yeux d'une vile populace, c'était plus que toute sa résignation n'en pouvait supporter ! Elle s'écria douloureusement : « Hélas ! hélas ! me traite-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon cors net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'huy consumé et réduit en cendres ! Ha ! ha ! j'aymeroïe mieux estre descapitée sept fois que d'estre ainsi brûlée... J'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances (violences) qu'on me fait. »

Après ce moment de faiblesse, causé surtout par la pensée de l'outrage sanglant qu'on prépare à sa pudeur virginale, la jeune fille de dix-neuf ans qui va mourir dans les flammes retrouve toute son héroïque fermeté. Elle écoute pieusement le ministre de Dieu, se confesse et demande la communion.

Pouvait-on accorder cette faveur à une femme qui tout à l'heure allait être publiquement excommuniée ? On envoya l'huissier Massieu soumettre ce cas à l'évêque qui,

---

<sup>1</sup> Wallon.



après en avoir conféré avec plusieurs, répondit à Massieu : « Allez dire au frère Martin de lui donner l'Eucharistie et tout ce qu'elle demandera ». Pierre Cauchon ne faisait qu'obéir à une décrétale sur les hérétiques, qui dit en parlant des relaps : « S'ils se repentent après leur condamnation et que les signes de leur repentir soient manifestes, on ne peut leur refuser les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, en tant qu'ils les demandent avec humilité ».

C'est ainsi que la malheureuse Jeanne put, avant de mourir, recevoir encore son Dieu.

Dans la crainte d'encourir la vengeance des Anglais, un clerc avait apporté à la prisonnière la sainte hostie sur la patène, recouverte du linge du calice, mais sans lumière, sans prières publiques, sans cortège. Frère Martin Ladvenu s'indigne de cet excès de prudence et de lâcheté. Il lui semble que si jamais le Dieu du Calvaire doit se manifester dans sa gloire, c'est quand il visite et relève l'opprimé. Il court lui-même au temple le plus proche ; à sa voix, les cloches s'ébranlent, les cierges sont allumés, les hymnes et les prières retentissent sous les voûtes de l'église et dans les rues qui séparent l'église du château ; et le Roi du ciel entre avec grande pompe et solennité dans l'obscur cachot où Jeanne l'attend.

La jeune fille se confessa une seconde fois et reçut l'Eucharistie comme un divin viatique, avec une telle foi, une telle dévotion, une telle abondance de larmes, que le frère Martin renonce à le décrire.

Elle achevait sa prière d'action de grâces, lorsque Pierre Morice qui, vers la fin du procès, l'avait entendue en confession et l'admirait depuis ce temps, entra dans son cachot. Touchée de cette visite, Jeanne lui dit :

— Maître Pierre, où croyez-vous que je sois ce soir ?

— Ma fille, répondit Morice, n'avez-vous pas bon espoir en Dieu ?

— Oh ! oui, reprit-elle, et j'ai confiance qu'il me recevra dans son paradis !

Désormais Jeanne comprenait le véritable sens de la promesse de délivrance que ses Voix lui avaient faite : « Pran tout en gré, lui avaient dit ses saintes, ne te chaille, (ne te soucie) de ton martire; acten toy à Nostre Sire, et il te aydera ! » Longtemps la pauvre fille avait compté sur une réelle délivrance ; longtemps elle avait cru que la France qu'elle avait tant aimée, que le Roi qu'elle avait si noblement servi, sauraient l'arracher des mains de ceux qu'elle avait si vaillamment combattus. Mais, à ces heures suprêmes, la sainte fille vit clairement que la délivrance qui lui était promise était sa mort, et son affranchissement, le ciel !

Le moment du départ approchait. Tout à coup l'évêque de Beauvais, assisté de quelques chanoines, entra une dernière fois dans le cachot de sa victime, dont il venait épier l'agonie et surprendre peut-être, pour en faire un crime, un mot, un aveu arraché à la souffrance.

Aussitôt qu'elle l'aperçut, Jeanne lui dit : « Evêque, je meurs par vous ! Car se m'eussiez baillée à garder aux prisons de l'Eglise, je ne fusse pas icy. J'appelle de vous devant Dieu ! » Pierre Cauchon se retira, en proie au trouble de sa conscience bourrelée.

Il était près de huit heures lorsque la prisonnière, vêtue d'une longue chemise<sup>1</sup>, sortit de la prison où elle avait si cruellement souffert depuis cinq mois. Arrivée dans la cour

---

<sup>1</sup> En costume de femme, *in habitu mulieris*, dit Massieu dans sa déposition.

du château, elle monta, avec son confesseur et l'appariteur Massieu, dans un lourd chariot traîné par quatre chevaux. Frère Isambart devait bientôt les rejoindre. Huit cents Anglais armés de toutes pièces formaient l'escorte. Le long du chemin le visage de la victime n'exprima pas un instant la haine ni le désir de la vengeance; elle priait et pleurait. Tandis qu'elle traversait les rues étroites et tortueuses de la cité « elle recommandait avec tant de dévotion son âme à Dieu et aux saints qu'elle arrachait des pleurs à ceux qui l'entendaient », rapporte Massieu qui déclara que lui-même, non plus que Frère Martin, ne pouvait retenir ses larmes. Quelques-uns des assesseurs n'eurent pas la force de la suivre jusqu'à l'échafaud. Nicolas Loyselleur, lui-même, l'odieux agent des machinations de Pierre Cauchon, ne put tenir à ce spectacle. Tout-à-coup, il perce la foule et s'élançe vers le chariot funèbre. Lorsqu'il est à peu de distance de la victime, il se précipite à genoux, lui demandant à grands cris grâce et pardon.

Les Anglais, témoins de son repentir, se ruèrent sur lui avec l'intention de le mettre en pièces. Il échappa non sans peine à leurs mains et s'enfuit de toutes ses forces vers le comte de Warwick qui lui ordonna de sortir en toute hâte de la ville de Rouen s'il voulait sauver sa vie.

Le sinistre cortège s'est arrêté sur la place du Vieux-Marché envahie par la foule et gardée, à toutes les issues, par des soldats. Jeanne voit le lieu du supplice; une plainte s'échappe du fond de ses entrailles: « Rouen, Rouen, est-ce ici que je dois mourir? » s'écrie-t-elle.

Trois estrades ou *establies* étaient élevées. Sur la plus grande siégeaient le cardinal de Winchester, les deux juges, les évêques de Thérouanne et de Noyon, et, autour d'eux,

un nombre considérable d'assesseurs. La bannière aux armes de France et d'Angleterre flottait, comme à Saint-Ouen, en signe de la double puissance que s'arrogeait l'envahisseur.

De chaque côté du principal échafaud, deux estrades plus petites étaient réservées, l'une aux juges laïques, et l'autre à la condamnée et au prédicateur. En face, vers le fond, était construit le bûcher qui dominait le cercle des lances et des épées et pouvait être aperçu de toute la place. Il était surmonté d'un poteau portant cette inscription, écrite en grosses lettres :

« Jehanne, qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superticieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, malcréant de la Foi de Jésus-Christ, vanteresse, ydolastre, cruelle, dissolue, invocateresse de diable, apostate, scismatique et herectique. »

A peine arrivée, la noble victime est conduite à sa place. Massieu et les deux dominicains ne la quittaient pas. Le docteur Nicole Midi, désigné pour prononcer l'exhortation de ce jour, se lève et développe ce texte de saint Paul aux Corinthiens : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » ; et sa conclusion était que, pour préserver les autres membres de la maladie, il fallait retrancher le membre malade : « Jeanne, dit-il en finissant, va en paix, l'Eglise ne peut plus te défendre, elle t'abandonne au bras séculier ».

Pierre Cauchon prit alors la parole. Suivant l'avis presque unanime des assesseurs, l'évêque de Beauvais aurait dû relire alors, à Jeanne, sa formule d'abjuration. Mais il aurait pu ainsi s'attirer, de sa part, un démenti public, une

déclaration solennelle qu'elle n'avait jamais avoué ces infamies, et, en dévoilant cette fraude, la Pucelle aurait rendu impossible la nouvelle imposture dont elle était victime. Pierre Cauchon n'eut donc garde de parler des désaveux de Jeanne; il déclara seulement qu'elle ne s'était jamais détachée de ses anciennes erreurs, qu'elle s'était rendue encore plus coupable en simulant le repentir de ses fautes, et, la tenant pour obstinée, incorrigible, hérétique et relapse, il prononça d'une voix solennelle l'arrêt terrible qui retranchait l'infortunée du sein de l'Eglise, comme un membre pourri, de peur que l'infection ne gagnât les autres membres, et qui la livrait aux rigueurs de la justice humaine.

Pendant tout ce temps, Jeanne s'était montrée calme, attentive, recueillie. Lorsque la sentence irrévocable fut prononcée, sans quitter sa place, elle se jeta à genoux, et épancha son âme tout entière en larmes et en prières. Elle priait pour ceux qui l'avaient abandonnée. En ce moment suprême d'agonie, sa pensée alla chercher ce Roi pour lequel elle allait mourir, et qui ne lui avait pas même envoyé la plus légère marque de sympathie dans son infortune! Comme son divin Maître, elle pardonne à tous ses bourreaux, et elle ne veut même pas qu'on puisse accuser Charles VII à son sujet. Une fois encore, avant d'expirer, elle proclame « que son Roi est étranger à sa mission, qu'il n'y a entre elle et lui aucune solidarité ». Elle atteste qu'elle croit fermement à ses révélations. « Toujours, jusqu'à la fin de sa vie, dit frère Martin Ladvenu dans sa déposition, elle maintint et assura que les Voix qu'elle avoit eues estoient de Dieu, et ne croyoit point par lesdites Voix avoir été trompée. »

Elle « demanda à grande dévotion à avoir la croix ». Un Anglais en fit une petite de bois, qu'il lui donna. « Et dévo-

tement la reçut et la baisa, en faisant piteuses lamentacions et recognicions à Dieu nostre Rédempteur, qui avoit souffert en la croix pour nostre rédempcion, de laquelle croix elle avoit le signe et la représentation, et mist icelle croix en son sein, entre sa chair et son vestement<sup>1</sup>. » Elle demanda, en outre, à Jean Massieu, qui était resté près d'elle, « qu'il luy fait avoir la croix de l'église, affin que continuellement elle la peust veoir jusque à la mort ». Jean Massieu « fit tant que le clerc de la paroisse de Saint-Sauveur la luy apporta : laquelle apportée, elle l'embrassa moult estroitement et longuement, en se recommandant à Dieu, à saint Michel et à sainte Catherine ». Puis elle supplia tous les prêtres présents de dire une messe pour le repos de son âme. Pendant qu'elle faisait ces « dévotions et lamentations », l'émotion gagnait la foule immense. De tous côtés l'on n'entendait que de longs sanglots. Le cardinal de Winchester pleurait ! L'infâme évêque de Beauvais lui-même pleurait !

Seuls, quelques soudards et capitaines anglais murmuraient de tant de lenteurs. Ils pressèrent Jean Massieu, qui réconfortait de tout son pouvoir la jeune fille, de « la leur laisser en leurs mains pour plus tost la faire mourir ». Ils luy crièrent : « Comment, prestre, nous ferés-vous icy disner ? »

La victime est entraînée devant le bailli, le juge séculier, qui hésite et se trouble ; et enfin, sans aucune forme ou signe de jugement : « Menez, menez, » dit-il aux gardes ; et au maître de l'œuvre : « Fais ton office ».

Jeanne d'Arc était donc livrée aux flammes sans aucune sentence, sans aucun jugement régulier rendu par l'autorité compétente. Aussi, c'est en vain qu'avant 1789, sur les

---

<sup>1</sup> Déposition de Jean Massieu.

---

ordres de M. de Breteuil, le procureur général de Rouen fit faire des recherches pour constater la mention du jugement dans les registres et dans les minutes du bailliage de cette ville. Les papiers du greffe ne contenaient absolument rien sur le procès de la Pucelle.

Quand le bailli eut prononcé son sinistre : « Menez, menez », la plupart des prélats et des assesseurs, incapables de soutenir plus longtemps ce cruel spectacle, quittèrent précipitamment leurs sièges et s'éloignèrent, pendant qu'un frisson d'horreur courait dans la foule terrifiée. Le bourreau saisit la condamnée, des archers anglais lui prêtent main-forte, et ils la poussent violemment au bûcher. Elle gravit avec calme les degrés qui conduisent à la plate-forme maçonnée d'où surgit, au milieu des piles de bûches et des amas de fagots, le poteau de plâtre ou *estache* auquel elle doit être liée.

Ce poteau était élevé à une si grande hauteur, que ses ennemis pouvaient tous contempler leur victime et se rassasier de son supplice. Il résultait aussi de cette élévation extraordinaire du poteau que le bourreau ne pouvait atteindre au bûcher que par en bas, pour allumer seulement : de cette façon il lui était impossible d'abrèger le supplice, comme il faisait pour les autres condamnés que la fumée étouffait avant que la flamme pût les toucher. Le barbare ennemi espérait avoir ainsi raison de la constance de sa victime. « Lentement, longuement brûlée sous les yeux d'une foule curieuse, il y avait lieu de croire qu'à la fin elle laisserait surprendre quelque faiblesse, qu'il lui échapperait quelque chose qu'on pût donner pour un désaveu, tout au moins des mots confus qu'on pût interpréter. ., peut-être de basses prières,

---

<sup>1</sup> Michelet.

---

d'humiliants cris de grâce, comme d'une femme éperdue <sup>1</sup>. »

Au pied du bûcher, on met à la noble et sainte jeune fille une mître ignominieuse, sur laquelle sont écrits ces mots : *Hérétique, relapse, apostate, idolastre*; puis, elle monte le dernier degré de son calvaire. On la lie fortement au poteau; les deux frères dominicains, Martin Ladvenu et Isambert, sont près d'elle; l'un tient devant ses yeux le crucifix, l'autre lui montre le ciel où son Sauveur l'attend. Frère Isambart se retire le premier et se place auprès de l'appariteur Massieu, au pied de l'échafaud, en face de la victime, tenant toujours élevée devant elle l'image du divin supplicié. Mais une charité sublime retient encore près de Jeanne frère Martin Ladvenu.

Le bûcher a allumé et excité les matières combustibles. Déjà les flammes s'élancent de tous côtés. Jeanne s'écrie à haute voix : « Jésus! » Frère Martin reste toujours; il entretient la libératrice de la France du triomphe qui l'attend, du paradis qui s'ouvre pour elle; et, de son corps, il lui dérobe la vue du bûcher. La sublime martyre, menacée par les flammes dont elle est déjà entourée, s'alarme pour son généreux confesseur et le supplie de descendre du bûcher, mais de continuer à l'exhorter et à la fortifier à haute voix. Martin Ladvenu obéit, et va rejoindre frère Isambart et Massieu au pied de l'échafaud.

Avec le profond sentiment qu'elle avait de son innocence et de l'iniquité de ses juges, elle s'écria, en jetant autour d'elle un regard douloureux : « Ha Rouen! j'ai grant paour que tu ne ayes à souffrir de ma mort! »

Tous ceux, dit un panégyriste <sup>1</sup>, qui entendirent la Pucelle,

---

<sup>1</sup> L'abbé Perreyve.



au milieu des flammes, protester de son innocence, et qui la virent, à peine âgée de dix-neuf ans, dans la fleur de sa vie, endurer avec un si héroïque courage cette mort horrible, Français et Anglais, juges et peuple, furent saisis d'une immense compassion. Un des assesseurs, Jean Fabry, évêque de Démétriade, déposa plus tard : « Qu'il ne croyoit pas qu'il y eust au monde un seul homme dont le cœur fust assez dur pour, s'il eust esté présent, ne pas estre esmu jusqu'aux larmes ». Lui-même ne put supporter ce lamentable spectacle, et s'en alla. L'émotion de l'évêque de Boulogne éclata avec tant de force qu'elle attira sur lui tous les regards.

Beaucoup murmuraient d'une si grande injustice, et se lamentaient que Rouen fût témoin d'une telle exécution.

Quelques Anglais riaient d'un rire infernal; mais beaucoup d'entre eux rendaient justice à la sainte Pucelle, et louaient Dieu en le remerciant de la grâce qu'il leur faisait d'assister à une mort si belle et si chrétienne.

Pendant, le feu ne montait qu'avec peine, et le bourreau « était fort marry et avait grande compassion de la forme et cruelle manière dans laquelle on faisait mourir » l'infortunée.

Lorsque la fumée et les flammes entourèrent Jeanne de tous côtés, elle demanda encore qu'on lui jetât de l'eau bénite, puis invoqua une dernière fois le secours de l'archange Michel et de ses Saintes; elle remercia Dieu de toutes les grâces dont il l'avait comblée, et, sentant la mort venir, laissa tomber sa tête virginale en criant d'une voix assez haute et assez intelligible pour être entendue de tous les assistants : « Jésus! Jésus! Jésus! »

C'est avec ce dernier cri d'amour que la noble martyre de

la plus grande des causes, après celle de Dieu, rendit le dernier soupir.

Un Anglais avait juré d'apporter un fagot au bûcher; elle expirait au moment où il le mit; il se trouva mal. Ses camarades l'emmenèrent dans une taverne voisine du Vieux-Marché, pour le faire bien boire et reprendre ses esprits; mais il ne pouvait se remettre. « J'ai vu, disait-il, hors de lui-même, j'ai vu une colombe qui venait de France et montait au ciel. » Il n'eut point de repos jusqu'à ce qu'il se fût confessé, le même jour, au frère Isambart, et qu'il eût imploré le pardon de ce qu'il avait voulu faire à la Pucelle. Beaucoup d'autres témoins de cette triste scène racontèrent avoir vu le nom de Jésus écrit au milieu des flammes.

Quand Jeanne fut morte, le bourreau écarta les flammes, pour montrer aux Anglais et à leurs partisans qu'il n'y avait pas eu de substitution de personne, que c'était bien la Pucelle qui avait été brûlée vive. « Et, dit le prétendu *Bourgeois* de Paris, fut veue de tout le peuple, toute nue. Et quand ils l'eurent assez et à leur gré veue toute morte, bien à l'estache (poteau), le bourrel mist le feu grant sur sa poivre charrongne, qui tantost fut toute comburée (brûlée entièrement), et os et chair mis en cendres. » Digne vengeance d'un abominable ennemi : outrager une vierge dans sa pudeur jusqu'après la mort ! souiller de ses regards impurs, en plein jour, à la face du soleil, le corps de la plus chaste des héroïnes !

En remuant ces cendres encore brûlantes, le bourreau retrouva intacts le cœur et les entrailles de la Pucelle. Quelque quantité d'huile, de soufre et de charbon qu'on amassât sur ces derniers restes, jamais le feu ne parvint à les consumer.

Ce fait a été attesté sous la foi du serment par le bourreau lui-même qui en fut étonné comme d'un miracle.

Craignant que la vénération publique ne vînt enlever ces précieuses reliques, le cardinal de Winchester ordonna que le cœur de Jeanne d'Arc et les cendres de son corps, mêlées à celles du bûcher, fussent jetés au vent du haut du pont, et emportés ainsi par la Seine vers l'Océan.

La foule s'écoula en silence. La terreur l'empêchait de laisser éclater ses sentiments, mais elle avait conscience que Jeanne « estoit morte comme une martyre pour son Roy ».

Les juges et les assesseurs eux-mêmes étaient obligés de rendre hommage à la vérité.

Pierre Morice, qui avait confessé la jeune fille, déclarait, au péril de sa vie, qu'il n'avait jamais entendu une confession semblable.

Maître Jean Alépée, chanoine de Rouen, dit en fondant en larmes à Jean Riquier qui se trouvait à côté de lui : « Plût à Dieu que mon âme fût dans le même lieu où je crois l'âme de cette femme être en ce moment ! »

Le notaire Guillaume Manchon fut tellement ému de ce supplice, que pendant un mois il en resta terrifié : « Jamais ne ploura tant pour chose qui luy advinst, et par ung mois après ne s'en pavoit bonnement appaiser. » Avec l'argent qu'il avait reçu pour sa participation au procès, il acheta un petit missel, dans lequel il priait tous les jours pour celle dont il vénérât la mémoire. Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, dit en revenant de l'exécution : « Nous sommes tous perdus, car une sainte personne a été brûlée. » Le bourreau lui-même, pressé par une terrible angoisse, se rendit dès le jour même de l'exécution au couvent des frères Martin et Isambart, et demanda à parler aux deux religieux : « Ja-

mais, disait le malheureux dans son trouble et dans son désespoir, jamais il n'avoit tant craint à faire l'exécution d'aucun criminel; il paroissait frappé et esmeu d'une merveilleuse repentance et terrible contricion; et désespéroit de jamais pouvoir impétrer pardon et indulgence envers Dieu de ce qu'il avoit fait à ceste sainte femme. • Un peu de repos ne rentra dans son âme qu'après qu'il se fut confessé à frère Martin.

• Il importait au gouvernement anglais, dit un des plus exacts historiens de Jeanne d'Arc <sup>1</sup>, que l'opinion qui se faisait jour parmi ses serviteurs eux-mêmes ne prévalût point en Europe, il était nécessaire qu'il justifiât sa conduite, qu'il parût, aux yeux de la chrétienté, avoir brûlé, non pas une sainte, mais une sorcière. Il fallut donc que ce misérable Cauchon, rivé pour ainsi dire à son infamie, fournît, par une dernière imposture, des pièces à l'appui du mensonge diplomatique que le grand conseil se préparait à substituer à la vérité qui l'accablait. Le jeudi 7 juin, l'évêque fit rédiger, sous forme d'enquête, le procès-verbal de l'interrogatoire qu'il avait fait subir à sa victime le matin même du supplice, essayant ainsi de constater officiellement que la Pucelle, avant de mourir, s'était reconnue coupable et avait demandé pardon de ses erreurs. Le vendredi 8 juin, le conseil, au nom du roi Henri VI, exposa à sa manière, dans une circulaire adressée à l'empereur d'Allemagne, aux rois, aux ducs et à tous les princes de la chrétienté, la conduite qu'il avait tenue, et il n'hésita pas à affirmer, sur la foi d'un procès-verbal auquel les greffiers avaient refusé leur sanction, et qui n'avait point, par conséquent, de force probante ni de valeur

<sup>1</sup> Marius Sepet, *Jeanne d'Arc*, p. 296.

authentique, que « voyant sa fin approcher, après avoir été délaissée par l'Eglise, l'accusée avait reconnu et pleinement confessé que ces esprits dont elle affirmait avoir reçu de fréquentes visites étaient malins et mensongers, et qu'elle avait été trompée par ses Voix, qui lui avaient promis de la tirer de prison ». Il répéta la même assertion dans une autre circulaire adressée, le 28 juin, « aux ducs, aux comtes, à tous les seigneurs, à toutes les cités du royaume de France ». L'Université de Paris, servante dévouée de Cauchon et de l'Angleterre, prêta l'appui de son autorité à la version du grand conseil, dans une lettre qu'elle adressa « au Pape, à l'Empereur et au collège des cardinaux ».

Vains efforts pour étouffer la vérité. Pendant longtemps une malédiction secrète, mais générale, plana sur les meurtriers et sur les juges. Dans les rues de Rouen, lorsque quelqu'un de ceux qui avaient pris part au procès venait à passer, on se le montrait et on se détournait de lui avec horreur. Vainement essayait-on de réprimer, par quelques actes de sévérité, ces murmures et ces témoignages d'indignation. L'animadversion publique grandissait chaque jour. On invoquait le jugement de Dieu sur tous ceux qui avaient participé à la condamnation de l'ange sauveur de la France, et le courroux céleste atteignit un grand nombre des plus coupables.

A peine arrivé à Bâle, Nicolas Loyselleur tombe frappé de mort subite ;

Jean d'Estivet se noie dans un borbier aux portes de Rouen ;

Midi est rongé de la lèpre ;

Pierre Cauchon est foudroyé par l'apoplexie.

Et quant aux instigateurs du procès, nobles et peuples qui

ont pris part à l'attentat, tous auront part au châtimeut.

Bedfort, qui a tout préparé, tout conduit, meurt bientôt d'une mort prématurée, et en mourant il peut voir ses projets détruits, ses plans renversés ! Il peut prévoir la défection de la Bourgogne et la conclusion du traité d'Arras.

Le comte de Warwick, qui a présidé à tous les détails de la captivité de Jeanne et de son procès, verra son royal pupille voué à l'infortune et au dédain, et léguera à son propre fils un nom fatal qui, au milieu des horreurs de la guerre civile, ne sera prononcé par les divers partis qu'avec l'accent de la terreur et du mépris.

Et les Anglais qui riaient autour du bûcher de Rouen, demain ils auront perdu la France ! Chassés de toutes leurs conquêtes, ils tourneront contre eux-mêmes leurs armes ; sur vingt champs de bataille leur sang coulera comme de l'eau ; les nobles, épargnés dans d'autres combats, succomberont dans ces massacres, et leur race épuisée se courbera sous le despotisme persécuteur et spoliateur des Tudor.

Le supplice de Jeanne fut expié ; mais, devant son bûcher, une question se pose. Quand elle mourut, avait-elle rempli sa mission ?

D'après les déclarations du duc d'Alençon, son plus intime confident, et d'après son propre aveu, Jeanne d'Arc avait charge d'accomplir quatre choses : délivrer Orléans, faire sacrer le Roi à Reims, chasser les Anglais, rendre la liberté au duc d'Orléans, leur prisonnier.

Les deux derniers points ne furent pas réalisés, ou plutôt, ils ne le furent pas du vivant de l'héroïne ; faut-il en conclure, avec quelques écrivains <sup>1</sup>, qu'elle n'accomplit

---

<sup>1</sup> Voir notamment Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 39 et suivantes.

que la moitié de sa mission ? Nous ne le pensons pas.

Jeanne d'Arc avait bien annoncé qu'elle avait mission de faire certaines choses, et, en particulier, de mettre les Anglais « hors de toute France ». Mais elle ne dit jamais qu'elle accomplirait ces actes elle-même. Du moins (c'est Dunois qui le déclare), toutes les fois qu'elle parla de la guerre et de son propre fait, elle affirma seulement deux choses : qu'elle était envoyée pour « *faire lever le siège d'Orléans et pour conduire le Dauphin à Reims et le faire sacrer Roi* ». Son rôle de libératrice pouvait être contrarié ou même paralysé par le mauvais vouloir des hommes. C'est la pensée qu'exprimait Gerson quand, au lendemain de la prise d'Orléans, il attestait le caractère divin de la mission de la Pucelle : « Que le parti qui a juste cause, disait-il, prenne garde de rendre inutile par incrédulité, ingratitude ou autres injustices, le secours divin qui s'est manifesté si miraculeusement, comme nous lisons qu'il arriva à Moïse et aux enfants d'Israël : car Dieu, sans changer de conseil, change l'arrêt selon les mérites ».

Cette appréciation n'est que trop confirmée par les événements.

Avant comme après Orléans, les capitaines, craignant de laisser à Jeanne l'honneur exclusif de la victoire, cherchent à se soustraire à sa direction et ils échouent toutes les fois qu'ils agissent contre ses avis. Elle éprouve les plus grandes difficultés pour décider le Roi à se faire sacrer à Reims. Ses exhortations sont repoussées, lorsque Charles VII prend la déplorable résolution de s'éloigner de Paris, qu'un assaut vigoureusement conduit pouvait remettre en son pouvoir. Enfin, le Conseil du Roi, redoutant d'être entraîné dans

une grande guerre contre les Anglais, condamne l'héroïne à une inaction fatale à son prestige.

Ainsi, la grâce divine, qui s'était manifestée si ouvertement en faveur de la France, ne fut pas aidée jusqu'au bout par la volonté des hommes. Le libre arbitre humain entre dans le plan de Dieu ; et parce que le Roi, ses conseillers et ses capitaines ne concoururent pas à l'action de la grâce, il ne s'ensuit point que la Pucelle ait failli personnellement à sa tâche.

L'objet de sa mission était de délivrer la France. Suivant son propre langage, elle donna son *signe*, en faisant lever le siège d'Orléans. Soudain, le sentiment religieux et national qui commençait à s'éveiller dans les âmes, éclata de toutes parts, et, s'il ne fut pas donné à la Vierge inspirée d'accomplir l'ensemble des choses qu'elle avait prédites, du moins imprima-t-elle l'élan qui devait, à travers bien des obstacles, assurer l'indépendance du pays.

D'ailleurs, Jeanne eut ses moments d'hésitation. Chez elle, il ne faut pas l'oublier, à côté de l'héroïne chrétienne, il y a la jeune fille timide, regrettant sa vie paisible sous le toit paternel et supportant avec peine la rude existence des hommes d'armes. Ces sentiments sont retracés dans les paroles touchantes qu'elle adressait au retour du sacre, à l'archevêque de Reims, qui lui demandait en quel lieu elle croyait mourir : « Où il plaira à Dieu, répondit-elle, car je ne suis assurée ni du temps, ni du lieu, plus que vous-même. Et que je voudrais qu'il plût à Dieu, mon créateur, que je m'en retournasse maintenant, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère, à garder leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien aises de me voir ! » Voilà l'accent de l'âme humaine ; mais



lorsque ces mélancoliques paroles lui ont échappé, lorsqu'elle a versé des larmes sur sa destinée, Jeanne redevient le soldat de Dieu, et, se soumettant aux desseins de la Providence, elle marche pleine de courage et prête à tous les sacrifices. Son mandat divin est sans cesse présent à sa pensée, et, quoiqu'elle ne doive pas voir le triomphe définitif d'une cause sainte, sa mission ne sera pas manquée.

L'opinion qui déclare la mission de Jeanne inachevée n'est pas, dès lors, plausible. D'après une autre opinion, qui a pour elle l'autorité de la tradition <sup>1</sup>, on devrait considérer le sacre comme étant le terme de la mission militaire de l'héroïne. A partir de cette époque, elle resterait livrée à elle-même; ses Voix ne l'assisteraient plus dans ses entreprises guerrières, et la laisseraient libre de revenir parmi les siens ou de rester dans les camps. Par là s'expliqueraient les échecs de la seconde partie de sa carrière, durant laquelle elle vit ses projets traversés par tous les accidents auxquels sont soumises les prévisions humaines.

En réalité, Jeanne aurait eu un double but à atteindre : sauver la France et sauver son âme. La prise d'Orléans et le sacre de Charles VII témoigneraient qu'elle remplit glorieusement la première partie de sa tâche; sa captivité, son jugement et son martyre prouveraient qu'elle ne s'acquitta pas moins bien de la seconde.

Quelque respectable que soit cette opinion, inspirée par le désir de prouver le succès de la mission nationale de Jeanne, nous ne croyons pas pouvoir l'admettre dans les termes précis où elle est formulée.

---

<sup>1</sup> *Revue des questions historiques*, livraison du 1<sup>er</sup> octobre 1867 : *Jeanne d'Arc et sa Mission, d'après son dernier historien*, par M. G. du Fresne de Beaucourt.

On dit que les Voix de Jeanne l'abandonnent à partir du sacre; pourtant ces mêmes Voix, après l'échec de Paris, lui commandaient de persévérer en demeurant à Saint-Denis. Il n'y a point, en vérité, de distinction à établir : Jeanne avait charge, avant tout, de délivrer la France; et si l'on songe à la courte durée de sa carrière, on comprend difficilement qu'elle puisse être divisée en deux parties ayant chacune un but distinct. Jeanne avait elle-même conscience de l'unité de sa mission; elle disait qu'elle ne durerait guère plus d'une année et qu'on songeât à bien l'employer. En parlant ainsi, elle n'avait en vue que le salut de la patrie. Sans doute, elle espérait aussi le salut de son âme, et le Paradis lui apparaissait comme la suprême récompense; mais elle sentait bien que chaque pas qu'elle faisait en avant pour délivrer la France, la rapprochait du ciel. Son épreuve morale commença dès le jour où ses Voix lui annoncèrent que le royaume serait délivré par son bras; elle se continua dans les étapes douloureuses qu'elle parcourut de Vaucouleurs à Rouen, et la Pucelle attesta sur le bûcher sa foi en sa patrie et en son Dieu.

Du reste, le plus sûr moyen d'apprécier l'étendue de la mission de Jeanne d'Arc et le rôle actif qu'elle devait jouer, est de s'en rapporter à ses propres déclarations.

La Pucelle devait délivrer Orléans, elle s'y était engagée; c'est le signe qu'elle avait promis à Poitiers, afin de prouver sa mission. Elle s'était engagée aussi à conduire le Roi à Reims; suivant la *Chronique de la Pucelle*, le signe promis était non seulement de lever le siège de devant Orléans, mais encore de mener le roi sacrer à Reims. Bertrand de Poulengy constate également, dans sa déposition, cette

---

dernière promesse, - qu'elle conduirait *elle-même* le Roi à son sacre.

Nulle part, au contraire, elle n'a donné pour signe de sa mission la prise de Paris ou l'expulsion définitive des Anglais. Aucun témoignage n'établit un engagement formel de sa part, à l'égard de quelque fait que ce soit, sauf Orléans et le sacre. Dans la déposition de frère Séguin, ce sont des événements qu'elle a prédits sans indiquer la part qu'elle y prendrait; dans celle du duc d'Alençon, ce sont des choses dont elle est chargée. Nulle part, répétons-le, on ne trouve d'engagement formel et solennel comme pour Orléans et Reims. On ne peut prendre pour un engagement positif la promesse faite à Gui de Laval et à son frère de leur faire boire du vin à Paris, ni la mention du projet d'assiéger Paris, ou le regret de voir ce siège retardé, tel que l'expriment plusieurs lettres aux habitants de Troyes et de Reims. Jeanne indique un désir ou un plan, elle ne fait pas une prédiction ou une promesse sérieuse.

On ne saurait, par suite, opposer à la Pucelle l'inaccomplissement de choses qu'elle pouvait désirer, et qui même se rattachaient à sa mission, mais au sujet desquelles elle n'avait pas contracté d'engagement. D'un autre côté, il serait injuste d'attribuer à quelques-unes de ses prédictions une portée plus grande qu'elles n'en avaient dans son esprit. Ainsi, elle promet qu'avant sept ans les Anglais perdraient un plus grand gage qu'Orléans, et la prise de Paris réalisa glorieusement cette promesse. Mais ni le sens général de la phrase ni sa construction ne permettent de conclure, avec certains historiens, comme Henri Martin, qu'elle ait prédit que la France serait entièrement affranchie dans le même délai.

Après le sacre, ses deux engagements sont remplis; cependant elle reste, parce qu'elle veut aider à l'achèvement de l'œuvre de délivrance si heureusement commencée. Elle prédit plus tard, pendant sa captivité, la prise de Paris; mais, au delà de ce grand événement, elle aperçoit dans un avenir certain, quoique indéfini, la délivrance de tout le royaume. La patriote et la voyante s'unissent en elle et se confondent dans une même personnalité. Comme l'a dit un de ses panégyristes du XVIII<sup>e</sup> siècle, M. Loiseau, chanoine de la cathédrale d'Orléans : « ces conquêtes si rapides et si glorieuses auxquelles une mort cruelle l'empêcha de prendre part, étaient déjà présentes à son esprit, avant cette horrible catastrophe. Elle les voyait dans un avenir infallible; elle les annonçait avec une assurance qui tenait de la prophétie ». •

En somme, Jeanne d'Arc remplit la mission qui lui avait été confiée par la Providence, bien qu'elle ait été empêchée par les hommes d'atteindre son but, l'expulsion totale des Anglais... Dans les fers, et en face de l'inique tribunal, elle prédit à ses bourreaux cette expulsion, et sa prison même lui servit à continuer et à consommer sa mission.



1570  
NEW YORK

1570



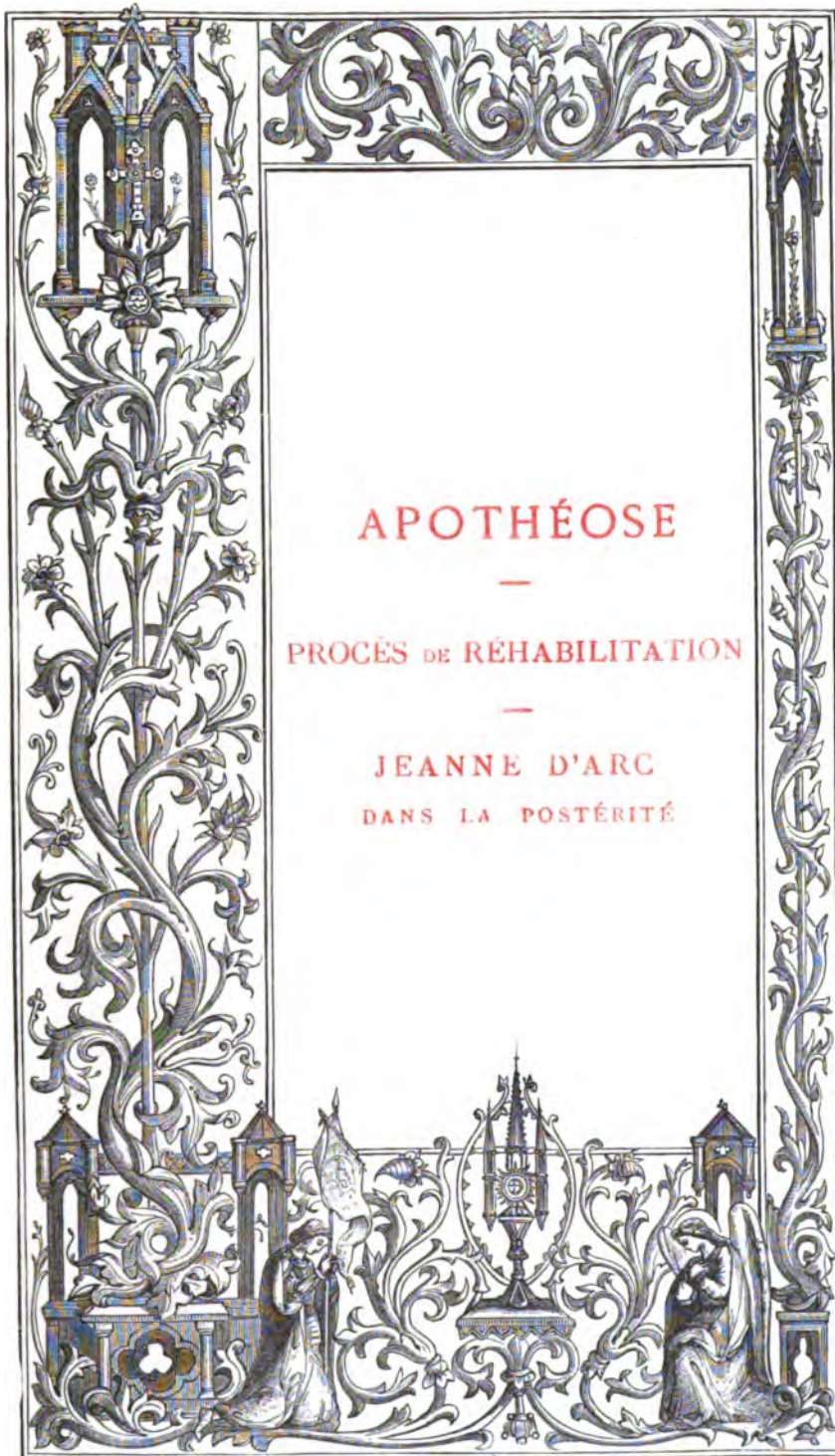
*Cappori del.*

*Hélie-Duval del.*

## L'APOTHÉOSE

*Michel. Editt.*

*Eudec. imp.*



1917  
LIBRARY  
THE LEROX  
EXHIBITIONS





## PROCÈS DE RÉHABILITATION

**L**E ROI n'avait pas fait un mouvement, pas une démarche pour sauver Jeanne d'Arc; il n'avait essayé ni de la force des armes, ni de l'intervention judiciaire dans le procès, ni du recours au Saint-Siège. Après le supplice, et lui-même et son conseil affectèrent d'oublier la victime ou de la mépriser. L'hypocrite chancelier de France invita tous les prélats et prieurs à décrier sourdement sa mémoire. Ceux-ci mirent en mouvement dans ce sens le clergé et les moines des provinces possédées

par Charles VII, tandis qu'on soulevait ostensiblement et officiellement celles que l'Anglais tenait encore.

En 1433, aux Etats de Blois, on lut avec apparat un mémoire apologétique « sur les succès admirables du Roi de France; » et l'on en rendit grâces « à Dieu qui avait donné à une petite compagnie de vaillants hommes le courage de les entreprendre. » On ne fit pas même allusion à la Pucelle, quoique la principale gloire lui revînt.

Les épîtres en vers et en prose adressées à Charles VII, pendant vingt ans, étaient dans le même sens; on eût paru l'offenser ou se souiller en parlant de sa bienfaitrice. Le duc d'Orléans lui-même, qui devait à la Pucelle la conservation de son vaste domaine, ne dit pas un seul mot d'elle dans toutes ses poésies.

En prenant possession de Paris, le Roi s'empressa de confirmer les privilèges de l'Université. Les membres de cette corporation qui l'avaient suivi dans le Poitou se retrouvèrent avec ceux qui l'avaient accablé dans son infortune. On vit donc les premiers approbateurs de Jeanne d'Arc donner la main à ses bourreaux ! Et vingt ans s'étaient presque écoulés sans qu'aucune voix puissante se fît entendre pour réclamer contre la sentence inique qui avait frappé la Pucelle d'Orléans. Cependant Isabelle Romée, la mère de Jeanne d'Arc, consumait sa vie à chercher des vengeurs de la mémoire de sa fille chérie. Elle s'épuisa en efforts incessants près de Charles VII et de la ville d'Orléans pour obtenir une révision du procès. Dans un de ses voyages à Orléans, en 1440, elle tomba gravement malade de chagrin et de fatigue. Comme elle avait déjà, par toutes ses démarches, perdu la plus grande partie de son patrimoine, cette ville lui offrit une pension de

quarante-huit sous parisis (environ cent soixante francs) par mois, qui lui fut servie sa vie durant.

Ce fut seulement en 1449 que le Roi Charles VII, à l'époque où il conquérait la Normandie sur les Anglais, eut le bon vouloir de faire annuler la sentence inique. Le 15 février 1450, il chargea un de ses conseillers, Guillaume Bouillé, « d'informer des faits et de contraindre ceux qui avaient des écritures touchant le procès à les adresser au Roi ou à son grand Conseil ». Mais tout demeura en suspens. En 1452, le cardinal d'Estouteville, légat du Pape, vint en France pour chercher, de la part du Pape Nicolas V, à réconcilier les deux rois de France et d'Angleterre, et à entraîner leurs armes réunies contre les Turcs. Charles profita de ce voyage pour engager dans son projet le cardinal, qui prit connaissance des pièces, et, pénétré de l'indignation la plus vive, usa de sa qualité de représentant du Saint-Siège pour informer d'office contre la sentence ecclésiastique. Mais cette instruction fut mollement suivie ; elle rencontrait une vive opposition de la part du clergé, et le Souverain Pontife lui-même pouvait difficilement intervenir dans un débat qui paraissait alors être celui de deux gouvernements rivaux, de deux races ennemies.

Il appartenait cependant à la papauté de dégager l'Eglise de la responsabilité de cet épouvantable forfait. Ce fut l'œuvre de Calixte III. Sa tâche fut facilitée par ce fait que, lorsqu'il eut à intervenir, la guerre de cent ans était finie, et que les Anglais ne possédaient plus en France que Calais et deux petites places voisines (Guines et Ardres). D'une autre part, le côté politique de la question avait disparu. Ce n'était pas le Roi Charles VII, c'étaient la mère et les frères de la victime qui avaient fait entendre leurs plaintes aux pieds du Père commun des fidèles.

Donc, sur la requête présentée au Pape par la mère et les deux frères de Jeanne, avec la simple autorisation du Roi, Calixte III, par rescrit du 11 juin 1455, ordonna la révision du procès tortionnaire et barbare qui avait fait monter Jeanne d'Arc sur le bûcher, et nomma pour commissaires l'archevêque de Reims, Jouvencel des Ursins, l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, l'évêque de Coutances, Richard de Longueil, et l'inquisiteur général, Jean Bréhal. Ce dernier avait déjà participé aux enquêtes entreprises par le cardinal d'Estouteville ; il avait, à cette occasion, fait des recherches dans toute la France, entendu des témoins, consulté sur le fait de la Pucelle les plus fameux théologiens et les docteurs les plus renommés de son temps ; il fut l'âme du procès de réhabilitation et y joua le principal rôle.

Dès que les demandeurs eurent communiqué ce bref à chacun des commissaires, ceux-ci les convoquèrent, pour le 7 novembre, dans l'église de Notre-Dame de Paris, en audience publique.

Ce jour-là, soutenue par son fils Pierre, et entourée de ses parents, Isabelle Romée paraît et s'avance lentement. Cette femme vénérable, alors âgée de soixante-sept ans, d'une taille élevée, et portant encore les traces de sa beauté <sup>1</sup>, dit d'une voix entrecoupée de gémissements et de soupirs : « Jeanne d'Arc était ma fille légitime, je l'ai élevée selon son âge et son état dans la crainte de Dieu et les traditions de l'Eglise. Quoiqu'elle n'ait jamais rien pensé contre la foi, ses ennemis, au mépris du prince, lui ont intenté un procès en matière de foi. Ils lui ont imputé de faux crimes et, sans nul égard à ses récusations, ni à ses appellations tant expresses

---

<sup>1</sup> Villaumé.

que tacites, ils lui ont fait subir une infamie irréparable pour elle et pour ses proches ! »

Au milieu de l'attendrissement général, le défenseur Mau-gier expose l'état des informations commencées, et déclare expressément que les demandeurs n'attaquent que les juges du premier procès : l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, le vice-inquisiteur Jean Lemaître, et le promoteur d'Estivet. Cette déclaration adroite tranquillisa les assesseurs, les consultants et les membres de l'Université de Paris, dont un grand nombre vivait encore.

Pierre Cauchon et d'Estivet étaient morts depuis longtemps. On put découvrir les héritiers de l'évêque de Beauvais. Ils comparurent, mais pour désavouer son œuvre et déclarer que Jeanne n'avait été condamnée, malgré son innocence, qu'à cause de son attachement au Roi de France et de sa guerre aux Anglais. Ils supplièrent leurs juges de ne point leur préjudicier par le jugement à intervenir, attendu que les édits du Roi, lors de la réunion de la Normandie à sa couronne, avaient miséricordieusement tout pardonné. Les demandeurs ne s'y opposant point, le tribunal fit droit implicitement à cette requête.

On chercha vainement le faible et lâche Jean Lemaître, vice-inquisiteur, pour le mettre en jugement ; il fut impossible de le retrouver : les religieux de son ordre, paraît-il, l'avaient caché pour le soustraire au sort qui l'attendait.

Le but de la réhabilitation, tel que le révèle l'examen consciencieux du procès, était :

1° De démontrer l'iniquité du procès de condamnation et de le déclarer nul ;

2° De faire éclater l'orthodoxie et la pureté de la Pucelle.

Les juges de la réhabilitation procédèrent donc à une double et minutieuse enquête, d'une part sur les faits de la procédure, de l'autre, sur les faits imputés à Jeanne et qui avaient servi de base à l'accusation.

Les imputations dirigées contre la Pucelle pouvant se résumer ainsi : 1° attaques contre la foi, apparitions, révélations, prédictions, refus de se soumettre à l'Eglise militante, etc., etc. ; 2° attaques contre sa vie et ses mœurs, abandon de la maison paternelle, habit d'homme, cruauté, etc. etc. ; trois questions capitales furent posées aux témoins : 1° le procès de condamnation et tout ce qui s'y rattache ; 2° l'orthodoxie de la Pucelle, mission divine, soumission au Pape ; 3° la pureté de la Pucelle, la sainteté de sa vie, tant à Domremy qu'au milieu des camps, habitudes religieuses, etc.

Les informations et les enquêtes durèrent longtemps ; elles furent faites au pays de Jeanne et dans presque toutes les villes où elle avait séjourné et combattu.

Parmi les témoins qui furent interrogés, on rencontre les personnages les plus divers pour la position sociale, le rôle qu'ils jouent, leurs dispositions envers la mémoire de l'accusée : d'une part, les habitants de Domremy, les compagnes et compagnons de ces premières années, les principaux capitaines qui l'aidèrent dans sa glorieuse entreprise, comme Dunois et d'Alençon, ou se firent les adversaires de son influence, comme Gaucourt ; ceux qui l'approchaient de plus près comme Louis de Contes, son page, et d'Aulon, son écuyer ; de l'autre, les ecclésiastiques, les docteurs, qui suivirent de près sa conduite ou scrutèrent les mystères de sa conscience, Pasquerel qui la dirigea pendant le cours de sa vie militaire, Martin Ladvenu qui la confessa

dans sa prison, Frère Seguin qui fut à Poitiers l'un de ses plus sévères examinateurs ; puis enfin, les assesseurs eux-mêmes du procès de Rouen ; ses adversaires les plus déclarés aussi bien que ceux qui s'étaient montrés ses amis : Thomas de Courcelles ainsi qu'Isambart, Beaupère, l'un des docteurs qui, même après sa mort, lui demeura le plus hostile, André Marguerie, membre du conseil du Roi d'Angleterre, avec Richard de Grouchet, Massieu et Nicolas de Houpeville ; en un mot, les différentes phases de sa carrière, les principaux traits de son caractère, les tendances de son esprit eurent pour ainsi dire leurs témoins, leurs garants et leurs censeurs parmi les personnages dont les dépositions furent reçues ou acceptées par les juges de la réhabilitation<sup>1</sup>.

Les témoignages qui furent recueillis de plus de cent vingt déposants, les récits que firent les commissaires interrogateurs devant le comte de Dunois et plusieurs des compagnons d'armes de Jeanne, forment l'histoire même de sa divine mission. L'interrogatoire des ecclésiastiques qui avaient assisté à sa condamnation constata l'indignité et les manœuvres coupables des juges qui l'avaient condamnée sous la pression des Anglais dont la main se voit partout dans cette triste affaire.

A la suite de la procédure la plus impartiale et la plus complète, la sentence de réhabilitation fut solennellement prononcée, à l'archevêché de Rouen, le 7 juillet 1456.

En voici le dispositif :

• En premier lieu nous disons, et parce que la justice l'exige, nous déclarons que les articles commençant par ces

---

<sup>1</sup> Bourbon-Lignières, *Etudes sur Jeanne d'Arc*, p. 259.

---

mots : « Une femme », qui se trouvent insérés au prétendu procès et instrument des prétendues sentences portées contre ladite défunte, ont dû être, ont été, sont avec corruption, dol, calomnie, fraude et malice, extraits dudit prétendu procès et des dites prétendues confessions de ladite défunte ;

« Déclarons que, sur certains points, la vérité de ses confessions a été passée sous silence, que, sur d'autres points, ses confessions ont été traduites faussement : double infidélité, laquelle cessant, l'esprit des docteurs consultés et des juges eût pu être conduit à une opinion différente ;

« Déclarons que dans ces articles il a été ajouté, sans droit, beaucoup de circonstances aggravantes qui ne sont pas dans les confessions susdites, et passé sous silence diverses circonstances relevantes et justificatives ;

« Déclarons que la forme même de certains mots a été altérée, de manière à en changer la substance ;

« Pourquoi (c'est pourquoi) ces mêmes articles, comme faussement, calomnieusement, dolosivement extraits et comme contraires aux confessions mêmes de l'accusée, nous les cassons, anéantissons, annulons, et après qu'ils auront été détachés du procès, ordonnons par le présent jugement qu'ils soient lacérés ;

« En second lieu, après avoir examiné avec grand soin les autres parties du même dit procès, particulièrement les deux sentences que le procès contient, qualifiées par les juges de lapse et de relapse ; et après avoir aussi fort longtemps pesé la qualité des juges et de tous ceux sous lesquels et en la garde desquels ladite Jeanne a été détenue ;

« Nous disons, prononçons, décrétons et déclarons lesdits procès et sentences remplis de dol, de calomnie, d'iniquité,



d'inconséquences et d'erreurs manifestes, tant en fait qu'en droit; disons qu'ils ont été, sont et seront, ainsi que l'abjuration susdite, leur exécution et tout ce qui a suivi, nuls, nonavenus, sans valeur ni effet;

« Néanmoins, en tant que besoin, et ainsi que la raison nous le commande, les cassons, anéantissons, annulons et déclarons vides d'effet;

« Déclarons que ladite Jeanne, et ses parents demandeurs en la cause actuelle, n'ont, à l'occasion de ce procès, contracté ni encouru aucune note ou tache d'infamie; les déclarons quittes et purgés de toutes les conséquences de ces mêmes procès; les en déclarons, en tant que besoin, entièrement purgés par le présent;

« Ordonnons que l'exécution et la solennelle publication de notre présente sentence auront lieu sur le champ en cette cité, en deux endroits différents, savoir :

« Aujourd'hui même, sur la place Saint-Ouen, à la suite d'une procession générale et d'un sermon public ;

« Demain, sur le Vieux-Marché, au lieu même où Jeanne a été suffoquée par une flamme cruelle et horrible, avec aussi une prédication générale et une apposition de croix honnête pour la perpétuelle mémoire de la défunte et le salut d'elle et des autres défunts :

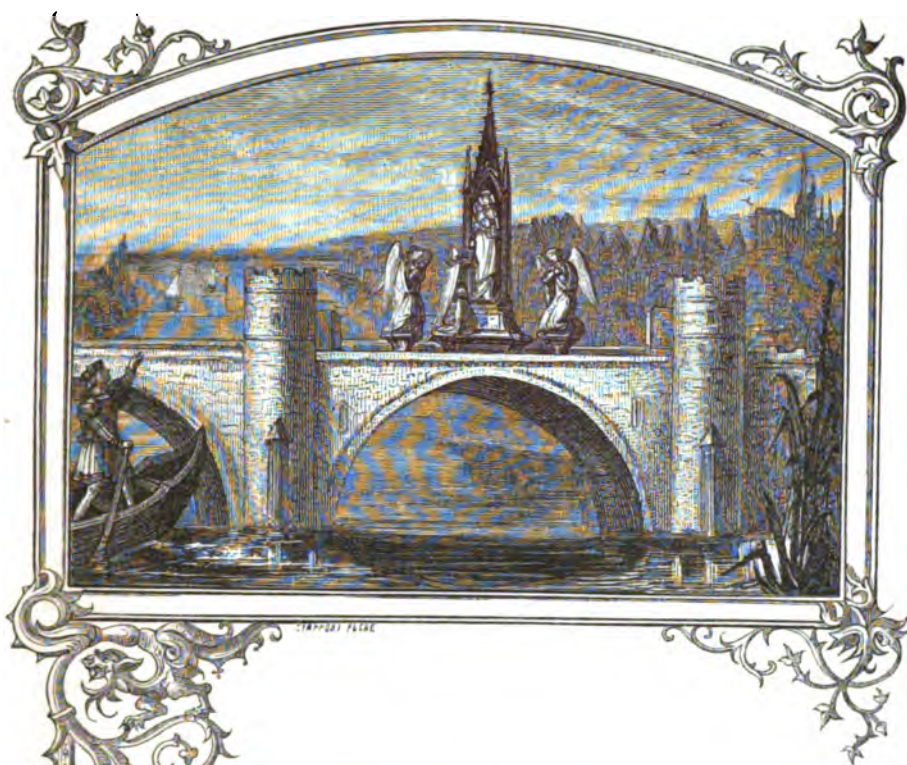
« Déclarons nous réserver de faire ultérieurement exécuter, publier, et pour l'honneur de sa mémoire, signifier avec éclat notre dite sentence dans les cités et autres lieux insignes du royaume, partout où nous le trouverons bon, sous réserves enfin de toutes autres formalités qui pourraient être encore à faire <sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> Traduction de M. O'Reilly. *Les deux procès de condamnation; les enquêtes et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Paris, Plon, 1868.

L'auréole de la sainteté et de l'héroïsme était ainsi rendue à la Pucelle d'Orléans; depuis plus de quatre siècles sa mémoire n'a cessé de grandir, et nous allons voir tous les arts contribuer, d'âge en âge, à sa glorification.





## JEANNE D'ARC

### DANS LA POSTÉRITÉ

**S**I la plus belle et la plus haute mission des arts est de consacrer et de perpétuer dans la mémoire des hommes les nobles actions et le souvenir de ceux qui les ont accomplies, quel sujet plus digne d'eux leur fut jamais offert que la destinée miraculeuse de la Pucelle d'Orléans, cet être incomparable dans l'humanité et dans l'histoire? Quoi de plus poétique que son enfance et sa mission, de plus glorieux que sa vie, de plus touchant et de plus **dramatique** que sa mort?

Que de scènes à la fois simples et grandes, mystérieuses et sublimes, viennent tenter le pinceau du peintre et inspirer les accents émus du poète! Quelle plus belle figure pour le ciseau du sculpteur que celle de Jeanne d'Arc, la plus pure image du patriotisme et de la vertu? Aussi la poésie, l'histoire, les arts du dessin, la musique, se sont-ils disputé l'honneur de la chanter, de la peindre, de la raconter. Mais quel génie assez puissant pourra jamais nous représenter dans toute sa vérité ce caractère si grand qu'il semble défier l'art le plus élevé par sa sublimité naïve et surnaturelle, et si beau qu'aucun artifice ne peut l'embellir? Dans le rapide examen que nous allons essayer de faire des œuvres inspirées par cette grande figure de la Pucelle, nous en trouverons beaucoup de fort estimables; cependant ni la poésie ni l'art n'ont encore créé le type définitif, le type vraiment national de l'héroïne nationale.

Le peuple, témoin des actions de la Pucelle, lui voua pendant sa vie même une sorte de culte qui la plaçait au-dessus de tous les saints : on lui attribuait une puissance surnaturelle, des miracles même. A sa mort un étrange revirement s'opéra; à l'enthousiasme bruyant des premiers temps succéda le plus profond silence, presque l'ingratitude. Ce ne fut qu'à l'apparition de la dame des Armoises qui réussit à se faire passer pour la Pucelle pendant cinq années consécutives, que tous les souvenirs se réveillèrent.

« Pour les uns, dit M. J. Quicherat, la vraie Jeanne n'était pas morte, et les exploits de la deuxième se confondant dans leur esprit avec ceux de la première, il commença à se former, par leur erreur, une tradition où la Pucelle, traitée comme les héros des romans carlovingiens, tendit à absorber en elle toute la gloire militaire de son temps. Les populations

---

plus éclairées qui reconnurent la supercherie, y prirent l'occasion de rendre à Jeanne les hommages publics qu'elles avaient rétablis pour l'usurpatrice de sa gloire.

Survint le procès de réhabilitation qui fit bonne justice de toutes les erreurs populaires et permit de restituer à la Pucelle d'Orléans les traits principaux de son véritable caractère. Mais le xv<sup>e</sup> siècle, en ne faisant de Jeanne qu'un instrument aux mains du Dieu qui protégeait la France, et en reportant à la Vierge tout l'honneur de ses exploits, ne créa de l'héroïne qu'une image assez froide, que le xvi<sup>e</sup> siècle ne sut même pas reproduire et ne fit qu'affadir.

Les guerres de religion, en donnant une tournure plus sérieuse aux esprits, suscitèrent quelques écrivains, qui remirent en honneur le nom de la Pucelle, jusqu'à ce que le xvii<sup>e</sup> siècle vînt encore dénaturer l'histoire en la peignant sous les traits d'une grande dame de l'Hôtel de Rambouillet. Le faux goût du xviii<sup>e</sup> siècle fit de Jeanne d'Arc une amazone qui combat et menace de l'épée. Ce n'est enfin que vers le milieu de notre siècle, à la renaissance des études historiques, que le vrai caractère de la Pucelle put être remis en lumière et rendu au culte enthousiaste que tout Français et tout chrétien doit à Jeanne d'Arc.

## HISTOIRE

Notre histoire nationale, si féconde en grands souvenirs, n'en présente pas de plus sublime et de plus vivant que celui de cette noble et simple figure de Jeanne d'Arc ; aussi n'en est il pas qui ait fourni matière à plus de recherches pieuses et de savantes études. Depuis plus de quatre siècles, environ deux mille écrivains, chroniqueurs ou historiens, ont raconté la vie et les exploits de la libératrice de la France ; et à l'exception de quelques auteurs prévenus et de quelques calomniateurs intéressés, tous ont été unanimes à rendre à la gloire si pure de Jeanne d'Arc l'hommage de leur admiration et de leur patriotique reconnaissance.

PERCEVAL DE CAGNY, attaché à la personne du duc d'Alençon, le mieux instruit, le plus complet, le plus sincère des chroniqueurs qui ont parlé de la Pucelle, suivant l'opinion de M. J. Quicherat, dont les savantes études sur les chroniqueurs contemporains de Jeanne d'Arc nous ont fourni les plus précieux renseignements, Perceval de Cagny est le pre-

---

mier qui ait témoigné pour Jeanne d'Arc, et d'une manière digne d'elle, dans un écrit destiné à la postérité, la *Chronique des ducs d'Alençon*.

La *Chronique de Berry*, attribuée pendant longtemps au poète Alain Chartier, et écrite en réalité par Jacques LE BOUVIER, héraut du Roi Charles VII, et roi d'armes du pays de Berry, est également d'une grande valeur historique. Le chroniqueur fut témoin de la plupart des faits ; il les raconte exactement, mais sa chronologie est remplie d'erreurs. Il fournit, sur la période qui s'étend du sacre au siège de Compiègne, des détails précieux qu'on ne trouve pas ailleurs.

Jean CHARTIER, qui passe pour avoir été le frère d'Alain Chartier, le poète, et de Guillaume Chartier, évêque de Paris, juge dans la révision du procès de Jeanne d'Arc, a également consigné dans sa chronique nombre de faits intéressants.

On trouve aussi, dans le *Miroir des femmes vertueuses*, recueil très-populaire du temps de Louis XII, des détails curieux, entre autres un témoignage que l'auteur déclare tenir de deux octogénaires de Compiègne, affirmant que Flavy aurait vendu la Pucelle à Jean de Luxembourg.

C'est à Pierre SALA que nous devons de connaître le secret qui existait entre Charles VII et Jeanne d'Arc. Cette curieuse particularité avait été contée au chroniqueur par le sieur de Boisy, qui la tenait directement de Charles VII, dont il était le chambellan.

Thomas BASIN, qui resta attaché au parti des Anglais jusqu'en 1449, et devint plus tard évêque de Lisieux, avait été chargé par Charles VII de composer un mémoire sur les irrégularités du procès conduit par Pierre Cauchon. Le témoignage qu'il porte dans ce mémoire, dont une partie

seulement nous a été conservée, est tout à l'honneur de la Pucelle.

Il n'est pas jusqu'au pape PIE II qui n'ait laissé dans ses mémoires, terminés en 1463, des pages intéressantes sur les affaires de France et sur les faits relatifs à Jeanne d'Arc. Certaines circonstances de l'arrivée et du séjour de Charles VII à Reims ne se trouvent pas ailleurs : il est probable que Pie II tenait ces informations de l'archevêque de Reims. Ses appréciations sont celles d'un homme soucieux de la vérité, d'un esprit large et élevé. Il ne parle qu'avec admiration de Jeanne d'Arc. Ayant raconté sa vie merveilleuse et constaté que, dans son procès, on n'avait rien établi contre sa foi, rien qui parût digne de châtement, il s'écrie : « Ainsi périt Jeanne, vierge étonnante et admirable, qui a rétabli le royaume de France presque ruiné et abattu, et infligé aux Anglais tant de défaites ; qui, devenue chef de guerriers, a gardé au milieu de ses soldats sa pudeur sans tache et n'a jamais été l'objet de propos infamants ».

La *Chronique de Metz*, du doyen de saint Thibaud de Metz, marque également une grande admiration pour la Pucelle.

Une récente découverte, dont on doit encore la publication à M. Quicherat <sup>1</sup>, la *Relation inédite de la Rochelle*, est venue tout récemment jeter une plus vive lumière sur quelques points de la vie de Jeanne d'Arc. Rédigée par un contemporain, le greffier de l'Hôtel-de-Ville de la Rochelle, en exercice pendant les deux années où se renferma la carrière de Jeanne d'Arc, cette relation comprend les actions de la Pucelle depuis son arrivée à la cour de Charles VII jusqu'à

---

<sup>1</sup> *Revue Historique*, t. IV, juillet-août 1877.



sa mort. Le récit est loin d'être complet et suivi, mais les faits dont il est question sont exposés clairement et souvent avec des détails tout à fait nouveaux. C'est ainsi que nous y trouvons le portrait de Jeanne à son arrivée à Chinon : « Elle avoit pourpoint noir, chausses estachées (attachées), robe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs, et un chapeau noir sur la teste ». On y lit également la description de l'écusson qui figurait sur son étendard, et quelques renseignements précis sur l'épée de Fierbois. La *Relation de le Rochelle* retrace aussi d'une façon toute nouvelle les épisodes du comte de Suffolk fait prisonnier à la prise de Jargeau, et du frère Richard, accourant au-devant de la Pucelle, lors du siège de Troyes. Nous avons profité, dans notre récit, de ces renseignements précieux et d'une authenticité très-probable, sinon incontestable.

Les autres chroniques du parti français, écrites à la même époque, ne sont guère que des compilations des précédentes.

Ainsi le *Journal du Siège*, qui semble avoir été rédigé vers 1467, n'est, suivant M. Quicherat, qu'une copie d'un registre tenu en présence des événements et dont les lacunes auraient été comblées d'après la chronique de Chartier et la *Chronique de Berri*.

La *Chronique de la Pucelle*, autre compilation sans nom d'auteur, paraît avoir été écrite postérieurement au *Journal du Siège*.

L'*Abréviateur au procès* écrivit vers 1500, par ordre de Louis XII, et à l'instigation de l'amiral Malet de Graville, une copie de la *Chronique de Chartier* et un abrégé des deux procès tiré des actes authentiques.

Une compilation d'un autre genre, et bien plus précieuse,

est celle de Jean ROGIER, qui publia les chartres, titres et arrêts notables conservés à Reims. Parmi ces documents, dont les originaux n'existent plus, figurent diverses lettres de Charles VII, de la Pucelle et de plusieurs commandants militaires.

Les chroniques anglaises et bourguignonnes, bien qu'extrêmement partiales et très-hostiles à Jeanne d'Arc, offrent des particularités curieuses à noter. La plus complète est celle d'Enguerran de MONSTRELET, familier de la maison de Luxembourg. Cet écrivain, préoccupé surtout de faire valoir les faits et gestes de Jean de Luxembourg, son maître, se montre, jusque dans les plus petits détails, l'ennemi juré de Jeanne d'Arc.

Jean de WAWRIN, seigneur de Forestel, était également un des ennemis les plus acharnés de la Pucelle. Les *Chroniques d'Angleterre* qu'il nous a laissées sont une compilation des principaux chroniqueurs de son siècle, à laquelle il a ajouté les faits qu'il avait pu recueillir lui-même. Il est le premier des historiens de Jeanne d'Arc qui l'ait représentée comme l'instrument d'une manœuvre politique, et l'ait supposée endoctrinée par Baudricourt sur ce qu'elle devait dire et faire devant le Roi.

Les mémoires de Jean LEFÈVRE, conseiller du duc de Bourgogne, écrits par un témoin oculaire, contiennent un récit très-intéressant de la sortie de Compiègne où Jeanne fut faite prisonnière avec son frère et son « maistre d'hostel » après qu'elle eut soutenu « toute la dernière le faiz de ses adversaires ».

Georges CHASTELLAIN, historiographe de Philippe-le-Bon, le plus habile écrivain de son temps, n'a guère fait que reproduire les chroniques de Jean Lefèvre et de Monstrelet.

Un greffier du Parlement de Paris, Clément de FAUQUEMBERQUE, a laissé également sur la Pucelle un grand nombre de notes écrites au jour le jour, sous l'impression des événements. Bien qu'hostile à Jeanne, pour ainsi dire par situation, il donne, dans cette relation, d'un grand intérêt historique, des preuves d'un esprit relativement sagé et modéré.

Le *Journal de Paris*, longtemps attribué à un bourgeois de cette ville, et écrit, comme le prouve M. Quicherat, par un clerc resté inconnu, est aussi très-hostile à l'héroïne, mais renferme des renseignements fort curieux. Le style en est vif, plein de couleur et de passion.

Guillaume GRUEL, écuyer de Richemont, est l'auteur d'une relation introduite dans les *Cronicques des Bretons*. « Il a, suivant ses propres expressions, mis en écrit des faits du bon duc Artus, la plupart en a vu, au moins depuis qu'il fut connétable de France ». Néanmoins, il faut se mettre en garde contre la véracité de témoignages souvent altérés par la partialité de l'auteur en faveur de son maître.

La vérité n'a pas été seulement altérée par cette partialité de certains des chroniqueurs contemporains de la Pucelle : la légende est bientôt venue s'emparer de cette vie, si saisissante pour l'imagination.

La *Chronique de Lorraine*, publiée par dom Calmet à l'appui de son *Histoire de Lorraine*, et, du reste, sans valeur historique, est un monument curieux et unique du merveilleux que l'imagination populaire avait ajouté à la vie de la Pucelle, dans son pays même. Tous les exploits du règne de Charles VII y sont mis sur le compte de Jeanne d'Arc. On lui fait assiéger et prendre tour à tour Bordeaux, Bayonne, Dieppe, Paris, Honfleur, Harfleur, Caen et toutes les villes

de la Normandie, à l'exception de Rouen, sous les murs duquel elle disparaît, sans laisser de trace.

D'un autre côté, Philippe de BERGAME, dans son livre *De claris electisque mulieribus*, affirme, comme choses prouvées, que la mission de la Pucelle avait duré huit ans, et que le Roi Louis XI avait exercé des poursuites contre un juge et un assesseur, après avoir fait déterrer et jeter au fumier les ossements d'autres membres du tribunal qui avait condamné la martyre de Rouen.

Tels sont les principaux chroniqueurs qui ont raconté la vie de Jeanne d'Arc. A présent il nous suffira de citer Guillaume GIRAULT, notaire au Châtelet d'Orléans, qui écrivit une relation du siège; le *Greffier de l'Hôtel-de-Ville d'Albi*, dont la relation est écrite en langue romane; le *Registre Delphinal* de Mathieu THOMASSIN, qui contient quelques documents sur la Pucelle; le *Continueur Français de Guillaume de Nangis*, le seul qui donne d'une manière expresse la date du jour où Jeanne d'Arc arriva à Chinon (6 mars 1428), et enfin la *Vie de Guillaume de Gamaches*, grossier pastiche et tissu pitoyable de faux renseignements généalogiques et de prétendus extraits de chroniques, forgés avec une maladresse qui, heureusement, dénote la supercherie.

La renommée de Jeanne d'Arc s'était étendue hors de France et dans l'Europe entière. Gueneri BERNI en parle dans une chronique italienne qui va de 1350 à 1472, et un historien grec du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, Laonic CHALCONDYLE, l'appelle « inspirée de Dieu ». A Constantinople même, on s'intéressait à la glorieuse vierge de la France : Un gentilhomme aquitain, contemporain de Jeanne d'Arc, le seigneur de VIEL-CASTEL, raconte que, pendant son séjour dans cette

ville, un marchand, chez qui il était logé, lui demanda s'il était vrai que le duc de Bourgogne eût pris la Pucelle <sup>1</sup>.

Le savant et intègre magistrat Etienne PASQUIER est le premier qui, par son ouvrage sur les *Recherches de la France* (1561), ouvrit la voie aux sérieuses études des origines de notre histoire nationale. L'insuffisance des documents historiques dont il disposait, a pu, il est vrai, l'induire souvent en erreur; mais il parle de la Pucelle avec élévation, avec enthousiasme : « Grand'pitié, — s'écrie-t-il, — jamais personne ne secourut la France si à propos et si heureusement que cette Pucelle, et jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée que la sienne! »

En effet, DU BELLAY, dans ses *Instructions sur le fait de la guerre*, avait considéré Jeanne comme un instrument politique, suivant en cela l'opinion de Monstrelet et de Wawrin. DU HAILLAN, adoptant ce même système, alla jusqu'à révoquer en doute la chasteté de la Pucelle. Juste LIPSE, MACHIAVEL, Gabriel NAUDÉ, BAYLE et tous les sceptiques du XVII<sup>e</sup> siècle s'appliquèrent également à soutenir que Jeanne d'Arc avait été la maîtresse de Baudricourt, ou de Xaintrailles, ou du Bâtard, et qu'on avait imaginé de la faire passer pour inspirée afin de relever le courage abattu des Français; qu'en conséquence, on lui indiquait secrètement ce qu'elle avait à dire ou à faire.

Cependant, bien d'autres écrivains soutinrent vaillamment la cause de la vérité et de la justice.

Jean DU HORDAL, descendant d'un frère de Jeanne, écrivit, en 1612, une histoire de la Pucelle pleine de renseignements curieux; en 1647, un Jésuite, le Père Le Moyne, s'exprimait

---

<sup>1</sup> Quicherat, *Procès*, IV.

ainsi dans la *Galerie des Femmes fortes* : « Dieu a envoyé son ange à Jeanne comme à Débora, en la suppliciant. Dieu le permit afin qu'elle remplît tous les devoirs de la femme forte, qu'elle vainquît par sa patience comme elle avait vaincu par sa valeur, et que les Anglais fussent défaits par sa mort non moins que par ses victoires. »

MÉZERAY, un de nos plus exacts, de nos plus judicieux et de nos plus profonds historiens, regarde également Jeanne d'Arc comme inspirée de Dieu. Le jésuite DANIEL, très-préoccupé de la part prise par le clergé à la mort de Jeanne, paraît ne pas oser rendre une justice complète à l'héroïque martyre, mais adopte cependant l'idée de la mission divine. L'abbé VELLY et les continuateurs de son *Histoire* s'efforcent de tout expliquer par des motifs purement humains, tout en admirant franchement la Pucelle.

Ce ne fut qu'à la fin du dernier siècle que l'abbé LANGLET-DUFRESNOY donna l'impulsion au grand travail de reconstitution historique qui devait s'accomplir plus tard, en puisant aux sources authentiques, et surtout dans un précieux manuscrit du sorbonniste Edmond Richer, la matière des trois volumes qu'il fit paraître, en 1753, sous le titre de : *Histoire de Jeanne d'Arc, vierge, héroïne et martyre d'Etat*. Il préparait, en 1756, une seconde édition plus méthodique, lorsque la mort vint le surprendre.

Son travail fut repris, en 1790, avec plus de savoir et de critique, par LAVERDY, ancien ministre de Louis XV. L'analyse des deux procès suggéra à cet auteur de judicieuses observations sur plusieurs points restés jusqu'alors inaperçus ou mal résolus. Il réfuta également de nombreuses erreurs accréditées parmi ses devanciers, et

démontra, notamment, que Louis XI n'ordonna point les actes de répression dont parle Philippe de Bergame.

Quelques années après, en 1806, M. CHAUSSARD, professeur au lycée d'Orléans, publia un recueil historique sur Jeanne d'Arc, contenant la nomenclature et l'analyse des publications inspirées par l'héroïne.

LEBRUN DES CHARMETTES profita de tous ces travaux pour donner, en 1817, une histoire de Jeanne, en quatre volumes. Cet ouvrage, écrit dans un style déclamatoire, renferme de nombreuses citations de documents et en particulier une page du *Registre des comptes de Brabant*, conservé à Bruxelles. Cette page, fort curieuse, présente une preuve certaine que Jeanne prédit la blessure qu'elle devait recevoir à Orléans. Le *Greffier du Registre des comptes* avait extrait ce renseignement précieux d'une lettre écrite par un officier de la maison de Bourbon, le 22 avril 1429, quinze jours avant l'événement.

Un autre ouvrage, publié par BERRIAT-SAINT-PRIX, la même année que celui de Lebrun des Charmettes, eut le mérite d'établir pour la première fois l'itinéraire suivi par la Pucelle.

Le plus beau monument élevé à la mémoire de Jeanne d'Arc est l'ouvrage de M. J. QUICHERAT, écrit sur l'initiative de la Société de l'Histoire de France : *Procès de condamnation et de réhabilitation* (1841-1849). Le premier volume nous donne le texte du procès de condamnation ; le deuxième et le troisième contiennent le procès de réhabilitation ; le quatrième renferme des extraits de toutes les chroniques contemporaines qui ont parlé de Jeanne, et le cinquième un choix des meilleurs passages de toutes les poésies latines et françaises, composées en l'honneur de la Pucelle, au xv<sup>e</sup> siècle, par Antoine Astézan ou d'Asté, Valeran Varanius, Christine de

Pisan et autres contemporains. Ces productions, généralement médiocres en elles-mêmes, ne sont point indifférentes au point de vue de l'histoire. On trouve aussi, dans le cinquième volume, une grande quantité de lettres, actes et autres pièces détachées, des témoignages extraits de livres de comptes et de nombreux documents d'un intérêt historique de premier ordre. Cet ensemble forme l'ouvrage le plus complet et le plus précieux pour tous ceux qui veulent connaître la vie de Jeanne d'Arc, pénétrer en quelque sorte dans son intimité, comprendre toute la naïve et fine simplicité de son esprit, en même temps que toute la noblesse de son cœur. Aussi pouvons-nous dire avec Sainte-Beuve que « le meilleur historien et célébateur de Jeanne d'Arc se trouve être M. Quicherat, le collecteur définitif de tout le dossier restant et le greffier le plus fidèle de tous les actes et témoignages ».

Il convient de donner à M. O'REILLY, conseiller à la Cour de Rouen, une place honorable à côté de M. Jules Quicherat. Il a traduit avec habileté et fidélité la partie latine la plus intéressante de l'œuvre de M. Quicherat. Les dépositions des témoins du procès de réhabilitation, méthodiquement groupées, rendent les recherches faciles et claires.

Les *Aperçus nouveaux* que M. J. Quicherat publia en 1850 établissent, en quelque sorte, la constatation juridique des faits. Cette étude est fort savante, mais on ne saurait accepter toutes les assertions de l'auteur ; la thèse d'après laquelle les juges de Jeanne auraient observé toutes les règles du droit a particulièrement soulevé des critiques sévères et fondées.

La publication des procès de condamnation et de réhabi-



litation devait nécessairement donner une plus vigoureuse impulsion aux études sur Jeanne d'Arc, et leur assurer les bases solides qui leur faisaient défaut jusqu'alors.

Aussi voyons-nous, dès 1847, paraître l'histoire de l'abbé Barthélemy de BEAUREGARD qui, entre autres mérites, eut celui de faire connaître toutes les œuvres qui ont été publiées sur Jeanne d'Arc ou inspirées par cette héroïne ; puis, en 1854, celle de M. Abel DESJARDINS qui nous a donné de la Pucelle une excellente et très-vivante miniature ; et bientôt, dans un format populaire, trois histoires signées des noms de Michelet, Barante, Henri Martin, extraites des œuvres publiées antérieurement par ces trois historiens.

MICHELET, bien qu'imparfaitement éclairé par des publications encore incomplètes au moment où il écrivait, a su, en s'aidant des travaux de l'érudition allemande, peindre une Jeanne d'Arc expressive et touchante en son héroïque sainteté. L'erreur et le paradoxe y sont recouverts d'un brillant vernis de mysticisme et de poésie.

M. de BARANTE parle très-convenablement de Jeanne d'Arc, mais n'est pas assez franchement catholique dans la question de l'inspiration.

Le récit d'Henri MARTIN est un extrait de l'*Histoire de France* de l'auteur, allégé de l'appareil des preuves historiques pour « mettre à la portée du plus grand nombre possible de lecteurs ce qu'on peut nommer les actes de la mission et de la passion de Jeanne, sa vie et sa mort enfin complètement dégagées des voiles qu'avaient entassés sur sa cendre à peine refroidie ceux qui la *réhabilitèrent* après l'avoir sacrifiée. » Malgré de nombreuses erreurs d'interprétation qui ont été vivement relevées par la critique et particulièrement

rement par M. Dufresne de BEAUCOURT, dans deux brochures fort savantes, et par le comte de BOURBON-LIGNIÈRES, dans sa solide *Etude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle* (1875), Henri Martin mérite une belle place parmi les apologistes de Jeanne d'Arc. En l'honneur de son héroïne il s'est fait orateur après avoir été historien : en 1863, il lut, au profit des blessés Polonais, un éloge de la Pucelle d'Orléans, qu'il comparait à Vercingétorix.

Tout le monde connaît la *Jeanne d'Arc* de M. WALLON, ouvrage hors ligne, qui conquiert immédiatement tous les suffrages. La faveur du public fut consacrée par la distinction éclatante que lui accorda l'Académie française en lui décernant le grand prix Gobert (1860). Une édition très-augmentée fut publiée en deux volumes in-8°, en 1867. Une nouvelle édition, plus belle encore, illustrée d'après les monuments de l'art, a paru en 1876. Améliorée et rajeunie par de précieuses additions et d'excellentes retouches, cette histoire a rétabli dans son vrai jour la physionomie de Jeanne d'Arc, avec une grande sûreté de jugement et une irréprochable rigueur de critique.

Un autre sincère admirateur de Jeanne d'Arc est M. VILLIAUMÉ; mais, dans sa *Réfutation des erreurs publiées jusqu'aujourd'hui* (1<sup>re</sup> édition 1863, 7<sup>e</sup> édition, 1874), il a le tort grave de vouloir tout expliquer au point de vue purement humain. A l'entendre, Jeanne d'Arc était une femme de génie, fortifiée par un courage héroïque, une charité sans borne et une foi vive et pénétrante; mais il refuse de voir dans sa vie l'inspiration surnaturelle et prétend que la postérité a été induite en erreur par la superstition des

contemporains, par l'exaltation de l'ignorance d'une foule de chroniqueurs et d'historiens.

Un écrivain animé d'un esprit tout différent, un vrai croyant, M. de LESCURE, a publié, en 1866, un important ouvrage parvenu aujourd'hui à sa troisième édition, et orné de douze gravures sur acier par Léopold Flameng. Écrivant d'après les documents irrécusables du procès, il n'a voulu faire de Jeanne d'Arc ni une extatique, ni une visionnaire, ni une incarnation druidique, ni un mystique fantôme, ni une Velléda du quinzième siècle, ni une militante Marie d'Agreda. Il a pensé qu'elle honorait trop l'humanité pour qu'on dût songer à l'idéaliser. Il l'a laissée humaine, pour la mieux admirer. Il a voulu lui garder sa vivacité et son alacrité rustiques, en même temps que sa pudeur angélique et sa vertu sublime, son patriotique bon sens, en même temps que son héroïque courage. Les éloges de Mgr Darboy et de Mgr Dupanloup attestent que l'auteur a atteint le but qu'il s'était proposé.

Les mêmes sentiments ont inspiré un autre catholique sincère, M. Marius SEPET, qui, jeune encore, devint un des collaborateurs de M. Wallon. Suivant l'expression de M. Léon Gautier, dont une préface orne son livre, publié en 1868, il a trouvé « le vrai ton, la vraie *dominante*, pour raconter, nous allions dire pour chanter cette histoire de Jeanne d'Arc, plus de cent fois écrite avant lui. Il a voulu laisser la parole, autant que possible, aux acteurs et aux témoins de ce grand drame, dont les trois actes peuvent s'intituler : « Orléans, Reims, Rouen ». Il a constaté, avec une candeur scientifique, tant d'événements prodigieux; il n'a pas chicané Dieu sur ses miracles; il n'a pas cherché à expliquer par la pathologie la plus incontestable gloire de nos

Annales. Il a su, tout à la fois, être croyant et savant : croyant sans superstition, savant sans prétention. Il n'a pas voulu faire un panégyrique, et jamais Jeanne n'a peut-être été mieux louée. •

Mme Ed. de LABOULAYE a publié, en 1877, pour le peuple et surtout pour les jeunes filles, une *Vie de Jeanne d'Arc*, d'une lecture attrayante et facile. Le portrait que l'auteur trace de la vierge de Domremy est vrai et fidèle; il répond aux exigences de la critique, et, en même temps, suivant l'expression de Mgr Dupanloup, il charme les cœurs.

M. GUIZOT a écrit de belles pages sur Jeanne d'Arc, dans son *Histoire de France racontée à mes petits enfants* (T. II, pp. 289 à 322). M. de NEUVILLE a composé pour ce récit quatre gravures pleines d'inspiration : Jeanne d'Arc au milieu de son troupeau ; écoutant ses Voix ; blessée devant Paris ; interrogée dans sa prison.

Comme si l'histoire de Jeanne d'Arc ne présentait pas assez d'intérêt dans sa vérité, il s'est trouvé quelques auteurs qui ont voulu la parer des couleurs les plus vives de l'imagination.

*Jeanne d'Arc*, par ANNA-MARIE (la comtesse d'Hautefeuille) (1841), respire le plus vif amour de la patrie, et l'auteur nous fait bien comprendre le but qu'elle a voulu atteindre quand elle s'écrie, à la fin de son avertissement : « Oh ! si l'esprit de Jeanne d'Arc pouvait souffler sur la patrie et lui donner ce qui lui manque encore, le sentiment de la grandeur et la dignité de sa force, elle serait la gloire de ses enfants, et le beau nom de patrie serait encore, comme

---

autrefois, pour les Français, la cause et le mobile des grandes pensées et des nobles actions ».

Le plus fécond de nos écrivains, Alexandre DUMAS père, a donné, sous le nom d'histoire (1843), une espèce de légende où le faux se mêle au vrai, mais que le talent dramatique du fameux romancier a rempli d'intérêt. Eugène SUE a également publié une histoire romanesque de Jeanne d'Arc.

A notre avis, la plus charmante de toutes ces histoires embellies par l'imagination est l'*Histoire de notre petite sœur Jeanne d'Arc*, dédiée aux enfants de la Lorraine, par MARIE-EDMÉE PAU (1871-1874).

Marie-Edmée, née en 1846, avait le culte de Jeanne d'Arc, l'amour du pays lorrain et du grand pays de France. Emportée par le dévouement patriotique et fraternel, elle finit sa vie comme une héroïne, et en digne admiratrice de la Pucelle d'Orléans, dans la guerre néfaste de 1870. Dans le volume composé d'une quarantaine de chapitres très-courts, mis en lumière par sa famille en 1871, la jeune auteur a esquissé, d'une âme toute lorraine, d'un style simple, naturel et ingénieusement naïf, la biographie, non de la guerrière, mais de la bergère. Elle a su résumer, d'une manière expressive et brève, chaque souvenir de cette simple enfance, de cette adolescence en commerce avec les saintes et les anges. Marie-Edmée avait le goût des belles-lettres et des beaux-arts : conduite à Paris par sa mère, elle avait fréquenté l'atelier de Léon Cogniet et étudié, au Louvre, les cartons de Raphaël; aussi avait-elle orné chaque chapitre de dessins, dont le moindre est un petit tableau plein de poésie, de grâce et de variété.

Cet ouvrage n'avait été tiré, en 1871, qu'à un très-petit nombre d'exemplaires. Un éditeur intelligent, M. Plon, d'accord avec Mme Pau, voulut que l'*Histoire de notre petite sœur Jeanne d'Arc* prît sa place à côté des beaux livres destinés à perpétuer le souvenir de la libératrice d'Orléans, et en publia une édition délicatement illustrée en 1874.

Il nous a été impossible de citer tous les ouvrages qui ont été composés sur Jeanne d'Arc; nous avons dû nous contenter de mentionner les principaux, ceux qui ont le plus occupé ou captivé l'opinion publique.

Chacun de ces livres a été l'objet de nombreuses appréciations consignées soit dans des brochures, souvent intéressantes, que nous avons citées au passage, soit dans les journaux du temps. Le plus ancien article écrit sur Jeanne d'Arc remonte au mois de novembre 1683, et a paru dans le *Mercur galant*. Le *Mercur de France*, de 1722 à 1776, contient un grand nombre d'articles sur la Pucelle, de même que la *Quotidienne*, de 1837 à 1845, l'*Univers*, le *Moniteur*, la *Presse*, le *Journal des Villes et Campagnes*. La nomenclature qu'en a donnée l'abbé Barthélemy de Beauregard est fort curieuse, et comprend, jusqu'en 1843, 151 numéros. Une pareille statistique serait difficile à établir de nos jours, où le souvenir de celle qui sauva la France est plus que jamais vivant.

## II

### POÉSIE

C'est une femme, CHRISTINE DE PISAN, un des plus célèbres poètes et philosophes de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et du commencement du XV<sup>e</sup>, qui, la première, chanta la gloire de la Pucelle d'Orléans. Écrit en stances régulières, le *Poëme de la Pucelle* parut du vivant même de Jeanne d'Arc, peu de jours après le sacre de Reims. Christine de Pisan était alors âgée de 67 ans, et mourut quelques années après. Ce sont les derniers accents de sa lyre, et non les moins beaux; ils plaisent par leur accent de vérité, leur enthousiasme et leur émotion convaincue.

Une fillette de seize ans,  
— N'est-ce pas chose fors (hors) nature? —  
A qui armes ne sont pesans,  
Ains semble que sa norriture (éducation)  
Y soit, tant y est fort et dure.  
Et devant elle vont fuyant  
Les ennemis, ne nul n'y dure.  
Elle fait ce, maints yeux voiant.  
Et d'eulx la France descombrant (débarrassant),  
En recouvrant chasteaulx et villes.

Jamais force ne fut si grant,  
 Soit à cens, soit à miles,  
 Et de nos gens preux et habiles  
 Elle est principal chevetaine (capitaine).  
 Tel force n'at Hector, ne Achilles,  
 Mais tout ce fait Dieu qui la menne...

Nous avons encore deux autres poèmes, composés également du vivant ou peu de temps après la mort de Jeanne d'Arc : l'un par un auteur inconnu qui célébra ses hauts faits en vers latins, l'autre par Martin LE FRANC, poète bourguignon, qui mit au jour vers 1440 et dédia au duc de Bourgogne le *Champion des dames, livre plaisant, copieux et abondant en sentences, contenant la défense des dames contre Malebouche et ses consorts et victoires d'icelles*.

Dans ce poème, Le Franc met aux prises Franc-Vouloir, avocat des femmes, avec Malebouche et Vilain-Penser, leurs détracteurs, pour faire décerner la victoire au premier par la Vérité. Franc-Vouloir défend Jeanne contre les objections de l'adversaire et exhorte les nobles cœurs de France à suivre l'exemple de la Pucelle :

Guères ne font tes argumens  
 Contre la Pucelle innocente,  
 Ou que des secrez jugemens  
 De Dieu sur elle pis on sente ;  
 Et droit est que chacun consente  
 A lui donner honneur et gloire  
 Pour sa vertu tres excellente,  
 Pour sa force, pour sa victoire.

Depuis la mort de Jeanne d'Arc jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle aucun poète n'élève plus la voix pour chanter la gloire et la vertu de la Vierge de Domremy.

En 1484, MARTIAL D'AUVERGNE termina, sous le titre liturgique de *Vigilles de Charles VII à neuf psaumes et neuf*



*leçons*, une chronique rimée, de six à sept mille vers, en divers rythmes, de la guerre contre les Anglais. Dans cette narration vive et attachante, qui est une imitation ou plutôt une traduction de la *Chronique* de Chartier, les passages qui concernent la Pucelle sont, comme les vers de Christine de Pisan et de Martin Le Franc, l'expression, non encore altérée, du souvenir de Jeanne d'Arc, ainsi que le montre bien ce passage d'une naïve simplicité :

En ceste saison de douleur  
 Vint au roi une bergerelle  
 Du villaige de Vaucouleur,  
 Qu'on nommoit Jehanne la Pucelle.  
 C'estoit une povre bergière  
 Qui gardoit les brebis ès champs,  
 D'une douce et humble manière,  
 De l'aage de dix-huit ans.  
 Devant le roy on la mena,  
 Ung ou deux de sa congnoissance,  
 Et alors elle s'enclina  
 En luy faisant la révérence.  
 Le roy par jeu si alla dire :  
 « Ha ! ma mye, ce ne sui je pas. »  
 A quoi elle respondit : « Sire,  
 « C'estez vous, ne je ne faulx pas. »  
 Ou nom de Dieu, si disoit elle,  
 Gentil roy, je vous meneray  
 Couronner à Rains, qui que veille (veuille),  
 Et siège d'Orleans lèveray. »

N'oublions pas VILLON qui, dans sa ballade des *Dames du temps jadis*, s'écrie :

.....

Et Jehanne la bonne Lorraine  
 Qu'Angloys bruslèrent à Rouen,  
 Où sont-ils, Vierge souveraine ?  
 Mais où sont les neiges d'antan ?

A ces belles et simples poésies succédèrent un grand nombre de poèmes latins pleins d'emphase et d'ornements mythologiques.

Ces déplorables productions ne tardèrent pas à défigurer le caractère de la Pucelle, à lui ôter sa sublime naïveté, et même sa croyance en une mission céleste, pour en faire une sorte de vierge guerrière animée de la fureur des combats.

Cette métamorphose fut tristement achevée par le mauvais goût de poètes visant au bel esprit. Malherbe lui-même, le restaurateur de la poésie française, ne put éviter cet écueil et produisit cette épigramme :

L'ennemy tous drois violant,  
Belle amazone, en vous bruslant,  
Témoigna son ame perfide ;  
Mais le destin n'eut point de tort :  
Celle qui vivoit comme Alcide  
Devoit mourir comme il est mort.

Ces vers étaient placés au bas d'une gravure de Charles DAVID, représentant Jeanne d'Arc le sein découvert et la chevelure frisée.

*La Pucelle ou la France délivrée*, de CHAPELAIN, ce fameux poème de douze fois douze cents vers, la plupart mauvais, semble le résumé de tous les genres ennuyeux.

L'auteur ne chercha pas à intéresser par des épisodes étrangers à l'action ; il eut le bon sens de rejeter la magie et les enchantements auxquels avaient eu recours certains de ses devanciers, mais il conçut la bizarre et froide idée de remplacer ce *merveilleux* parasite par une allégorie métaphysique. La France devenait *l'âme* de l'homme en guerre avec elle-même ; Charles VII était la *volonté* portée tantôt au bien, tantôt au mal ; l'Anglais et le Bourguignon, le *transport de*

*l'appétit irascible ; Agnès, l'appétit concupiscible ; Dunois, la vertu ; Tanneguy, l'entendement ; enfin, la Pucelle, la grâce divine.*

Les contemporains du malheureux Chapelain firent bonne justice de son épopée, si longtemps attendue, si vite oubliée, et dont la moitié est restée inédite jusqu'à cette heure.

Pendant près d'un siècle, aucune autre tentative poétique ne vint réveiller dans le cœur des Français le souvenir de leur plus pure héroïne.

Parlerons-nous du poème impie et ordurier où « le patriarche des philosophes » traîna dans la boue cette brave, pure et généreuse Jeanne d'Arc, dont l'épée fut si redoutable à nos ennemis, et dont le nom inspira tant de courage à nos héros ?

Le poème prétendu épique de la *Pucelle*, commencé vers 1730, fut publié pour la première fois en 1755, d'après des copies que possédaient La Beaumelle et Maubert. Bien que ce fût le résumé de la philosophie de VOLTAIRE, les premières éditions lui causèrent le plus vif déplaisir. Ce n'était pas que le courtisan de la Pompadour et de la Du Barry, de Catherine et de Frédéric eût honte de l'immoralité de cette œuvre dégoûtante, ni remords d'insulter lâchement à la plus pure de nos gloires ; sans patriotisme et sans pudeur, il ne craignait qu'une chose : la menace du chancelier, qui lui avait fait savoir que s'il paraissait seulement un vers de « cette horreur », il devait s'attendre à finir ses jours dans un cul-de-basse-fosse. Il voulait préparer les voies à une édition moins audacieusement injurieuse à Dieu, à Jésus et à sa Mère, à sa patrie elle-même. Il lui fallait donc nier qu'il fût l'auteur des passages les plus monstrueux. Mais il est trop certain, par ses propres aveux, que ces grossièretés odieuses

étaient bien de lui, aidé, ajoutons-le à la honte de l'époque qui finalement amnistia son poème, par trois jeunes femmes du grand monde, dont l'une était la marquise du Châtelet.

Alexandre Soumet qui, pour flétrir l'œuvre immonde de Voltaire, sut trouver ces vers énergiques :

Le bûcher s'alluma pour la fille des champs;  
Elle y monta... Sa cendre au fleuve fut jetée,  
Et trois siècles après Voltaire l'a chantée,

Soumet est un des seuls poètes de notre siècle, pourtant si prodigue en hommages à Jeanne d'Arc, qui ait su rendre avec un certain talent les principaux traits de la figure de la Pucelle. Sa grande composition de *Jeanne d'Arc, trilogie nationale dédiée à la France*, comprend une *idylle* : *Jeanne d'Arc bergère*; une *épopée* : *Jeanne d'Arc guerrière*; une *tragédie* : *Jeanne d'Arc martyre*, plus un *prologue* et un *épilogue*.

Nous aurons occasion plus loin de parler de la meilleure partie de cette trilogie : *Jeanne d'Arc martyre*, tragédie qui eut beaucoup de succès. L'idylle et l'épopée contiennent des passages remarquables, mais l'ensemble manque de cohésion et de grandeur, le style est trop imagé, l'allure trop romantique, et, reproche plus grave, la vérité historique n'est pas toujours observée.

Le poème épique et lyrique de Jeanne d'Arc reste encore à faire.

Un grand nombre de poésies d'importance secondaire ont été inspirées par le souvenir de la Pucelle. Les productions du commencement de ce siècle sont profondément fastidieuses, et, de nos jours, bien peu de poètes ont su trouver les accents vrais et sincèrement émus qui conviennent à

cette héroïne nationale. Depuis Casimir DELAVIGNE, nous ne pouvons guère citer que Auguste BARBIER, Théodore de BANVILLE et le comte de PUYMAIGRE. Tout récemment Léon SÉCHÉ a dédié à Mgr Dupanloup, dans son recueil de poésies, *Amour et Patrie*, une belle pièce intitulée la *Canonisation de Jeanne d'Arc*. Il est impossible de mieux peindre la vie de Jeanne que dans cette seule strophe :

. . . . .  
 Etre femme et chasser l'Anglais de la frontière,  
 Aimer, jusqu'à mourir, sa patrie et son Roi,  
 C'était en ce temps-là le fait d'une sorcière !  
 O Jeanne ! ta magie est sainte comme toi !

. . . . .  
 Paul DÉROULÈDE a su trouver aussi de magnifiques accents dans les *Nouveaux chants du soldat*. La pièce intitulée *Sur la Jeanne d'Arc de Frémiet*, serait à citer en entier. Nous en détachons ces quelques strophes d'un si vif sentiment patriotique :

Comment peux-tu passer devant cette œuvre fière,  
 Qu'il ne tressaille au fond de toi  
 De ces élans subits qui sont de la prière,  
 De ces vœux qui sont de la foi ?

. . . . .  
 Tu ne comprends donc pas que cet être qui plane,  
 Ce bras levé, ces yeux ravis,  
 C'est elle, c'est la sainte et grande Paysanne,  
 Ta Paysanne, ô mon pays !

Ah ! quel présage ardent que cette époque sombre,  
 Quel avenir que ce passé !  
 Quand vaincu par la force et broyé sous le nombre,  
 Ce peuple gisait terrassé.

Et que, le croyant mort et que s'en croyant maître,  
L'enroulant de son noir drapeau,  
L'étranger avait fait un tombeau pour l'y mettre,  
Jeanne a surgi de ce tombeau ;

Et qu'embrasant les cœurs à son âme immortelle,  
La gloire au front, bannière en main,  
Elle a détruit par nous et chassé devant elle  
Tous nos vainqueurs de grand chemin.

Car l'éternelle histoire est là qui recommence :  
Ces jours-là, ce sont ces jours-ci ;  
C'est un autre étranger, mais c'est la même France,  
Et c'est le même peuple aussi.

. . . . .

Et vouant notre espoir, consacrons notre haine,  
Consacrons nos cœurs recueillis  
A Jeanne la Française, à Jeanne la Lorraine,  
La patronne des envahis !

### III

## THÉÂTRE

De même que Christine de Pisan avait chanté la gloire de la Pucelle avant sa mort, le théâtre s'était, dès son vivant, emparé de ses exploits et des principaux traits de sa vie. Il paraît qu'on la fit, vers 1430, figurer dans une pièce, malheureusement perdue, ayant pour donnée la guerre des Hussites. Depuis cette époque, une quantité innombrable de drames, de tragédies, d'opéras et même de pantomimes, ont mis tant bien que mal Jeanne d'Arc sur la scène.

La plus ancienne pièce connue est le *Mistère du siège d'Orléans*, représenté publiquement en 1435, à Orléans, le jour anniversaire de la délivrance de cette ville par la Pucelle. La rédaction que nous possédons de ce mystère date de 1456. Considérablement augmentée par de nombreuses collaborations successives et anonymes elle se compose de 20,529 vers, et met en scène une centaine d'acteurs représentant une foule de personnages, dont la plupart vivaient encore.

Ce mystère suit l'histoire d'une façon si exacte et presque si complète, qu'il nous paraît inutile d'en donner l'analyse ; il suffira d'indiquer que, malgré le titre, l'action ne prend pas fin à la délivrance d'Orléans, mais se termine après la glorieuse journée de Patay, par le retour triomphal de la Pucelle dans la ville qu'elle a délivrée.

Le style de ce mystère, monotone et diffus, ne met en relief ni physionomies, ni caractères. Il ne présente d'autre intérêt que celui d'une chronique pauvrement dialoguée, d'autres qualités qu'une observation fidèle de la vérité historique, et un sincère enthousiasme pour l'héroïne, qui est constamment appelée « Princesse, noble Dame ».

On ne remit Jeanne d'Arc sur la scène que vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, dans une représentation dramatique donnée le 7 septembre 1580 au collège des Jésuites de Pont-à-Mousson, en l'honneur du duc de Lorraine, Charles III. La pièce, en cinq actes et en vers, qui était intitulée : *Histoire tragique de la Pucelle d'Orléans*, avait pour auteur le P. FRONTON DU DUC, alors âgé de vingt-quatre ans, professeur de rhétorique à ce collège. Ce pieux jésuite a montré, par le choix de son sujet et par la manière dont il l'a traité, autant de patriotisme que d'amour de la vérité. Remontant aux sources historiques depuis si longtemps délaissées par les poètes et les historiens, ses devanciers, il eut le talent de remettre en lumière les principaux traits du caractère de Jeanne d'Arc. Sa tragédie est intéressante et marque une véritable entente des nécessités théâtrales ; le style en est fort estimable et souvent poétique. Le duc de Lorraine, charmé de cette représentation, fit don au P. Fronton du Duc de cent écus d'or, somme fort considérable pour l'époque.



Le respect scrupuleux qu'avait mis le P. du Duc à ne pas s'écarter des données historiques ne fut malheureusement pas imité par les auteurs qui traitèrent après lui le même sujet au dix-septième siècle.

Nous trouvons, parmi les productions les plus insensées de cette époque, une tragédie du sieur VIREY DES GRAVIERS, publiée en 1600 à Rouen, par Raphaël de Petitval, sous le titre de *Tragédie de Jeanne d'Arques, dite la Pucelle d'Orléans, native du village d'Emprenne, près Vaucouleurs en Lorraine*. Fastidieuse, sans intérêt, sans poésie et sans vérité, cette pièce affecte le genre mythologique, si fort goûté alors, et fait de Jeanne une amazone qui abandonne la compagnie des Nymphes, pour accomplir la mission qu'elle a reçue de Jupiter. Elle s'écrie :

Or sus il faut quitter les belles Oréades,  
Les Nymphes, le plaisir des ondes jasardes,  
Le carquois de Diane et son arc et ses dards,  
Et toute me sacrer à l'homicide Mars...

L'année 1608 vit paraître, également à Rouen et chez le même libraire, une œuvre assez bizarre, mais par bonheur moins mythologique, spécialement dans la partie consacrée à la Pucelle : *les Amantes ou la grande pastorale, par Nicolas Chrétien, sieur des Croix Argentenois, en cinq actes et en vers, avec un prologue, enrichie de plusieurs belles et rares inventions et relevée d'intermèdes héroïques à l'honneur des François*. La conversion de Clovis, la prise de Compostelle par Charlemagne, celle de Jérusalem par Godefroy de Bouillon et celle de Damiette par saint Louis, forment les sujets des quatre premiers « intermèdes héroïques. » Le dernier est consacré à la Pucelle et la scène de Chinon en est le

morceau capital. Le dialogue est vif et rapide et plusieurs scènes sont traitées avec une certaine vérité.

Une vingtaine d'années après, l'irascible abbé Hédelin d'AUBIGNAC entreprit la tâche de composer sur Jeanne d'Arc une tragédie en prose, « *selon la vérité de l'histoire et les rigueurs du théâtre* ». Préoccupé de satisfaire à cette dernière exigence, l'abbé d'Aubignac condensa toute l'action en vingt-quatre heures pour la placer au jour du supplice de la Pucelle. Le spectateur est éclairé sur les événements antérieurs, tantôt par l'héroïne, tantôt par ses juges « qui, nous apprend l'auteur, parlent tous diversement pour donner à la Pucelle l'occasion de dire des choses agréables ». La règle des trois unités étant ainsi assurée, l'abbé d'Aubignac se met à l'aise avec « la vérité de l'histoire ». — « Pour y mettre une intrigue qui donnast le moyen de faire jouer le théâtre, dit-il, j'ay supposé que le comte de Warwick en estoit amoureux et sa femme jalouse (de Jeanne); car, bien que l'histoire n'en parle point, elle ne dit rien au contraire, de sorte que cela vraisemblablement a pu être, les historiens françois l'ayant ignoré et les Anglois ne l'ayant pas voulu dire. »

Cette pitoyable tragédie, dont le sort ne nous est point connu, fut mise en vers par la MESNARDIÈRE et jouée sur le théâtre du Marais, en 1629. Elle ne pouvait rien gagner à cette transformation.

Les imitations de l'antiquité, trop en honneur à cette époque, firent négliger malheureusement à nos grands poètes tragiques du dix-septième siècle un sujet national si fécond, auquel ils auraient pu ajouter tout l'éclat de leur génie.

Les poètes du dix-huitième siècle commirent le même oubli. Ce n'est qu'en 1778 que nous rencontrons trace d'une pantomime en trois actes où figure la Pucelle, puis en 1786

un mélodrame en vers de PLANCHER-VALCOUR, et, en 1790, une pièce de DESFORGES, mise en musique par Rodolphe KREUTZER. On rencontre encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une piètre tragédie de RONSIN, et une *Jeanne d'Arc* de MERCIER, en quatre actes et en vers (1795). Cette dernière pièce est surtout curieuse par la préface où l'auteur déclare que la Pucelle, « si elle eût vécu de nos jours, fidèle à la cause et au cri du peuple, aurait marché avec nous à la prise de la Bastille et à la destruction d'un trône horriblement entaché de trahisons et de sanglants parjures ».

Nous laisserons de côté cette littérature révolutionnaire, ainsi que les œuvres fantaisistes et vides d'action comme de sens des premières années du dix-neuvième siècle, pour arriver à la tragédie en cinq actes de Ch.-Joseph LÆILLARD d'AVRIGNY, représentée le 4 mai 1819 au Théâtre-Français, sous le titre de *Jeanne d'Arc à Rouen*. C'est une tragédie des plus classiques, écrite en vers très-pompeux. Le sentiment vrai du caractère de la Pucelle a fait défaut à d'Avrigny, qui a négligé les sources historiques et n'a pu, par conséquent, tirer aucun parti des magnifiques réponses de Jeanne d'Arc à ses accusateurs.

Cet honneur était réservé à Alexandre SOUMET, qui en fut récompensé par le succès le plus vif et le plus prolongé. Sa tragédie de *Jeanne d'Arc martyre*, qui forme la troisième partie de la *trilogie nationale* dont nous avons déjà parlé, est d'une allure moins classique que la précédente. Ecrite à une époque où le romantisme se faisait déjà pressentir, elle a plus de mouvement, plus d'intérêt, plus de simplicité. Le rythme en est facile et élégant et les vers ne manquent pas d'un certain éclat, comme dans ces

dernières paroles que prononce Jeanne d'Arc du haut de son bûcher :

Ils n'arracheront pas un soupir de mon cœur ;  
Mais quel ange des cieux me couvre de ses ailes ?  
C'est lui !... Je reconnais ses palmes immortelles,  
Il montre l'avenir à mes yeux éblouis..  
France, encor un laurier... Terre de saint Louis,  
De ces tyrans des mers cesse d'être sujette.  
Anglais, disparaissez, la France vous rejette,  
Et de vos corps sanglants dispersant les lambeaux,  
Pour ses vainqueurs d'un jour n'a plus que des tombeaux.  
Elle a brisé ses fers, a relevé sa gloire,  
Et mon âme s'envole au bruit de sa victoire.

La grande sensation produite par la tragédie de Lœillard d'Avrigny, et surtout par celle de Soumet, excita l'émulation d'une foule de poètes.

Nous trouvons successivement : en 1821, un opéra, genre troubadour, de THÉAULON et Armand d'ARTOIS, dont CARAFFA avait fait la musique ; en 1829, la tragédie de M. de HÉDOUVILLE, où l'histoire est singulièrement travestie ; puis, en 1832, un drame en prose de M. H. MILLOT, dont le style négligé tourne quelquefois à la parodie, enfin, en 1835 et en 1836, deux autres pièces sans intérêt.

Une *Jeanne d'Arc*, assez bien écrite, de M. CRESSOT, précède d'une année la tragédie en cinq actes et en vers que publia, en 1843, un admirateur aussi éclairé qu'enthousiaste de la Pucelle, M. le comte de PUYMAIGRE <sup>1</sup>. Cette pièce, composée suivant les principes de l'école romantique, a gagné à l'application de ce nouveau système littéraire une

<sup>1</sup> M. de Puymaigre a publié, en 1875, un excellent travail, d'abord inséré dans le *Correspondant*, *Jeanne d'Arc au Théâtre*, 1439-1875, auquel nous avons fait d'utiles emprunts.

ampleur, une originalité et une aisance qu'on rencontre peu dans ses devancières : la vérité historique y est scrupuleusement observée. La tragédie de M. de Puymaigre ne fut pas représentée, mais, en revanche, on joua sur le théâtre de la Gaîté, en 1847, un mauvais drame de M. Ch. DESNOYERS, inspiré sans doute par cette singulière préface de Mercier, dont nous citons plus haut un passage.

Nous pourrions énumérer encore une certaine quantité de drames en prose ou en vers, assez faibles, en général, et dont aucun ne fut représenté. Citons, entre autres, un drame en cinq journées et en vers, de M. PORCHAT, *Jeanne d'Arc ou la fille du Peuple au xv<sup>e</sup> siècle*, par M. Athanase RENARD (1851), drame historique en vers libres et en sept tableaux, qui ne justifie point son titre ; le drame de MM. Louis JOUVE et Henri COZIC, et la *Jeanne d'Arc* de Daniel STERN (1857), inférieure aux autres œuvres de cet écrivain ; deux tragédies de MM. BOUSSON DE MAIRET (1860) et Constant MATERNE (1862) ; *Jeanne d'Arc*, drame en vers en cinq actes, par P.-F. LOUVET (1863), et enfin la *Jeanne d'Arc* du chanteur DUPREZ représentée au Grand théâtre parisien, en 1865, qui échoua tristement.

En 1869, M. P.-J. BARBIER publia une première édition de son drame de *Jeanne d'Arc*, dont la représentation devait obtenir, au théâtre de la Gaîté, le 8 novembre 1873, le plus grand et le plus légitime succès.

Ce drame, en cinq actes et en vers, légèrement remanié pour recevoir la musique si magnifiquement inspirée de M. Charles GOUNOD, est, par cette heureuse alliance avec l'opéra, l'œuvre théâtrale la plus complète et la plus élevée qui ait paru jusqu'à présent. Nous n'entreprendrons pas d'en donner même une courte analyse : les souvenirs en sont

encore présents à la mémoire de chacun. Qu'il nous suffise de dire que M. Jules Barbier, en sachant ne pas trop s'écarter de l'histoire, a produit une œuvre où le caractère de Jeanne d'Arc, si difficile à bien comprendre et à bien peindre dans son ensemble, est habilement mis en lumière. Il a pris dans le procès les plus remarquables épisodes; à la manière des auteurs de mystères, il a été original en imitant; il a mis en beaux vers ces réponses de Jeanne, si merveilleuses de bon sens et de fière simplicité :

« Je leur criais : « Entrez! » et j'entrais la première! »

Le même succès ne couronna point l'opéra de M. MERMET, représenté peu de temps après l'œuvre de MM. J. Barbier et Charles Gounod.

## IV

### POÉSIE ET THÉÂTRE ÉTRANGERS

Quand on voit le petit nombre de poètes français qui ont su comprendre Jeanne d'Arc, et conserver à sa mission miraculeuse, à sa vie et à ses actes surhumains leur véritable caractère, on est moins étonné de trouver tant d'erreurs historiques et surtout tant de mensonges haineux chez les poètes étrangers, en particulier chez les poètes de la nation qui fut vaincue par la Pucelle d'Orléans.

Le premier qui se présente à nous est William SHAKESPEARE.

Trop peu de temps s'était écoulé depuis les victoires de la Pucelle, les passions et les haines étaient encore trop vivaces pour que le grand dramaturge anglais osât ou même pût se montrer impartial à l'égard de celle qui avait fait essuyer à ses compatriotes de si sanglantes défaites. Aux yeux de la foule, Jeanne d'Arc était encore, en Angleterre, une ennemie détestable, une sorcière et même une prostituée, que Bedford avait justement condamnée au dernier supplice. C'est ainsi qu'elle apparaît dans la première partie du drame de

*Henri VI*, consacrée aux luttes des Anglais contre les Français, partie qui, dit-on, est de Robert Green, et a seulement été revue par Shakespeare. Nous ne voulons point faire l'analyse de ce drame, universellement connu; nous nous contenterons de dire que, non-seulement le caractère de Jeanne d'Arc y est travesti d'une manière abominable, mais que les faits eux-mêmes y sont complètement dénaturés. On y trouve, par exemple, pour la première fois, cet épisode de Jeanne maudissant son Roi et reniant son père, épisode qui exerça la plus funeste influence sur les poètes qui, plus tard, puisèrent leur inspiration dans *Henri VI*. Le poète anglais se voit obligé, à certains endroits, de rendre quelque justice à l'ascendant du caractère de Jeanne, mais constamment il dénature l'histoire. C'est ainsi qu'il nous montre le duc de Bourgogne tellement attendri par le charme surnaturel et par l'éloquence de la Pucelle, qu'il se décide à se séparer des ennemis de la France.

SCHILLER est moins grossier que Shakespeare, mais n'a pas plus de respect pour l'histoire. Dans sa *Jungfrau von Orleans*, représentée à Weimar, en 1801, il s'est inspiré évidemment du *Henri VI*, et en a reproduit cette absurde accusation de sorcellerie que le père de Jeanne d'Arc porte contre sa fille. On dirait que ces deux grands poètes, de génie bien différent, ont également pris à tâche d'altérer la vraie physionomie de la Pucelle; et, certes, Schiller est plus coupable que son illustre devancier. Celui-ci avait au moins l'excuse d'écrire à une époque assez rapprochée des événements pour que les parti-pris du temps y pussent être reflétés. Le poète allemand, au contraire, qui avait à sa disposition tous les documents amassés depuis trois siècles, a préféré reprendre l'inspiration de



Shakespeare, plutôt que de reproduire la beauté grande et naïve de l'histoire. Il nous peint Jeanne d'Arc comme une guerrière qui se plaît uniquement dans le carnage des batailles, finit par s'abandonner à un subit amour pour un officier anglais, et perd de cette façon tout son pouvoir, qu'elle ne retrouvera plus tard que pour mourir, victorieuse, ensevelie dans les plis de son drapeau. Les beautés de scène et de style, entre autres les adieux de Jeanne d'Arc aux bords de la Meuse, ne rachètent point tout ce qu'il y a de détestable dans le fond même de la pièce.

La tragédie de Schiller, traduite en français, pour la première fois, en 1802, par CRAMER, fut ensuite l'objet de nombreuses traductions ou imitations. WEBER, le grand compositeur allemand, l'orna de musique.

En revanche, un des premiers littérateurs anglais de ce siècle, Robert SOUTHEY, avait publié, en 1795, son poème épique de *Jeanne d'Arc*. Peu d'hommages plus éclatants ont été rendus par l'étranger à l'héroïne française. En prenant pour sujet de son poème la défaite des Anglais, Southey proclame qu'il vient défendre une cause sainte : « Si parmi mes lecteurs, dit-il, il en est un qui puisse désirer le succès d'une cause injuste, parce que son pays la soutient, je ne désire pas l'approbation de cet homme ».

Il prend Jeanne d'Arc à son départ de Vaucouleurs, et suit assez fidèlement l'histoire jusqu'au sacre de Reims. On retrouve encore, dans ce beau poème, quelques inexactitudes presque de tradition : l'auteur ne laisse pas Jeanne étrangère au sentiment de l'amour, mais, dit un des critiques du poète anglais, ce n'est point, comme Schiller, la passion qu'il lui en fait éprouver, c'est le souvenir d'une affection vaincue, qui n'a rien d'incompatible avec la sain-

teté de son caractère. Southey, qui était passionné pour la révolution française, met dans la bouche de Jeanne d'Arc, après la cérémonie du sacre, un discours dans lequel il lui fait développer les doctrines de cette révolution, comme si l'humble fille l'eût prévue et hâtée de ses vœux.

L'opinion publique, dans la Grande-Bretagne, a rendu à Jeanne d'Arc un hommage plus éclatant encore. En 1795, au moment de la guerre entre la France et l'Angleterre, un auteur anglais crut flatter le sentiment d'aversion nationale de ses compatriotes, en faisant figurer dans une pantomime une Jeanne d'Arc sorcière, que le diable finissait par jeter dans les enfers. De telles huées d'indignation accueillirent ce dénouement, qu'à la représentation suivante on substitua au diable des anges qui enlevaient au ciel la Pucelle. Ce tableau nouveau eut le plus grand succès.

L'enthousiasme pour Jeanne d'Arc est à peine moins vif aujourd'hui en Angleterre qu'en France ; nous en trouvons une preuve dans cet acte d'un prélat anglais, Mgr GILLIS, vicaire apostolique d'Edimbourg, venant, en 1857, prononcer dans la cathédrale d'Orléans le panégyrique de la Vierge de France.

Onze ans après, un poète anglais, M. Robert STEGGAL, donna une nouvelle preuve de cet enthousiasme, en dédiant un poème sur la Pucelle « aux Sœurs de Jeanne d'Arc, les Filles de la France, pays que son génie a sauvé, que sa mort rend sublime ».

L'Allemagne a, de son côté, rendu à la jeune libératrice d'Orléans un touchant hommage dans le livre de G. GERRERES.

Le caractère chevaleresque des Espagnols leur fit concevoir, dès les premiers jours, la plus vive sympathie et la plus

grande admiration pour l'héroïne française. Leurs sentiments n'ont jamais varié.

Le plus illustre historien espagnol, le jésuite MARIANA, résume dans ces quelques mots toute la vie de Jeanne d'Arc :

« Par un secret jugement de Dieu, celle dont il voulut se servir pour délivrer la France d'une domination étrangère tomba malheureusement entre les mains des Anglais. P. Cauchon, évêque de Beauvais, en fut le principal persécuteur et eut plus de part que personne à sa condamnation, sans que nul osât seulement ouvrir la bouche pour la défendre. La plupart étaient toutefois convaincus de l'innocence de cette vierge, dont la mémoire sera toujours respectable dans l'univers. »

LOPE DE VEGA fit en son honneur, dit-on, une pièce dont le titre seul nous est parvenu : *Juana de Francia*; plus tard, au XVIII<sup>e</sup> siècle, Antonio ZAMORA fit représenter sur le théâtre de Madrid une *Comedia famosa* en trois journées, intitulée *La Doncella de Orleans*. Cette pièce, qui montre l'admiration du poète espagnol pour son héroïne, prouve aussi son ignorance de l'histoire. Agnès y est devenue une sorte de virago anglaise qui guerroyait contre la Pucelle dont elle réussit à s'emparer. La pièce se termine par la mort de Jeanne d'Arc qui expire dans les bras de Charles VII, arrivé trop tard pour la sauver.

M. Antoine de LA TOUR a étudié spécialement *Jeanne d'Arc sur la scène Espagnole* et *Jeanne d'Arc chez les historiens Espagnols*, dans deux articles fort intéressants publiés, en 1874 et en 1875, dans la *Revue Britannique*.

L'Italie nous a donné plus d'opéras que de poèmes. Ces œuvres musicales n'eurent et ne méritaient aucun retentissement. Les moins oubliées sont la *Giovanna d'Arco* du

compositeur napolitain ANDREOZZI, représentée à Venise en 1793, et l'opéra que composa VERDI sur les paroles de Solera. Ce que cette dernière pièce offre de plus original, c'est un duo d'amour de Jeanne d'Arc avec le Roi Charles VII, duo que de malins esprits accompagnent.

Dans cette rapide esquisse des œuvres étrangères, nous avons vu que le premier poète qui calomnia Jeanne d'Arc fut un Anglais, Shakespeare, et le premier qui la réhabilita par une œuvre de talent et de vérité, également un Anglais, Robert Southey ; de même la tragédie de Schiller a trouvé sa contre-partie dans l'histoire de l'allemand Guido Goerres.

## ICONOGRAPHIE

Au cours des triomphes de la Pucelle d'Orléans, et même pendant sa captivité, le peuple, plein d'enthousiasme et de reconnaissance pour la *Vierge de France*, professait à son égard une sorte de culte, et allait jusqu'à porter, en guise d'images de saints, celle de l'héroïne. Ce fut même un des chefs de l'accusation : « Interrogée si elle avoit point veu ou fait faire aucuns ymaiges ou painctures d'elle et à sa ressemblance, respond qu'elle vist à Arras une paincture en la main d'un Escot (Eccossais), et y avoit la semblance d'elle toute armée, et présentoit unes lectres à son Roy, et estoit agenouillée d'un genoul; et dit que oncques ne vist ou ne fist faire aultre ymaige ou paincture à la semblance d'elle ».

Ce passage du procès de condamnation nous ôte toute certitude de posséder aucun portrait permettant d'immortaliser les traits de notre héroïne. Les images qui nous sont parvenues ne peuvent être considérées tout au plus que comme des copies plus ou moins altérées faites d'après la

« peinture de l'Escot », ou plutôt d'après les souvenirs de contemporains.

Il existe à Orléans, dans le cabinet de M. L. Jarry, un petit tableau sur bois présentant la plus grande ressemblance avec une statuette de Jeanne d'Arc trouvée à Domremy. La Pucelle y a bien le type lorrain, le visage rond, les pommettes saillantes, les lèvres fortes. Les yeux sont bleus, mais les cheveux, qui paraissent tressés en couronne sur le sommet de la tête, sont blonds et non pas noirs. L'expression de la figure est pleine de douceur, de bonté et de simplicité.

Une peinture au blanc d'œuf, exécutée du temps même de la Pucelle, a été nouvellement découverte par M. Auvray. Jeanne d'Arc ayant d'une main son étendard et de l'autre son écu armoriés, est à la gauche de la sainte Vierge, avec l'enfant Jésus, tandis que saint Michel se tient à sa droite. On peut lire encore sous les pieds de la Vierge : « Jehanne d'Arc, pucele forte ». Les traits sont plus doux que dans le portrait d'Orléans.

Une tapisserie contemporaine achetée à Berne par M. d'Azeglio, représente la première entrevue de Jeanne d'Arc et de Charles VII : elle donne au moins une idée du riche costume militaire que portait la Pucelle. Jeanne d'Arc y est représentée telle qu'elle se montra à la tête des armées, telle, dit M. Quicherat <sup>1</sup>, que voulait la voir la multitude, car si elle n'eût pas été habillée somptueusement, on ne l'eût pas réputée « chef de guerre », et elle n'eût pu prendre l'ascendant qu'elle exerça sur les troupes.

La collection Carraud offre une statuette en bronze de

---

<sup>1</sup> *Histoire du Costume en France.*

la fin du xv<sup>e</sup> siècle, portant sur son socle cette inscription : « la Pucelle d'Orléans ». On possède encore quelques-unes des médailles que le Roi Charles VII avait fait frapper en l'honneur de Jeanne. D'un côté l'on voit son portrait, et de l'autre une main portant une épée avec ces mots pour légende : *Consiliis confirmata Dei*.

Les quelques peintures faites au seizième siècle ne nous ont laissé de Jeanne d'Arc que des types de fantaisie, et depuis, chaque artiste ne fit que prêter à la Pucelle l'attitude et les accoutrements le plus à la mode à l'époque où il vivait. C'est ainsi que, sur une tapisserie du dix-septième siècle, nous voyons Jeanne d'Arc représentée sous les traits d'une héroïne antique. Dans un tableau de Simon Vouet, conservé au musée d'Orléans, la Pucelle est travestie en une grande dame de l'hôtel de Rambouillet. Elle a également le costume du dix-septième siècle dans un tableau qui se trouve à l'hôtel-de-ville de Rouen. Ce tableau porte la curieuse inscription suivante : « Jeanne d'Arc du Lys, Pucelle d'Orléans. L'amazone de France, inspirée de Dieu en sa patrie, pays Barois, prit les armes, et comme une autre Judith coupa la tête à Holopherne anglois, chassa les armées et sauva le royaume de France, et rétablit le Roy Charles 7<sup>e</sup> en son trône, 1429 ». Au-dessus de cette peinture on lit : « J'exécute les conseils de Dieu ». A côté de l'épée tenue par Jeanne d'Arc : « Ce fer a sauvé la France ». Dans le fond du tableau, des guerriers en costume du temps de Henri IV combattent, et l'on voit briller le drapeau blanc aux trois fleurs de lis.

M. de Haldat du Lys, à Nancy, possède une Jeanne d'Arc, peinte par Dernet, artiste lorrain du xvii<sup>e</sup> siècle.

Le dix-huitième siècle ne nous a légué que la Pucelle en toque à plumes et en crevés à l'espagnole.

Les peintres de notre époque, tout en recherchant davantage la vérité, ne pouvaient, eux aussi, nous donner que des œuvres de pure imagination. Parmi les plus célèbres, nous citerons : Fragonard, Revoil, Deveria, Scheffer, Ingres, Paul Delaroche. Au salon de 1877, on a encore vu une nouvelle *Jeanne d'Arc* à Patay : « De par le Roy du ciel, entrez hardiment et France aura victoire ! » Elle est de M. Raymond Balze, qui s'est inspiré de la prophétie de Merlin, rappelée par Christine de Pisan : « Une vierge viendra dont le cheval foulera le dos des archers ».

Ajoutons les verrières projetées par M. Lechevallier-Chevillard pour la cathédrale d'Orléans; l'une d'entr'elles représente Jeanne entrant dans la ville, le 29 avril 1429; la Pucelle, encore peu faite à la vie des camps et au tumulte de la foule, a un air timide contrastant avec son armure et son destrier : l'artiste est resté fidèle à l'histoire et nous montre Jeanne d'Arc les cheveux coupés autour de la tête, mais elle est blonde au lieu d'être brune.

La même variété de types est également observée dans les monuments commémoratifs ou les statues élevées à Jeanne d'Arc.

L'arrêt de réhabilitation portait que des croix fussent plantées en souvenance et perpétuelle mémoire de la Pucelle tant en la ville de Rouen qu'en autres lieux du royaume, pour donner signe, mémoire et certification notable de l'exécution et intimation de la sentence royale.

Sous le règne de Louis XII, on remplaça à Rouen une de ces croix par une fontaine publique dont la description nous a été conservée. Trois bouches, dont les appuis étaient



sculptés richement, jetaient de l'eau dans un bassin. Au-dessus, trois étages de colonnes s'élevaient pour abriter la statue de Jeanne d'Arc entourée de celles de nombreux saints. Ce monument, remarquable par ses colonnes corinthiennes, surmontées de pignons en forme de vases, d'où une statue jaillissait comme une fleur, ne fut point entretenu. Miné par le temps dès le xvii<sup>e</sup> siècle, il tombait tellement en ruines, qu'on le démolit, en 1754, pour le remplacer, en 1756, par le monument lourd et sans grandeur de l'architecte Alex. Dubois et du sculpteur Michel-Ange Stodtz.

La ville d'Orléans ne fut guère plus heureuse pour le monument qu'on y construisit, paraît-il, d'après les ordres et les indications de Charles VII. Ce monument, élevé sur le pont, à l'entrée de la ville, représentait Jeanne d'Arc et son Roi agenouillés devant l'image du Christ et de la Vierge. Un pélican nourrissant ses petits de son sang surmontait une croix de bronze dont les bras soutenaient les instruments de la passion. Mutilé en 1562 par les calvinistes, misérablement relevé en 1571, puis transporté en 1745 à l'Hôtel-de-Ville, par suite de réparations au pont, il fut placé en 1771 au carrefour formé par la rencontre de la rue de la Vieille-Poterie et de la rue Royale. Il y resta jusqu'au mois d'août 1792. Un arrêté du gouvernement avait prescrit de le fondre pour en faire des canons ; les fers de la grille devinrent des piques et le piédestal fut rasé jusqu'au sol.

A cette époque de vandalisme et de terreur, la ville de Rouen ne put conserver son monument que grâce à la présence d'esprit du maire qui s'empressa d'affirmer au peuple ameuté l'origine toute populaire de Jeanne d'Arc.

En 1804, une souscription de la ville d'Orléans permit

d'inaugurer la statue que le premier consul avait commandée à Gois. L'allure en est, à notre avis, trop belliqueuse. Nous préférons de beaucoup l'œuvre ravissante de la princesse Marie d'Orléans, conservée en original à l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, et en copie au village de Domremy. Cette statue représente Jeanne d'Arc saisie d'effroi en chevauchant à travers les cadavres couchés sur le champ de bataille.

• Poète par l'âme, destinée à ne vivre qu'un petit nombre d'années, ainsi que le modèle de son jeune chef-d'œuvre, la princesse Marie avait compris ce noble cœur de jeune fille, triste au milieu de la gloire et n'embrassant sa mission qu'avec une crainte à la fois pudique et religieuse. Une âme respire dans le marbre de la statue de Jeanne d'Arc, et c'est une âme de jeune vierge dévouée, courageuse, et qui a compris qu'en dehors des partis politiques, des opinions particulières et des sentiments personnels, il est une chose toujours sainte, éternellement sacrée, c'est la patrie<sup>1</sup>.

Une autre sculpture de la même princesse, au musée de Versailles, montre Jeanne, pieusement recueillie, et tenant serrée contre son cœur l'épée de Fierbois. La ville d'Orléans possède encore une autre statue de la Pucelle due au ciseau de M. Foyatier.

Paris devait aussi avoir ses monuments élevés à l'héroïne qui se dévoua si généreusement pour sa délivrance. Le musée du Louvre possède, de Rude, une Jeanne d'Arc écoutant ses Voix. M. Chapu a repris le même sujet, dans une œuvre exposée au Luxembourg. La place des Pyramides est ornée de la statue si critiquée due au ciseau de Fremiet, le même qui exposait au Salon de 1875 une statue tumulaire de Jeanne.

---

<sup>1</sup> *Jeanne d'Arc*, par Anna Marie, t. 1, p. 6.

Nous répondrons avec M. Quicherat à tous ceux qui condamnent absolument l'expression de cette statue, que Jeanne devant Paris n'était plus la Jeanne d'Orléans et de Reims. « Si sa lucidité, qui n'avait pas faibli, lui faisait lire dans le cœur des ennemis la certitude d'une nouvelle victoire pour son drapeau, elle lui découvrait aussi tout ce qui fermentait contre elle de mauvaise volonté et de haine dans l'entourage du Roi. Elle ne put point ne pas pressentir qu'une catastrophe la menaçait de ce côté. Sur le visage qu'elle montra aux assaillants de la porte Saint-Honoré, durent se peindre la résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité et le sérieux inévitable à l'approche du martyr. Ce double sentiment, M. Fremiet me semble avoir réussi à l'exprimer. » Les traits un peu durs de la Jeanne d'Arc de Fremiet se retrouvent sur un médaillon en bronze de M. Chapu, au chevet de l'église Saint-Aspais, à Melun.

La même année, M. Le Feuvre exposait une Jeanne d'Arc encore enfant et simple bergère, à la pose harmonieuse, à la tête rêveuse et pleine de poésie, que le jury a justement médaillée. Quand cette jeune fille aura grandi, ce sera la Jeanne d'Arc de M. Chapu ; quand elle sera devenue guerrière, ce sera celle de la princesse Marie, et quand elle sera la vierge martyr, nous la retrouverons dans la statue de M. Clère au salon de 1875.

Il faut encore citer le buste si fin et si énergique de Jeanne d'Arc, par l'auteur de la statue équestre de Napoléon I<sup>er</sup> à Cherbourg, M. Le Véal (1875). Ce buste, habilement reproduit, en plastique, en terre cuite et en bronze par la maison Susse, n'est, en réalité, que le portrait de Mlle Lia Félix, l'actrice qui, dans le drame de M. Barbier, sut si bien émouvoir les spectateurs.

Au sujet des statues de Jeanne d'Arc, un de ses panégyristes a exprimé un vœu que nous souhaiterions de voir réaliser.

Dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1858, Mgr Place s'écriait :

« Ah ! je voudrais qu'au piédestal des statues élevées à cette sainte et noble femme, la justice de mon pays eût écrit, au-dessous de son nom vénéré, le nom de ses persécuteurs. D'années en années, de siècles en siècles, tous les jours, à toute heure, tout sexe, tout âge, toute condition, voudrait, en passant devant son image, mêler à ces souvenirs d'hommage pour l'héroïne un souvenir d'exécration pour ses juges. L'enfant qui joue sur la place publique apprendrait à balbutier, avec les louanges de Jeanne, des malédictions pour ceux qui la condamnèrent. Devenu l'homme à son tour, il initierait ses fils à cette double justice de l'admiration et du mépris, et les générations transmettraient aux générations le culte de leur libératrice et l'horreur de ses bourreaux. »

Une récente découverte, qui a été faite aux environs de Fécamp, dans une ferme du village de Toussaint, semblerait autoriser l'opinion, souvent émise, que Jeanne d'Arc aurait été l'objet d'une sorte de culte. Une lettre insérée dans le *Nouvelliste de Rouen* et reproduite dans le journal la *Défense* (octobre 1877), nous apprend qu'un cultivateur a découvert, derrière un buffet, une niche dans laquelle se trouve debout une statue de Jeanne d'Arc, en pierre sculptée. Le piédestal porte cette inscription : *Jeanne Darques, dite la Pucelle d'Orléans*. De chaque côté de la niche se trouvent deux autres statues en pierre : une Vierge avec l'enfant Jésus, et une autre dont il est impossible de connaître l'identité.

Nous nous contentons de signaler cette trouvaille qui devra exciter l'attention de tous les archéologues.

Le monument qui touche le plus le cœur de tout Français est certes cette modeste chaumière du village de Domremy où naquit la pure et vaillante héroïne.

Cette maison est devenue la propriété de la France grâce au noble désintéressement de son possesseur, un habitant de Domremy, Nicolas Gérardin, qui la céda, en 1818, pour 2,500 francs, au département du Loiret, après en avoir refusé une somme de 6,000 francs offerte par un Prussien. La ville d'Orléans fit frapper une médaille destinée à rappeler le souvenir de cette belle action.

L'intérieur de cette maison se compose d'un rez-de-chaussée divisé en quatre pièces, dont la première, la plus étendue, devait servir de cuisine, et n'offrait, avant sa restauration, aucune particularité curieuse.

Au-dessus de la porte de la cuisine sont deux pierres d'entrée ornées de sculptures.

Sur la partie inférieure, on lit en caractères gothiques :

† Vive † le † Roy † Loys †

Cette inscription est placée au-dessus d'un écusson semé de trois fleurs de lis : ce sont les armes de France. A droite, un autre écusson renferme une épée soutenant de la pointe une couronne et côtoyée de deux fleurs de lis : ce sont les armes des du Lis, descendants de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée. A gauche, un autre écusson, composé de trois socs de charrue avec une molette d'éperon au milieu, représente les armes des Thiesselin, alliés aux du Lis. Une

gerbe de blé et des ceps de vigne chargés de raisins ornent la partie supérieure.

Au-dessous est écrit :

† Dieu † labour †  
 c    xx  
 † mil † iiii † iiii † i †

Le tout est surmonté d'une statue représentant Jeanne d'Arc dans l'attitude de la prière, à genoux, les mains jointes, revêtue de son armure, les cheveux flottants ; cette statue est placée dans une niche d'un mètre et demi de hauteur ; elle est la copie, en fonte, de celle qui a été donnée par le Roi Louis XI, et qui se trouve dans un angle de la cuisine, à gauche, en entrant. Cette statue, en 1819, était au portail de la maison de Gérardin, depuis démolie.

Une précieuse décoration, due sans doute à la munificence de Louis XI, relevait autrefois la devanture de cette maison. On y avait peint les exploits de la Pucelle.

Michel Montaigne en vit encore quelque chose en 1580 : « Le devant de la maisonnette où elle naquit est tout peint de ses gestes ; mais l'âge en a fort corrompu la peinture ». (*Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie. Rome et Paris, in-4°, 1774.*)

Au milieu de la cuisine repose, sur un piédestal en marbre, une autre statue de Jeanne d'Arc, en bronze.

Elle est représentée sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, après la délivrance d'Orléans, saluant le peuple et semblant, dans son attitude, rendre gloire à Dieu en embrassant son épée qu'elle tient sur son cœur en forme de croix. C'est un

chef-d'œuvre sorti du ciseau de la princesse Marie d'Orléans, fille de Louis-Philippe. Cette princesse en fit don à la maison de Jeanne d'Arc, où elle fut inaugurée en 1843.

La fenêtre de la cuisine réparée, a des vitraux peints en 1819.

On remarque, sous la cheminée, une vieille taque, ou plaque de fer fondu, ayant appartenu aux parents de l'héroïne ; au plancher, une vieille poutre, qu'on y a laissée lorsqu'on a réparé la maison, et sur laquelle on aperçoit la trace des coups de sabres des alliés qui voulaient emporter, comme de précieuses reliques, des morceaux de bois de la maison de Jeanne d'Arc.

Au fond de la cuisine, vis-à-vis de la porte d'entrée, est une autre porte sur laquelle on voit une plaque de marbre blanc portant l'inscription suivante :

#### LA CHAMBRE DE JEANNE D'ARC.

Cette pièce est presque dans l'obscurité, car le jour n'y entre que par une fenêtre de quarante centimètres de hauteur, sur trente de largeur. A côté de la fenêtre, à gauche, on voit encore le châssis en bois de chêne, parfaitement conservé, de l'armoire de Jeanne d'Arc.

La porte du cellier est au milieu du mur, en face de la petite fenêtre de la chambre de Jeanne. Un petit soupirail, donnant sur le jardin, y amène un jour obscur.

Au fond de la cuisine, à droite, on aperçoit l'emplacement d'une porte qui servait d'entrée à la chambre des fils de Jacques d'Arc. Cette pièce a maintenant son entrée du côté de l'église, et sert de fournil aux sœurs qui tiennent une école et un pensionnat fondés en l'honneur de Jeanne d'Arc

pour les jeunes filles de Domremy, de Greux et d'autres communes.

La maison de Jeanne d'Arc est entourée de pelouses couvertes d'un gazon toujours frais, et placée au milieu d'un jardin rempli d'arbres et de fleurs de toutes espèces, cultivés avec le plus grand soin. Une vigne sauvage et d'autres arbustes entrelaçant leurs rameaux viennent la tapisser de verdure. De jeunes pins élèvent leurs cimes au-dessus de ses murs. Des allées sans nombre, bordées de rosiers et de fleurs, permettent de parcourir le jardin dans tous les sens; un ruisseau, coulant par cascades, le traverse en entier.

A droite de la grille qui ferme l'enceinte où sont la chaumière de Jeanne d'Arc, le jardin et toutes les constructions que l'on a faites depuis 1818, se trouve un bâtiment dont les deux principales pièces sont ce qu'on appelle les salles de réception.

Dans la plus grande de ces deux salles, on aperçoit une magnifique toile représentant le martyr de Jeanne d'Arc; l'héroïne, attachée au poteau sur le bûcher fatal, paraît tout à fait détachée de la terre; elle semble attendre le moment où son âme, s'échappant de son corps, pourra s'envoler au séjour de bonheur que lui ont mérité ses exploits et ses vertus. — Un autre tableau, peint à l'huile, qui ne le cède en rien au premier, représente l'héroïne avec son étendard et pansant un Anglais. Jeanne, le regard élevé vers le ciel, semble demander avec ferveur le salut de l'âme de ce pauvre mourant. — Sur un autre tableau, à côté, la Pucelle est représentée dans l'église de Tours offrant son épée à la sainte Vierge. — Une quatrième toile, due au pinceau de Benouville, représente Jeanne entendant ses Voix; l'archange saint Michel tient un glaive flamboyant et lui parle à l'oreille;



sainte Catherine et sainte Marguerite lui présentent l'épée de Fierbois, dans le lointain on aperçoit un village dévoré par l'incendie. — Un cinquième tableau nous montre la guerrière dans la grosse tour de Rouen, au moment où ses cruels geôliers lui ayant enlevé ses habits de femme, elle se voit obligée de revêtir des habits d'homme qu'on lui a jetés exprès. La porte de la prison entr'ouverte laisse apercevoir les sinistres figures de ses gardiens et de ses juges. A droite, en entrant dans la salle, on voit aussi un magnifique étendard, copie exacte de l'étendard de Jeanne, artistement travaillé et envoyé par les dames d'Orléans à la maison de Jeanne d'Arc, le 8 mai 1863, quatre cent trente-quatrième anniversaire de la délivrance. On remarque encore sur un tableau Jeanne d'Arc à genoux devant le curé de Vaucouleurs et le sire de Baudricourt, pour être exorcisée. Dans la seconde salle, on voit une statue la représentant lors de sa première vision ; sa quenouille et son fuseau sont à ses côtés. Une autre petite statuette bronzée la montre sortant à peine de l'enfance ; elle est armée et tient en ses mains son étendard. Un tableau peint à l'huile la représente encore enchaînée et lorsqu'on lui lit l'arrêt de mort.

Devant la maison se trouve un monument élevé par le gouvernement, en 1820, à la gloire de la libératrice de la France.

L'église de Domremy, tout proche de la maison de Jeanne d'Arc, d'une remarquable simplicité, date du douzième siècle, et a été réparée en 1585. A côté du modeste autel qui se trouve dans le chœur, sont deux vitraux peints représentant, l'un, l'Apparition de l'Archange saint Michel à Jeanne d'Arc ; et l'autre, l'héroïne agenouillée au pied d'une statue de la Vierge. Depuis plusieurs années, on

a changé l'orientation de l'église : l'entrée a pris la place du maître-autel et se trouve en face du pont construit sur la Meuse. A droite, est la chapelle de *Notre-Dame de la Pucelle*. L'autel est dédié à la sainte Vierge, et la statue qui surmonte cet autel est, suivant une ancienne tradition, celle de l'Ermitage Sainte-Marie. Au-dessus de l'autel, apparaissent des anges qui tiennent chacun un écusson aux armes des du Lis <sup>1</sup>.

Au musée de Jeanne d'Arc, à Domremy, on conserve des débris de la chapelle de Notre-Dame de Domremy, où Jeanne allait prier. Cette chapelle avait été restaurée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par un descendant de Pierre d'Arc, Hordal, dont le nom est gravé en creux et en grandes capitales sur le débris conservé.

Les régiments français ne passent jamais à Domremy sans rendre les honneurs militaires à la chaumière de Jeanne d'Arc.

---

<sup>1</sup> *Notice biographique de Jeanne d'Arc*, Orléans, Herluison, libraire, 1875.

## VI

### PANÉGYRIQUES

Quand Jeanne d'Arc recevait de toutes parts tant de témoignages d'enthousiasme et de vénération, quand les poètes, les peintres, les sculpteurs, les artistes de tout genre et de tout pays élevaient mille monuments à sa mémoire, l'Eglise ne voulut pas manquer à ce concert unanime : toujours elle fut la première à consacrer, par ses prières et par ses louanges, le souvenir de la mission providentielle de la Vierge de France.

Nous avons vu que le 8 mai 1429, à la nouvelle de la levée du siège d'Orléans, toute la population de la ville sauvée par Jeanne d'Arc, la Pucelle en tête, se réunissait à la cathédrale, et, dans une procession solennelle, se rendait au portereau Saint-Marceau, en chantant des hymnes, pour remercier Dieu de la miraculeuse délivrance.

Telle fut l'origine de la cérémonie religieuse et militaire en usage encore aujourd'hui. La pompe en fut réglée dès l'année 1430, et consacrée depuis par de nombreuses décisions épiscopales et pontificales.

Le clergé et le conseil de la ville avaient arrêté que la procession irait, avec les châsses des églises, à tous les endroits où avaient eu lieu les combats, et qu'on y ferait un service ; que les douze procureurs porteraient à la main un cierge aux armes de la ville ; que quatre de ces cierges demeureraient à Sainte-Croix, quatre à Saint-Euverte et quatre à Saint-Aignan. Le retour devait s'effectuer par la chapelle de Notre-Dame de Saint-Paul, et un sermon serait prêché et la messe célébrée à l'église cathédrale de Sainte-Croix. Dans l'après-midi, il y aurait vigile des morts à Saint-Aignan.

Pendant la procession, on devait chanter de nombreux motets contenant des actions de grâces à Dieu, des remerciements à Saint-Aignan, à Saint-Euverte et à la sainte Croix, dont la fête avait coïncidé avec la levée du siège, et des éloges à la Pucelle ainsi qu'à ses compagnons d'armes, Dunois, La Hire, Xaintrailles.

Voici un fragment de ces motets :

Judith et Esther, nobles dames,  
Et plusieurs autres vaillantes femmes,  
Par le vouloir du Dieu des Dieux,  
Bataillèrent pour les Hébreux.  
Tout ainsi pour notre querelle  
Batailla Jeanne la Pucelle.

Il y avait aussi des chansons pleines de récits merveilleux que le peuple chantait en l'honneur de celle qu'il appelait « l'angélique », suivant l'auteur d'une chronique bourguignonne d'ailleurs pleine de fiel et d'amertume.

Le sermon que l'on prononçait à Sainte-Croix avait pour sujet « la levacion du siège », et, comme on ne pouvait le

faire sans prononcer l'éloge de la Pucelle, il finit par être bientôt consacré à la louange de Jeanne d'Arc.

L'arrêt de réhabilitation avait, du reste, ordonné déjà, le 5 juillet 1455, que le lendemain 5 serait prononcé, à la cathédrale de Rouen, un panégyrique de Jeanne d'Arc, et les peuples coururent en foule entendre l'éloge de cette héroïne<sup>1</sup>. La coutume ne s'en établit pas à Rouen; la ville d'Orléans, seule, conservant pieusement le culte de ses souvenirs les plus chers, ne manqua point, sauf dans les époques de troubles religieux ou politiques, de célébrer, chaque année, à la fête de la ville, sa libératrice.

Les premiers discours dont nous ayons pu trouver trace sont ceux qui ont été prononcés : en 1460, par Jean Martin, docteur en théologie; en 1501, par Antoine Dufour; en 1504, par l'évêque de Sisteron, confesseur du Roi, et cent ans après, en 1604, par le prieur de Saint-Maclou, d'Orléans. Les plus anciens panégyriques dont le texte nous soit parvenu sont ceux du P. Claude DE MAROLLES (1759 et 1760); du chanoine LOISEAU, du chapitre d'Orléans (1764); de LE PRÉVÔT DU TILLET (1766); de l'abbé PERDOUX (1767); d'un professeur des Chanoines réguliers (1776).

Voici les noms des divers autres panégyristes de Jeanne d'Arc, depuis 1777 jusqu'à nos jours :

1777. CAHOUE, chanoine régulier, ancien prieur de Saint-Euverte.
1779. André-Guillaume de GÉRY, abbé de Sainte-Geneviève.

---

<sup>1</sup> Baudot de Juilly, *Histoire de Charles VII.*

1790. LADUREAU, chanoine.
1803. L'abbé CORBIN, chanoine de l'église d'Orléans, décédé curé de Sainte-Croix.
1804. L'abbé COLIGNON, curé de Montargis, décédé curé de Saint-Germain-en-Laye.
1805. L'abbé PATAUD, vicaire de Saint-Aignan, décédé en 1817, aumônier du lycée d'Orléans.
1806. L'abbé BERNET, vicaire de Saint-Paterne.
1807. L'abbé DESNOUES, curé de Saint-Paul.
1808. L'abbé CORBIN, chanoine de l'église d'Orléans. (Pour la deuxième fois.)
1809. L'abbé NUTEIN, vicaire de Sainte-Croix, décédé en 1850, curé de Saint-Pierre-le-Puellier.
1810. L'abbé LADUREAU, chanoine honoraire. (Pour la deuxième fois.)
1811. L'abbé PATAUD, chanoine honoraire. (Pour la deuxième fois.)
1812. L'abbé LADUREAU, chanoine honoraire. (Pour la troisième fois.)
1813. PINEAU, curé de Meung-sur-Loire.
1814. L'abbé NUTEIN, chanoine honoraire. (Pour la deuxième fois.)
1815. DESNOUES, curé de Saint-Paul. (Pour la deuxième fois.)
1816. LADUREAU, chanoine honoraire. (Pour la quatrième fois.)
1817. L'abbé BERNET, chanoine honoraire de Saint-Denis. (Pour la seconde fois.)
1818. DESNOUES, curé de Saint-Paul. (Pour la troisième fois.)

- 
1819. D. FRAYSSINOUS, évêque d'Hermopolis, plus tard  
Ministre des Cultes.
1820. L'abbé GAUZARGUES, qui devint curé de Briare.
1821. L'abbé FEUTRIER, chanoine honoraire de Saint-Denis,  
nommé plus tard Ministre de l'Instruction publi-  
que et des Cultes.
1822. L'abbé PISSEAU.
1823. L'abbé FEUTRIER. (Pour la deuxième fois.)
1824. L'abbé LANDRIEUX, vicaire de Sainte-Elisabeth de  
Paris.
1825. L'abbé LONGIN, vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois  
de Paris.
1826. L'abbé GIROD, vicaire de Notre-Dame de Paris.
1827. P.-L. PARISIS, vicaire de Saint-Paul d'Orléans, né  
dans cette ville le 12 août 1795, décédé évêque  
d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, le 5 mars  
1865.
1828. DEGUERRY (l'abbé Gaspard), alors aumônier du  
6<sup>e</sup> régiment de la garde royale, depuis curé de la  
Madeleine de Paris et l'une des plus nobles  
victimes de la Commune.
1829. L'abbé MORISSET, chanoine de Blois.
1830. LE COURTIER (l'abbé F.-J.), depuis évêque de Mont-  
pellier.
- De 1831 à 1840, les difficultés survenues entre l'admi-  
nistration municipale et le clergé empêchèrent le  
panégyrique d'être prononcé.
1841. L'abbé MARÉCHAL, vicaire de Saint-Paterne, décédé  
curé de Saint-Aignan, en 1864.
1842. L'abbé MIOT, vicaire de Saint-Paterne, décédé en  
1861, chanoine honoraire de l'église d'Orléans

1843. L'abbé A.-L.-A. CHESNARD, décédé aumônier de l'Ecole normale d'Orléans, le 26 avril 1858.
1844. L'abbé PIE, vicaire général de Chartres, aujourd'hui évêque de Poitiers.
1845. L'abbé BERLAND, décédé curé de Beaugency, le 25 avril 1869.
1846. L'abbé de la TAILLE, vicaire de la cathédrale d'Orléans, plus tard curé de Pithiviers.
1847. L'abbé DESBROSSES, aumônier du collège d'Orléans, aujourd'hui vicaire général.
1848. L'abbé CANILLAC.
1849. L'abbé DUCHESNE, professeur de rhétorique au petit Séminaire de Paris, depuis curé de Notre-Dame-des-Champs.
1850. L'abbé Barthélemy de BEAUREGARD, auteur d'une histoire de Jeanne d'Arc, publiée à Paris en 1847.
1851. L'abbé MÈGE, curé de Morestel, diocèse de Belley.
1852. L'abbé MARÉCHAL. (Pour la deuxième fois.)
1853. L'abbé Barthélemy de BEAUREGARD.

En 1854, il ne fut pas prononcé d'éloge public.

En 1855, Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans, fit entendre, dans son église cathédrale, un des plus remarquables panégyriques qui aient jamais été faits en l'honneur de la Pucelle. Il montra, dans la mission de Jeanne d'Arc, « l'inspiration, l'action et la souffrance, ces trois grandes choses qui se rencontrent dans toutes les fortes entreprises, pour la gloire de Dieu et le salut des peuples, » et développa ainsi toute la vie de la Pucelle, inspirée, héroïne et martyre.

L'abbé DEGUERRY, curé de la Madeleine de Paris, fit, en 1856, pour la seconde fois, un panégyrique de Jeanne d'Arc, et, l'année suivante, ce fut un prélat anglais, Mgr GILLIS,



---

évêque de Limyra, vicaire apostolique d'Edimbourg, qui vint, en quelque sorte, faire amende honorable au nom de sa nation, en célébrant l'héroïque victime des Anglais.

1858. L'abbé de PLACE, chanoine de Paris.

1859. L'abbé CHEVOJON, vicaire de Sainte-Clotilde de Paris.

1860. L'abbé FREPPEL, professeur à la Sorbonne, aujourd'hui évêque d'Angers.

1861. L'abbé DESBROSSES, vicaire général d'Orléans.

1862. L'abbé H. PERREYVE, professeur à la Sorbonne.

1863. L'abbé MERMILLOD, recteur de Notre-Dame de Genève, depuis évêque de Genève.

1864. L'abbé THOMAS, missionnaire apostolique, aumônier de l'hospice de Versailles.

1865. L'abbé BOUGAUD, vicaire général d'Orléans.

1866. L'abbé LAGRANGE, vicaire général d'Orléans.

1867. L'abbé FREPPEL.

1868. L'abbé BAUNARD, chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale d'Orléans.

Dans le deuxième panégyrique que Mgr DUPANLOUP prononça le 8 mai 1869, en présence des évêques de tous les diocèses par où Jeanne avait passé, et auxquels se rattachaient les souvenirs de sa courte et glorieuse existence, NN. SS. le cardinal-archevêque de Rouen, les archevêques de Tours, de Bourges, les évêques de Beauvais, de Saint-Dié, de Poitiers, de Blois, de Troyes, de Châlons, de Verdun, de Nancy, de Constantine, et Mgr Lacarrière, ancien évêque de la Basse-Terre, l'éminent prélat s'éleva plus haut encore que dans le premier éloge qu'il avait prononcé en 1855. Il révéla une Jeanne d'Arc que l'on ne connaissait peut-être pas encore

assez : la sainte dans la jeune fille, la sainte dans la guerrière et la sainte dans la suppliciée.

• Je suis heureux et ému, Messieurs, s'écriait-il, de traiter un tel sujet devant vous, devant de tels juges de ma parole. Au nom de cette immense et religieuse assemblée, je vous rends grâce d'avoir bien voulu vous rendre ici de tous les lieux où Jeanne d'Arc a passé et laissé d'elle, de sa mission, de sa vertu, des traces ineffaçables. Votre présence ici, Messieurs, sous les voûtes de cette sainte basilique, est un des hommages les plus grands que Jeanne d'Arc ait jamais reçus, et notre histoire en conservera le souvenir. »

La sainteté de Jeanne d'Arc apparut aux yeux de tous ; elle n'attend plus maintenant que sa consécration.

Il ne fut point prononcé de panégyrique en 1870 et en 1871, mais à cette lugubre époque, où notre malheureuse patrie courbait le front sous les revers et les humiliations, le souvenir de la Vierge de France faisait frémir tous les cœurs.

Le P. PERRAUD eut, en 1872, l'honneur de remonter le premier, depuis nos désastres, qu'il avait vus de si près, dans la chaire de Sainte-Croix, pour ranimer de sa patriotique éloquence les courages affaiblis. Il fut suivi, en 1873 et en 1874, par les P. P. Joseph et Augustin LÉMANN, deux juifs convertis qui surent faire voir en Jeanne d'Arc la digne émule des héroïnes inspirées de la Judée. M. l'abbé BERNARD prit, en 1875, comme texte de son panégyrique : *Dieu et la France*.

Cette nomenclature, où nous retrouvons les représentants les plus illustres du clergé français, est terminée par les noms de M. l'abbé d'HULTST, en 1876, et du P. MONSABRÉ, en 1877.

---

La fête de Jeanne d'Arc, dont le panégyrique compose une partie essentielle, commence le 7 mai au soir, et est à la fois religieuse et patriotique.

Le 7 mai, à huit heures du soir, un cortège militaire part de l'extrémité sud du pont d'Orléans, à l'endroit même où étaient les Tourelles. Accompagné d'hommes qui tiennent des torches allumées, ce cortège se dirige vers la cathédrale au son des clairons et des tambours, en suivant l'itinéraire de Jeanne d'Arc. Arrivé sur la place Sainte-Croix, il va chercher à l'Hôtel-de-Ville le Conseil municipal et le Maire d'Orléans, qui porte la bannière de Jeanne. Les grandes portes de la cathédrale s'ouvrent, et l'Evêque d'Orléans, entouré de son Clergé, se place sur le parvis pour recevoir la bannière que vient lui remettre le Maire de la ville. A ce moment, on illumine aux feux de bengale les tours de Sainte-Croix; le Clergé chante le *Magnificat* et le *Regina cæli*, et l'Evêque d'Orléans donne solennellement sa bénédiction au peuple.

C'est toujours avec bonheur que les habitants de la ville d'Orléans voient revenir les jours solennels des 7 et 8 mai. Le souvenir de leur Jeanne est vivant au xix<sup>e</sup> comme au xv<sup>e</sup> siècle; le concours dans la cathédrale, l'affluence dans les rues où passe la procession d'action de grâces, la beauté de la fête tout à la fois religieuse et civile, le témoignent hautement. Quatre cents ans ont passé sur leur cité, et l'âme des Orléanais a résisté à ces quatre siècles, qui ont triomphé de tant de choses. Les monuments publics, les Sociétés savantes, le musée, les collections particulières montrent, conservent avec orgueil et soin filial la mémoire de la sublime bergère de Domremy. Ce n'est pas

sans une certaine émotion que nous avons appris l'existence, dans cette ville si reconnaissante d'Orléans, de trois collections renfermant l'histoire, par les livres, les gravures et les médailles, de l'immortelle héroïne : la première existe dans le musée de la ville ; les deux autres se trouvent chez deux Orléanais, M. Louis Jarry, propriétaire, et M. Desnoyers, vicaire général, dont la vie s'est consacrée à cette tâche pieuse. Nous avons pu constater que l'une de ces collections, celle de M. Desnoyers, augmentée chaque jour depuis trente ans, se compose de 790 ouvrages, 1,617 gravures, et 122 médailles et objets divers, au total 2,529 pièces.

Si la mémoire de Jeanne d'Arc pouvait périr dans le reste de la France, le monde irait la retrouver et la contempler à Orléans!



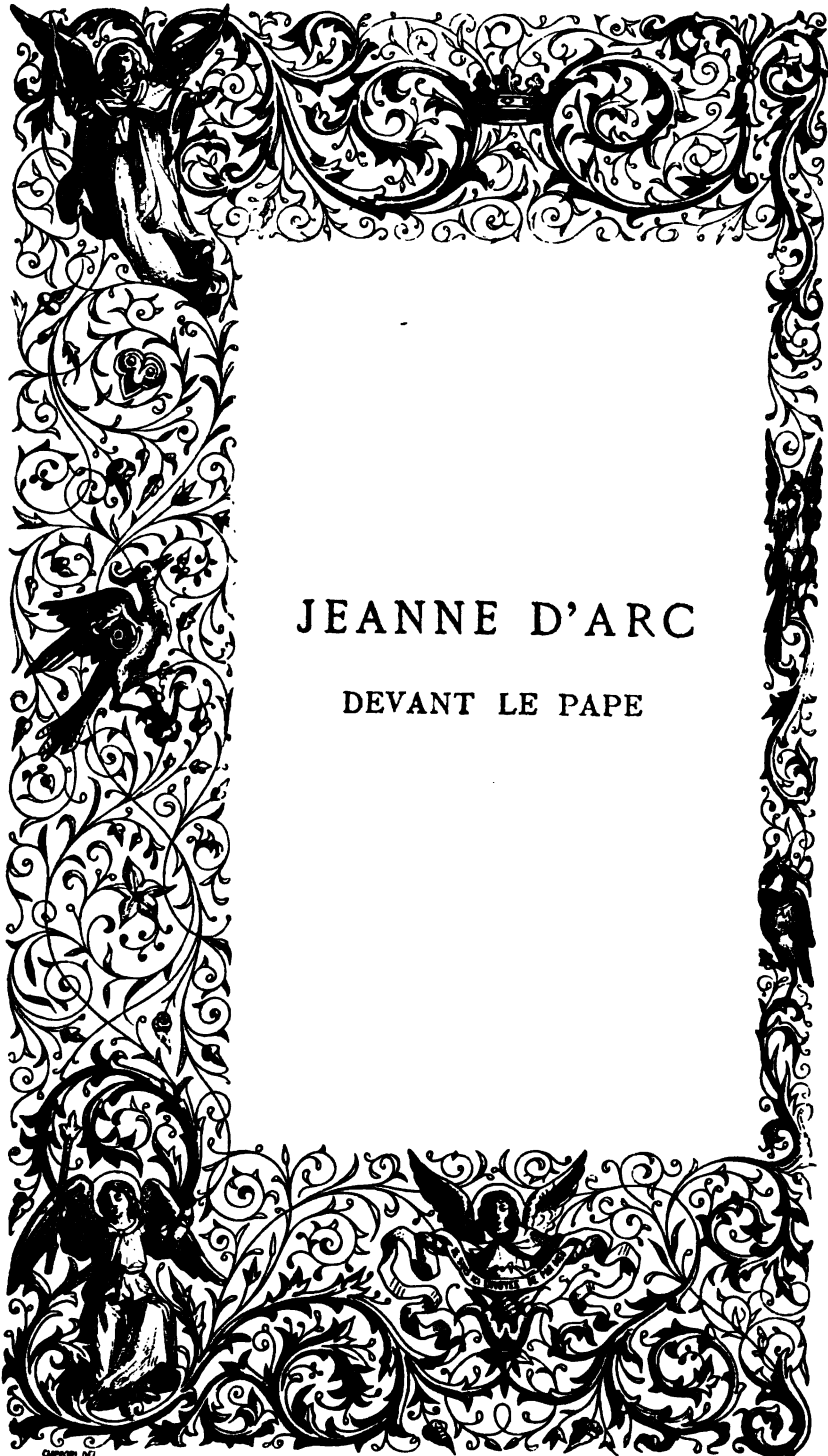
NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



*Bebeq. Dujardin*

*Cappers del*

LA COMBATTUE AU CAMP PRES D'ORLEANS



JEANNE D'ARC  
DEVANT LE PAPE

CHAPUIS

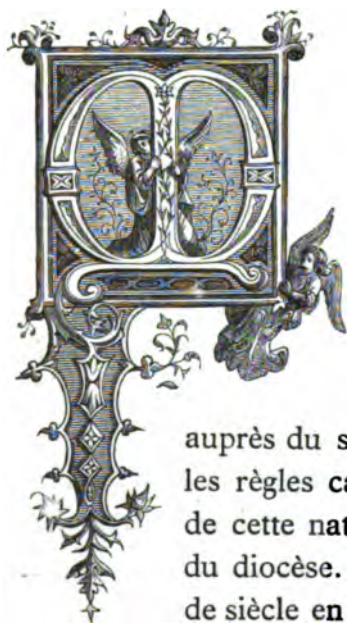
DESIGN BY TILLY

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS





## JEANNE D'ARC DEVANT LE PAPE



**M**AINTS historiens et maints panégyristes de Jeanne d'Arc ont émis le vœu que l'Eglise rendît à la Vierge chrétienne le seul hommage qui lui manque, en proclamant sa sainteté. Ce vœu a été entendu. L'éminent évêque d'Orléans s'en est fait l'interprète auprès du successeur de Saint-Pierre. Suivant les règles canoniques, l'instruction des affaires de cette nature est d'abord faite par l'évêque du diocèse. La réputation de sainteté, établie de siècle en siècle jusqu'à nos jours, est la première preuve à fournir afin d'obtenir la prise en considéra-

tion, ou autrement *l'introduction de la cause* ; cette introduction emporte de droit la *vénéralité*. Des avocats pour et contre sont ensuite nommés, et un cardinal est chargé de la cause qui, après débat contradictoire, est définitivement jugée.

Par décret du Saint-Siège, le procès de l'ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque, relatif à la béatification et à la canonisation de Jeanne d'Arc a été ouvert au mois de juillet 1875.

Aujourd'hui, nous pouvons dire, en nous emparant de la pensée et des expressions d'un des panégyristes de Jeanne d'Arc : « Une des ambitions de Jeanne, au milieu de ses tristesses de Rouen, était qu'on la conduisît auprès du pape : « Menez-moi devant lui, disait-elle, et je répondrai tout ce que je dois répondre. »

« Ce que la Pucelle ambitionnait si vivement, elle l'a enfin obtenu par la piété de celui qui s'est si noblement proclamé son évêque. Dans la personne de Mgr Dupanloup, c'est Jeanne d'Arc qui vient de se présenter devant le Pape, non plus pour se défendre, mais pour être couronnée <sup>1</sup>. »

En attendant avec confiance le jugement du Souverain Pontife, il nous sera permis de rechercher les motifs qui militent en faveur de la canonisation.

Avant de placer un de ses enfants au rang des saints, l'Église exige la preuve qu'il ait pratiqué les vertus à un degré héroïque, et qu'il ait accompli des miracles. La Pucelle satisfait-elle à cette double condition ?

L'amour de la patrie était vivace dans le cœur de Jeanne ; mais ce sentiment si noble et si naturel était porté chez

---

<sup>1</sup> *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé, le 8 mai 1864, par M. l'abbé Augustin Lémann.

elle à sa plus grande hauteur par la foi chrétienne. C'est afin d'obéir à la voix de Dieu, qu'elle quitte sa famille, et qu'elle vient s'exposer à tous les hasards de la guerre. « Et certes, disait-elle, j'aimerais bien mieux filer auprès de ma mère, car ce n'est pas mon état ; mais il faut que j'aïlle et que je le fasse, parce que Messire veut que je fasse ainsi. » Le dévouement de Jeanne à la France procédait donc de la soumission aux ordres célestes. Dès que la volonté divine lui fut nettement révélée, son impatience de répondre à la grâce fut extrême ; elle « ne pouvait plus durer où elle était ». — « Et quand j'aurais eu, disait-elle plus tard, cent pères et cent mères, et que j'eusse été fille de roi, je serais partie. »

Cet élan, cette promptitude à accepter le sacrifice ordonné par des voix surnaturelles sont bien les signes de l'héroïsme dans la vertu.

Si la foi fut le principe de la vie héroïque de Jeanne d'Arc, la fin qu'elle se proposait et les moyens qu'elle employa offrent également un caractère surnaturel. Au-dessus de la patrie terrestre, elle voyait la gloire de Dieu et le salut des âmes.

C'est pourquoi elle engageait le Dauphin à « donner son royaume au Roi des cieux, voulant marquer par là, selon les paroles d'un orateur sacré, « que l'extension du règne de Dieu sur la terre est le but principal des nations. ' »

C'est aussi pour ce motif que, tout en stimulant la valeur de ses compagnons d'armes, elle leur recommandait la prière et la pureté des mœurs, comme étant les meilleurs éléments de succès.

---

<sup>1</sup> Mgr Freppel.

La piété qu'elle pratiquait, et qu'elle voulait faire aimer aux autres, fut véritablement son soutien, et l'on chercherait en vain à expliquer sa constance par la force naturelle de son caractère. On ne trouve en elle rien de la stoïcienne, car, à la première blessure reçue, elle fond en larmes. Elle n'est pas insensible aux injustices qu'elle essuie, mais la sainteté surmonte en elle les défaillances de la femme et l'élève jusqu'aux sommets de l'héroïsme chrétien.

Elle montrait bien la candeur de son âme croyante, dans ce langage si simple et si fort :

• J'aimerais mieux mourir que de rien faire que je susse être péché ou contre la volonté de Dieu, Dieu me garde de faire ou d'avoir jamais fait œuvre qui charge mon âme. Je m'attends de tout à Dieu, mon Créateur ; je l'aime de tout mon cœur. » La soumission absolue à Dieu, tel est le secret de cet héroïsme qui la rendait supérieure aux vanités humaines, lorsqu'au milieu des prestiges du sacre, elle demandait comme unique récompense au Ciel, le salut de son âme, et au Roi l'exemption de l'impôt pour son village natal.

Parlerons-nous de son amour pour la chasteté, qui lui fit préférer une mort affreuse aux dangers qu'aurait courus la virginité de son âme, si elle eût renoncé à l'habit d'homme adopté par elle comme une sauvegarde extérieure ? Rappelons-nous ses admirables réponses à ses juges, et les paroles de pardon qui tombèrent de ses lèvres au moment où son martyre allait être consommé ? Partout on retrouve les signes d'une vertu surnaturelle. Il n'est pas jusqu'aux angoisses qu'elle éprouve devant le bûcher qui n'attestent encore l'intervention de la grâce divine assistant sa faiblesse native.

Maissi Jeanne a pratiqué à un degré héroïque la vertu du

dévouement et les autres vertus chrétiennes puisées aux sources de la foi, a-t-elle reçu en partage de spouvoirs qui dépassent l'intelligence et la puissance humaines ? A-t-elle accompli des miracles ? L'histoire de la vie publique de Jeanne se charge de répondre à cette question.

Une paysanne de dix-sept ans, ne sachant rien, sort de son village pour annoncer qu'elle délivrera Orléans assiégé par les Anglais, qu'elle conduira le Roi à Reims et l'y fera sacrer. Ces prédictions, elle les réalise, en dépit de sa propre faiblesse, malgré les défiances des uns et les résistances des autres, malgré tout ce que sa double entreprise semble avoir d'impraticable. Quand tout paraît désespéré, elle vient tout sauver. On ne peut nier que cette vertu prophétique unie à une telle puissance sur les événements n'offre les signes du miracle.

En vain objectera-t-on que Jeanne a refusé de soumettre ses révélations et ses actes au jugement de l'Eglise militante. Elle ne pouvait reconnaître l'Eglise dans une assemblée de théologiens dominés par la peur ou aveuglés par la passion politique. La seule autorité qu'il lui fût possible d'accepter était celle de l'Eglise universelle, s'élevant par son impartialité au-dessus des intérêts humains :

— « Vous me parlez, disait-elle, d'Eglise militante et d'Eglise triomphante ; je n'entends rien à ces termes, mais je me veux soumettre à l'Eglise comme le doit une bonne chrétienne. S'il y avait rien dans mes réponses contre la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir, et je serais bien courroucée d'aller à l'encontre. Si j'avais rien fait ou dit qui fût, au jugement des clercs, contre la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir, mais le bouterais hors. »

N'est-ce pas le langage d'une âme inspirée par Dieu, qui

---

reconnait à la véritable Eglise le droit d'apprécier le caractère de sa mission ?

Une autre objection, d'une portée politique, peut être faite contre la canonisation de Jeanne d'Arc; elle a été combattue victorieusement par Mgr Freppel qui, en 1867, employait dans la chaire de Sainte-Croix, toute son éloquence à établir les titres de Jeanne d'Arc à la canonisation, en même temps que le conseil municipal d'Orléans accompagnait de tous ses vœux la haute démarche tentée par Mgr Dupanloup : Mgr Freppel, dont nous aimons tant à nous aider, l'a victorieusement combattue dans les lignes suivantes :

» Mais, me direz-vous, si l'Église couronnait ses vertus héroïques et cette vie merveilleuse par le plus éclatant des suffrages, elle prendrait parti pour un peuple contre un autre dans un débat politique. Non, Messieurs, pas plus qu'elle ne s'est engagée sur le terrain politique en canonisant dans saint Louis le vainqueur de Taillebourg et de Saintes, ou dans saint Édouard, le défenseur de la nationalité anglo-saxonne contre les Danois. Quand l'Église rencontre une pareille question dans la vie de ses enfants, elle la prend à une hauteur où les intérêts et les passions terrestres disparaissent devant la nation du droit et de la justice. Or, prise à ce sommet, je ne veux pas le dissimuler, la mission de Jeanne d'Arc se meut, non pas autour d'une question purement politique, mais d'un principe de morale sociale. Ce principe, le voici :

« Lorsqu'un peuple a vécu pendant des siècles sur un sol fécondé par le travail de ses mains, qu'il est là tel que ses ancêtres l'ont fait, avec son territoire, sa langue, ses traditions, sa dynastie et ses lois, il n'est pas plus permis d'enlever à ce groupe de familles sa vie nationale, que de priver

---

injustement un homme du droit de vivre que Dieu lui a donné. Attenter à l'indépendance d'une nation pour la réduire malgré elle sous le joug d'une domination étrangère, effacer son histoire d'un trait de plume ou la déchirer à coups d'épée, c'est un homicide dans l'ordre social ; car les lois de la morale sociale ne sont pas moins sacrées que celles de la morale individuelle. Et si j'avais besoin d'abriter ma parole derrière une autorité irréfragable, j'ouvrerais l'Écriture sainte pour y montrer la main de Dieu marquant de son sceau les droits de la nation juive ; je rappellerais les luttes héroïques de ce petit peuple, disputant à toute l'Asie, pendant quinze siècles, le coin de terre que la Providence avait départi à ses ancêtres, et se levant comme un seul homme, à la voix de ses prophètes, depuis Dan jusqu'à Betsabée, chaque fois que l'étranger tentait de lui ravir, avec son autonomie, l'honneur de son nom et l'héritage de ses pères.

» Ainsi en était-il de la nationalité française au quinzième siècle. Elle avait conquis par mille ans d'existence le droit de se conserver libre et indépendante sous la dynastie de son choix et à l'abri de toute usurpation étrangère. Voilà le principe engagé dans la mission de Jeanne d'Arc, et que nul ne saurait contester sans détruire les lois de la morale ; c'est ce qui fait de cette grande page d'histoire un thème digne d'être médité par tous les hommes d'Etat pour qui la force n'est pas synonyme de droit. Si donc, par une intervention directe et immédiate, Dieu s'est prononcé entre une nation envahie et une nation envahissante, ce n'est certes pas l'Église qui pourrait reculer devant l'affirmation implicite d'un principe de morale naturelle consacré par l'Écriture sainte et par la tradition chrétienne. Mais qu'on ne vienne pas mettre en jeu

l'honneur de l'Angleterre : cette grande nation n'est nullement intéressée à défendre la politique fatale où l'avait entraînée, au quinzième siècle, l'ambition aveugle de ses chefs ; elle renierait son propre passé en méconnaissant un droit que les Edgar, les Alfred, les Édouard, ont soutenu pendant cinq siècles contre l'invasion étrangère ; et dût ma proposition vous sembler un paradoxe, je ne crains pas de dire que la mission de Jeanne d'Arc a été aussi utile à l'Angleterre qu'à la France.

• Oui, Messieurs, en suscitant cet ange révélateur, Dieu a marqué aux deux peuples leur véritable voie et leur mission historique. L'avenir de l'Angleterre, les meilleurs historiens, Macauley en tête, l'ont reconnu, l'avenir de l'Angleterre n'était pas sur le continent, où elle l'épuisait en des luttes stériles qui auraient fini par la détourner de sa vocation providentielle ; en la ramenant dans les limites de son activité normale, l'héroïne d'Orléans lui a rendu le plus signalé des services. C'est à partir de ce moment-là que l'Angleterre, revenue à elle-même, aux inspirations de son génie propre, a compris, avec les avantages de sa situation exceptionnelle, les vrais intérêts et le rôle légitime qu'elle a été appelée à jouer sur la scène du monde. Après avoir renoncé à l'idée d'une conquête qui lui eût échappé tôt ou tard, elle a pu préparer de longue main et concentrer les ressources qui lui ont valu l'empire des mers, et qu'elle eût follement dissipées dans des aventures désormais sans grandeur ni but sérieux. Et quand l'histoire apprécie le dénouement de ce drame, sans parti pris et aux lumières de l'expérience, elle est embarrassée pour dire lequel des deux peuples est le plus redevable à Jeanne d'Arc, de celui qui lui a dû sa délivrance, ou de celui



---

auquel une défaite salutaire a fait retrouver le chemin de ses destinées futures<sup>1</sup>. »

Mais si la mission de Jeanne d'Arc a eu pour résultat de mettre un terme à l'oppression d'un peuple par un autre, elle a, de plus, servi la cause de la civilisation et celle de l'Église elle-même.

Par son passé, par ses aptitudes, par son caractère, la France avait une place marquée dans le plan général de la Providence ; Dieu l'appelait à devenir la plus grande force d'initiation et d'expansion qu'il y ait dans le monde moderne. Pour que la France pût jouer ce rôle d'un peuple initiateur, il fallait que l'épée de Jeanne l'affranchît de l'étranger et la rendît à elle-même dans la plénitude de sa force et de sa liberté. Sous ce drame, si simple en apparence, s'agitaient les questions les plus vitales de l'avenir, la cause de l'indépendance des peuples et de la civilisation chrétienne. Le salut de la nationalité française traçait aux choses humaines un cours qu'elles n'eussent pas suivi sans la mission de Jeanne d'Arc<sup>2</sup>, et cette mission ne devait pas moins servir les intérêts de l'Église que ceux de la société civile et politique. Un siècle après que Jeanne d'Arc eut sauvé la nationalité française, il devait arriver pour l'Église un moment extraordinairement critique dans son histoire ; le protestantisme devait briser l'unité chrétienne, et l'Angleterre devait être entraînée tout entière dans cette défection. Il fallait que l'heure de la révolte ne trouvât point la France et l'Angleterre réunies sous un même sceptre, sous un sceptre anglais. Si les caprices d'un

---

<sup>1</sup> *Panegyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé le 8 mai 1867, par M. l'abbé Freppel, p. 28.

<sup>2</sup> Cette pensée est très-bien développée dans le panegyrique prononcé par M. l'abbé Freppel, le 8 mai 1860.

despote sans pudeur, si les colères d'Henri VIII avaient pu réussir à détacher en même temps ces deux branches principales du tronc de l'unité catholique, il eût fallu un miracle éclatant pour protéger l'Église. Ce miracle, Dieu, par une anticipation mystérieuse, l'a opéré, un siècle plutôt, dans Jeanne d'Arc.

Selon la pensée de Mgr Pie, la merveilleuse vie de Jeanne semble un épisode biblique emprunté au *Livre des Rois* ou *des Juges*. « Jamais, peut-être, dit l'illustre prélat, le dogme divin du salut des hommes n'a été aussi parfaitement reproduit dans la sphère des choses humaines. Jeanne d'Arc est, dans la loi nouvelle, une des plus suaves et des plus fidèles copies de Marie, comme Judith, Esther, Ruth, Débora étaient ses ébauches figuratives dans l'alliance ancienne. »

Et, pour remplir ce rôle réparateur, Jeanne a reçu du Ciel les dons les plus précieux, qui réalisent en elle l'idéal de la perfection chrétienne.

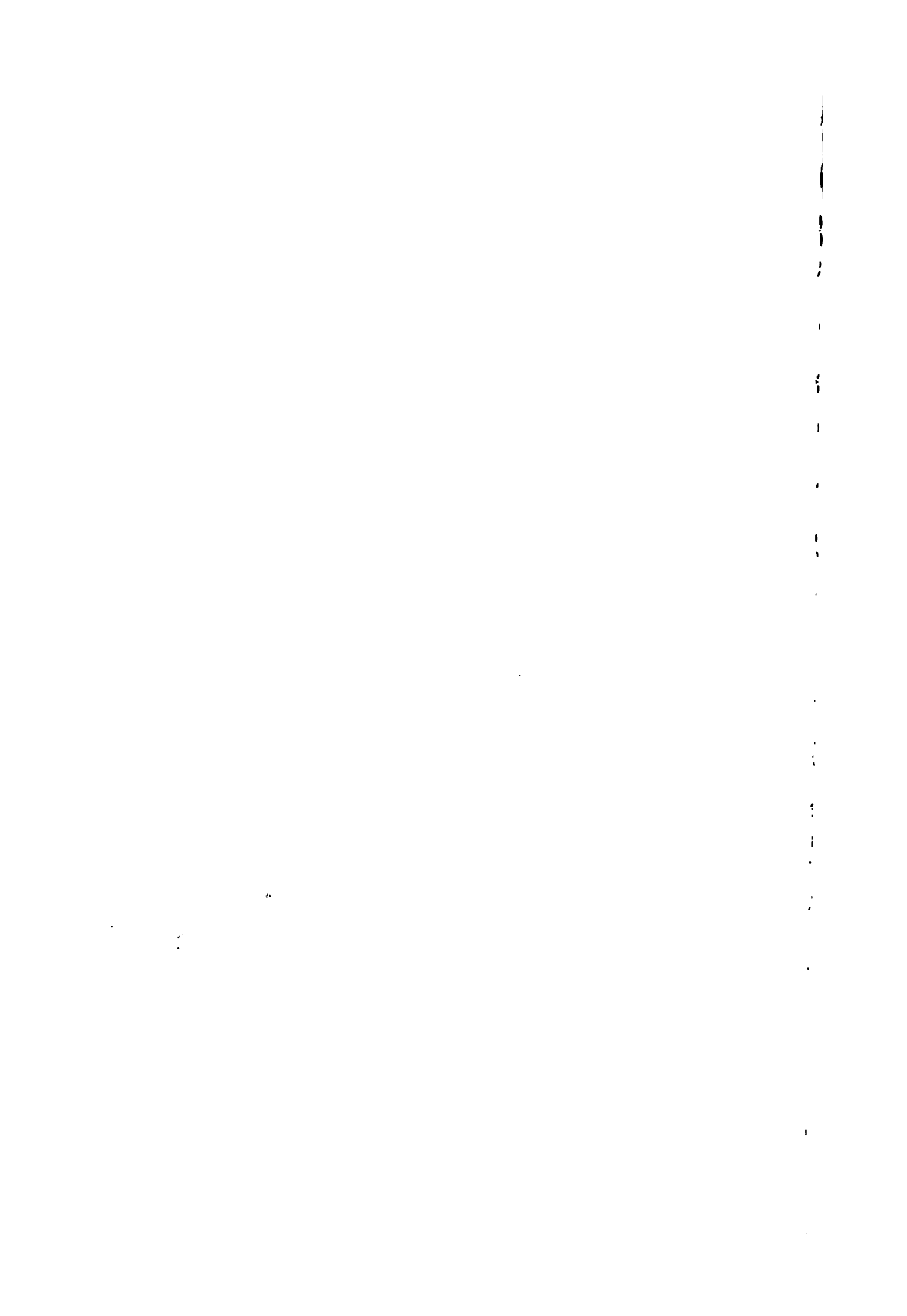
« Par l'esprit et par le cœur, ajoute Mgr Pie, je ne connais rien de plus chrétien et de plus français que Jeanne d'Arc, rien de plus mystique et de plus naïf; en elle, la nature et la grâce se sont embrassées comme sœurs; l'inspiration divine a laissé toute sa part au génie national, tout son développement au caractère français; c'est une extatique chevaleresque, une contemplative guerrière; elle est du ciel et de la terre; c'est une martyre qui pleure; c'est une sainte qui n'a pas d'autels, que l'on vénère, que l'on invoque presque, et qu'il est permis de plaindre; que le prêtre loue dans le temple, que les citoyens exaltent dans les rues de la cité; modèle à offrir aux conditions les plus diverses, à la fille des pâtres et à la fille des rois, à la femme du siècle et à la

vierge du cloître, aux prêtres et aux guerriers, aux heureux du monde et à ceux qui souffrent, aux grands et aux petits ! »

Oui, Jeanne d'Arc a poussé l'héroïsme des vertus chrétiennes jusqu'à ses dernières limites; par elle, Dieu a accompli des miracles évidents en faveur de la France, de la civilisation et de la religion catholique. Sa place est donc marquée d'avance à côté de sainte Clotilde et de sainte Geneviève, ces grandes patronnes de la France. Elle a déjà recueilli les hommages de l'admiration et de la reconnaissance des hommes : que l'Eglise lui décerne une récompense plus précieuse encore, en l'offrant à la vénération et au culte de tous les chrétiens !

Tous les catholiques doivent désirer que l'illustre prélat qui s'est constitué l'évêque de Jeanne d'Arc puisse être témoin de cette canonisation, et qu'en récompense de tout le bien qu'il a fait pour l'Eglise pendant sa longue existence, il ait la joie de célébrer une première messe en l'honneur de la libératrice d'Orléans.







## CONCLUSION



**E**ANNE d'Arc fut une héroïne incomparable et elle fut une sainte dans toute l'acception de ce mot. Nous tenons à bien établir ces deux points comme conclusion de cet ouvrage.

L'exemple de la vierge qui porta dans ses mains l'épée libératrice de la France ne fut pas sans influence sur l'esprit des femmes de son temps. Elle eut des imitatrices et des imitateurs, mais combien

différents de leur modèle!

Après la délivrance d'Orléans, une femme de La Rochelle, mariée et mère de famille, offrit ses services à Charles VII.

Cette femme s'appelait Catherine. Elle affirmait que, « quand on sacroit le précieux corps de Nostre-Seigneur, elle voyoit merveilles du haut secret de Nostre-Seigneur Dieu ». Elle déclara à la Pucelle, qu'elle vint trouver, qu'une dame blanche, vêtue de drap d'or, lui était apparue et lui avait enjoint d'aller par les bonnes villes. Cette dame lui avait promis que le Roi lui donnerait hérauts et trompettes, pour inviter les habitants à révéler leurs trésors cachés, or ou argent; sinon, Catherine les découvrirait par sa propre divination, et les ressources ainsi obtenues serviraient à la solde des gens d'armes.

Grâce à ces assurances, Catherine se concilia la faveur d'une cour aux expédients, et surtout celle de frère Richard. Elle conseillait de traiter avec le duc de Bourgogne. Jeanne, au contraire, pensait « que on n'y trouveroit point de paix, se ne s'estoit par le bout de la lance ». Quand l'héroïne voulut, au cœur de l'hiver, faire le siège de La Charité, Catherine l'en dissuada et la laissa partir seule, sous prétexte qu'il faisait trop froid. Tandis que la première attendait tout de la grâce divine, l'autre témoignait, par sa conduite, qu'elle ne comptait que sur la prudence humaine, et, d'ailleurs, ne prenait part à aucune expédition militaire.

Cette attitude donna à Jeanne d'Arc des soupçons sur le caractère de la mission dont se prévalait son émule; elle pria sainte Marguerite et sainte Catherine de l'éclairer à ce sujet, et les saintes lui répondirent que, « du faict de Catherine de La Rochelle, ce n'estoit tout que folie et néant ». — Ayant reconnu personnellement que les apparitions invoquées par Catherine n'avaient rien de réel, Jeanne en donna avis au Roi; puis, elle engagea la visionnaire à rentrer dans son ménage et à soigner ses enfants.

Celle-ci resta néanmoins, soutenue qu'elle était par frère Richard; elle devint même, lorsque la Pucelle eut été faite prisonnière, le principal objet de l'attention publique. Mais elle avait conçu une haine mortelle contre sa rivale. Aussi, lorsque plus tard, étant venue à Paris occupé par les Anglais, elle fut entendue judiciairement devant l'Officialité, elle déposa que Jeanne sortirait de sa prison par le secours du diable, si elle n'était pas bien gardée.

Outre le rôle qui vient d'être retracé, Catherine de La Rochelle s'arrogeait, paraît-il, un droit de surveillance politique sur les villes du royaume. Elle avait répandu des bruits calomnieux contre les habitants d'Angers et contre ceux de Tours, parmi lesquels Jeanne avait de nombreux amis. Au mois d'août 1430, ceux de Tours envoyèrent au Roi, à Sens, une députation chargée de protester contre ces accusations, « lesquelles paroles estoient qu'en ceste ditte ville (de Tours) avoient charpentiers qui charpentoient non pas pour logis, et qui ne s'en donroit garde, la ditte ville estoit en voie de prendre ung mauvois bout; et que en icelle ville avoit gens qui le savoient bien ». Tels étaient les bruits ridicules que les représentants de la ville avaient mission de démentir près de la cour.

On ne trouve plus aucune trace du rôle de Catherine à partir du mois de juillet 1431, époque à laquelle elle était encore dans le parti des Armagnacs.

Voici un second personnage, dont l'histoire ne nous a conservé que quelques traits, mais qui inspire plus d'intérêt que Catherine de La Rochelle. C'était une Bretonne, nommée Pierronne ou Périnaik. Elle s'était placée, avec une compagne demeurée inconnue, sous la bannière de frère Richard. Sincèrement attachée à Jeanne, elle lui demeura

fidèle jusqu'à la mort. Après avoir suivi l'héroïne lors de la retraite de Sully, elle vint à Corbeil, où elle fut prise, ainsi que sa compagne, par les Anglo-Bourguignons, conduite à Paris et jugée en cour d'Eglise. — Nous empruntons au *Journal de Paris* le récit du procès des deux femmes :

« *Item*, le troisième jour de septembre 1430, furent preschées au Parvis Nostre-Dame deux femmes, qui environ demy an devant, avoient été prises à Courbeil et admenées à Paris, dont la plus aisnée Pierronne (et estoit de Bretagne bretonnant) elle disoit et vray propos avoit que dame Jehanne, qui s'armoit avec les Arminias, estoit bonne, et ce qu'elle faisoit estoit bien fait et selon Dieu.

« .....*Item*, elle affermoit et juroit que Dieu s'apparoit (apparaissait) souvent à elle en humanité et parloit à elle comme amy fait à autre, et que la darraine (dernière) fois qu'elle l'avoit veu, il estoit long vestu de robe blanche et avoit une huque vermeille par dessous; ce qui est aussi comme blasphesme. Si ne s'en volt oncques révoquer de l'affirmer en son propos, qu'elle véoit Dieu souvent vestu ainsi; par quoy ce dit jour fut jugée à estre arse (brûlée) et mourut en ce propos ce dit jour de dimanche. Et l'autre (sa compagne) fut délivrée pour celle (cette) heure. »

Ainsi, Pierronne, douce voyante, qui professait une naïve et affectueuse admiration pour Jeanne d'Arc, périt du même supplice <sup>1</sup>.

Un autre imitateur de Jeanne d'Arc fut Guillaume de Mende, dit le Pastourel, qui surgit peu de temps après la prise de l'héroïne. Il était berger dans les montagnes du Gévaudan. Suivant le témoignage de Regnault de Chartres,

<sup>1</sup> Vallet (de Viriville), *Procès*, p. LXI et suiv.



---

archevêque de Reims et chancelier de France, il « disoit ne plus ne moins que avoit fait Jehanne la Pucelle, et qu'il avoit commandement de Dieu d'aller avec les gens du Roy, et que sans faulte les Anglois et Bourguignons seroient desconfits. »

Ce visionnaire, qui prétendait remplacer Jeanne, paraît avoir été un instrument docile entre les mains des ministres du Roi, satisfaits de trouver une occasion de relever le moral des soldats abattu depuis la captivité de la Pucelle. Ils n'eurent pas lieu de se louer du résultat de leur manœuvre. Guillaume fut mis à la tête d'une troupe de huit cents hommes; avec lui marchaient les anciens compagnons de Jeanne d'Arc, Boussac, Lahire et Xaintrailles. Les Anglais furent avertis de l'expédition projetée. Guidés par Warwick et Talbot, ils surprirent les Français au commencement d'août 1431 et les mirent en déroute. Xaintrailles tomba entre les mains de l'ennemi, avec Guillaume de Mende. Le malheureux berger fut conduit à Rouen, et, quelques mois plus tard, il figurait, étroitement garrotté, dans le cortège de Henri V entrant à Paris. On croit qu'il fut ensuite précipité dans la Seine. Triste fin de l'indigne machination par laquelle les courtisans espéraient effacer le souvenir de la guerrière dont la gloire avait blessé leur orgueil.

Catherine de La Rochelle avait été l'émule présomptueuse de Jeanne d'Arc, et Guillaume de Mende son imitateur grossier. Un troisième personnage, une femme, fut plus osé encore. L'aventurière en question, nommée Claude, parut pour la première fois en Lorraine, le 20 Mai 1436, à la Grange-aux-Ormes, près de Saint-Privat. Elle annonça qu'elle était la Pucelle de France échappée au bûcher de Rouen, et parvint à se faire accueillir par plusieurs chevaliers qui l'équipèrent à leurs frais, et même par plusieurs écuyers ou

enseignes, témoins du sacre de Reims. Elle répondait avec une grande présence d'esprit aux questions qui lui étaient adressées par les personnes chez lesquelles le doute subsistait. D'ailleurs, sa ressemblance extraordinaire avec Jeanne d'Arc, son âge égal à celui qu'aurait eu la vraie Pucelle, concouraient à abuser les personnes qui avaient vu seulement l'héroïne au début de sa carrière. Mais, chose moins explicable, les propres frères de Jeanne partagèrent l'erreur commune et reconnurent leur sœur.

Vers la fin de mai, Claude reçut une députation des habitants de Metz; puis, ayant obtenu la protection de la duchesse régnante de Luxembourg et de son fils, le comte de Wurtemberg, elle vint à Cologne, où elle se livra à la dissipation et à des exercices de jonglerie qui appelèrent sur elle les rigueurs de l'Inquisition. Réfugiée alors dans le duché de Luxembourg, elle y épousa, grâce à l'influence de ses protecteurs, le chevalier Robert des Armoises, dont elle eut deux enfants.

Néanmoins, elle continua à porter le titre de Pucelle, et à faire valoir ses prétentions au rôle d'inspirée et de libératrice. Jean du Lys, frère aîné de Jeanne d'Arc, sollicita même pour elle une audience du Roi, et, au mois d'août 1436, elle écrivait aux habitants d'Orléans des lettres qui furent reçues par eux avec grand respect.

Claude des Armoises fut aussi peu fidèle à son époux qu'à sa virginité et, pour arrêter les bruits défavorables qui commençaient à se répandre sur son compte, elle alla guerroyer en Italie, sous la bannière du pape Eugène IV. Quand elle rentra en France, en 1439, elle y retrouva son ancienne popularité. La ville d'Orléans lui prépara une entrée triomphale. Ensuite, dans l'attente d'une audience royale inutile-

ment demandée en sa faveur par le bailli de Touraine, elle fit la guerre de partisans dans l'Anjou et le Poitou.

Cependant l'aventurière ne devait pas tarder à être démasquée. L'Université et le Parlement, dit *le Faux Bourgeois*, « la firent revenir à Paris bon gré mal gré, et fut montrée au peuple au Palais, sur la pierre de marbre, en la grant cour ; et là fut preschée et traitée sa vie et tout son estat ». On rappela publiquement à la fausse pucelle son mariage, les désordres de sa conduite, le métier de routier qu'elle avait fait en Italie. Elle se crut pourtant dédommée de ce fâcheux incident, lorsqu'enfin elle fut admise à la Cour, en 1441. Le Roi résolut d'employer avec elle le stratagème qui lui avait servi à éprouver Jeanne d'Arc. Il fit avancer à sa place un de ses gentilshommes ; mais comme une blessure au pied l'obligeait à porter une botte molle, Claude des Armoises, qui avait été informée de cette circonstance, le reconnut sans difficulté. Charles VII, d'abord surpris, s'avisa de lui dire : « Pucelle, mamye, vous soyez la très bien revenue, au nom de Dieu qui sçait le secret qui est entre vous et moy ». — Ces paroles mystérieuses lui firent perdre contenance ; elle ne put que se jeter aux pieds du monarque et avouer son imposture, en implorant son pardon.

Claude des Armoises voyait ses espérances ruinées ; elle continua quelque temps encore à porter les armes ; mais son rôle actif était fini. Elle se maria, paraît-il, avec un Angevin obscur. Une inimitié puissante qu'elle s'était attirée la fit enfermer dans la prison de Saumur ; elle n'en sortit qu'à la condition de s'éloigner à jamais de la province. Toutefois, René, roi de Provence et duc d'Anjou, lui permit d'y résider, au moins pendant cinq années, avec ordre de quitter le costume masculin et de renoncer à la vie militaire. Elle était

âgée de quarante cinq ans, et rentra dès lors dans l'obscurité.

Enfin, une autre visionnaire, appelée Jeanne la Férone ou la Pucelle du Mans, que quelques auteurs ont confondue avec la dame des Armoises, se révéla vers 1460. Sans s'attribuer le rôle de libératrice, elle « se donnait pour inspirée et se prétendait possédée ou tourmentée par le démon. » Elle parvint à tromper la bonne foi de l'évêque du Mans, Martin Berruyer, qui l'appuya de son crédit auprès de hauts personnages.

En 1461, son imposture fut découverte ; elle fut exposée à Tours « coiffée d'une mître avec écriteau en vers latins et français, » puis « renfermée pour pleurer et gémir ses péchés en prison fermée, l'espace de sept ans, en pain de douleur et en eau de tristesse <sup>1</sup> ».

On voit, par ce qui précède, combien Jeanne d'Arc diffère de ses émules et des personnages qui ont voulu marcher sur ses traces ou usurper sa personnalité. D'un côté on trouve la présomption, l'admiration naïve, ou la fourberie ; de l'autre, la foi dans une mission véritable.

La supériorité de la Vierge lorraine ressortira également, si on la compare aux héroïnes et aux héros des autres temps et des autres pays.

C'est l'honneur insigne de l'humanité d'avoir toujours produit des êtres privilégiés qui ont eu le courage du sacrifice. En descendant le cours des âges, que de noms de libérateurs s'offrent à la mémoire, entourés des bénédictions des peuples ! Quels ne sont pas les éloges décernés, dans les Écritures sacrées, à un Moïse, à un Gédéon, à une Judith, à

---

<sup>1</sup> Vallet (de Viriville), *Procès de condamnation*, p. XCVIII, d'après les *Mémoires* de J. du Clercq, les *Chroniques* de Nicolle Gilles, etc.

---

un Judas Macchabée! Quel concert de louanges, dans les Lettres profanes, pour l'héroïsme de Léonidas et le dévouement de Régulus!

La vieille Gaule et la France ont eu aussi leurs défenseurs. Ouvrons le Livre d'Or où leurs noms sont inscrits. Nous saluerons Vercingétorix, le premier des Français, se dévouant pour ses compagnons d'armes; sainte Geneviève, préservant Lutèce des fureurs d'Attila; Charles-Martel, qui arrêta, à Poitiers, l'invasion des Arabes; Robert-le-Fort, l'adversaire infatigable des Normands; Duguesclin, qui reçut, au lit de mort, les clefs d'une ville assiégée; Jeanne Hachette, dont la valeur, supérieure à celle de ses concitoyens, mit Beauvais à l'abri des attaques de Charles-le-Téméraire; Bayard, le dernier et glorieux représentant de la chevalerie française; Jeanne d'Albret, l'impétueuse amazone; Henri IV, le roi brave et français par excellence; Condé et Turenne, ces capitaines égaux par la valeur; d'Assas, s'immolant pour le salut de l'armée avec un cri sublime d'héroïsme; La Tour-d'Auvergne, le premier grenadier de France, qui tomba au champ d'honneur, avec la magnanimité d'un preux d'un autre siècle.

Les héros n'ont pas manqué non plus chez les peuples étrangers. Là, comme dans notre pays, l'indépendance nationale a eu ses champions : témoins, en Espagne, Pélage, Isabelle-la-Catholique et La Cava; en Italie, Victoria Colonna; en Suisse, Guillaume Tell; en Hongrie, Marie-Thérèse; en Pologne, Kosciuszko, etc. La liste en serait longue, s'il fallait la compléter.

## II

Jeanne d'Arc ne ressemble à aucune autre héroïne, à aucun autre héros. Depuis sa réhabilitation, consacrée par la voix populaire, elle brille d'un éclat incomparable à travers les âges, comme une de ces étoiles aux rayons éblouissants qui font tout pâlir autour d'elles. Pourquoi, parmi tant de guerriers et de guerrières dont l'histoire a conservé le souvenir, son nom est-il le plus glorifié ? Ces héros, ces sauveurs de peuples étaient animés par un saint amour, l'amour de la patrie. Certes, la religion ne condamne pas, elle bénit, au contraire, elle encourage cette affection profonde qui lie l'homme à son pays natal, à la terre où s'abrite le berceau de ses enfants, où reposent les cendres de ses aïeux. Elle sanctifie le glaive qui est tiré pour la défense du droit et pour la sauvegarde de la patrie terrestre. Mais ce qui distingue Jeanne d'Arc et lui assure un rang éminent entre tous, c'est qu'elle n'obéissait pas uniquement au patriotisme ; chez elle, l'amour de Dieu était égal, supérieur même à l'amour de la patrie. Elle avait reçu du ciel sa mission, et des êtres surnaturels étaient les inspireurs de son œuvre et les conseillers habituels de sa vie ; le Seigneur l'avait suscitée pour opérer le salut de la France, et, dans son ineffable attachement aux volontés divines, sentant sa faiblesse, mais ayant une foi entière dans la toute-puissance de Dieu, la vierge timide avait pris la lance et l'épée ; elle était devenue *l'épée de Dieu*<sup>1</sup>. Les Voix célestes lui avaient promis la victoire ;

---

<sup>1</sup> Sous ce titre, *l'Épée de Dieu*, M. Guillemin, ancien magistrat, profondément catholique, a écrit un poème volumineux, publié après sa mort, que nous aurions volontiers fait figurer parmi les œuvres épiques consacrées à la Pucelle d'Orléans, si l'exécution eût mieux répondu à l'intention.

elle acceptait, avec une parfaite simplicité de cœur, le rôle de libératrice, et sa sainteté surpassait encore son héroïsme.

Ce qui prouve également la mission supérieure de Jeanne d'Arc, c'est sa prescience et l'objet auquel elle l'a appliquée. Dans ce siècle où des milliers de prophètes prétendaient régler le monde entier par leurs oracles, Jeanne ne faisait de prédictions que pour son pays. En outre, tandis que les autres prophéties étaient généralement vagues, les siennes étaient relatives à des faits précis et devant se réaliser prochainement. C'est ainsi que, dans une de ses premières conversations avec Charles VII, elle annonça au Roi qu'elle serait blessée en délivrant Orléans, sans toutefois être mise hors d'état d'agir : prédiction qui fut confirmée le 7 mai 1429. Elle avait donc reçu d'en haut une vertu prophétique qui tendait à l'affranchissement immédiat de son pays; de là, cette rigueur dans ses paroles, cette certitude dans ses prédictions.

Le jour même du supplice de Jeanne, un Anglais s'écria : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte ! » Tel est l'aveu que la vérité arrachait à ses bourreaux. Sainte, elle le fut par toute sa vie et par son admirable résignation au martyre. On a dit qu'avant Jeanne d'Arc la France était un royaume, et qu'après elle ce fut une nation. Sans doute, au moment où le Roi s'abandonnait lui-même, le sentiment de l'indépendance nationale, excité par d'extrêmes malheurs, se fit jour et s'incarna dans la vierge de Domremy. Mais, si la nation prit conscience de son existence et de sa force, elle plaça, avant tout, son espoir dans la justice de Dieu et dans l'intercession de la mère du Christ. C'est pourquoi l'avènement de Jeanne d'Arc fut, aux yeux de tous, une véritable manifestation de la protection divine : « Le dernier

mot que Jeanne prononça, dit Chateaubriand, fut JÉSUS, nom du consolateur des affligés et du Dieu de la patrie ». C'est le nom du Christ qui résonne le dernier au-dessus du bûcher de la martyre. On est, par suite, fondé à prétendre que si la France, après Jeanne d'Arc, devint une nation, elle fut visiblement une nation chrétienne.

Quand un pays s'est mis sous la garde d'une telle libératrice, il ne faut pas désespérer de lui. Malgré les angoisses du présent, jetons un regard d'espérance vers les perspectives d'un meilleur avenir. Selon les paroles du Père Monsabré, « l'esprit de Jeanne réveillera les nobles et religieuses qualités du caractère français, et nous verrons, à la place d'une France inquiète, troublée, humiliée, une France confiante, purifiée, honorée, pleine de force et d'autorité dans le concert des peuples ».

Enfin, Jeanne d'Arc nous apparaîtra avec une auréole plus brillante encore lorsque l'Eglise, dans un jour prochain, — il est permis de l'espérer, — l'aura placée sur ses autels, à côté des saintes Marguerite et Catherine qui lui révélèrent sa prédestination. Quelle ne sera pas son heureuse influence sur notre avenir, quand le peuple viendra prier à genoux la sainte et la protectrice de la France!

---



# APPENDICES



## APPENDICES

Désireux de faire connaître Jeanne d'Arc non-seulement au point de vue historique, mais encore au point de vue hagiologique et canonique, point de vue intéressant à cette heure où le procès de canonisation de la libératrice de la France s'instruit à Rome, nous croyons utile d'ajouter ici quelques notes, où nous ne craignons pas de revenir sur des faits déjà exposés, pour les mieux éclaircir et en tirer les conclusions qu'ils comportent.

### I

#### EN NOM DIEU.

Jeanne, en dehors de la vie commune, ne dit rien, ne fait rien qui ne lui ait été dicté par ses amies du ciel; elle sait qu'elle n'est qu'un instrument entre les mains de Dieu pour sauver la France; elle ne l'oublie jamais, et ne veut pas

qu'on l'oublie; elle ne cesse donc de nous en avertir pour renvoyer à Dieu la gloire qui lui appartient. Aussi n'a-t-elle pas deux manières d'agir; elle exécute tous ses actes d'une manière uniforme, qui mérite notre attention la plus sérieuse.

Qu'on parcoure les chroniques qui ont été écrites au fur et à mesure des événements, par les témoins oculaires et auriculaires, on acquérera la certitude que Jeanne veut toujours rester humblement ce qu'elle est, c'est-à-dire *une pauvre fille des champs, qui ne sait ni a, ni b* (textuel). Voilà pourquoi elle rappelle, à chacun de ses actes, que Dieu est le seul auteur des merveilles opérées par son entremise.

Mais, il importe de le remarquer, car là est le nœud de la question, Jeanne ne fait rien spontanément; tout son mérite est dans son obéissance passive; chaque jour, les saintes auxquelles Dieu l'a confiée lui dictent ce qu'elle aura à faire et lui assurent le succès; Jeanne exécute ces ordres avec docilité et simplicité, en se servant régulièrement d'une seule et même formule :

EN NOM DIEU.

Jeanne est tout entière dans ces trois monosyllabes; ce qu'elle dit *en nom Dieu* est une prophétie qui toujours se réalise; ce qu'elle fait *en nom Dieu* est toujours un acte surhumain et entièrement inexplicable, à moins qu'on ne l'attribue à Dieu, son véritable auteur. Lorsqu'au contraire Jeanne ne parle pas ou n'agit pas *en nom Dieu*, elle redevient elle-même, c'est-à-dire *une humble et douce pastourelle de sainte et religieuse vie*.

En vain donc certains esprits, faibles et prévenus, regar-

deront-ils comme humiliant pour la raison de croire au surnaturel, et nous représenteront-ils Jeanne d'Arc comme une virago ou une nouvelle Zénobie, dont le patriotisme était exalté jusqu'au plus violent paroxysme de l'enthousiasme; si l'on admettait cette thèse, l'énigme n'en deviendrait que plus insoluble, car, ainsi que nous le démontrerons plus tard, Jeanne a fait des actes impossibles aux forces humaines, à quelque degré d'exaltation qu'elles puissent être portées; sa vie est un perpétuel miracle facile à expliquer, si Dieu agit par elle, et absolument incompréhensible, si Dieu n'est pas avec elle.

Mais, ne devançons pas les événements; il nous suffit, en ce moment, d'avoir fait remarquer que Jeanne plaçait sa puissance en ces mots :

EN NOM DIEU.

Plus loin, nous montrerons que Dieu a toujours ratifié ce que Jeanne avait fait en son nom.

## II

## MISSION DE JEANNE D'ARC.

Jeanne n'est pas une simple héroïne, c'est une véritable envoyée de Dieu.

Les historiens, jusqu'à ce jour, ont enseigné que Jeanne s'est dite envoyée de Dieu, mais ils se contentent d'enregistrer son affirmation sans l'examiner, et en laissant cette assertion sous la responsabilité personnelle de leur héroïne. Mais le jour de la justice commence à luire, et déjà M. Wallon a pu écrire, sans soulever de contradictions :  
« La vie de Jeanne d'Arc est un miracle placé au seuil  
» des temps modernes, comme un défi à ceux qui veulent  
» nier le merveilleux ».

Saint Bernardin de Sienne (*Sermon 1<sup>er</sup>*), et après lui saint François de Sales (*Solide piété, 2<sup>e</sup> partie, chap. 67*), nous apprennent que Dieu, avant de se servir des révélations qu'il donne aux créatures, les fait précéder d'une sainteté toute particulière. Or, cette extraordinaire sainteté qui précède toujours les missions divines, nous la trouvons en Jeanne dès son enfance; tous les auteurs constatent ce fait assez volontiers, parce qu'il ne trouble pas leurs préoccupations

philosophiques; au reste, les deux procès en fournissent des preuves authentiques. Il nous suffit donc de rappeler sommairement que Jeanne, dès son enfance, a été un modèle de piété, de douceur, d'humilité et de charité. Très-fréquemment, elle s'approchait des sacrements; tous les soirs, elle se rendait à l'église et y passait un temps considérable en adoration, les mains jointes, les yeux immobiles et fixés sur l'image du Sauveur ou de la Sainte Vierge. Sa charité égalait sa piété: elle était la servante des pauvres qui passaient à Domremy, et souvent elle leur donnait même son lit et allait coucher dans le fournil, sur la paille. (*Procès*, t. II, p. 400 à 460.) On jasait dans le pays sur son compte, et l'on disait qu'elle était trop dévote; déjà sa beauté méditative et recueillie inspirait le respect.

Néanmoins, aux yeux de Dieu, elle n'est pas encore assez parfaite, et pour la rendre plus apte à la mission qu'il lui destine, il lui envoie saint Michel, qui l'engage à redoubler de piété, l'avertit que sainte Catherine et sainte Marguerite lui apparaîtront, et lui recommande de se laisser guider par elles. En effet, sainte Marguerite et sainte Catherine lui apparaissent et lui prodiguent leurs conseils; Jeanne vit pendant quatre ans dans une sorte d'intimité avec ses amies du ciel, ainsi qu'elle les appelait, et, par leur conseil, fait vœu de virginité.

Bientôt, sous une telle direction, elle arrive au plus haut degré de sainteté, lequel consiste, dit saint François de Sales, *dans l'entier abandon de soi-même au bon plaisir de Dieu.* (*Solide piété*, ch. 9.)

Jeanne est âgée déjà de dix-huit ans, elle est digne d'une mission divine, et Dieu la lui donne en la forme ordinaire, et dans les mêmes termes que celle qu'il avait donnée jadis à

ses envoyés les plus privilégiés, à Moïse et à Jérémie ; on va s'en convaincre.

Lorsque Jeanne est arrivée à une haute sainteté, sous la direction de *ses amies du ciel*, saint Michel lui raconte les malheurs de la France et lui ordonne de se laisser conduire avec docilité par sainte Catherine et sainte Marguerite. Celles-ci lui signifient alors que c'est elle que Dieu a choisie pour suppléer à l'impuissance du Roi, des généraux et de l'armée française, et lui ordonnent de partir, d'aller faire lever le siège d'Orléans, et ensuite d'aller faire sacrer le Roi Charles VII à Reims ; Jeanne, qui venait de prier ses amies du ciel de l'emmener avec elles, se récrie : elle n'est qu'une pauvre fille qui ne sait ni *a*, ni *b* ; elle ne sait pas monter à cheval, elle ne saura pas commander des armées, elle aimerait mieux être tirée à quatre chevaux que de se charger d'une entreprise aussi impossible. Ses amies du ciel lui répondent : « Dieu sera avec toi, Dieu le veut ». Jeanne est si bien préparée à recevoir une mission divine, qu'à ces mots : « Dieu le veut », sa volonté devient entièrement conforme à celle de Dieu ; à l'instant même elle voudrait partir ; « elle ne pouvait plus tenir en place », disent les témoins entendus au procès (*et non poterat plus durare ubi erat*. Proc. tom. 1, page 53). Elle s'abandonne au bon plaisir de Dieu, dût-elle, pour aller sauver le Roi, user ses jambes jusqu'aux genoux, suivant sa propre expression.

Elle n'était donc pas une simple héroïne mue par le patriotisme, mais bien une envoyée de Dieu ; sa mission seule peut nous donner le secret de cette puissance surnaturelle qu'elle a exercée, malgré les contradictions et les obstacles qui se sont dressés devant elle constamment.



MISSION DE MOÏSE (*Exode*, ch. 3, v. 1).

Dieu dit à Moïse : « Viens, et je t'enverrai pour délivrer mon peuple ».

Moïse répond : « Qui suis-je, pour délivrer les enfants d'Israël ? »

Dieu : « Je serai avec toi et tu auras avec toi la preuve que c'est moi qui t'ai envoyé ».

Moïse : « On ne me croira pas et on dira que le Seigneur ne m'est pas apparu ».

Dieu : « Si on ne croit pas à tes paroles, on croira à tes actes; vas, prends cette verge, avec elle tu feras des actes qui les feront croire ».

MISSION DE JÉRÉMIE (*Jérémie*, ch. 1, verset 5 et suiv.)

Dieu dit à Jérémie : Je t'ai choisi pour être mon prophète au milieu des nations ».

Jérémie : « Ah! Seigneur mon Dieu, je ne sais pas parler, je ne suis qu'un enfant ».

Dieu : « Ne dis pas que tu n'es qu'un enfant, car tu feras tout ce pour quoi je t'ai envoyé, ne crains pas, car je suis avec toi. Je t'ai établi aujourd'hui au-dessus des nations, tu seras une colonne de fer, on te combattra, mais on ne prévaudra pas contre toi, car c'est moi qui suis avec toi. »

Ne suffit-il pas d'effacer les noms de Moïse et de Jérémie et de leur substituer le nom de Jeanne d'Arc, pour avoir l'histoire exacte de sa mission ?

## III

## JEANNE MISSIONNAIRE.

Si nous consultons les livres saints, nous voyons que Dieu choisit ses prophètes non parmi les savants et les puissants de la terre, mais parmi ceux qui, comme Moïse, Jérémie et Jeanne d'Arc elle-même pouvaient lui dire : « Ah ! ah ! Seigneur, je ne sais ni *a*, ni *b*, comment pourrais-je remplir la mission que vous voulez m'imposer ? »

Dieu préfère ordinairement des instruments faibles et incapables pour rendre plus évidente la mission divine de ses prophètes.

Jeanne a appris le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* et les principaux mystères de la foi, rien de plus ; mais Dieu lui-même lui a enseigné la science des saints pendant les longues oraisons et les élévations sublimes auxquelles elle s'abandonnait avec tant de bonheur au pied des autels, notamment pendant le saint sacrifice de la messe, auquel elle assistait tous les jours, et le soir au moment de l'*Angelus*.

C'est dans ces élévations de son âme vers Dieu qu'elle a puisé cette éloquence du cœur et cette puissance de paroles qui bientôt subjuguèrent des armées entières et les ramèneront à l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

On sait assez en quel état se trouvait la France après la

guerre de Cent ans, et nous n'avons pas à raconter une fois de plus les vols et les pillages, les adultères et les incestes, les assassinats et les brigandages de toute nature dont fut souillé à cette funeste époque le sol de notre patrie ; il nous suffira de rappeler que c'est au milieu d'un peuple ainsi scandalisé, abruti et à peu près réduit à l'état sauvage, qu'apparaît une jeune fille, d'une incomparable pureté. Une jeune fille envoyée de Dieu a pour mission de *mettre fin à la pitié qui est au royaume de France*, de consoler ce malheureux peuple, de panser ses plaies et de le ramener à ses devoirs. Son front est si candide, sa parole est si douce et si pleine de charité, la sainteté rayonne avec tant d'éclat autour de toute sa personne que le peuple émerveillé ne sait si elle est une vierge ou un ange descendu des cieux, et qu'il veut voir ses pieds et toucher ses mains pour s'assurer que sa libératrice appartient véritablement à l'espèce humaine. A partir de ce moment, Jeanne exerce sur la foule un empire irrésistible.

L'armée de Blois, la première, se laisse subjuguée ; Jeanne arrive au milieu du camp, accompagnée d'un grand nombre de prêtres, et obtient avant tout l'expulsion des femmes de mauvaise vie, des *fillettes*, comme on disait alors, puis, à sa voix, tous se convertissent et s'approchent des Sacrements.

Comme saint Pierre pendant les fêtes de la Pentecôte, Jeanne avait converti huit mille hommes !

« Actuellement, dit-elle, je ne crains pas toute la puissance des Anglais » ; et aussitôt elle se dirige sur Orléans avec son armée dont chaque membre est « préparé comme elle le voulait, bien confessé, pénitent et de bonne volonté ». *Bene*

*confessi, pœnitentes*, selon les termes du procès de réhabilitation.

Arrivée à Orléans, elle se rend, suivie de tout le peuple, à la cathédrale, pour implorer le secours de Dieu, et dès le lendemain elle monte à cheval, parcourt toutes les rues, s'arrête à tous les carrefours et presse la multitude qui l'entoure de revenir à Dieu. Tous subissent son influence, ouvrent leurs cœurs à l'espérance et à la grâce; les églises se remplissent, les tribunaux de la pénitence sont assiégés, et le règne de Dieu est rétabli dans la ville.

A Gien, Jeanne obtient le même succès et remet le bon ordre parmi les troupes qui, après la délivrance d'Orléans, doivent escorter le Roi à Reims pour le sacre.

Pendant tout le cours de sa mission, elle se ressemble toujours à elle-même; toujours pleine d'horreur pour la guerre, *ce règne du diable, où tout homme mourait en péché mortel*, sans cesse elle se préoccupait du salut des soldats qui allaient subir les chances des combats, et, sur les champs de bataille, on la voyait vaquer aux soins des mourants, leur procurer des prêtres pour les confesser, et même descendre de cheval, lorsque cela était possible, et s'asseoir à côté d'eux pour leur adresser des paroles de consolation jusqu'à leur dernier soupir.

Nous voyons dans les saintes Écritures que les prophètes prédisaient l'avenir, faisaient des œuvres surnaturelles, et annonçaient la parole de Dieu; Jeanne était donc une envoyée de Dieu, car elle a rempli la mission des prophètes; le pape Benoît XIV lui-même le constate. (Voir *De Canonizandis sanctis*, liber 3, Cap. 45, n° 9.)

## IV

## MIRACLES DE JEANNE D'ARC.

Non-seulement Jeanne a fait des prophéties, elle a fait des miracles. Pour nous borner, nous prendrons au hasard dans sa vie quatre ou cinq faits auxquels on ne peut refuser cette qualification.

PREMIER ET SECOND MIRACLES DE JEANNE. — ELLE COMMANDE AU VENT ET A LA TEMPÊTE ET FAIT DÉVIER LA TRAJECTOIRE DES BOULETS DE CANON.

Jeanne, comme le plus prévoyant des capitaines, s'est chargée de ravitailler Orléans, et elle a prédit qu'elle introduirait les vivres et les munitions dans cette ville déjà bloquée et aux abois, *tout à son aise*, malgré la puissance des Anglais et les nombreuses bastilles qui étreignent la ville de toutes parts. En vain lui objecte-t-on que, dans l'état actuel des choses, cela est impossible; elle répond avec l'assurance d'une envoyée de Dieu : *Qu'on me donne gens, non mie en grand*

*nombre, Dieu donnera la victoire. (Chronique de la Pucelle, page 276.)*

Après bien des difficultés, le Roi Charles VII consent à faire l'essai du secours que Dieu lui envoie et lui confie un convoi de vivres et de munitions. Jeanne arrive aux bords de la Loire, au-dessus d'Orléans; là devaient se trouver les bateaux nécessaires pour recevoir les vivres impatiemment attendus par une population affamée; mais un obstacle insurmontable s'y est opposé : la Loire ne peut être remontée qu'à la voile; or, le vent souffle en tempête, et de plus est contraire! Une vive inquiétude s'empare des esprits, les Anglais ne sont qu'à une faible distance; ils peuvent arriver et s'emparer du convoi! Les esprits timides proposent déjà de retourner en arrière; mais la Pucelle arrive : « *Attendez un petit (un peu)* » dit-elle..., puis, après avoir invoqué ses Voix : « *En nom Dieu, ajoute-t-elle, que tout entre en ville* ». A l'instant même le vent qui soufflait de l'ouest à l'est souffle de l'est à l'ouest; les bateaux remontent lestement le courant de la Loire et le chargement s'opère sans difficulté. Les bateaux descendent alors le fleuve à la file, mais *sans escorte*; ils passent sous le feu de la bastille Saint-Loup, bâtie là par les Anglais pour interdire la navigation; mais les canons sont frappés d'impuissance, aucun bateau n'est atteint, et tous sans exception viennent s'amarrer au port de Saint-Aignan, bien que les Tourelles ne cessent de tirer sur cette multitude de bateaux pendant les deux ou trois heures que dure le déchargement; pas un seul homme n'est blessé, pas un seul bateau n'est coulé bas.

Jeanne a ordonné *en nom Dieu* que tout le convoi entre en ville, et tout le convoi est entré en ville!

Evidemment Dieu seul a pu commander au vent et à la

---

tempête qui empêchaient le convoi d'arriver à sa destination, et faire dévier la trajectoire des boulets de canon dirigés sur cette multitude de bateaux pendant la durée du déchargement.

TROISIÈME MIRACLE DE JEANNE. — ELLE FAIT PASSER UN SECOND CONVOI A TRAVERS LE CAMP DES ANGLAIS.

Jeanne se joue des difficultés, on dirait même qu'elle les recherche pour mieux affirmer sa mission. Elle avait renvoyé son escorte à Blois pour ramener un second convoi de vivres et de munitions ; mais cette fois elle ordonne, de la manière la plus positive, que ce second convoi revienne par la route de la Beauce. Or, le camp des Anglais est assis sur cette route, sept bastilles munies de boulevards et d'artillerie interceptent de ce côté toute communication avec la ville assiégée. La Pucelle, en agissant ainsi, jette un défi à la raison humaine et à la puissance des Anglais, et elle affirme *en nom Dieu qu'il n'y aura ni un coup féru (porté) ni une goutte de sang versé!* A sa voix les soldats osent tenter l'impossible : ils reviennent à Orléans par la route de la Beauce et introduisent le second convoi dans la ville en passant au milieu du campement et des bastilles anglaises, sans rencontrer le moindre obstacle, *sans qu'il y ait Anglais qui saille (sorte, s'élançe), sans qu'il y ait un coup féru, ni une goutte de sang versé,* selon la prophétie de Jeanne ; et les Anglais étaient dix fois plus nombreux que l'escorte du convoi!

Lorsque les Egyptiens étaient sur le point d'atteindre le peuple hébreu, avant le passage de la mer Rouge, pour le

ramener en captivité, Moïse les arrêta en adressant à Dieu cette prière :

« Que la terreur tombe sur eux, et qu'ils deviennent immobiles comme des pierres jusqu'à ce que votre peuple ait passé. »

« *Irruat super eos formido et pavor, fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus.* » (*Exode*, 15, 16.)

Si l'acte de Moïse est miraculeux, ce que personne ne conteste, l'acte de Jeanne d'Arc ne l'est pas moins ; il est évident, en effet, que ces deux actes étaient supérieurs à la puissance humaine, et que Dieu seul a été la cause efficiente de l'un et de l'autre. Les Egyptiens ont reconnu le pouvoir surnaturel de Moïse : « En vérité, disaient-ils, le doigt de Dieu est là. *Digitus Dei est hic.* (*Exode*, 8, 19.) » Des chrétiens seraient-ils plus aveugles que ces idolâtres ?

QUATRIÈME MIRACLE DE JEANNE. — ELLE FAIT LEVER LE SIÈGE  
D'ORLÉANS EN QUARANTE-HUIT HEURES.

Depuis huit mois les Anglais assiègent la ville d'Orléans, la dernière place forte restée fidèle au Roi de France ; ils l'ont investie de camps retranchés, de boulevards, de bastilles ; le pont de la Loire et les deux fortes tours qui commandent le pont sont tombés en leur pouvoir et leur servent de travaux avancés ; encore quelques jours, et les assiégeants, soit par la famine, soit par la puissance de leur armée, auront enlevé à Charles VII son dernier rempart. C'est dans cette situation désespérée que, le 30 avril 1429, Jeanne arrive devant Orléans.

Après avoir miraculeusement ravitaillé la place, elle entre dans la ville, la parcourt pour annoncer le secours de Dieu,



relever les courages et inviter les habitants à la prière et à l'accomplissement de leurs devoirs religieux ; tous la suivent au pied des autels. Puis elle somme les Anglais de se retirer, et leur adresse à ce sujet deux lettres qu'elle a dictées et que César n'aurait pas désavouées. Les Anglais n'ayant répondu que par des injures, la Pucelle se voit dans la nécessité de les expulser par la force ; elle se présente donc, le 6 mai au matin, à la porte de Bourgogne, pour sortir d'Orléans ; elle est suivie par les soldats et les habitants qu'électrise sa sainteté et qu'entraîne après elle la foi en sa mission divine. Mais Gaucourt, gouverneur de la ville, garde la porte et lui signifie que les généraux ont tenu conseil et qu'ils s'opposent formellement à l'attaque qu'elle médite, et qui, à leurs yeux, n'est qu'une grave imprudence. Jeanne, l'envoyée de Dieu, se soucie peu des règles de la prudence humaine ; elle ordonne à la foule qui s'attache à ses pas d'ouvrir la porte, se dirige vers la plus forte bastille des Anglais, celle des Augustins, et commence l'attaque.

Les capitaines ne veulent pas que Jeanne triomphe sans eux et arrivent les derniers au siège de la bastille ; malgré leur pressentiment du matin, la bastille fut prise et brûlée le soir du même jour ; tous les Anglais qui la défendaient périrent, à l'exception de ceux qui se sauvèrent dans les Tourelles du pont. Jeanne rentra en ville, remettant au lendemain la prise de ces deux tourelles.

Alors les généraux délibérèrent entre eux et députèrent l'un d'eux pour aller signifier à la Pucelle qu'ils s'opposaient à l'attaque qu'elle méditait pour le lendemain, qu'à leur avis les Anglais s'étaient si solidement établis et avaient muni les deux tours de tant de moyens de défense, qu'un renfort considérable de troupes fraîches et

un mois de siège régulier seraient nécessaires pour les emporter.

*Vous avez été à votre conseil et moi au mien*, répondit Jeanne ; *le conseil de Monseigneur tiendra et le vôtre ne tiendra pas*. Arrivèrent ensuite les échevins de la ville qui, convaincus par les œuvres de Jeanne qu'elle était véritablement le secours de Dieu, venaient la prier d'accomplir au plus tôt la mission qu'elle avait reçue du ciel de faire lever le siège d'Orléans. « *En nom Dieu*, répondit Jeanne, *demain je prendrai les tourelles et je rentrerai dans Orléans par le pont*. » Se tournant alors vers son chapelain : « Tenez-vous prêt de grand matin, dit-elle, car demain j'aurai plus à faire que je n'ai jamais eu ; » elle ajouta ensuite qu'elle serait blessée au-dessus du sein.

Le lendemain, en effet, Jeanne, après avoir entendu la messe et communié, après avoir répété qu'elle serait blessée et qu'elle rentrerait par le pont, partit pour s'emparer des redoutables Tourelles ; l'affaire fut chaude et sanglante, car les Anglais n'étaient pas encore entièrement convaincus du pouvoir surnaturel de la jeune guerrière. Pendant l'action, la Pucelle fut blessée au-dessus du sein d'un trait qu'elle retira elle-même, et, à un certain moment, les Français commençaient à perdre courage. Jeanne qui s'en aperçoit se retire à l'écart, s'agenouille et prie ; revenant ensuite sur le lieu du combat, elle monte à l'assaut, touche le boulevard des Tourelles avec son étendard, et, se retournant du côté des siens, elle s'écrie : « *Montez, tout est vôtre* ». Toute résistance devient inutile, les Tourelles sont prises ; on tue six cents Anglais ; deux cents se rendent à Jeanne, un grand nombre, et entre autres Glacidas, leur chef, se noient en cherchant à se sauver.

---

Jeanne blessée *rentra* en ville *par le pont*, comme elle l'avait prédit la veille et le matin.

La prise des Tourelles fut considérée comme un miracle, comme *un œuvre divin*, selon l'expression des chroniques contemporaines. Les Français y crurent, les soldats anglais eux-mêmes se rendirent à l'évidence et refusèrent de marcher désormais contre l'envoyée de Dieu ; leurs chefs durent se résigner à lever le siège, et, abandonnant leurs boulevards, leurs bastilles, leurs camps retranchés, leurs canons, leurs munitions de guerre, leurs vivres, ils battirent en retraite à la faveur de la nuit. Le lendemain matin, 8 mai 1429, Jeanne faisait célébrer deux messes d'actions de grâces là même où la veille fourmillaient les Anglais <sup>1</sup>.

Jeanne est une bonne et douce jeune fille, ce n'est point un foudre de guerre ; mais elle est l'instrument de Dieu, là est le secret de sa puissance. Les généraux français, en affirmant, dans deux conseils consécutifs, que les entreprises de Jeanne sont impossibles, les Anglais, en prenant la fuite devant une jeune fille parce qu'ils reconnaissent en elle la puissance surnaturelle d'une envoyée de Dieu, sont des témoins irrécusables qui nous affirment que la levée du siège d'Orléans a été un vrai miracle.

Encore aujourd'hui tous les catholiques français doivent en rendre grâces à Dieu, car c'est par la mission de Jeanne d'Arc qu'il a préservé la France du schisme et de l'hérésie qui fermentaient déjà dans les flancs de l'Angleterre.

---

<sup>1</sup> Le meilleur ouvrage à consulter sur la délivrance d'Orléans est l'*Histoire du siège*, par M. Mantellier, le savant et patriotique magistrat dont les recherches nous ont été si utiles.

CINQUIÈME MIRACLE DE JEANNE. — ELLE FAIT SACRER LE ROI  
A REIMS.

La mission de Jeanne n'est pas terminée. Orléans sans doute est délivré, mais le Roi n'est pas sacré ; de plus, humainement parlant, il ne peut l'être, car Jeanne a reçu du ciel l'ordre de le faire sacrer à Reims même, la ville du sacre, et non ailleurs ; or, Reims est occupé militairement par le duc de Bourgogne, allié des Anglais et ennemi acharné du Roi Charles VII, et, de plus, les Anglais, après la déroute qu'ils ont subie devant Orléans, se sont réfugiés dans les places fortes de l'Orléanais et de la Beauce qui, depuis longtemps déjà, étaient en leur pouvoir ; il leur serait facile de se rallier et de reprendre l'offensive contre Orléans, si la faible armée qui reste à Charles VII était obligée de s'éloigner pour escorter le Roi jusqu'à Reims. Enfin tous les pays intermédiaires entre Tours et Reims sont occupés par les ennemis.

Jeanne, toute préoccupée de la mission qu'elle a reçue de faire sacrer le Roi, se dérobe aux honneurs du triomphe que les Orléanais se disposaient à infliger à son humilité, et s'empresse d'aller trouver son Roi, à Tours, pour se concerter avec lui sur les préliminaires du sacre. Charles VII, toujours irrésolu, toujours entouré de perfides conseillers, surseoit à s'occuper de son sacre jusqu'à ce que les Anglais aient été expulsés des places fortes qu'ils occupent dans la Beauce et dans l'Orléanais : il ajourne toute résolution virile.

Pour mettre fin à tant d'hésitations, Jeanne repart aussitôt, elle accomplit prodiges sur prodiges avec les troupes qu'elle

---

a merveilleusement instruites à se prêter à des opérations d'ensemble, et, au bout de huit jours, revient presser le Roi de se rendre à Reims pour y être sacré.

La campagne de la Loire était achevée !

Toutes les forces anglaises avaient plié devant le pouvoir surnaturel de Jeanne; toutes les places fortes occupées par les Anglais : Beaugency, Meung, Jargeau, Janville, Montpipeau, Saint-Sigismond, étaient prises et réduites sous l'obéissance du Roi. La campagne s'était terminée par une grande et décisive bataille contre les Anglais ralliés à Patay; deux mille Anglais étaient restés sur le terrain. Les soldats, effrayés par la vue de l'envoyée de Dieu, avaient pris la fuite dès le commencement de l'action et abandonné leurs chefs prisonniers entre les mains de Jeanne. La campagne de la Beauce avait duré le temps nécessaire pour faire le tour de cette province, et la Pucelle, à son retour vers le Roi, aurait pu dire comme César : *Veni, vidi, vici !*

En présence de succès aussi rapides et aussi merveilleux, Charles VII ne pouvait plus hésiter; il s'abandonna à la conduite de cette jeune paysanne devenue un grand capitaine. Toutes les dispositions furent prises pour le départ. Jeanne, considérant l'artillerie comme un embarras inutile, ordonna à l'escorte de la laisser au dépôt, et promit au Roi qu'il arriverait à Reims sans accident. Charles consentit à être conduit dans la ville de saint Remy, et y fut sacré le 19 juillet 1429. Grâce à une jeune fille de dix-huit ans, les Français surent enfin quel était leur Roi.

La campagne de la Loire, qui avait été imposée à Jeanne comme une condition préliminaire du sacre, et le sacre lui-

même, qui avait été opéré si facilement au milieu de tant de difficultés, sont-ils des événements miraculeux ?

Pour résoudre cette question, il suffit de rappeler qu'à l'arrivée de la Pucelle, le Roi, croyant son trône à jamais perdu, songeait déjà à chercher le salut dans l'exil, et balançait entre l'Espagne et l'Ecosse ;

Que ce malheureux prince, aveuglé par de perfides conseillers, subit Jeanne plutôt qu'il ne l'accepta ;

Que les généraux français ne s'opposaient pas moins à l'accomplissement de la mission de Jeanne que les généraux anglais eux-mêmes ;

Que Jeanne eut à lutter contre les contradictions et les oppositions qui sont prédites à toutes les œuvres de Dieu ;

Et que, néanmoins, cette jeune fille, absolument étrangère à l'art de bien dire et au métier des armes, a renversé tous les obstacles qu'elle rencontrait de toutes parts, dans les conseils du Roi et sur les champs de bataille ;

Alors on sera obligé d'avouer qu'elle avait une puissance surhumaine, qu'elle était le secours de Dieu, comme elle nous l'affirme elle-même, que ses œuvres sont les œuvres de Dieu, et par conséquent des miracles. (Voir Benoît XIV, liv. III, ch. 45, n. 9.)

## V

## POURQUOI JEANNE S'EST-ELLE LAMENTÉE ?

Il importe d'élucider cette question ; car si Jeanne s'est lamentée comme une suppliciée vulgaire à l'annonce du moment fatal, elle ne remplit pas les conditions du martyr. L'Eglise, en effet, n'accorde le titre de martyr qu'à ceux qui, pour rester fidèles à leurs croyances ou à leurs devoirs, acceptent la mort volontairement, invinciblement et patiemment.

Or, depuis un an déjà, Jeanne a été avertie par ses amies du ciel que Dieu la destinait au martyr : *ne te chaille pas de ton martyre*, lui disaient-elles, *tu t'en viendras en paradis*. Jeanne acceptait la mort bien volontiers, puisque c'était la volonté de Dieu ; plusieurs fois même elle manifesta le désir que l'heure ne fût pas trop retardée. Cependant elle était très-préoccupée du genre de mort que lui infligeraient ses ennemis, elle craignait d'être brûlée et questionnait à ce sujet ses amies du ciel ; celles-ci éludaient la réponse et se contentaient de lui dire : *confie-toi à Dieu, il t'aidera* ; et néanmoins Jeanne continuait à être très-péniblement affectée, non au sujet de la mort qu'elle acceptait et même qu'elle désirait, mais au sujet du genre de mort qui lui était destiné. Voilà pourquoi, pendant le procès, elle laissa échapper malgré elle et plusieurs fois le pressentiment qui agitait son âme,

---

en leur disant : « *Si ainsi est qu'il me faille mener jusqu'en jugement et qu'il me faille dévestir en jugement, je requiers aux seigneurs de l'Eglise qu'ils m'accordent la grâce d'avoir une longue chemise de femme* ».

Etudions ces paroles : Jeanne s'adresse à des juges ecclésiastiques qui connaissent les devoirs de la pudeur, aussi tout d'abord elle ne les prie pas, elle les requiert de lui fournir le moyen de sauver sa pudeur ; et pour les exciter davantage à faire droit à sa requête, elle les prie en grâce de lui accorder une chemise de femme à titre de faveur.

Ces paroles nous font connaître les pensées pénibles qui alarment la pudeur de la chaste vierge : elle craint d'être (selon l'usage de cette époque) dévêtue en jugement, c'est-à-dire en public, par la main du bourreau.

Ce n'était donc pas la mort en elle-même qui effrayait Jeanne ; bien plus que le feu, elle redoutait les outrages à la pudeur qui précédaient le genre de supplice qu'elle allait subir.

Au reste, Jeanne n'est pas la première vierge qui ait eu à souffrir une aussi cruelle épreuve. Si nous remontons le cours des siècles, nous trouvons, à l'époque des persécutions, beaucoup d'exemples de vierges chrétiennes qui acceptaient le martyre avec courage, quelquefois même avec joie, mais ne pouvaient, sans se lamenter, accepter les outrages à la pudeur qui devaient être le premier acte de leur martyre. Aussi lisons-nous dans les annales de l'Eglise, que beaucoup d'entre elles, condamnées à subir les verges ou les peignes de fer en plein prétoire, c'est-à-dire sous les yeux d'une vile populace, avide de semblables spectacles, s'échappaient des mains des bourreaux et couraient se précipiter dans la fournaise qui avait été allumée près de là pour les brûler, si après



le premier supplice elles persévéraient encore dans leur foi. Jeanne est une sœur de ces vierges chrétiennes, nous retrouvons en elle les mêmes vertus et les mêmes sentiments; voilà pourquoi elle se lamente à l'annonce d'un genre de supplice où elle devait recevoir le plus sanglant outrage qu'on pût imposer à sa pudeur, celui d'être « dévestue en jugement », et d'être ainsi livrée à la curiosité impudique de la soldatesque anglaise. Cette pensée était pour elle un second martyre plus douloureux que le supplice lui-même; aussi répondit-elle à Ladvenu, le messenger de la fatale nouvelle, *qu'elle aimerait mieux qu'on lui coupât sept fois la tête.*

Cependant Dieu vint au secours de Jeanne, comme ses amies du ciel le lui avaient promis, et il permit que les juges ecclésiastiques commissent l'illégalité la plus flagrante et la plus grave; ils livrèrent sa personne au bourreau avant d'avoir prononcé le jugement qui l'abandonnait au bras séculier, avant que ce juge séculier eût pris connaissance de leur jugement et qu'il eût prononcé telle sentence que lui dicterait sa conscience : cette sentence était toujours prononcée sur le lieu de l'exécution. De plus, Ladvenu, confesseur de Jeanne, ayant fait demander à Pierre Cauchon s'il pouvait lui donner la communion, Cauchon répondit : « *qu'on lui donne la communion et tout ce qu'elle demandera;* » or, il allait l'excommunier en public!

De toutes ces illégalités et de toutes ces contradictions, il est résulté que Jeanne a été brûlée sans avoir été préalablement condamnée au feu; qu'elle a pu communier à l'instant où elle allait être excommuniée; que la toilette de la victime a été faite par la main du bourreau, il est vrai, mais à huis clos, dans la prison, et non *en public*, ce qui aurait eu lieu si, conformément aux lois de l'époque, la sentence eût pré-

cédé la toilette; et enfin que Jeanne put obtenir cette longue chemise de femme qui l'avait si péniblement préoccupée, et qui lui permit d'arriver sur son bûcher sans offense pour sa pudeur virginale.

Ces illégalités lui procurèrent un sensible soulagement, mais les outrages qu'elle redoutait pendant sa vie ne furent que différés; heureusement, du haut du ciel, elle put les dédaigner.

Ici la plume tombe des doigts de l'historien; il voudrait s'arrêter, mais le sujet l'oblige à vaincre sa répugnance; il copie donc, la rougeur au front et l'indignation au cœur, le texte authentique de la chronique contemporaine :

« Et là fut bientôt estainte (asphyxiée) et sa robe toute  
» arse (brûlée) et puis le feu tiré arrière, et fut vue de tout le  
» peuple toute nue, et tous les secrets qui peuvent être, ou  
» doivent être en femme. Et quand ils l'orent assez à leur  
» gré vue, le bourrel (bourreau) remit le feu grand. »

Tels sont les outrages auxquels Jeanne a échappé, et qu'elle avait raison de craindre de son vivant, dans le cas où la procédure eût été régulière; par un secret dessein de la Providence, ils tournèrent à sa gloire et serviront, nous en avons l'espoir, à lui faire décerner, par l'Eglise, la couronne des vierges chrétiennes.

Pour se convaincre, au reste, que la Pucelle d'Orléans se lamentait dans la crainte des outrages, et non devant la mort, il suffit de considérer son attitude sur le bûcher; là elle ne se lamente pas, elle prie, elle affirme sa foi et sa mission, elle pardonne à ses ennemis, elle fait plus encore, elle se recommande à leurs prières, et enfin expire, le nom de Jésus sur les lèvres. Jeanne est donc morte comme mouraient les martyrs : *voluntarie, invicte, patienter*.

## VI

DOIT-ON RANGER JEANNE  
DANS LA CLASSE DES MARTYRS ?

Avant d'aborder cette question, notre devoir est de reconnaître, plus explicitement que nous ne l'avons encore fait, qu'au Souverain Pontife seul appartient le droit de conférer le titre de saint et de martyr. Loin de prétendre, en aucune façon, usurper ce droit, nous déclarons hautement que notre tâche se borne à recueillir les arguments qui militent en faveur de la sainteté et du martyr de Jeanne d'Arc.

Sous le bénéfice de cette réserve, nous allons rechercher si Jeanne est digne du titre le plus glorieux de tous dans l'Eglise, celui de martyr, et, pour éclairer la question, nous invoquerons les principes enseignés par le pape Benoît XIV.

Déjà, dans la note spéciale qui précède, nous avons établi que Jeanne avait accepté et reçu la mort avec l'énergie que donne la foi et que nous admirons dans les martyrs des premiers siècles; il nous reste à montrer qu'elle remplit encore les autres conditions.

I. Selon la définition acceptée dans l'Eglise, le martyr est celui qui donne volontairement sa vie pour la foi. Mais le mot latin *fides* a deux sens : il signifie foi et fidélité, et, selon la

doctrine de Benoît XIV, l'auteur du Code de procédure de la canonisation des saints, le second sens seul doit être adopté dans la question qui nous occupe. Ainsi le mot latin *fides* signifie fidélité à croire les vérités de la foi, ou bien fidélité à pratiquer les vertus obligatoires, *fides credendorum aut fides agendorum*. (Benoît XIV, liv. 3, chap. 19, n° 1.) En effet, l'Eglise ne distingue pas entre le martyr de la foi et le martyr du devoir, tous deux sont martyrs de la fidélité ; de part et d'autre le mérite est égal. Si donc Jeanne a été mise à mort parce qu'elle a rempli fidèlement sa mission divine, elle a droit au titre de martyr.

II. La cause du martyr, de la part du tyran, doit être la haine de la fidélité du martyr à sa foi ou à son devoir. (Benoît XIV, liv. 3, chap. 14, n° 13.)

Ce principe soulève deux questions :

1° Doit-on considérer comme devoir obligatoire la mission que Dieu a donnée à Jeanne ?

Poser une semblable question, c'est la résoudre ; aussi la pieuse Jeanne a-t-elle mis fin à ses objections et à ses pleurs, aussitôt que ses amies du ciel eurent prononcé ces mots décisifs : DIEU LE VEUT. Puisque Dieu le veut, dit-elle, j'irai au Roi, *dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux*. Il est impossible de reconnaître en termes plus énergiques l'obligation qui pesait sur elle d'obéir à Dieu ;

2° Est-ce en haine de sa fidélité à sa mission que Jeanne a été martyrisée ?

Cette seconde question emporte également avec elle sa solution. Les chefs anglais n'ont connu Jeanne que sur les champs de bataille ; c'est là qu'elle leur a infligé la plus sanglante de toutes les humiliations, celle d'avoir été vaincus, et, en moins de quelques jours, chassés de toutes leurs positions

stratégiques par une femme, moins que cela, par une jeune fille, par une petite paysanne ignorante; l'orgueil blessé est aveugle et ne pardonne pas, aussi l'ont-ils condamnée comme *sorcière, invocateresse du diable*, de la même manière que les Phariséens accusaient Jésus-Christ de faire des miracles par Bézébuth. La haine des Anglais contre l'envoyée de Dieu se trahit elle-même; car il leur fallait à tout prix donner le change à leurs soldats qui, à Patay, avaient refusé de se battre contre Dieu et avaient pris la fuite devant la Pucelle son envoyée. En attribuant au démon la puissance surnaturelle de Jeanne, les chefs anglais nous prouvent eux-mêmes que c'est bien véritablement à l'envoyée de Dieu qu'ils ont voué une haine implacable, et que c'est en haine de sa mission qu'ils l'ont martyrisée.

Jeanne remplit donc la seconde condition du martyr.

III. La mort extraordinaire et malheureuse des tyrans est un précieux renseignement qui fait présumer que les martyrs ont été mis à mort en haine de leur fidélité. (Benoît XIV, liv. 3, chap. 14, n<sup>o</sup> 13 et 14.)

Or, les persécuteurs de Jeanne ont été frappés par la colère de Dieu et sont morts misérablement :

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, président du tribunal, est mort subitement; le pape Calixte III l'a excommunié;

Jean Lemaistre disparut sans qu'on ait pu savoir ce qu'il était devenu ;

Loyselleur mourut subitement ;

Jean d'Estivet fut trouvé mort sur un fumier ;

Nicolas Midy fut frappé d'une lèpre qui l'emporta ;

Le duc de Bedford mourut prisonnier dans ce même

château de Rouen, où, quatre ans auparavant, il avait enfermé Jeanne d'Arc dans une cage de fer, avec un carcan au cou et des chaînes aux pieds ;

Henri VI, Roi d'Angleterre, au nom duquel Jeanne a été immolée, fut détrôné et mourut prisonnier dans la Tour de Londres.

Ainsi périrent les justiciers de la Providence. Dieu a appesanti sa colère sur ceux qui ont martyrisé son envoyée en haine de sa mission.

Jeanne remplit donc la troisième condition du martyr.

IV. Dans les causes des martyrs, on doit rechercher comment ils se sont préparés à la mort, et s'ils ont employé les moyens nécessaires pour arriver au salut éternel. (Benoît XIV, liv. 3, chap. 15, n° 17.)

Or, Jeanne est morte comme elle a vécu, en sainte, et en s'abandonnant avec simplicité au bon plaisir de Dieu. Dès les premiers jours de sa captivité, elle demanda un confesseur afin de s'approcher des sacrements aussi fréquemment que d'habitude ; au lieu d'un, Pierre Cauchon lui en accorda deux : Loyselleur et Ladvenu, tous deux iniques assesseurs du tribunal chargé de la brûler vive, tous deux spécialement députés pour troubler sa conscience au sujet de ses révélations et de sa mission. La pieuse et angélique prisonnière ne vit en eux que des ministres de Jésus-Christ ayant le pouvoir de l'absoudre, et elle se confessait à celui qui se présentait. Quant à la sainte communion, malgré ses supplications, elle lui fut impitoyablement refusée comme indigne ; cependant, au moment où Jeanne allait partir pour le bûcher, Pierre Cauchon qui, préalablement, allait l'excommunier, l'autorisa à communier.

Jeanne, privée depuis si longtemps de la sainte Eucharis-

tie, reçut son Sauveur avec toute l'ardeur de sa foi et de son amour, et Ladvenu, qui la fit communier, comprit enfin qu'il avait affaire à une sainte ; au procès de révision il s'avoue incapable de décrire une scène aussi édifiante et aussi touchante.

Jeanne remplit donc la quatrième condition du martyr.



## NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

---

Ce livre est le complément de tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur la Pucelle d'Orléans. L'auteur, l'artiste et l'éditeur l'ont conçu et achevé ensemble, soutenus tous trois par la même foi ardente et inspirés par les mêmes pensées patriotiques.

Il paraît juste à l'éditeur de signaler les noms de tous les autres collaborateurs. Tous méritent cet hommage en raison du concours dévoué et constant qu'ils ont prêté à l'achèvement de ce livre.

Le texte et les cadres ont été imprimés par MM. Jules Le Clere et C<sup>e</sup>, rue Cassette, 29, à Paris, et par M. Ch. Cochet, rue Saint-Etienne, à Meaux.

Le portrait a été imprimé par M. A. Lemercier, 51, rue de Seine.

Les 14 gravures hors texte ont été gravées par le procédé de M. Dujardin, 28, rue Vavin,

Et imprimées en taille-douce par M. Eudes, 12, rue Hôtel-Colbert.

Les encadrements, frises et ornements ont été gravés par MM. Smeeton et Tilly, 15, rue des Missions.

Les clichés sur cuivre sortent des ateliers de M. A. Stæsser, 110, boulevard Saint-Germain.

La plaque de la reliure a été gravée par M. Robyn, rue Vieille-du-Temple, 27.

La reliure est faite par MM. Legros et Pelletier, avenue du Maine, 98.

Le papier, fabriqué spécialement pour ce livre, a été fourni par MM. Gratiot père et fils, rue du Mail, 1.



## TABLE

INTRODUCTION. . . . .	1
NAISSANCE DE JEANNE D'ARC. . . . .	3
VOCATION DE JEANNE D'ARC. . . . .	13
VOYAGE DE JEANNE D'ARC, SES ÉTAPES. . . . .	29
TOURS ET BLOIS, ORLÉANS. . . . .	45
ENTRÉE A ORLÉANS, DÉLIVRANCE DE LA VILLE. . . . .	63
L'ACTION DE GRACE . . . . .	87
CAMPAGNE DE LA LOIRE. . . . .	99
LE SACRE DU ROI. . . . .	129
CAMPAGNE DE PARIS, RETOUR DU ROI SUR LA LOIRE. . . . .	137
SIÈGE DE COMPIÈGNE, PRISE DE LA PUCELLE. . . . .	171
LE PROCÈS . . . . .	193
LE MARTYRE . . . . .	235
APOTHÉOSE : PROCÈS DE RÉHABILITATION. . . . .	257
— JEANNE D'ARC DANS LA POSTÉRITÉ. . . . .	267
JEANNE D'ARC DEVANT LE PAPE. . . . .	335
CONCLUSION . . . . .	347
APPENDICES . . . . .	361

---



*Achévé d'imprimer le 5 janvier 1878*

POUR

LA LIBRAIRIE CENTRALE DE PHILIPPE REICHEL.

5, RUE DE TOURNON, PARIS

PAR

JULES LE CLERE ET C<sup>ie</sup>,

Imprimeurs de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché,

29, RUE CASSETTE, A PARIS.

ET

CHARLES COCHET

RUE SAINT-ÉTIENNE, A MEAUX.





